

Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière 2024

SGAM Malakoff Humanis

TABLE DES MATIERES

Synthèse	3
A. Activité et résultats	6
A.1. Activité.....	6
A.2. Résultats de souscription.....	11
A.3. Résultats des investissements.....	14
A.4. Performance des autres activités.....	18
A.5. Autres informations.....	18
B. Système de gouvernance	19
B.1. Informations générales.....	19
B.2. Exigences de compétences et d'honorabilité.....	25
B.3. Système de gestion des risques (ORSA).....	28
B.4. Contrôle interne.....	33
B.5. Fonction d'audit interne.....	36
B.6. Fonction actuarielle.....	38
B.7. Sous-traitance.....	41
B.8. Autres informations.....	43
C. Profil de risques	44
C.1. Risque de souscription.....	44
C.2. Risque de marché.....	49
C.3. Risque de contrepartie.....	58
C.4. Risque de liquidité.....	60
C.5. Risque opérationnel.....	62
C.6. Autres risques importants.....	64
D. Valorisation	65
D.1. Valorisation des Actifs.....	65
D.2. Valorisation des provisions techniques.....	72
D.3. Valorisation des autres passifs.....	79
D.4. Méthodes de valorisation alternatives.....	84
D.5. Autres informations.....	84
E. Gestion du capital	85
E.1. Fonds propres.....	85
E.2. Capital de solvabilité requis et Minimum de capital requis (SCR).....	95
E.3. Utilisation du sous-module « risque action fondé sur la durée » dans le calcul du-SCR.....	103
E.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé.....	103
E.5. Non-respect du MCR et du SCR.....	103
E.6. Autres Informations.....	103
ANNEXE	104

SYNTHESE

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

Malgré ce contexte général dégradé (dérive soutenue en santé comme en prévoyance et baisse de l'inflation et des taux, la SGAM Malakoff Humanis confirme son modèle financier et ses orientations stratégiques :

- Une amélioration du ratio combiné santé / prévoyance récurrent de 1,7 point à 100,1% ;
- Une croissance du chiffre d'affaires épargne de + 664 M€ pour atteindre 880 M€ ;
- Un maintien du taux de redistribution consolidé supérieur à 83% ;
- Un résultat net de 211 M€ tout en continuant de financer notre politique RSE et la transformation du Groupe.

Le chiffre d'affaires comptable de la SGAM Malakoff Humanis est de 7 778 M€ au 31 décembre 2024 contre 7 088 M€ au 31 décembre 2023, soit une hausse de +9,7 % portée principalement par le marché Epargne sous l'effet de l'intégration de La France Mutualiste.

En vision récurrente, le chiffre d'affaires s'établit à 7 522 M€ contre 6 768 M€ au 31 décembre 2023, en hausse de 11,1% principalement due à la croissance sur le périmètre épargne avec l'intégration de La France Mutualiste.

L'exercice 2024 a été marquée par une amélioration de la rentabilité en santé sous l'effet de la politique tarifaire et la consolidation favorable de l'année 2023. Sur le risque prévoyance, la rentabilité est en baisse, impactée par la dérive des prestations.

SYSTÈME DE GOUVERNANCE

La Société de Groupe d'Assurance Mutuelle (SGAM) Malakoff Humanis a été créée à effet du 1^{er} janvier 2019. Elle est composée des entités assurantielles du Groupe : les institutions de prévoyance, les mutuelles, une société d'assurance mutuelle et les filiales assurantielles qui sont portées essentiellement par la Holding Malakoff Humanis.

Elle s'articule autour d'associations et de groupements définissant la politique du Groupe et regroupant ses moyens humains, matériels et informatiques.

La nomination des administrateurs siégeant au sein des différentes instances ainsi que des dirigeants effectifs et les fonctions clés est régie par des critères de compétence et d'honorabilité.

PROFIL DE RISQUES

Risque de souscription

Le profil de risque de souscription est concentré sur les garanties frais de santé et prévoyance, les garanties épargne-retraite sont peu exposées. Il évolue en fonction de l'évolution de l'activité et des taux d'intérêt.

L'évaluation de l'exposition à ces risques est réalisée au moyen de la formule standard considérée comme une mesure de risque appropriée pour le Groupe.

L'exposition au risque de souscription de la SGAM Malakoff Humanis s'élève à 2 698,8 M€ au 31 décembre 2024 contre 2 393,9 M€ au 31 décembre 2023, en lien avec l'intégration de La France Mutualiste en 2024.

Risque de marché

Le risque de marché se définit comme un risque d'insuffisance de valeur et donc de rendement des placements. Les facteurs de risque de marché et les chocs sur les valeurs sont ceux de la formule standard. La concentration en termes de contrepartie, secteur ou zone géographique accentue l'aléa sur l'ensemble de ces facteurs de risque.

L'exposition au risque de marché de la SGAM Malakoff Humanis s'élève à 3 990,1 M€ au 31 décembre 2024 contre 2 757,6 M€ en 2023, la hausse étant en lien principalement avec l'intégration de la France Mutualiste en 2024.

Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie évalue la perte liée au défaut des créanciers.

L'exposition au risque de contrepartie de la SGAM Malakoff Humanis est stable, passant de 248,3 M€ en 2023 à 230,0 M€ au 31 décembre 2024.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité se définit comme une impossibilité de respecter les engagements en raison d'une insuffisance de cash disponible. Compte tenu de son activité, le facteur de risque prédominant pour l'ensemble des entités du Groupe Malakoff Humanis pourrait être celui du niveau de cessibilité de ses placements. Il reste cependant limité par un choix d'actifs liquides pour chacune des entités.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est lié au dysfonctionnement des processus internes, aux ressources humaines, à la fraude interne ou externe, aux dommages aux actifs corporels, aux risques informatiques et aux risques liés à l'externalisation d'activités et à la relation avec les fournisseurs.

L'exposition au risque opérationnel est valorisée sur la base de la formule standard et s'élève à 268,0 M€ au 31 décembre 2024 contre 231,8 M€ au 31 décembre 2023, en lien avec l'intégration de La France Mutualiste et la croissance d'activité

VALORISATION

Placements

Les placements constituent la majeure partie de l'actif du bilan prudentiel du Groupe et des bilans des entités affiliées. En norme Solvabilité 2, ils sont valorisés en valeur de marché.

Ainsi, le montant des placements (hors placements en Unités de Compte) en valeur de marché de la SGAM Malakoff Humanis est de 37 412,1 M€ au 31 décembre 2024 contre 27 435,3 M€ en 2023, s'expliquant par l'intégration de La France Mutualiste en 2024.

Les autres éléments d'actif du bilan sont principalement constitués des provisions techniques cédées aux réassureurs, des impôts différés, des placements en unité de compte et des créances sur des assurés, intermédiaires et réassureurs.

Provisions techniques

La provision technique Solvabilité 2 est calculée comme la somme d'une « meilleure estimation » des passifs comprenant des flux financiers projetés et actualisés avec la courbe des taux sans risque réglementaire et une marge de risque représentant le besoin additionnel en capital destiné à couvrir les engagements sur la vie complète du portefeuille de l'assureur.

Ainsi, le montant des provisions techniques nettes des cessions en réassurance de la SGAM Malakoff Humanis est de 27 863,8 M€ au 31 décembre 2024 contre 19 436,2 M€ en 2023 en lien avec l'intégration de La France Mutualiste en 2024.

Autres passifs

Les autres passifs sont principalement constitués d'impôts différés et de dettes envers des assurés, des intermédiaires ainsi que de soldes des comptes courants des réassureurs.

GESTION DU CAPITAL

Fonds propres

L'objectif du Groupe est de gérer les fonds propres dans une perspective à la fois de création de valeur durable en phase avec la stratégie de développement du Groupe et de maintien du niveau de solvabilité en phase avec l'appétit aux risques.

La gestion des fonds propres s'articule autour de 3 enjeux clés :

- Anticipation des besoins et/ou excédents de fonds propres
- Optimisation de la répartition des fonds propres et des mécanismes de solidarité entre les entités du Groupe
- Identification des leviers de pilotage des fonds propres et de la solvabilité.

La politique de gestion du capital est validée par la Direction générale et soumise à l'approbation des Conseils d'administration de chacune des entités concernées, après information et avis de la Commission audit et risques.

Le montant des fonds propres économiques de la SGAM Malakoff Humanis s'élève à 10 488,2 M€ au 31 décembre 2024 contre 8 719,1 M€ en 2023. L'augmentation des fonds propres en 2024 résulte principalement de l'intégration de la France Mutualiste en 2024.

Exigences réglementaires en capital

La SGAM Malakoff Humanis utilise la formule standard pour le calcul de l'exigence réglementaire en capital (SCR). Des méthodes d'approximation sont parfois utilisées mais de manière prudente et sans enjeux significatifs. La capacité d'absorption des impôts différés est limitée au montant des impôts différés inscrits au passif du bilan solvabilité 2. Les éventuels impôts différés actifs ne sont pas pris en compte ni dans le calcul des fonds propres, ni dans la capacité d'absorption des SCR.

Le montant de l'exigence réglementaire en capital pour la SGAM Malakoff Humanis s'élève à 3 862,9 M€ au 31 décembre 2024 contre à 3 530,4 M€ en 2023.

Ainsi, le ratio de solvabilité de la SGAM Malakoff Humanis pour 2024 s'élève à 272% contre 247% au 31 décembre 2023.

A. ACTIVITE ET RESULTATS

A.1. Activité

A.1.1. PRESENTATION GENERALE

La Société Groupe d'Assurance Mutuelle (SGAM) Malakoff Humanis est l'entité combinante du groupe Malakoff Humanis.

Les entités du périmètre combiné exercent principalement une activité d'assurance, collective et/ou individuelle, qui couvrent les risques santé, prévoyance et épargne retraite.

Ces activités sont portées par quatre institutions de prévoyance, six mutuelles dont une Mutuelle de retraite professionnelle supplémentaire, une société d'assurance mutuelle et quatre filiales assurantielles.

Le périmètre intègre également des entités non-assurance (courtage...).

La SGAM Malakoff Humanis et ses entités affiliées sont soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution "ACPR"- située 4 place de Budapest - 75009 Paris.

Le contrôleur du Groupe est la Brigade numéro 6.

Les commissaires aux comptes du Groupe prudentiel et des entités sont les suivants :

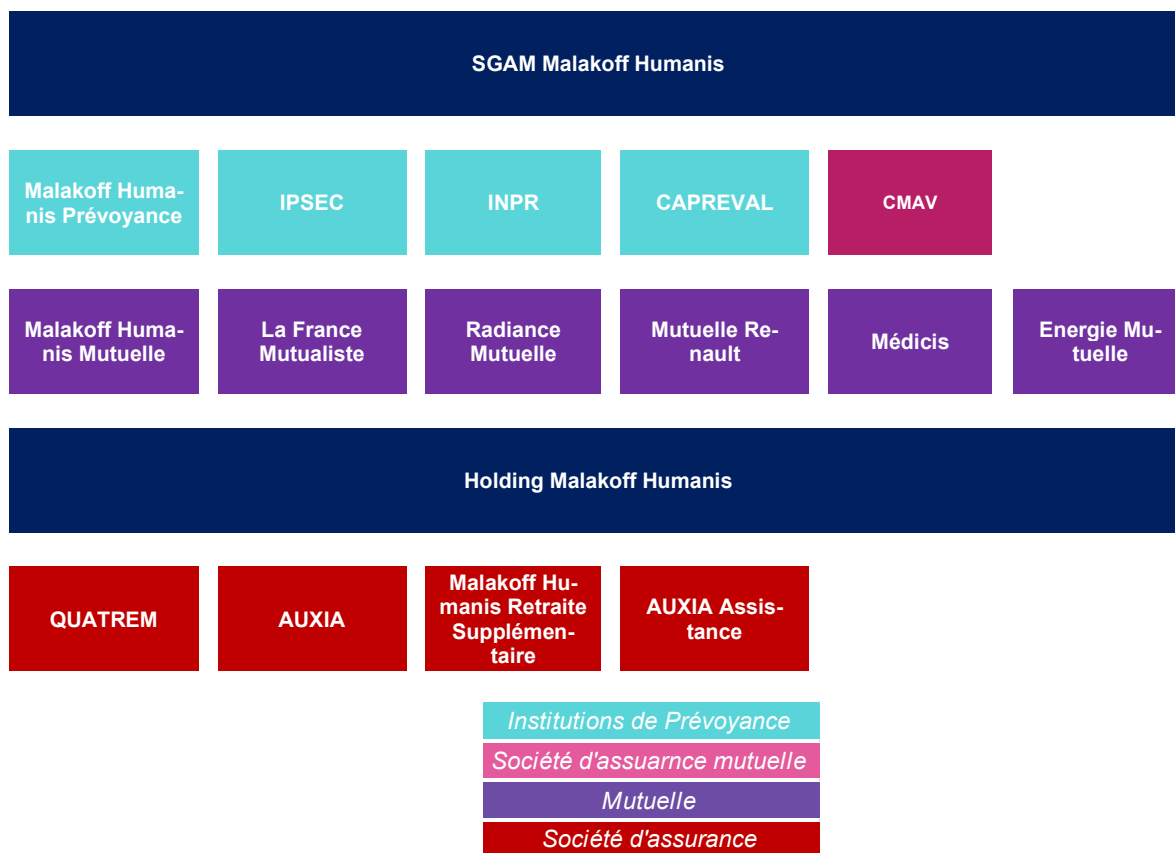
Commissaires aux Comptes	KPMG	Mazars	Grant Thornton
Malakoff Humanis Prévoyance		X	
IPSEC	X		
INPR		X	
CAPREVAL		X	
Malakoff Humanis Mutuelle	X		
La France Mutualiste		X	
Radiance Mutuelle			X
Mutuelle Renault			X
Médecis		X	
Energie Mutuelle	X		
CMAV	X		
QUATREM	X		
AUXIA	X		
MH Retraite Supplémentaire	X		
AUXIA Assistance	X		
SGAM Malakoff Humanis	X	X	

Leurs coordonnées sont :

- KPMG, cabinet situé au 2 Avenue Gambetta 92066 Paris La Défense ;
- MAZARS, cabinet situé 61 rue Henri Regnault 92400 Courbevoie ;
- GRANT THORNTON, cabinet situé au 29 rue du Pont 92200 Neuilly-sur-Seine ;

A.1.2. LA STRUCTURE DU GROUPE PRUDENTIEL EN 2024

La SGAM Malakoff Humanis est l'entité de tête du groupe prudentiel. Elle assure un niveau de solidarité financière entre l'ensemble des entités affiliées.



Ainsi, les entités assurantielles de la SGAM Malakoff Humanis sont :

Les institutions de prévoyance :

- Malakoff Humanis Prévoyance (MHP), Institution de prévoyance interprofessionnelle ;
- IPSEC, Institution de Prévoyance des Salariés des Entreprises du Groupe de la Caisse des dépôts et autres collectivités ;
- INPR, Institution Nationale de Prévoyance des Représentants ;
- CAPREVAL, Institution de prévoyance du groupe Vallourec et de ses anciennes filiales ;

Les mutuelles :

- Malakoff Humanis Mutuelle (MHM), mutuelle interprofessionnelle issue de la fusion en 2024 entre Mutuelle Malakoff Humanis et de Malakoff Humanis Nationale ;
- La France Mutualiste, mutuelle nationale de retraite et d'épargne, qui s'est rapprochée du Groupe Malakoff Humanis, à effet rétroactif comptable au 1^{er} janvier 2024 ;
- Radiance Mutuelle, mutuelle interprofessionnelle de la région Bourgogne - Rhône Alpes ;
- Mutuelle Renault (marque commerciale Mobilité Mutuelle), mutuelle du secteur de la mobilité ;
- Médicis, mutuelle de retraite professionnelle supplémentaire ;
- Energie Mutuelle, mutuelle du secteur de l'Energie ;

La société d'assurance mutuelle :

- Caisse Mutuelle d'Assurances sur la Vie (CMAV), société d'assurance mutuelle régie par le Code des assurances ;

Les autres entités assurantielles :

- QUATREM, société d'assurance spécialisée dans la complémentaire santé, la prévoyance et l'épargne retraite, a intégré par fusion en 2024 Malakoff Humanis Assurance, société d'assurance spécialisée dans l'international et la prévoyance individuelle ;
- AUXIA, société d'assurance spécialisée dans la prévoyance individuelle et les contrats d'obsèques ;
- Malakoff Humanis Retraite Supplémentaire (MHRS), Fonds de Retraite Supplémentaire dédié à l'activité Retraite Epargne professionnelle ;
- AUXIA assistance, société d'assurance spécialisée dans l'assistance aux personnes.

Les entités contribuent au chiffre d'affaires du Groupe de la manière suivante :

<i>En M€</i>	RÉEL 2023	RÉEL 2023 * proforma	RÉEL 2024	Evolution 2024 2023 pro forma
Malakoff Humanis Prévoyance	3 696,3	3 696,3	3 611,7	-2,3%
IPSEC	157,9	157,9	158,9	0,6%
INPR	51,4	51,4	46,9	-8,8%
CAPREVAL	7,2	7,2	6,9	-4,8%
Malakoff Humanis Mutuelle (*)	494,3	664,5	698,1	5,1%
Malakoff Humanis Nationale	196,9			
La France Mutualiste (**)		468,0	665,8	42,3%
Radiance Mutuelle	80,6	80,6	82,7	2,7%
Mobilité Mutuelle	82,1	82,1	90,8	10,6%
Médecis	37,8	37,8	40,5	7,1%
Energie Mutuelle	51,4	51,4	58,0	12,8%
CMAV	5,9	5,9	5,2	-11,4%
QUATREM (***)	2 330,6	2 354,1	2 440,5	3,7%
AUXIA	263,8	263,8	285,5	8,2%
Malakoff Humanis Assurances	78,8			
MH Retraite Supplémentaire	71,1	71,1	285,5	29,3%
AUXIA Assistance	14,2	14,2	14,2	0,2%
Retraitements de combinaison (****)	-532,0	-449,8	-519,4	
SGAM Malakoff Humanis	7 088,5	7 556,5	7 778,1	2,9%

(*) Fusion avec Malakoff Humanis Nationale à effet du 1^{er} janvier 2024

(**) Intégration de la France Mutualiste à effet rétroactif comptable au 1^{er} janvier 2024

(***) Fusion avec Malakoff Humanis Assurances à effet du 1^{er} janvier 2024

(****) Des retraitements d'opérations intra groupe sont réalisés lors de la combinaison des comptes : les opérations internes, notamment les opérations de réassurance, ont été éliminées lors de l'élaboration des comptes sociaux combinés. Des seuils de significativité ont été définis pour les opérations internes réciproques.

Le présent rapport unique Groupe comprend les éléments chiffrés arrêtés au 31 décembre 2024 des entités assurantielles entrant dans le périmètre de combinaison.

A.1.3. LES ACTIVITES 2024 DE LA SGAM MALAKOFF HUMANIS

La SGAM Malakoff Humanis exerce son activité en assurance de personne essentiellement en santé, prévoyance et épargne retraite.

Les clients entreprises et branches représentent 70% du portefeuille en 2024.

En M€	RÉEL 2023	RÉEL 2023 *	RÉEL 2024	Santé	Pré-voyance	Epargne
Malakoff Humanis Prévoyance	3 696,3	3 696,3	3 611,7	1 960,8	1 613,4	37,5
IPSEC	157,9	157,9	158,9	85,9	73,0	
INPR	51,4	51,4	46,9	19,5	27,3	
CAPREVAL	7,2	7,2	6,9	5,2	1,7	
Malakoff Humanis Mutuelle	494,3	664,5	698,1	695,5	2,6	
Malakoff Humanis Nationale	196,9					
La France Mutualiste		468,0	665,8		0,2	665,6
Radiance Mutuelle	80,6	80,6	82,7	82,6	0,2	
Mobilité Mutuelle	82,1	82,1	90,8	90,8		
Médecis	37,8	37,8	40,5			40,5
Energie Mutuelle	51,4	51,4	58,0	56,9	1,1	
CMAV	5,9	5,9	5,2	2,0		3,2
QUATREM	2 330,6	2 354,1	2 440,5	1 462,4	902,7	75,4
AUXIA	263,8	263,8	285,5		285,5	
Malakoff Humanis Assurances	78,8					
MH Retraite Supplémentaire	71,1	71,1	91,9			91,9
AUXIA Assistance	14,2	14,2	14,2		14,2	
Retraitements de combinaison ¹	-532,0	-449,8	-519,4	-260,1	-241,6	-17,7
SGAM Malakoff Humanis	7 088,5	7 556,5	7 778,1	4 201,5	2 680,3	896,3

(*) version proforma

Le chiffre d'affaires total incluant les éléments exceptionnels de l'année s'élève à 7 778,1 M€, en hausse de 2,9% par rapport à 2023 en vision pro forma intégrant La France Mutualiste.

A.1.4. LE CHIFFRE D'AFFAIRES PAR LIGNES D'ACTIVITE

Les lignes d'activité principales, définies par Solvabilité 2, de la SGAM Malakoff Humanis sont les suivantes :

- Engagements d'assurance et de réassurance non-vie (Santé non similaire à la vie « non SLT ») : assurance des frais médicaux et assurance de protection de revenus ;
- Engagements d'assurance vie :
 - o Santé Similaire à la Vie (SLT) : assurance maladie et rente découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé
 - o Vie : assurance avec participation aux bénéficiaires, assurance indexée et en unité de compte, autres assurances vie ;
- Engagements de réassurance Vie

Le chiffre d'affaires total se ventile comme suit selon les lignes d'activités définies par Solvabilité 2 :

en M€	Montant		Evolution	
	2023	2024	En M€	En %
Santé non similaire à la vie	5 402,4	5 501,2	+98,8	+1,8%
Santé similaire à la vie	72,1	74,1	+2,0	+2,8%
Vie	1 599,8	2 188,5	+588,7	+ 36,8%
Non Vie	14,2	14,2	-	-0,1%
Chiffres d'affaires	7 088,5	7 778,1	+689,6	+9,7%

A.1.5. LE CHIFFRE D'AFFAIRES PAR LIGNES D'ACTIVITE ET PAR ENTITE

Le détail par entité composant la SGAM est le suivant :

EN M€	TOTAL		Santé non SLT		Santé SLT		Vie		Non Vie	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Malakoff Humanis Prévoyance	3 696,3	3 611,7	2 872,4	2 930,1	12,7	11,7	811,2	669,8		
IPSEC	157,9	158,9	131,0	130,1	0,3	0,6	26,6	28,2		
INPR	51,4	46,9	42,5	39,3	-	-	8,9	7,6		
CAPREVAL	7,2	6,9	6,0	5,7	-	-	1,2	1,2		
Mutuelle Malakoff Humanis	494,3	698,1	493,9	695,5	0,2	0,2	0,2	2,4		
Malakoff Humanis Nationale	196,9		194,5				2,4			
La France Mutualiste		665,8		-		-		665,8		
Radiance Mutuelle	80,6	82,7	81,8	83,9	-1,5	-1,3	0,2	0,2		
Mutuelle Renault	82,1	90,8	82,1	90,8	-	-	-	-		
Médecis	37,8	40,5	-	-	-	-	37,8	40,5		
Energie Mutuelle	51,4	58,0	50,3	56,9	1,1	1,1				
CMAV	5,9	5,2	1,4	1,3	0,3		4,2	3,9		
QUATREM	2 330,6	2 440,5	1 782,5	1 766,4	59,0	52,7	489,1	621,4		
AUXIA	263,8	285,5	14,8	13,6	10,1	9,3	238,8	262,5		
Malakoff Humanis Assurance	78,8		60,0		2,4		16,5			
MH Retraite Supplémentaire	71,1	91,9	-	-	-	-	71,1	91,9		
AUXIA Assistance	14,2	14,2	-	-	-	-	-	-	14,2	14,2
Retraitements de combinaison	-449,8	-519,4	-410,9	-312,4	-12,5	-0,2	-108,5	-206,9		
SGAM Malakoff Humanis	7 088,5	7 778,1	5 402,4	5 501,2	72,0	74,1	1 599,8	2 188,5	14,2	14,2

A.2. Résultats de souscription

Le résultat de souscription (également dénommé résultat d'exploitation) est calculé par la différence entre le chiffre d'affaires et la somme des charges de sinistres et des frais de gestion.

Pour une analyse affinée, le Groupe présente son compte de résultat en isolant les éléments « récurrents », des éléments exceptionnels.

Ces éléments exceptionnels ou « non récurrents » comprennent les éléments suivants :

- Cotisations : les boni / mali sur cotisations et les opérations exceptionnelles comme les entrées de portefeuille
- Sinistres : les événements particuliers liés à des changements de contexte, notamment réglementaire
- Frais de gestion : identifiés par des projets clairement spécifiques
- Produits financiers : la réalisation de plus-values significativement supérieures à l'attendu sur la période

Ainsi, la vision « **récurrente** » tient compte uniquement des opérations non exceptionnelles qui se sont déroulées dans l'année en cours, il n'est donc pas tenu compte dans cette analyse récurrente des transferts de portefeuilles ou des changements de contexte réglementaire ou des constatations de bonis ou malis éventuels.

A.2.1. LE RESULTAT DE SOUSCRIPTION RECURRENT

Le chiffre d'affaires récurrent :

En vision récurrente (hors éléments exceptionnels tels que les boni / mali sur cotisations et les opérations exceptionnelles comme les entrées de portefeuille), le chiffre d'affaires brut de cession du Groupe s'établit à **7 521,9 M€** contre 6 768 M€) au 31 décembre 2023, en hausse de 11,1% (dont 3,9% hors La France Mutualiste), principalement due à la production commerciale nette.

Le résultat de souscription récurrent :

EN M€	2023	2023*	2024
Santé	-183,6	-183,6	-52,6
Prévoyance	68,4	68,4	48,4
Épargne	-11,5	-35,97	-49,3
SGAM Malakoff Humanis	-126,6	-151,1	-53,5

(*) version proforma

Le résultat d'exploitation récurrent s'améliore en 2024 sous l'effet de la campagne de renouvellement, de la consolidation positive du risque 2023 et malgré la dérive soutenue en santé et en prévoyance :

- Le rapport sinistre sur primes net de réassurance récurrent (S/P santé & prévoyance) s'améliore de 1,4 point à 81,4%, en lien principalement avec une consolidation positive de la marge technique 2023 et la poursuite de la politique de redressement du portefeuille.
 - En santé collective, la sinistralité s'améliore de 3,6 pts, la politique tarifaire du groupe ainsi que la consolidation favorable de l'année 2023 permettant d'absorber une dérive soutenue en 2024
 - En santé individuelle, le ratio de sinistralité s'améliore de 0,8 pt tiré par la consolidation positive de la marge technique et à la politique tarifaire qui permet de compenser une dérive supérieure.
 - En prévoyance, le ratio de sinistralité se dégrade sous l'effet de la dérive.
- En épargne, le produit net d'assurance augmente de 50 M€ entre 2023 et 2024 bénéficiant de l'apport de La France Mutualiste.
- Les charges d'exploitation récurrentes ressortent à 680 M€ en santé prévoyance, en baisse de 1% traduisant les efforts de maîtrise des coûts menés par le Groupe. En épargne, les charges passent de 50 M€ à 134 M€ sous l'effet de l'intégration de La France Mutualiste et des coûts associés au plan de développement du Groupe (« ambition Épargne »).
- Les commissions récurrentes s'élèvent à 566 M€, en hausse contenue de 7 M€ par rapport à 2023 en lien avec un développement maîtrisé sur le périmètre grossistes.

A.2.2. LE RESULTAT DE SOUSCRIPTION RECURRENT PAR ENTITE

Le détail du résultat de souscription de chacune des entités affiliées à la SGAM est le suivant :

En M€	TOTAL			Santé	Prévoyance	Epargne Retraite
	2023	2023 *	2024			
Malakoff Humanis Prévoyance	-100,3	-100,3	-12,7	-13,0	1,1	-0,8
IPSEC	-6,8	-6,8	-1,4	-3,0	1,6	
INPR	1,6	1,6	0,8	0,8	-0,1	
CAPREVAL	-1,7	-1,7	-0,9	-0,5	-0,4	
Malakoff Humanis Mutuelle	7,4	9,6	19,1	19,9	-0,7	
La France Mutualiste		-24,5	-20,5			-20,5
Radiance Mutuelle	5,1	5,1	5,5	5,5	0,0	
Mutuelle Renault	0,4	0,4	3,2	3,2		
Médecis	1,6	1,6	2,0			2,0
Energie Mutuelle	0,3	0,3	0,6	0,3	0,3	
CMAV	1,2	1,2	1,3		1,4	-0,1
QUATREM	-34,7	-36,1	-47,5	-66,6	39,6	-20,5
AUXIA	3,0	3,0	4,4		4,4	
MH Retraite Supplémentaire	-4,2	-4,2	-10,7			-10,7
AUXIA Assistance	0,9	0,9	1,6		1,6	
Autres (*)	-1,3	-1,2	1,8	0,7	-0,4	1,4
SGAM Malakoff Humanis	-126,6	-151,1	-53,5	-52,6	48,4	-49,3

(*) version proforma

Les tendances observées sur le Groupe se retrouvent sur les différentes entités selon leurs activités :

Pour les institutions de prévoyance :

- Malakoff Humanis Prévoyance : le résultat de souscription ressort en forte progression par rapport à 2023 et bénéficie des politiques d'assainissement du portefeuille et de maîtrise des frais généraux menées ces dernières années. L'exercice 2024 est marqué par un retour à l'équilibre avec un ratio combiné à 100,4% et un résultat technique récurrent positif de 98 M€ en Santé- Prévoyance ;
- IPSEC : un résultat de souscription qui s'améliore en raison des effets combinés de redressement du portefeuille et d'une baisse des frais généraux ;
- INPR : le résultat de souscription se dégrade en raison d'une baisse du chiffre d'affaires mais reste à un niveau solide ;
- Capreval : le résultat de souscription s'améliore grâce aux effets de la politique tarifaire en prévoyance collective et à la baisse des charges d'exploitation.

Pour les mutuelles :

- Malakoff Humanis Mutuelle : une amélioration du résultat de souscription en lien avec une consolidation positive de la marge technique 2023 et à la politique tarifaire qui permet de compenser la dérive ;
- La France Mutualiste : une année 2024 marquée par une croissance importante des cotisations avec un résultat de souscription en amélioration.
- Radiance Mutuelle et Mobilité Mutuelle : une amélioration du résultat de souscription en raison de la politique tarifaire et du développement commercial ;
- Médecis : un résultat d'exploitation en hausse par rapport à 2023 sous les effets d'une légère dégradation de la marge technique (baisse des chargements sur prestations) compensée par une baisse des charges d'exploitation ;
- Energie Mutuelle : un résultat de souscription en légère hausse grâce à la politique tarifaire, une production nette et à la poursuite de la maîtrise des charges d'exploitation.

Pour la Société d'Assurance Mutuelle :

- CMAV : un résultat de souscription en hausse en lien avec la baisse des charges d'exploitation.

Pour les filiales :

- QUATREM : un résultat de souscription qui se dégrade sous l'effet d'une hausse des charges d'exploitation et ce malgré une amélioration de la marge technique ;
- Auxia : un résultat de souscription en croissance sur la période expliquée par une augmentation des frais généraux plus faible que l'augmentation du chiffre d'affaires (à noter une stabilité des charges d'exploitation récurrentes)
- Malakoff Humanis Retraite Supplémentaire : un résultat de souscription en diminution avec des charges d'exploitation et des commissions en hausse, liées au plan stratégique Epargne ;
- Auxia Assistance : un résultat de souscription en hausse avec une diminution de la sinistralité avec un chiffre d'affaires stable.

A.2.3. LE RESULTAT DE SOUSCRIPTION BRUT ET NET DE REASSURANCE

Le résultat de souscription récurrent de la SGAM Malakoff Humanis et des entités affiliées est présenté ci-dessous en distinguant le résultat brut de réassurance et le résultat récurrent net de réassurance.

En M€	Résultat de souscription brut		Résultat de souscription net	
	2023*	2024	2023*	2024
Malakoff Humanis Prévoyance	-83,0	-13,9	-100,3	-12,7
IPSEC	-19,2	-8,0	-6,8	-1,4
INPR	1,8	0,9	1,6	0,8
CAPREVAL	-1,6	-0,9	-1,7	-0,9
Malakoff Humanis Mutuelle	11,4	19,1	9,6	19,1
La France Mutualiste	-24,5	-20,0	-24,5	-20,5
Radiance Mutuelle	5,1	5,5	5,1	5,5
Mutuelle Renault	0,4	3,2	0,4	3,2
Médecis	1,6	2,0	1,6	2,0
Energie Mutuelle	1,3	1,8	0,3	0,6
CMAV	1,2	1,3	1,2	1,3
QUATREM	-35,9	-43,0	-36,1	-47,5
AUXIA	0,7	2,9	3,0	4,4
MH Retraite Supplémentaire	-4,5	-10,7	-4,2	-10,7
AUXIA Assistance	0,9	1,6	0,9	1,6
Retraitements	2,3	-3,8	-1,2	1,8
SGAM Malakoff Humanis	-141,9	-54,5	-151,1	-53,5

(*) version proforma

A.3. Résultats des investissements

A.3.1. LA PERFORMANCE FINANCIERE COMPTABLE

Le taux de rendement comptable des actifs de la **SGAM Malakoff Humanis** est de 3,2% contre 3% en 2023. Cette performance s'est maintenue grâce à une gestion financière diversifiée et sécurisée qui assure un rendement stable sur le long terme, en phase avec les engagements pris par le Groupe.

En M€	Valeur nette comptable 2023*	Valeur nette comptable 2024	Variation de valeur	Dont			Taux de rendement comptable (***)
				apports / retraits	réserve de capitalisation	produits financiers	
Portefeuille d'adossment	23 170,8	24 289,4	1 118,6	586,4	-54,8	587,0	2,5%
Obligations (yc forward)	18 487,5	19 420,6	933,0	459,4		473,6	2,5%
Dettes Privées	1 185,2	1 444,6	259,4	206,7		52,7	4,0%
Immobilier	3 498,0	3 424,2	-73,8	-79,7	-54,8	60,7	1,7%
Portefeuille de Performance	8 649,6	8 486,5	-163,0	-650,5		487,5	5,7%
Fonds non cotés	1 052,0	1 067,7	15,7	-69,2		84,9	7,9%
Fonds et actions cotés	7 597,5	7 418,8	-178,7	-581,3		402,5	5,4%
Participations	438,2	387,9	-50,3	-46,0		-4,3	-1,0%
Monétaire et assimilé	1 557,8	1 458,7	-99,1	-155,2		56,0	3,7%
Placements	33 816,3	34 622,5	806,2	-265,3	-54,8	1 126,3	3,3%
Autre (**)				21,7		-21,7	
Total Placements	33 816,3	34 622,5	806,2	-243,6	-54,8	1 104,6	3,2%

(*) version proforma

(**) Les éléments « autre » comprennent principalement l'exclusion des produits financiers exceptionnels résultant de la combinaison d'entités non assurantielles et d'opérations intragroupes réalisées en 2023.

(***) Le taux de rendement comptable est déterminé en divisant les produits financiers par la moyenne des valeurs nettes comptables N et N-1.

L'analyse de l'évolution des placements par entités en valeur comptable est la suivante :

En M€	Valeur nette comptable 2023*	Valeur nette comptable 2024	Variation de valeur	Dont		Taux de rendement comptable
				apports / retraits	produits financiers	
Malakoff Humanis Prévoyance	11 609,7	11 916,8	307,1	-68,2	389,5	3,3%
IPSEC	210,2	211,2	1,0	-3,2	4,2	2,0%
INPR	477,4	492,3	14,9	-3,9	18,8	3,9%
CAPREVAL	59,5	59,1	-0,4	-2,1	1,7	2,9%
Malakoff Humanis Mutuelle	879,3	904,7	25,4	6,8	18,6	2,1%
La France Mutualiste	8 363,4	8 690,9	327,5	32,4	304,8	3,6%
Radiance Mutuelle	119,0	122,5	3,5	0,2	3,3	2,7%
Mutuelle Renault	75,6	79,6	4,0	3,6	0,4	0,5%
Médecis	2 694,2	2 629,4	-64,8	-134,7	69,9	2,6%
Energie Mutuelle	18,7	25,3	-8,9	-9,8	0,8	2,8%
CMAV	429,9	432,7	3,0	-9,8	12,8	3,0%
QUATREM	7 300,7	7 326,5	25,8	-241,5	270,8	3,7%
AUXIA	1 364,3	1 516,1	151,8	104,3	47,5	3,3%
MH Retraite Supplémentaire	1 216,7	1 217,6	0,9	-41,6	42,6	3,5%
AUXIA Assistance	38,8	29,1	-9,7	-10,4	0,6	1,9%

(*) version proforma

A.3.2. LA CONTRIBUTION FINANCIERE

Les produits financiers de l'année génèrent une contribution financière au résultat du Groupe de + 355 M€, en hausse de 88 M€ par rapport à 2023 compte tenu de l'intégration de LFM en 2024 (hausse de 25 M€ à périmètre équivalent) mais également de revenus supérieurs sur les portefeuilles d'adossement et de performance.

La hausse des produits financiers provient essentiellement des revenus sur les actifs non-côtés.

En M€	2023	2023*	2024
Produits financiers	768,9	1 045,9	1 104,6
Charges de distribution	-500,8	-714,4	-735,8
SGAM Malakoff Humanis	268,1	331,6	368,8

(*) version proforma

A3.3. LA CONTRIBUTION FINANCIERE PAR ENTITE

Le détail par entité assurantielle composant la SGAM Malakoff Humanis est le suivant :

En M€	Contribution financière		Produits financiers		Charges de distribution	
	2023*	2024	2023*	2024	2023*	2024
Malakoff Humanis Prévoyance	156,1	192,2	364,9	389,5	-208,8	-197,2
IPSEC	-4,2	-0,2	-0,3	4,2	-3,9	-4,4
INPR	13,3	17,7	14,6	18,8	-1,3	-1,1
CAPREVAL	0,7	1,0	1,5	1,7	-0,9	-0,7
Mutuelle Malakoff Humanis	13,9	16,8	15,0	18,6	-1,05	-1,8
La France Mutualiste	63,7	72,5	277,1	305,9	-213,6	-233,4
Radiance Mutuelle	3,0	3,3	3,3	3,3	-0,3	-
Mutuelle Renault	1,0	0,4	1,0	0,4	-	-
Médecis	6,0	4,7	74,1	68,6	-68,2	-63,9
Energie Mutuelle	0,3	0,8	0,3	0,8	-	-
CMAV	3,8	3,8	13,6	12,8	-9,8	-9,0
QUATREM	107,6	112,7	256,2	270,8	-148,5	-158,1
AUXIA	15,7	6,7	40,1	47,5	-24,4	-40,8
MH Retraite Supplémentaire	2,8	5,3	40,8	42,6	-38,0	-37,2
AUXIA Assistance	0,5	0,6	0,5	0,6	-	-

(*) version proforma

Pour les institutions de prévoyance, l'année 2024 a été marquée par :

- Malakoff Humanis Prévoyance : une hausse des produits financiers sur le portefeuille d'adossement et de performance ;
- IPSEC : une hausse de la contribution financière sur l'immobilier et le monétaire qui s'améliore tout en restant négative en raison d'une forte distribution (intérêts techniques) ;
- INPR : une hausse de la contribution financière provenant des produits financiers sur le portefeuille de performance ;
- Capreval : une contribution financière en hausse due à un effet combiné des produits financiers plus importants et à un niveau de distribution moins élevé (revalorisation des rentes moins importante) ;

Pour les Mutuelles, l'année 2024 a été marquée par :

- Malakoff Humanis Mutuelle : en amélioration en raison d'une hausse des produits financiers sur le portefeuille d'adossment, le portefeuille de performance et le monétaire ;
- La France Mutualiste : une croissance de la contribution financière induite par une hausse des revenus financiers, principalement sur les actifs cotés et les obligations
- Radiance Mutuelle : une stabilité des produits financiers ;
- Mobilité Mutuelle : une baisse des produits financiers par rapport à 2023 ;
- Médicis : une baisse de la contribution financière en lien avec des produits financiers exceptionnels en 2023 ; La baisse observée s'explique par des réalisations de plus-values plus faibles sur le régime PER en 2024, ainsi que par le reclassement des frais internes de gestion des placements dans le résultat financier des fonds propres en 2024 alors que ces éléments étaient inclus dans le résultat d'exploitation en 2023
- Energie Mutuelle : une hausse des produits financiers par rapport à 2023 portée par les portefeuilles de performance et monétaires ;

Pour la Société d'Assurance Mutuelle, l'année 2024 a été marquée par :

- CMAV : baisse des produits financiers en 2024 avec un total à 12,8 M€ en lien avec de moindres réalisations sur les actifs cotés.

Pour les filiales, l'année 2024 a été marquée par :

- Quatrem : hausse de la contribution financière qui bénéficie de produits financiers plus importants notamment sur le portefeuille de performance ; Les produits financiers sont en hausse de 17 M€ tirée par les externalisations de plus-values latentes sur les actifs non cotés.
- AUXIA : baisse de la contribution financière en raison de l'augmentation de la charge de distribution et des produits financiers ;
- Malakoff Humanis Retraite Supplémentaire : une contribution financière en hausse en raison de produits financiers plus importants notamment sur le portefeuille d'adossment.

A.3.4. LA PERFORMANCE FINANCIERE ECONOMIQUE

Ainsi, pour la **SGAM Malakoff Humanis** le portefeuille des placements a généré une performance économique de **802,6 M€** représentant un taux de performance économique de + 2,1%.

EN M€	Valeur de marché 2023*	Valeur de marché 2024	Variation de valeur	Dont		Performance économique %
				apports / retraits	performance économique	
Portefeuille d'adossment	23 956,7	24 668,1	711,4	585,6	125,8	0,5%
Obligations (yc forward)	18 159,6	18 687,2	527,6	459,3	68,4	0,4%
Dette Privée	1 093,4	1 463,6	370,2	206,7	163,5	11,3%
Immobilier	4 703,7	4 517,2	-186,5	-80,4	-106,1	-2,3%
Portefeuille de Performance	10 856,6	10 898,9	42,3	-649,6	691,9	6,5%
Fonds non cotés	1 541,9	1 606,2	64,3	-70,2	134,5	8,5%
Fonds et actions cotés	9 314,7	9 292,7	-22,0	-579,5	557,4	6,1%
Participations	500,5	384,4	-116,1	-46,0	-70,1	-9,4%
Monétaire et assimilé	1 561,0	1 460,7	-100,2	-155,2	55,0	2,2%
Total Placements SGAM	36 874,8	37 412,1	537,3	-265,3	802,6	2,1%

(*) version proforma

Le détail par entité est synthétisé dans le tableau ci-dessous :

EN M€	Valeur de marché 2023*	Valeur de marché 2024	Variation de valeur	Dont		Performance économique %
				apports / retraits	performance économique	
Malakoff Humanis Prévoyance	13 466,5	13 686,5	220,0	-102,8	322,8	2,3%
IPSEC	223,7	226,7	3,0	-3,6	6,6	2,1%
INPR	638,9	655,4	16,5	-3,8	20,4	3,1%
CAPREVAL	64,5	64,0	-0,5	-2,1	1,6	2,5%
Mutuelle Malakoff Humanis	1 142,1	1 174,6	32,5	4,8	27,7	2,0%
La France Mutualiste	9 439,4	9 829,6	390,2	27,7	362,5	3,7%
Radiance Mutuelle	128,7	133,9	5,2	0,2	5,0	4,2%
Mutuelle Renault	80,8	85,3	4,5	3,6	0,8	1,0%
Médicis	2 679,8	2 637,8	-42,0	-133,8	91,8	3,4%
Energie Mutuelle	34,5	25,4	-9,1	-10,0	0,9	2,0%
CMAV	498,9	494,4	-4,5	-11,1	6,6	1,3%
QUATREM	7 813,8	7 778,9	-34,9	-237,8	52,3	0,7%
AUXIA	1 479,8	1 599,4	119,6	105,1	14,6	0,9%
MH Retraite Supplémentaire	1 348,7	1 299,2	-49,5	-40,8	-8,7	-0,7%
AUXIA Assistance	41,6	32,2	-9,4	-10,8	1,5	4,0%

(*) version proforma

La SGAM Malakoff Humanis et les entités la composant ne disposent pas d'investissement dans une titrisation.

A.4. Performance des autres activités

Les principales autres activités du Groupe sont les structures suivantes :

- **Laffitte Courtage** : société de gestion des produits d'assurance de personnes individuelles. Cette société est détenue en intégralité par le Groupe Malakoff Humanis, par l'intermédiaire de la holding, Malakoff Humanis. Ses résultats 2024 sont de + 0,8 M€.
- **Malakoff Humanis Innov'** : société dédiée aux investissements dans les start-ups œuvrant dans les domaines de la fintech, la e-santé, les ressources humaines et les services aux entreprises. Cette société est détenue en intégralité par le Groupe Malakoff Humanis, par l'intermédiaire de la holding Malakoff Humanis. Ses résultats 2024 sont de – 5,2 M€.
- **Epsens** : société d'investissement spécialisée en tenue de comptes en épargne salariale et en commercialisation de dispositifs d'épargne salariale. Cette société est détenue à 99,99 % par le Groupe Malakoff Humanis, par l'intermédiaire de la holding Malakoff Humanis. Ses résultats 2024 sont de + 0,7 M€.
- **Malakoff Humanis Investissements Privés** : société d'investissement. Cette société est détenue en intégralité par le Groupe Malakoff Humanis. Ses résultats 2024 sont de + 12,3 M€.
- **Malakoff Humanis Puccini** : société civile immobilière. Cette société est détenue en intégralité par le Groupe Malakoff Humanis. Ses résultats 2024 sont de – 39,2 M€.
- **OPCI Vivaldi** : société d'investissement à prépondérance immobilière. Cette société est détenue en intégralité par le Groupe Malakoff Humanis. Ses résultats 2024 sont de + 39,2 M€.

A.5. Autres informations

Aucune autre information n'est à mentionner pour la SGAM Malakoff Humanis.

B. SYSTEME DE GOUVERNANCE

B.1. Informations générales

B.1.1. DESCRIPTION DU SYSTEME DE GOUVERNANCE MALAKOFF HUMANIS

➤ L'Assemblée générale

L'Assemblée générale de la SGAM Malakoff Humanis est composée de toutes les entités affiliées représentées chacune exclusivement par un de ses administrateurs dûment mandaté.

L'administrateur dûment mandaté pour représenter l'entreprise affiliée, devra voter conformément aux décisions rendues par son Conseil d'administration. La répartition des voix est effectuée proportionnellement à la contribution des entités affiliées au fonds d'établissement de la SGAM Malakoff Humanis.

➤ Principales compétences de l'Assemblée générale ordinaire

L'Assemblée générale ordinaire entend le rapport présenté par le Conseil d'administration sur la marche des affaires de la SGAM Malakoff Humanis, l'exposé des comptes du dernier exercice ainsi que les rapports du ou des Commissaires aux comptes.

Elle discute, approuve, rejette ou modifie le bilan, le compte de résultat et l'annexe aux comptes de l'exercice écoulé présentés par le Conseil d'administration. Elle statue sur les conventions visées à l'article R.322-57 du Code des assurances.

Elle procède à la nomination, au renouvellement ou à la révocation des administrateurs et à la nomination du ou des Commissaires aux comptes. Elle statue sur toutes autres questions relevant de sa compétence au terme de la loi et de la réglementation.

➤ Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la SGAM Malakoff Humanis est composé de 29 membres, élus par l'Assemblée générale ordinaire dans le cadre d'un scrutin de listes sans panachage et ils sont répartis entre 2 pôles :

- Le pôle paritaire composé de deux collèges :
 - o Un collège dit « employeurs » comprenant dix administrateurs élus ;
 - o Un collège dit « salariés » comprenant dix administrateurs élus ;
- Le pôle mutualiste composé de neuf administrateurs élus.

Les décisions sont prises à la majorité des membres du Conseil d'administration ou à la majorité qualifiées. Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité du Groupe prudentiel Malakoff Humanis et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués à l'Assemblée générale et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la SGAM Malakoff Humanis et des entités du groupe prudentiel et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns conformément à l'objet social de la SGAM Malakoff Humanis.

Pour exercer sa responsabilité d'entité de tête au sens de la directive Solvabilité 2, la SGAM Malakoff Humanis dispose de toutes les informations qui lui sont nécessaires pour délibérer sur la politique assurantielle et financière des entités du Groupe prudentiel sur la solvabilité, sur la solidarité entre ses membres et les conditions dans lesquelles les politiques de risques sont mises en place par le Groupe.

Le Conseil d'administration de la SGAM Malakoff Humanis exerce un contrôle constant sur l'Association de Moyens Assurance de Personnes. A ce titre, il peut se faire communiquer toute information, notamment comptable ou financière, relative à la situation ou aux opérations de l'Association de Moyens Assurance de Personnes.

Le Conseil d'administration peut conférer à un ou plusieurs de ses membres ou à des tiers tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Le Conseil d'administration est doté de Commissions ou Comité spécialisés qui lui rapporte leurs conclusions.

B.1.2. LES DIRIGEANTS EFFECTIFS DU GROUPE PRUDENTIEL

➤ Directeur général

La Direction générale de la SGAM Malakoff Humanis est assurée, sous le contrôle du Conseil d'administration et dans le cadre des orientations arrêtées par celui-ci, par une personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur général.

Le Directeur général de la SGAM Malakoff Humanis est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir, en toutes circonstances, au nom de la SGAM Malakoff Humanis. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration.

Il représente la SGAM Malakoff Humanis dans ses rapports avec les tiers. La SGAM Malakoff Humanis est engagée même par les actes du Directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers eût connaissance que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Les dispositions des statuts ou les décisions du Conseil d'administration limitant les pouvoirs du Directeur général sont inopposables aux tiers.

➤ Directeurs généraux délégués

Le Conseil d'administration peut nommer, sur proposition du Directeur général, une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur général et portant le titre de Directeur général délégué.

Les Directeurs généraux délégués sont révocables, sur proposition du Directeur général à tout moment par le Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration détermine, en accord avec le Directeur général, l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs généraux délégués. Les Directeurs généraux délégués disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur général.

Les dirigeants effectifs et le Conseil d'administration jouent un rôle prépondérant au sein du système de gouvernance. Ils disposent des informations pertinentes sur l'évolution des risques encourus et sont tenus d'évaluer et de contrôler périodiquement l'efficacité des politiques, des dispositifs et des procédures mis en place et de prendre les décisions et mesures appropriées pour remédier aux éventuelles défaillances. La Direction générale informe régulièrement le Conseil d'administration :

- Des éléments essentiels et des enseignements principaux qui peuvent être dégagés de l'analyse et du suivi des risques associés à l'activité et aux résultats et la surveillance du risque de non-conformité ;
- Des mesures prises pour assurer la continuité de l'activité et l'appréciation portée sur l'efficacité des dispositifs en place ;
- Des mesures prises pour assurer le contrôle des activités externalisées et des risques éventuels qui en résultent pour l'entreprise assujettie.

Par ailleurs, les Dirigeants effectifs et le Conseil d'administration ont la responsabilité de s'assurer que la gestion des risques ne présente pas de carences et doivent fixer les objectifs annuels.

➤ **Identité des dirigeants effectifs au 31 décembre 2024**

SGAM Malakoff Humanis	Thomas Saunier – Directeur général	Christophe Scherrer - Directeur général délégué David Giblas- Directeur général délégué Eric Vaudaine - Directeur général délégué
Malakoff Humanis Prévoyance	Thomas Saunier – Directeur général	Christophe Scherrer - Directeur général délégué Eric Vaudaine - Directeur général délégué David Giblas - Directeur général délégué
IPSEC	Thomas Colin – Directeur général	Eric Vaudaine - Directeur général délégué
INPR	Christophe Scherrer – Directeur général	Eric Vaudaine - Directeur général délégué David Giblas - Directeur général délégué
CAPREVAL	Eric Vaudaine – Directeur général	Christophe Scherrer - Directeur général délégué David Giblas - Directeur général délégué
Malakoff Humanis Mutuelle	Thomas Saunier – Directeur général / opérationnel	Jean-Luc Garde - Président du Conseil d'administration Christophe Scherrer - Directeur général délégué Eric Vaudaine - Directeur général délégué
La France Mutualiste	Isabelle le Bot – Directrice générale/ Dirigeant opérationnel	Dominique Burlett - Président du Conseil d'administration Nathalie Le Brazidec - Directrice générale déléguée Christophe Scherrer - Directeur général délégué en charge des coopérations et des synergies
Radiance Mutuelle	Emmanuel Durand - Dirigeant opérationnel	Rodolph Cairol - Président du Conseil d'administration Christophe Scherrer - Directeur général délégué en charge des coopérations et des synergies
Mutuelle Renault	Olivier Dubois – Dirigeant opérationnel	Alain Viquerat - Président du Conseil d'administration Christophe Scherrer - Directeur général délégué en charge des coopérations et des synergies
Médecis	Michel Clerc – Dirigeant opérationnel	Christian Martin – Président du Conseil d'administration Christophe Scherrer - Directeur général délégué en charge des coopérations et des synergies
Energie Mutuelle	Emmanuel Verdenet – Dirigeant opérationnel	Pascal Weis - Président du Conseil d'administration Christophe Scherrer - Directeur général délégué en charge des coopérations et des synergies
CMAV	Laurence Onen – Directrice générale	Eric Vaudaine - Directeur général délégué David Giblas - Directeur général délégué
QUATREM	Pierre-Jean Besombes – Directeur général	Loïc Lebert - Directeur général délégué
AUXIA	Emmanuel Copin – Directeur général	Thomas Uberfill - Directeur général délégué
MH Retraite Supplémentaire	Cécile Rouvière – Directrice générale	Matthieu Dujardin - Directeur général délégué
AUXIA Assistance	Emmanuel Copin- Directeur général	Thomas Uberfill - Directeur général délégué

B.1.3. LES CHANGEMENTS AU SEIN DU SYSTEME DE GOUVERNANCE EN 2024

Deux changements intervenus en 2024 :

- Radiance Mutuelle : Nomination du nouveau Président du Conseil d'administration
- Energie Mutuelle : Nomination du nouveau Président du Conseil d'administration

B.1.4. PRINCIPALES MISSIONS ET RESPONSABILITES DES FONCTIONS CLES

La gouvernance inclut quatre fonctions clés :

- **La fonction d'audit interne** a la charge d'évaluer l'adéquation du système de contrôle interne et les autres éléments du système de gouvernance ;
- **La fonction de gestion des risques** a la charge de contrôler l'application des politiques de gestion des risques, d'identifier les déficiences du système de gestion des risques, de coordonner les activités de gestion des risques et de vérifier l'adéquation du système de gestion des risques ;
- **La fonction actuarielle** a pour missions de coordonner et de superviser le calcul des provisions mathématiques, d'apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques, d'émettre un avis sur la politique globale de souscription et sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance qui font l'objet d'un rapport actuariel annuel ;
- **La fonction vérification de la conformité** a un rôle de conseil sur toutes les questions relatives au respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives, visant à évaluer l'impact des changements de l'environnement juridique et à élaborer un plan de conformité.

Les fonctions clés ont la charge de rendre compte à la Direction générale (au travers d'un Comité d'audit et des risques) et au Conseil d'administration (au travers de la Commission d'audit et des risques).

Les personnes titulaires des fonctions-clés ont un lien direct avec les organes dirigeants, disposent d'un niveau hiérarchique adéquat dans le Groupe et des moyens nécessaires à leur fonction.

Le responsable de la fonction clé de la SGAM Malakoff Humanis est, d'une manière générale, responsable de la fonction clé de toutes les entités assurantielles. Dans le cas où le responsable de la fonction d'une entité est différent, il entretient alors un lien fonctionnel fort avec le responsable de la fonction clé de la SGAM Malakoff Humanis qui, sur le périmètre de la fonction clé :

- Fixe les objectifs ;
- Valide les moyens nécessaires à ses missions ;
- Suit et évalue la performance ;
- Supervise les activités au quotidien.

	Audit Interne	Gestion des risques	Actuarielle	Vérification de la conformité
SGAM Malakoff Humanis	Renaud Bruneteau	Jérôme Guezennec	Olivier Elleboode	Johanne Grillet
Malakoff Humanis Prévoyance	Renaud Bruneteau	Jérôme Guézennec	Olivier Elleboode	Johanne Grillet
IPSEC	Renaud Bruneteau	Jérôme Guézennec	Olivier Elleboode	Johanne Grillet
INPR	Renaud Bruneteau	Jérôme Guézennec	Olivier Elleboode	Johanne Grillet
CAPREVAL	Renaud Bruneteau	Jérôme Guézennec	Olivier Elleboode	Johanne Grillet
Malakoff Humanis Mutuelle	Renaud Bruneteau	Jérôme Guézennec	Olivier Elleboode	Johanne Grillet
La France Mutualiste	Lydia Boudoukha	Emmanuel Guyot	Simon Le Dily	Phillipe Franco
Radiance Mutuelle	Renaud Bruneteau	Fanny Bouquet des Chau	Fanny Bouquet des Chau	Sophie Chirat
Mutuelle Renault	Renaud Bruneteau	Jérôme Guézennec	Olivier Elleboode	Johanne Grillet
Médecis	Renaud Bruneteau	Jérôme Guézennec	Olivier Elleboode	Johanne Grillet
Energie Mutuelle	Renaud Bruneteau	Jérôme Guézennec	Olivier Elleboode	Johanne Grillet
CMAV	Renaud Bruneteau	Jérôme Guézennec	Olivier Elleboode	Johanne Grillet
QUATREM	Renaud Bruneteau	Jérôme Guézennec	Olivier Elleboode	Johanne Grillet
AUXIA	Renaud Bruneteau	Jérôme Guézennec	Olivier Elleboode	Johanne Grillet
MH Retraite Supplémentaire	Renaud Bruneteau	Jérôme Guézennec	Olivier Elleboode	Johanne Grillet
AUXIA Assistance	Renaud Bruneteau	Jérôme Guézennec	Olivier Elleboode	Johanne Grillet

B.1.5. POLITIQUE ET LES PRATIQUES DE REMUNERATION

Une politique de rémunération est rédigée pour le Groupe Malakoff Humanis. Elle est définie par la Direction générale sur proposition de la Direction des Ressources Humaines. Le Conseil d'administration de la SGAM Malakoff Humanis valide cette politique.

Un Comité des nominations et des rémunérations de la SGAM Malakoff Humanis est chargé de déterminer la rémunération du Directeur général, des Directeurs généraux délégués et des responsables des fonctions clés. Ce comité est composé du Président et des deux vice-présidents du Conseil d'administration de la SGAM Malakoff Humanis.

La rémunération globale des collaborateurs de la SGAM Malakoff Humanis et des entités du Groupe prudentiel est principalement composée d'une rémunération directe, d'une rémunération différée (Plan d'épargne entreprise, PERECO, d'un compte épargne temps, retraite complémentaire et surcomplémentaire), d'avantages (mutuelle et avantages sociaux), ainsi qu'une rémunération basée sur la performance et d'éventuels dispositifs de rétention.

La rémunération variable basée sur la performance ne s'applique qu'aux cadres managers et à certains cadres non-managers. Elle est attribuée en fonction de l'atteinte d'objectifs individuels fixés annuellement par leur responsable hiérarchique.

Pour le Directeur général, les Directeurs généraux délégués et les Directeurs / Directrice généraux / générale adjoint(e)s ainsi que les principaux responsables de la SGAM Malakoff Humanis au titre de leurs activités hors retraite complémentaire, cette rémunération variable s'apprécie en fonction de l'atteinte d'objectifs individuels et d'objectifs fixés annuellement reflétant la stratégie du Groupe prudentiel et la maîtrise des risques.

Ces objectifs doivent être mesurables par des indicateurs équilibrés et en lien avec l'appétence aux risques

du Groupe prudentiel. Les montants des primes octroyées sont une part équilibrée de leurs revenus n'incitant pas une prise de risque importante sur le court terme. De plus, au regard du portefeuille d'activités de la SGAM Malakoff Humanis et de ses risques, les engagements nouveaux pris ne peuvent à eux seuls déséquilibrer significativement le profil de risque et mettre en danger le Groupe sur un horizon court.

La population commerciale bénéficie par ailleurs d'une partie de rémunération variable liée à l'atteinte des objectifs commerciaux. La rémunération fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération totale de manière à éviter que les salariés ne dépendent de manière excessive de la composante variable.

Lorsque les collaborateurs bénéficient de ce variable, l'atteinte des objectifs fixés par leur manager conditionne le règlement de cette rémunération. Il est de la responsabilité de chaque manager de veiller à ce que les objectifs fixés n'entraînent pas de prise de risque disproportionnée par son collaborateur et à le contrôler.

La rémunération variable de la population commerciale est assise sur des critères objectifs et mesurables. Pour autant, ces objectifs et la prise de risques associée sont encadrés par l'application de la grille tarifaire et d'une politique de souscription définie au sein de la SGAM Malakoff Humanis, permettant de maîtriser le risque de déséquilibre économique des contrats souscrits.

De plus, la politique pose le principe d'un objectif commercial en accord avec l'intérêt des clients afin d'éviter entre autres le risque de conflit d'intérêts. Ainsi, l'incitation à la performance commerciale doit conduire à agir de manière loyale, honnête et professionnelle, dans le meilleur intérêt des clients.

Par ailleurs, la part variable de la rémunération des fonctions clés, liée à l'activité de la fonction clé, est indépendante de la performance des directions opérationnelles ou des domaines placés sous leur contrôle.

B.2. Exigences de compétences et d'honorabilité

B.2.1. DESCRIPTION DES PRINCIPES MAJEURS DE LA COMPETENCE ET L'HONORABILITE

Les administrateurs, dirigeants effectifs et responsables des fonctions clés doivent remplir les conditions de compétence et d'honorabilité nécessaires à une gestion saine et prudente de chacune des entités du Groupe prudentiel dans laquelle ils exercent leur fonction.

Les entités du Groupe prudentiel procèdent à la nomination ou à l'élection de leurs administrateurs, dirigeants effectifs et responsables de fonctions clés dans le respect de la politique de compétence et d'honorabilité validée par le Conseil d'administration.

Les administrateurs des organismes paritaires du Groupe prudentiel sont désignés et renouvelés dans leurs fonctions directement par les organisations syndicales et patronales représentatives sur le plan national. A ce titre, la SGAM Malakoff Humanis ne peut nullement se substituer aux dites organisations dans l'appréciation des compétences des personnes lors de leur désignation. La SGAM Malakoff Humanis s'engage néanmoins à informer l'organisation syndicale ou patronale concernée lorsqu'un administrateur, désigné par ladite organisation, ne remplit pas les conditions de compétence et d'honorabilité.

De même, s'agissant des mutuelles il est rappelé que les membres du Conseil d'administration sont élus par les délégués composant l'Assemblée générale de la Mutuelle. La SGAM Malakoff Humanis s'engage à informer le Conseil d'administration de la mutuelle lorsqu'un administrateur ne remplit pas les conditions de compétence et d'honorabilité.

Enfin, le groupe Malakoff Humanis transmet aux Conseils d'administration des entités du Groupe prudentiel les motifs des éventuelles oppositions de l'ACPR.

L'ACPR peut s'opposer à la poursuite du mandat d'un ou plusieurs administrateurs si elle constate que ce ou ces derniers ne remplissent plus les conditions d'honorabilité, de compétence et d'expérience qui leur sont applicables.

B.2.1.1. CRITERES DE COMPETENCE

Les personnes appelées à administrer, diriger une entreprise ou à y exercer une des fonctions clés doivent disposer des compétences et de l'expérience nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.

➤ Membres du Conseil d'administration

Ils doivent posséder :

- Collectivement, les qualifications, les compétences, les aptitudes et l'expérience professionnelle nécessaires dans les domaines d'activité concernés, pour gérer et superviser efficacement l'entreprise de manière professionnelle ;
- À titre individuel, les qualifications, les compétences, les aptitudes et l'expérience professionnelle nécessaires à l'exécution des tâches qui leur sont assignées.

Il est tenu compte de leur formation et de leur expérience de façon proportionnée à leurs attributions, notamment l'expérience acquise en tant que Président d'un conseil ou d'un comité.

Lorsque des mandats ont été antérieurement exercés, la compétence est présumée à raison de l'expérience acquise. Pour les nouveaux membres, l'ACPR tient compte des formations dont ils pourront bénéficier tout au long de leur mandat.

➤ Dirigeants effectifs et responsables de fonctions clés

L'évaluation de la compétence d'une personne comprend notamment :

- Une évaluation de ses diplômes et qualifications professionnelles,
- De ses connaissances et de son expérience pertinente dans le secteur de l'assurance ou dans d'autres secteurs financiers ou entreprises,
- Des différentes tâches qui lui ont été confiées,

- De ses compétences dans les domaines de l'assurance, de la finance, de la comptabilité, de l'actuariat et de la gestion, selon le cas.

B.2.1.2. CRITERE D'HONORABILITE

L'appréciation du critère de l'honorabilité est similaire pour les dirigeants effectifs, responsables de fonctions clés et administrateurs

L'honorabilité renvoie à la réputation et à l'intégrité d'une personne.

Une personne est considérée comme professionnellement honorable en l'absence :

- de l'une des condamnations définitives depuis moins de dix ans, d'infractions ou procédures, y compris celles en cours visées aux articles L. 322-2 du Code des assurances, L. 931-9 du Code de la sécurité sociale et L. 114-21 du Code de la mutualité
- d'éléments prouvant qu'elle ne s'est pas montrée transparente et coopérative avec l'ACPR
- de difficultés significatives à honorer des dettes, des investissements, expositions ou emprunts qui seraient disproportionnés et risqués à la vue de la situation personnelle de la personne intéressée et en l'absence de tout conflit d'intérêt dans l'exercice des fonctions,
- plus généralement, d'éléments indiquant le contraire et lorsqu'il n'y a pas non plus de raison de mettre raisonnablement en doute la bonne réputation de la personne en question.

La position de l'ACPR en date de décembre 2019 précise à cet égard que ces éléments, selon leur gravité, doivent conduire la SGAM Malakoff Humanis à s'interroger sur la capacité de la personne concernée à concourir à une gestion saine et prudente de l'organisme concerné, sans faire prévaloir des intérêts contraires à celui-ci ou du groupe dans lequel elle exerce son mandat.

B.2.2. PROCEDURES RELATIVES A LA COMPETENCE ET L'HONORABILITE

B.2.2.1. APPRECIATION DE LA COMPETENCE COLLECTIVE

Chaque intéressé doit adresser, lors de son entrée en fonction et tout au long de son mandat, les éléments nécessaires à évaluer sa compétence et notamment :

- un état descriptif de ses activités professionnelles actuelles et celles exercées sur une période de 10 ans,
- les formations suivies.

La Direction Juridique Corporate et Partenariats et la Direction des Instances Politiques du groupe Malakoff Humanis s'assurent par ailleurs selon le cas, que les membres des Conseils d'administration de la SGAM MH et des Entités du Groupe Prudentiel disposent collectivement, au sein du Conseil concerné, des connaissances et de l'expérience nécessaires et appropriées à l'exercice des responsabilités qui leur sont dévolues dans les domaines suivants, afin de permettre au Conseil d'administration d'exercer un contrôle efficace sur son organisme et de prendre les décisions relevant de sa compétence en toute connaissance de cause:

- les marchés de l'assurance,
- les marchés financiers,
- la stratégie de l'entreprise et son modèle économique,
- son système de gouvernance,
- l'analyse financière et actuarielle,
- les exigences législatives et réglementaires applicables à l'entreprise.

La Direction des Instances Politiques du groupe Malakoff Humanis veille à tout le moins à ce que des formations leur permettent d'acquérir les connaissances nécessaires dans les domaines décrits ci-dessus leur permettant d'être mieux préparés à prendre les décisions de leur ressort.

Dans ce cadre, le Groupe Malakoff Humanis met en œuvre un programme de formation interne adapté aux évolutions réglementaires, aux orientations stratégiques et aux enjeux du groupe et de son environnement, qui :

- s'articule autour de 4 axes majeurs :
 - La connaissance du groupe et de son environnement
 - La stratégie et le développement
 - La gouvernance et la gestion des risques
 - L'environnement économique et financier
- couvre l'ensemble des domaines dans lesquels les administrateurs du Conseil d'administration doivent disposer, collectivement, de connaissances et d'une expérience suffisante :
- comprend deux types de formation :
 - Une formation initiale, destinée aux administrateurs nouvellement désignés/élus ou récents dans leur fonction, elle a pour objectif de s'approprier, entre autres, les fondamentaux sur l'activité propre à un organisme d'assurance, le système de gouvernance et Solvabilité 2 et les connaissances clés demandées à l'administrateur dans l'exercice de son mandat au quotidien.
 - Une formation continue, composée de modules spécifiques et de perfectionnement adapté aux différentes catégories de mandats (administrateur, membre de comité spécialisé), cette formation est évolutive d'année en année pour assurer la montée en compétence des administrateurs.

B.2.2.2. APPRECIATION DE L'HONORABILITE

Conformément aux articles L.322-2 du Code des assurances, L. 931-7-2 du Code de la sécurité sociale et L. 114-21 du Code de la mutualité, les personnes administrant ne doivent pas avoir fait l'objet, dans les dix années précédant leur nomination, d'une condamnation définitive pour les motifs précisés au 1, 2 et 3 desdits articles.

De plus, en cas de survenance d'une telle condamnation en cours d'exercice du mandat ou de la fonction, la personne concernée devra cesser ses activités dans le délai d'un mois à compter de la date à laquelle la décision de justice est devenue définitive.

Chaque début d'année, un questionnaire est complété par chacun des administrateurs des Entités du Groupe Prudentiel portant sur :

- l'ensemble des mandats exercés dans toutes entités quelle que soit sa forme (société, institution de prévoyance, mutuelle, association, etc.),
- les conventions règlementées dont les administrateurs pourraient avoir connaissance dans chacune des Entités du Groupe Prudentiel,
- les conditions d'honorabilité à respecter pour exercer leurs mandats.

Les administrateurs doivent coopérer pour pouvoir mener à bien cette évaluation.

B.3. Système de gestion des risques (ORSA)

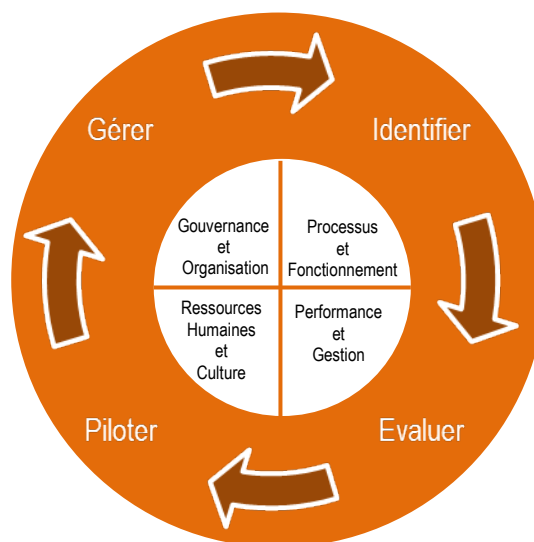
B.3.1. STRATEGIE DE GESTION DES RISQUES

La gestion des risques est un processus qui a pour objectifs d'identifier, évaluer, hiérarchiser, reporter et superviser l'ensemble des risques en s'attachant en priorité aux risques majeurs de la SGAM Malakoff Humanis.

Ainsi, par la gestion des risques, le Groupe prudentiel vise à :

- S'assurer de l'exhaustivité des risques identifiés ;
- Définir et mesurer l'appétit au risque ;
- Mettre en œuvre le suivi des incidents ;
- Améliorer la rentabilité de l'entreprise par une meilleure maîtrise du coût du risque ;
- Améliorer la réactivité de l'entreprise en se donnant les moyens de repérer, d'anticiper les risques et de les mettre sous contrôle ;
- Maîtriser les risques liés aux processus et aux systèmes, et améliorer la qualité de l'organisation et des services offerts aux clients ;
- Faciliter les prises de décision par les instances adéquates de l'entreprise.

Afin d'assurer une gestion cohérente de l'identification, de l'évaluation, du suivi et de la gestion des différents types de risques, les principes suivant de gestion des risques doivent être déclinés par les responsables/propriétaire en charge de ces risques.



➤ Organisation du système de gestion des risques

Le dispositif de gestion des risques fait partie intégrante de la fonction managériale et du système de management et s'appuie sur une structure complète qui prend en compte :

- la cartographie des risques
- les processus permettant de cerner, d'évaluer et de gérer les risques

Le dispositif de gestion des risques permet ainsi de procéder à :

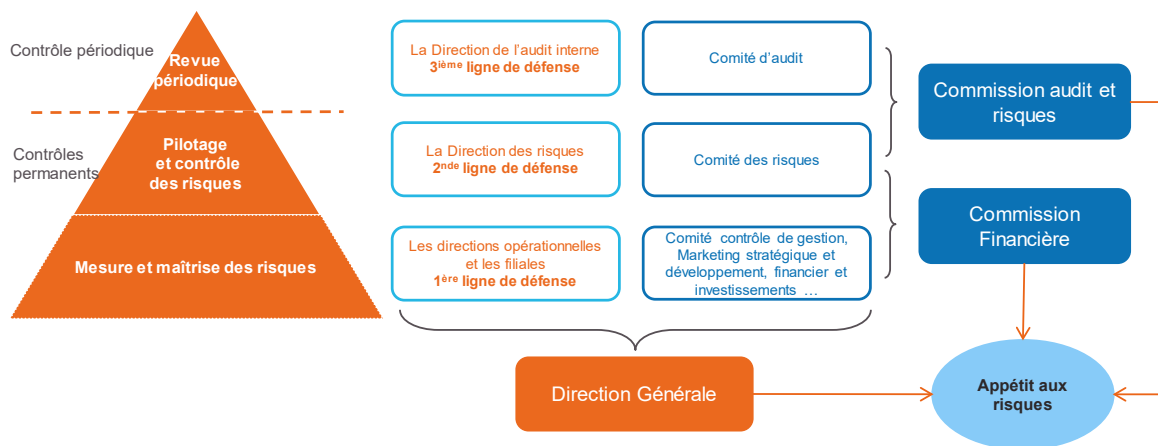
- l'identification des risques
- l'évaluation et la hiérarchisation des risques
- la définition de son profil de risque
- le suivi de l'exposition aux risques
- la communication interne sur la gouvernance et la gestion des risques
- l'élaboration du plan de continuité d'activité et des simulations de crise
- la surveillance du système de gestion des risques

Les objectifs de ce dispositif sont de :

- Définir des métriques, des indicateurs et limites de risque permettant au management de détecter rapidement les changements de profil de risque et d'alerter le cas échéant la gouvernance pour prise de décision.
L'évaluation des risques peut prendre plusieurs formes :
 - approche quantitative, pour l'évaluation de ses risques financiers et de souscription (risques issus du Pilier 1 de la Directive Solvabilité II). Les risques sont évalués selon le modèle standard ;
 - approche qualitative, pour l'évaluation de ses autres risques opérationnels, des risques de sécurité des SI et de continuité et des risques de non-conformité
- Disposer de méthodologie de calcul et de mesure de risques homogènes permettant de comparer et d'agréger les différents types de risques ;
- Mettre en œuvre les processus et les systèmes permettant d'assurer la mise à disposition en temps et en heures d'informations et reporting adéquats à une gestion continue des risques.

➤ **Intégration du système de gestion des risques dans l'organisation**

Le système de gouvernance des risques est organisé en lignes de défense afin de prévoir les rôles, les responsabilités et les niveaux d'intervention du Conseil d'administration, de la Direction générale, des fonctions clés et des directions métiers, selon la sévérité des événements, schématisé ci-dessous :



Le dispositif de gestion des risques de la SGAM Malakoff Humanis a pour objectif de fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- Réalisation et optimisation de la conduite des opérations, y compris le respect des procédures internes ;
- Fiabilité de l'information comptable et financière ;
- Respect des lois et des réglementations en vigueur ;
- Préservation de la solvabilité.

Il permet d'obtenir une assurance raisonnable et non une certitude, que les risques opérationnels sont maîtrisés et que les objectifs cités ci-dessus sont atteints.

Les fonctions de contrôle se délimitent suivant la nature des contrôles réalisés :

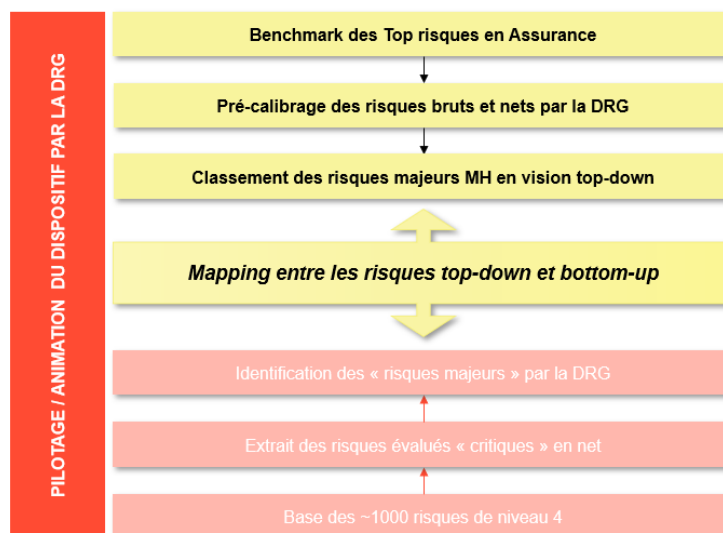
- Le contrôle opérationnel : ce sont les contrôles réalisés par les opérationnels dans leur processus de travail ;
- Le contrôle managérial : ce sont les contrôles réalisés par le supérieur hiérarchique avec responsabilité managériale du bon fonctionnement du contrôle opérationnel ;
- Le contrôle indépendant (de second niveau) par une entité tierce : ce sont les travaux d'évaluation des contrôles et d'appréciation de la maîtrise des risques par la filière Risque ;
- Les travaux de revues périodiques (contrôles de 3^e niveau) : évaluation du bon fonctionnement de l'organisation, des processus et du système de contrôle interne par l'audit interne.

➤ L'identification des risques

Pour cartographier les risques auxquels elle fait face, la SGAM Malakoff Humanis et ses entités affiliées combinent deux approches d'identification des risques :

- Une approche « bottom-up » qui est issue de la cartographie des risques opérationnels. L'extraction des risques évalués critiques permet ainsi d'identifier des risques majeurs opérationnels ;
- Une approche « top down » issue des benchmarks des acteurs de place et de la vision des directions métiers identifiées pour chacun des risques.

Cette méthode combinée garantit la complétude de la cartographie des risques majeurs de la SGAM Malakoff Humanis et des entités affiliées.



Cela permet ainsi d'obtenir un regard critique sur les résultats en comparant :

- La complétude et l'exhaustivité des risques présents dans la cartographie bottom-up ;
- Les évaluations des risques majeurs top-down comparées aux évaluations des risques bottom-up associés ;
- Les moyens de maîtrise et les plans d'actions des risques majeurs top-down.

La combinaison de ces deux approches d'identification et d'évaluation des risques majeurs permet de servir les trois objectifs suivants :

- Disposer d'une vision **exhaustive** des grands risques auxquels font face les acteurs du secteur assurantiel en France ;
- Disposer d'une vision agrégée des risques majeurs - définis comme ceux ayant potentiellement un impact matériel sur le profil de risque - permettant de se positionner à un niveau **stratégique** et d'instaurer le niveau de discussion adéquat avec les instances de gouvernance et les Directions métiers ;
- Disposer d'une vision **complémentaire** de l'approche *bottom-up* des risques « critiques », chaque approche s'alimentant l'une et l'autre.

➤ L'évaluation des risques majeurs

Evaluation sur la base des moyens de maîtrise existants

Chaque risque est évalué d'abord en termes de risque brut, puis en termes de risque net sur la base des moyens de maîtrise existants. Pour chacun des risques, les principaux moyens de maîtrise existants sont identifiés et évalués.

L'identification des moyens de maîtrise existants a pour objectif de s'assurer que, **pour chaque cause** potentielle de survenance du risque, une ou des réponses sont apportées afin de maîtriser les sources de survenances.

Ensuite, une évaluation de l'efficacité de ces moyens de maîtrise est nécessaire afin de déduire le risque net (dit aussi risque résiduel).

L'évaluation du risque permet d'identifier la nécessité de mettre en place des plans d'actions pour couvrir le

risque au regard du cadre d'appétence.

Une évaluation sur la base d'un scénario redouté des risques majeurs :

Cette analyse permet de confirmer l'évaluation du risque et de l'ajuster si nécessaire. Le développement d'un scénario permet de se rendre compte de l'efficacité de l'existant face à une situation extrême et confronter les éléments d'évaluation à un cas critique de survenance du risque.

Le pilotage des risques majeurs à l'aide d'indicateurs préalablement définis : les KRI

Des indicateurs de mesure des risques sont identifiés pour chacun des risques, ils servent de **système d'avertissement** précoce de l'apparition prochaine d'un risque ou permettent de prévoir les changements dans le profil de risque. Ils doivent être conçus pour permettre une **action rapide en cas de problème**.

Ces indicateurs sont suivis afin de garantir la maîtrise du risque dans le temps par la mise à disposition de tableaux de bord pour permettre de suivre les risques et de remonter les informations de manière uniformisée.

La description de la gouvernance et des moyens mis en œuvre pour piloter chacun de ces risques est détaillée dans les politiques afférentes.

Risques globaux				
Politique globale de gestion des risques Politique d'audit interne Politique ORSA			Politique de gestion des fonds propres Politique de communication d'informations à destination du superviseur et du public Politique RSE	
Risques opérationnels	Risques de non-conformité	Risques de sécurité des SI et de continuité	Risques de souscription	Risques financiers
Politique de contrôle interne Politique de gestion des risques opérationnels Politique de maîtrise des risques d'externalisation Politique de gouvernance et de qualité des données Politique de provisionnement Politique de rémunération Politique de valorisation des actifs et des passifs	Politique de conformité Politique interne de protection des données personnelles Politique de gouvernance et surveillance des produits d'assurance Politique de gouvernance des systèmes d'IA Politique de compétence et honorabilité	Politique de sécurité des SI Politique de continuité d'activité Politique de gestion de crise Politique Sureté	Politique de souscription Politique de réassurance Politique de la fonction actuarielle	Politique d'investissement

➤ Le processus ORSA

L'ORSA est un processus d'analyse interne des risques propres et de la solvabilité d'un organisme d'assurance sur l'horizon du Business Plan. Il fait partie intégrante des décisions stratégiques et du suivi de l'activité en continu.

Dans le dispositif ORSA, il est demandé aux organismes de procéder à trois évaluations :

- L'évaluation du Besoin Global de Solvabilité, incluant notamment
 - o Une description du profil de risque,
 - o Le besoin en capital intégrant l'ensemble de ces risques, y-compris les risques complémentaires à la formule standard
 - o Une évaluation de l'ensemble des moyens nécessaires et disponibles pour faire face aux risques identifiés ;

- Le respect permanent des exigences réglementaires concernant la couverture des SCR/MCR vérifié par :
 - o La projection du besoin en capital à l'horizon du plan stratégique (à savoir 4 ans) en scénario central et dans le scénario adverse ;
 - o La composition des fonds propres par niveau ;

- L'adéquation entre le profil de risque et les hypothèses sous-jacentes au calcul du capital de solvabilité requis dans le cadre de la formule standard.

Ces évaluations sont réalisées pour le Groupe prudentiel et pour chacune des entités du Groupe prudentiel. La cohérence des évaluations de l'ORSA repose sur une homogénéisation des méthodes d'évaluation et des projections mises en œuvre au sein du groupe prudentiel.

Sur la base de ces trois évaluations, le processus ORSA prévoit la fixation d'une stratégie de solvabilité et un appétit aux risques qui visent à encadrer le niveau de prise de risque pour l'avenir.

Le processus ORSA est réalisé sur une fréquence régulière annuelle et occasionnellement lorsque les conditions de risque l'imposent.

Les travaux relatifs à l'ORSA sont récapitulés dans le rapport ORSA qui vise à présenter une vision globale, consolidée et prospective des risques et de la solvabilité du Groupe prudentiel et des entités qui le compose.

Ce rapport ORSA est présenté et examiné pour avis à la Commission d'Audit et des Risques puis il est soumis à la validation du Conseil d'administration de la SGAM Malakoff Humanis puis aux Conseils d'administration de chacune des entités assurantielles.

B.4. Contrôle interne

B.4.1. LE DISPOSITIF DE MAITRISE DES RISQUES OPERATIONNELS ET LE CONTROLE INTERNE

Le dispositif de gestion des risques opérationnels doit :

- Définir et diffuser la méthodologie de gestion des risques opérationnels
- S'assurer que tous les métiers ont mené leur démarche selon les méthodes du Groupe prudentiel
- Assurer une analyse de cohérence de l'évaluation des risques
- Reporter l'exposition aux risques majeurs et son niveau de maîtrise à la Direction générale. Les reporting sont basés non seulement sur les remontées de la cartographie des risques mais aussi sur les pertes et incidents et complètent la vision des cartographies des risques.

La démarche mis en œuvre se déroule en 3 étapes :

- L'identification des risques : via des outils de cartographie des risques et scénarios, ce qui permet une définition des risques et leur hiérarchisation.
- Evaluation des risques : construite via des entretiens réalisés entre les opérationnels et l'expert risques opérationnels de la Fonction clé gestion des risques- Elle tient compte des éléments de contexte « risque » afin d'avoir le plus possible une vision juste de l'exposition de la direction, de l'entreprise à ses risques. Elle prend donc en compte les éléments de maîtrise et les indicateurs d'exposition (les pertes liées aux incidents, des résultats du contrôle permanent...)
- Réduction de l'exposition et surveillance des risques opérationnels : elles s'opèrent grâce à la mise en place et au suivi du fonctionnement du dispositif de maîtrise des risques incluant les contrôles.

B.4.1.1. IDENTIFICATION DES RISQUES OPERATIONNELS

La première étape de la démarche consiste à établir une cartographie des risques opérationnels permettant d'identifier les événements à l'origine des risques. Les risques opérationnels sont identifiés à partir des processus ou d'objectifs majeurs et classés selon la typologie des risques opérationnels retenue.

L'analyse des processus métier et des risques encourus est réalisée avec les opérationnels concernés et les experts en charge des risques et contrôles.

Ils s'appuieront sur un cadre de travail normé pour tous, dont la fonction clé gestion des risques reste garante.

B.4.1.2. EVALUATION DES RISQUES OPERATIONNELS

Les risques opérationnels sont évalués en termes de probabilité d'occurrence et d'impacts, ils sont représentés suivant leur criticité sur une matrice qui permet de les hiérarchiser en fonction leur probabilité d'occurrence et leur niveau d'impacts. Ainsi, la typologie de risques et les échelles retenues sont définis par la fonction clé gestion des risques de la SGAM Malakoff Humanis. Elles reflètent la vision dont le management souhaite disposer au plus haut niveau et doit permettre d'établir des synthèses transverses à toutes les activités.

Elle est maintenue par la fonction gestion des risques de la SGAM Malakoff Humanis qui s'assure de son application homogène au sein de toutes les entités du Groupe prudentiel.

L'analyse de la cartographie des risques opérationnels permet d'identifier les risques opérationnels insuffisamment maîtrisés et de définir les plans d'actions de renforcement et de mise sous contrôle.

B.4.1.3. REDUCTION DE L'EXPOSITION AUX RISQUES OPERATIONNELS

La maîtrise du risque opérationnel se décline autour d'outils de pilotage des risques incluant des plans de maîtrise des risques et un dispositif de contrôle interne adapté.

B.4.2. LES ACTEURS DE LA GESTION DES RISQUES OPERATIONNELS

Le dispositif de contrôle interne s'organise autour de 3 lignes de défense :

1^{ère} ligne de défense :

Les directions et leurs collaborateurs assumant des fonctions opérationnelles (métiers ou supports). Dans l'atteinte de leurs objectifs opérationnels, ils sont propriétaires des risques opérationnels susceptibles de survenir. Ils portent la responsabilité des contrôles de 1^{er} niveau réalisés par les opérationnels (ou en charge d'activités opérationnelles) voire intégrés dans le processus et les contrôles automatisés des systèmes d'information. Ces contrôles peuvent être réalisés également par les responsables hiérarchiques ou des équipes dédiées.

2^{ème} ligne de défense :

Le contrôle permanent de 2nd niveau indépendant des opérationnels et intervenant de manière régulière a pour objectif de :

- Identifier les contrôles clés de 1^{er} niveau (réalisé par le métier) ;
- Tester la robustesse du contrôle interne via des plans de contrôles de 2nd niveau réalisés indépendamment par la fonction contrôle permanent ;
- Identifier les zones non ou sous contrôlées, définir et ou s'assurer de la mise œuvre d'actions d'amélioration ;
- Garantir l'amélioration en continu du Contrôle Interne du Groupe prudentiel.

Il s'effectue selon plus modalités :

- Par des contrôles de deuxième niveau (test et autoévaluation) et
- D'autres actions de contrôle permettant de vérifier l'efficacité opérationnelle du dispositif de maîtrise mis en œuvre par les opérationnels.

3^{ème} ligne de défense

Le contrôle périodique (audit) a pour objectif de réaliser des audits indépendants des activités et processus du Groupe prudentiel et émettre des recommandations et s'assurer de leur mise en œuvre effective.

B.4.3. LA FONCTION DE VERIFICATION DE LA CONFORMITE

La fonction de vérification de la conformité se définit par un ensemble de processus visant à garantir le respect des réglementations applicables dans le cadre des activités exercées par l'ensemble des entités de la SGAM Malakoff Humanis.

La fonction vérification de la conformité est destinée à fournir à la Direction générale et aux Conseils d'administration une assurance raisonnable quant au respect par les entités de la SGAM Malakoff Humanis de l'ensemble des dispositions légales, réglementaires, administratives en vigueur et à venir, des normes professionnelles ainsi que des codes de bonne conduite internes, auxquels les entités du groupe prudentiel se soumettent dans le cadre de leurs activités.

La fonction de vérification de la conformité vise à sécuriser les activités et opérations au moyen de mesures de prévention, de suivi et de contrôle des risques de non-conformité au niveau de chaque entité.

La fonction de vérification de la conformité a pour objectif de veiller au respect des règles en matière de sécurité financière, protection de la clientèle et de protection des données, en prenant en compte le risque de sanction et d'atteinte à l'image de la SGAM Malakoff Humanis.

Plus généralement, la fonction vérification de la conformité porte une attention particulière au respect des engagements contractuels et des promesses « clients », de sorte que les informations délivrées aux clients, et donc leurs attentes légitimes, soient conformes aux actions et processus déployés dans le cadre des activités.

La fonction de vérification de la conformité participe à la diffusion de la culture de conformité et contribue à promouvoir un comportement professionnel exemplaire, de sorte que toute personne agissant au nom de la SGAM Malakoff Humanis ait des pratiques conformes aux dispositions des différentes réglementations applicables à ses activités ainsi qu'aux instructions internes validées et diffusées.

De manière générale, le respect de la conformité constitue un gage de confiance attribué par les clients envers les entités de la SGAM Malakoff Humanis.

B.4.4. LE DISPOSITIF DE MAITRISE DES RISQUES DE NON-CONFORMITE

Le dispositif de gestion des risques de non-conformité est constitué d'un ensemble de processus qui doivent permettre d'obtenir une assurance raisonnable quant au niveau de maîtrise de ces risques.

Pour ce faire, la fonction vérification de la conformité met en œuvre les actions de prévention, de contrôle et de conseil nécessaires à la maîtrise des risques de non-conformité :

- Elle identifie et traite les risques de non-conformité.
- Elle identifie les obligations applicables aux activités et examine les projets de révision ou de mise en place de nouvelles obligations afin de déterminer, le cas échéant, les risques de non-conformité auxquels les entités de la SGAM Malakoff Humanis sont exposées.
- Elle participe à tout projet de développement commercial (nouveaux produits ou services, canal de distribution) susceptible d'avoir un impact sur le niveau de conformité des activités et intervient en amont du lancement des nouvelles activités pour en vérifier la conformité.
- Elle propose toute mesure jugée nécessaire à la couverture des risques de non-conformité (adaptation des procédures internes par exemple).
- Elle sensibilise les collaborateurs des directions fonctionnelles et opérationnelles ainsi que les administrateurs. Pour ce faire, elle assure la conception et le déploiement de tout module de formation ou sensibilisation nécessaire aux respects des règles et plus généralement à la diffusion de la culture de conformité.
- Elle vérifie l'adéquation des mesures adoptées et les contrôles opérationnels associés. A ce titre, elle participe à la définition des contrôles de premier niveau, par l'accompagnement qu'elle dispense aux directions opérationnelles et fonctionnelles dans la mise en œuvre de leurs obligations (rôle d'expertise et de conseil). Et s'appuie sur le plan de contrôle de deuxième niveau mis en œuvre par le contrôle interne pour s'assurer de la conformité des activités à la réglementation en vigueur.

La fonction vérification de la conformité élabore et met à disposition :

- Une feuille de route de conformité qui présente les actions d'amélioration de la maîtrise des risques de non-conformité et les contrôles qu'elle entend opérer au titre de l'année. Le plan de conformité est présenté après validation de la Direction générale, au Conseil d'administration pour approbation.
- Un référentiel des risques de non-conformité qui couvre l'ensemble des thématiques (protection de la clientèle, protection des données personnelles et sécurité financière) à prendre en compte dans les travaux réguliers de cartographie des risques des activités et processus ;
- Toutes instructions, lignes directives ou procédures nécessaires à une application homogène et efficace au sein des entités de la SGAM Malakoff Humanis du dispositif de gestion des risques de conformité, notamment en matière de règles relatives à la protection de la clientèle, protection des données à caractère personnel, à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme et à la lutte contre la corruption.
- Le cadre de contrôle permanent des risques de non-conformité au regard des domaines identifiés comme prioritaires et de l'exposition des entités de la SGAM Malakoff Humanis aux risques de non-conformité, pour permettre la mise en œuvre du dispositif de contrôle ;
- L'élaboration de modules de formations spécifiques et de tout support permettant la diffusion des règles et bonnes pratiques, concernant les règles de protection de la clientèle, les règles relatives aux données à caractère personnel, la lutte contre le blanchiment des capitaux et financement du terrorisme et la lutte contre la corruption.

B.5. Fonction d'audit interne

B.5.1. MISE EN ŒUVRE DE LA FONCTION AUDIT INTERNE

La fonction d'Audit interne a pour mission, sur le périmètre dont elle a la charge :

- D'apporter à la Direction générale une évaluation des processus de management et de contrôle interne, et des conseils et recommandations visant à accroître leur efficacité et leur niveau de sécurité tout en s'assurant du bon respect des réglementations en vigueur et des normes internes ;
- D'évaluer l'efficacité du système de gouvernance au sens de Solvabilité 2. Ce principe est mis en œuvre à travers des constats et recommandations portant sur le système de gouvernance lors la réalisation des missions d'audit interne et une mission portant spécifiquement sur l'évaluation du système de gouvernance inscrite au plan d'audit au moins tous les 3 ans.
- De suivre la mise en place des plans d'actions, en réponse aux recommandations de l'Audit, et leur mise en œuvre effectives dans des délais raisonnables ;
- D'alerter la Direction générale, sur les risques à travers les éventuels dysfonctionnements identifiés ;
- D'identifier et d'évaluer la maîtrise des risques par une approche structurée et focalisée sur les enjeux de la SGAM Malakoff Humanis et de ses membres affiliés et filiales ;
- D'informer la Direction générale et le Conseil d'administration des dysfonctionnements observés grâce à l'exécution du plan annuel d'audit s'inscrivant dans un cadre pluriannuel sur 3 ans ;
- D'évaluer le risque de fraude lors des missions d'audit ;
- À la demande de la Direction générale, d'intervenir ponctuellement en cas de dysfonctionnements sur une activité identifiée.

L'objectif est d'apporter à la Direction générale, l'assurance au travers des missions réalisées que :

- Les dispositifs de contrôle interne, mis en place dans chaque direction des entités du Groupe prudentiel, répondent à la double obligation de maîtrise du fonctionnement des activités et de fiabilité des opérations, en conformité avec la réglementation ;
- Les processus opérationnels et les organisations associées favorisent l'amélioration des résultats de l'activité assurance de la SGAM Malakoff Humanis ;
- Les systèmes d'information du périmètre assurance sont dotés de procédures suffisantes en matière de disponibilité, d'intégrité des données, de confidentialité, de sécurité physique et logique de l'exploitation, de traçabilité et piste d'audit ;
- Les documents, informations techniques et économiques utilisés par les entités du Groupe prudentiel sont conformes aux normes et principes comptables généralement admis.

L'audit interne assure également la coordination interne au cours des contrôles sur place de l'ACPR. Il réalise un suivi trimestriel des recommandations et mesures correctrices issues des audits externes (ACPR, Commissaires aux comptes notamment).

B.5.2. INDEPENDANCE ET OBJECTIVITE

L'audit interne est chargé d'évaluer la maîtrise des risques, la qualité du contrôle interne ainsi que l'efficacité du système de gouvernance. Elle reçoit les moyens nécessaires pour la réalisation de sa mission.

Les principes généraux suivants sous-tendent l'accomplissement de sa mission :

- Indépendance : elle est assurée par le rattachement direct de l'audit interne au plus haut niveau hiérarchique (Direction générale), et par l'absence de tout engagement dans des fonctions opérationnelles ou de tout autre activité susceptible de compromettre l'indépendance et l'objectivité de l'audit interne ;
- Objectivité : l'audit interne suit une méthodologie basée sur les risques, qui repose sur l'observation des faits réels, le recours à des normes et usages professionnels et la prise en compte – via un processus contradictoire – du point de vue des personnes auditées ;
- Intégrité : l'application stricte des règles déontologiques et des instructions s'impose à tout intervenant pour le compte de l'audit interne ;

- Professionnalisme : l'audit interne doit faire preuve d'une maîtrise des techniques d'audit ainsi que des techniques assurantielles et financières qu'il maintient et développe à travers une formation régulière. Le responsable de l'audit interne veille à ce que les auditeurs aient les compétences nécessaires à la réalisation des missions prévues dans le plan d'audit ;
- Confidentialité : l'audit interne est tenu à un strict devoir de réserve et de discrétion, ainsi qu'au respect des règles de protection des données et des normes de sécurité informatiques ou physique en matière de confidentialité des données. Il ne transmet les informations dont il a connaissance dans le cadre de ses missions que dans le respect absolu du principe du « besoin de savoir » ;
- Efficacité : l'audit interne s'attache à mesurer, sans dogmatisme, l'efficacité des règles et procédures face aux risques encourus. L'auditeur devra aussi bien signaler les défaillances que les contrôles inutiles, redondants ou dont le coût est sans commune mesure par rapport aux risques encourus ;
- Accès aux informations : l'audit interne a accès, sans restriction d'aucune sorte, à l'ensemble des informations, documents, systèmes informatiques, locaux et peut rencontrer toute personne dont il a besoin pour la conduite de ses missions. Il n'a pas à justifier de ses besoins.

Les observations et critiques de l'audit interne visent les organisations et les systèmes et non les personnes.

Ces principes fondamentaux se retrouvent dans des règles de conduite définies par le code de déontologie interne, signé par les auditeurs. Ce code de déontologie est défini par la direction de l'audit spécifique à la SGAM Malakoff Humanis.

B.6. Fonction actuarielle

B.6.1 MISE EN ŒUVRE DE LA FONCTION ACTUARIELLE

Le dispositif mis en place par la fonction actuarielle lui permet de réaliser l'ensemble de ses travaux conformément aux exigences réglementaires dans une perspective d'amélioration continue.

<p>AVIS SUR LE NIVEAU DE PROVISIONNEMENT TECHNIQUES</p>	<p>La fonction actuarielle porte un avis sur la suffisance des provisions techniques à partir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De son analyse des méthodes et hypothèses utilisées pour les calculs, - De son analyse des résultats et notamment des facteurs de variation des provisions, - De l'analyse des risques opérationnels du processus de production des provisions, - De son appréciation de la qualité de données utilisée. <p>La fonction actuarielle peut demander une analyse d'impact aux directions concernées sur les thèmes qu'elle juge nécessaire.</p> <p>Les travaux de la fonction actuarielle permettent ainsi de garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisées pour le calcul des provisions techniques.</p>
<p>AVIS SUR LA PERTINENCE ET LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE SOUSCRIPTION</p>	<p>La fonction actuarielle analyse la pertinence de la politique de souscription à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La prise en compte de l'ensemble des risques techniques souscrits - La description d'une gouvernance garantissant une validation adéquate des prises de risques - La description de reporting permettant un pilotage adapté de la marge technique <p>La fonction actuarielle contrôle la bonne mise en œuvre de la politique de souscription à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sa participation aux comités relatifs à la politique de souscription ; - Son analyse de la suffisance des tarifs au regard des garantis, le cas échéant à travers les analyses et les travaux réalisés par les fonctions techniques en charge du pilotage technique ; - Le suivi des risques opérationnels (cartographie des risques et plan de contrôle interne de deuxième niveau) des fonctions techniques et souscription du Groupe prudentiel et de chacune des entités qui le compose.
<p>AVIS SUR LA PERTINENCE ET LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE REASSURANCE</p>	<p>La fonction actuarielle analyse la pertinence de la politique de réassurance à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'identification de l'ensemble des risques techniques de pointe et/ou exceptionnels supportés par le Groupe ; - La description d'une gouvernance garantissant une validation adéquate des risques réassurés au regard de l'appétit aux risques techniques ; - La description de reporting permettant un pilotage et une information adaptés des risques sus mentionnés ; - La description d'un dispositif d'évaluation et du suivi des risques de contreparties des réassureurs.

	<p>La fonction actuarielle contrôle la bonne mise en œuvre de la politique de réassurance à travers sa participation aux comités de la politique de réassurance. Elle s’appuie aussi sur le dispositif de management de gestion des risques opérationnels pour apprécier en deuxième niveau la bonne mise en œuvre de la politique de réassurance.</p> <p>Les cessions en réassurance proportionnelles et la politique associée sont contrôlées au travers de la politique de souscription.</p>
--	---

B.6.2 LES TRAVAUX DE LA FONCTION ACTUARIELLE

La fonction actuarielle s’appuie sur l’exploitation des résultats des contrôles de niveau 1 et 2 étoffés d’année en année à la suite des différentes revues, afin d’émettre un avis général sur les éléments relevant de son périmètre, identifier les zones de risques et mener des revues spécifiques et approfondies consécutives à l’identification de ces mêmes zones de risques.

L’organisation des travaux de la fonction actuarielle tient compte de l’intégration de la fonction actuarielle au sein du dispositif de gestion des risques s’agissant de l’évaluation des provisions techniques et de la qualité des données associées, de la souscription et de la réassurance, afin de permettre à la fonction actuarielle :

- De collecter les informations nécessaires à la réalisation des travaux (dates des comités, dates de production des provisions techniques, etc) ;
- De réaliser des travaux (revues, analyses, etc) ;
- De restituer des conclusions (dates des comités s’agissant de la mise en place / du suivi des plans d’actions, date des commissions s’agissant de la présentation des conclusions et date des conseils d’administration s’agissant de la communication du rapport de la fonction actuarielle).

S’agissant des travaux relatifs aux provisions techniques, des comités spécifiques à Solvabilité 2 ont été mis en place au sein de Malakoff Humanis. La fonction actuarielle y dispose d’un pouvoir de véto.

Les principales caractéristiques de ces comités sont synthétisées dans le tableau ci-dessous :

Instances de décision	Fréquence	Objets
Comité audit et des risques du Groupe Prudentiel	Trimestrielle	<p>Valide les informations et décisions à soumettre à la commission d’audit et des risques.</p> <p>Principalement, sous la présidence du Directeur général, le Comité Audit et Risques a pour mission de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Approuver la politique de gestion des risques opérationnels, y compris l’appétit aux risques, et s’assure de leur mise en œuvre opérationnelle ; - Garantir l’efficacité du dispositif de gestion des risques du Groupe prudentiel (identification / évaluation / arbitrage / traitement / suivi et alerte) et examiner les propositions d’évolution ; - Evaluer régulièrement le niveau d’exposition aux risques et s’assurer du respect de l’appétit aux risques ; - Etudier les incidents majeurs et vérifier la pertinence des plans d’actions de remédiation

Comité audit et risques affiliés	Trimestrielle	<p>Un comité audit et risques par entité affiliée est mis en place : il est composé d'un dirigeant effectif de l'entité, des responsables des Fonctions clés de la SGAM Malakoff Humanis, des responsables des Fonctions Clés des entités s'ils sont différents de la SGAM Malakoff Humanis, et des interlocuteurs clés de l'entité le cas échéant.</p> <p>Ses missions sont identiques à celles du comité d'audit et risques, avec des points spécifiques sur les sujets propres à l'entité.</p> <p>Ce comité permet d'animer et coordonner les responsables des fonctions clés actuarielles dans le cadre d'un dispositif cohérent et homogène. Il est notamment l'occasion pour la fonction actuarielle locale de rendre compte auprès de la fonction actuarielle groupe du fonctionnement effectif de la charte et d'éventuel suivi du plan de progrès.</p> <p>Les fonctions actuarielles du Groupe prudentiel et de chacune des entités participent également à l'ensemble des comités leur permettant d'exercer leur rôle de contrôle de la bonne application des politiques de souscription, de réassurance et de provisionnement.</p>
----------------------------------	---------------	---

L'intégration de la fonction actuarielle dans chacun de ces comités lui permet de garantir un suivi régulier des modèles, méthodes et hypothèses retenus dans l'évaluation des provisions techniques ainsi que des résultats associés. La comitologie ainsi définie garantit l'intervention de la fonction actuarielle à chaque étape de production des provisions techniques, lui permettant d'émettre un avis au fur et à mesure du processus, facilitant ainsi la validation finale des résultats, dans le cadre notamment de sa contribution au système de gestion des risques Malakoff Humanis.

B.7. Sous-traitance

B.7.1. POLITIQUE DE MAITRISE DES RISQUES DE SOUS-TRAITANCE

L'externalisation est définie comme un accord de prestation par lequel la SGAM Malakoff Humanis, les membres affiliés ou les filiales transfèrent à un prestataire extérieur (appelé sous-traitant quand il exécute une partie d'un contrat déjà existant), une activité jusqu'à lors réalisée par elle-même.

La politique de maîtrise du risque d'externalisation de la SGAM Malakoff Humanis s'inscrit dans la politique globale de gestion des risques. Elle a pour objet de fixer les principes du dispositif visant à maîtriser les risques liés à l'externalisation plus particulièrement lorsqu'il s'agit d'externaliser des activités définies comme importantes ou critiques.

Elle permet de s'assurer que l'externalisation ne conduit pas à :

- Compromettre gravement la qualité du système de gouvernance des risques ;
- Accroître indûment le risque opérationnel ;
- Nuire à la prestation continue d'un niveau de service satisfaisant à l'égard des assurés.
- Remettre en cause les conditions de ses agréments

La politique de maîtrise du risque d'externalisation est portée par la fonction gestion des risques de la SGAM Malakoff Humanis, qui est responsable de sa mise à jour et veille à son respect.

B.7.2. LE DISPOSITIF DE MAITRISE DE L'EXTERNALISATION

Le dispositif de maîtrise mis en place tient compte du principe de proportionnalité et des enjeux liés à l'externalisation et à la nature d'une activité qualifiée d'importante ou critique.

Il s'appuie sur les principes suivants :

- L'entité qui externalise une activité conserve la responsabilité de cette activité ;
- Pour chaque projet d'externalisation :
 - o L'analyse des risques est réalisée en amont de la décision d'externalisation (notamment impact en matière de sécurité des systèmes d'informations, des données personnelles, et sur les risques opérationnels). Elle pourra faire l'objet de mise à jour à chaque étape du processus.
 - o Le niveau de criticité de l'externalisation est défini. Si la prestation externalisée est qualifiée de critique selon le cadre défini par le Groupe, elle est présentée et suivie par le comité des prestations externalisées critiques.
 - o Le niveau d'importance de l'externalisation est défini. Si l'externalisation est jugée importante, elle devra faire l'objet d'une notification à l'ACPR
- Les outils suivants sont à la disposition des métiers :
 - o Un référentiel de procédures, contrôle à chaque étape de la relation avec le sous-traitant, recommandations en matière de sécurité des systèmes d'informations, de protection des données personnelles, de maîtrise des risques opérationnels ;
 - o Des critères de sélection des prestataires ;
 - o Des contrats types ;
 - o Des modalités recommandées de suivi des sous-traitants ;
 - o Des dispositifs plus spécifiques pour la gestion déléguée et intermédiée.
- Les dispositifs de maîtrise des activités externalisées en délégation font l'objet d'un suivi spécifique particulier par les directions en charge de ces activités. Les politiques / procédures de délégations existantes définissent les règles en matière de suivi des risques et contrôles. La fonction gestion des risques s'assurent de leur cohérence avec la présente politique.
- En cas d'externalisation entre entité du Groupe prudentiel, l'accord écrit peut prendre la forme d'un simple accord de service.

Certaines activités ont été identifiées comme critiques et importantes telles que :

- La gestion déléguée : le Groupe délègue une partie de son activité de gestion auprès de courtiers gestionnaires, à la demande des entreprises clientes. Cette activité est suivie par une direction spécifique au sein du groupe.
- La gestion des actifs financiers : le Groupe délègue une partie de son portefeuille d'actifs des placements financiers, notamment pour ses reportings.
- La gestion de tiers payant : le Groupe délègue la gestion du tiers payant auprès des professionnels de santé.
- L'hébergement de données pour des applications de types bureautique, messagerie, communication en interne.

Des indicateurs de suivi sont revus annuellement.

B.8. Autres informations

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la SGAM Malakoff Humanis susceptible d'impacter le système de gouvernance n'est à mentionner.

C. PROFIL DE RISQUES

C.1. Risque de souscription

C.1.1. IDENTIFICATION, EXPOSITION ET EVALUATION DES RISQUES DE SOUSCRIPTION

C.1.1.1. IDENTIFICATION DES RISQUES DE SOUSCRIPTION

Les risques de souscription sont des risques qui sont pris volontairement par la SGAM Malakoff Humanis mais qui peuvent diminuer les résultats d'exploitation, dégradant ainsi la situation financière.

Ces risques sont de trois sortes :

- Le risque de sélection inadaptée est le fait pour un assureur de sélectionner insuffisamment ou de manière inadaptée les contrats, les entreprises et les populations qu'il accepte de souscrire.
- Le risque de tarification est le fait d'avoir un déséquilibre non prévu entre les ressources (les cotisations issues du tarif) et les charges (charge de prestations, engagements de garanties et frais généraux). Il survient en cas de détermination erronée du tarif d'équilibre à la souscription du contrat ou d'un pilotage insuffisant des évolutions des marges durant la vie du contrat.
- Le risque de sinistralité consiste en une hausse imprévue des engagements et/ou des prestations à régler soit en raison d'une augmentation imprévue des sinistres soit du fait de l'allongement de la durée des rentes à reverser. Pour les activités Epargne, le risque de sinistralité inclut les risques liés aux aléas des comportements des clients en termes de rachat, de primes périodiques versées ou de sélection des supports d'investissements.

C.1.1.2. LES CRITERES D'EXPOSITION AUX RISQUES DE SOUSCRIPTION ET LEUR EVALUATION

Chacune des activités d'assurance génère des risques de souscription, selon leur exposition.

L'activité santé génère principalement et significativement des risques d'antisélection, de tarification et de dérive de sinistralité qui portent sur l'année suivant l'accord contractuel.

L'activité prévoyance porte les mêmes risques que l'activité santé, avec cependant deux risques significatifs complémentaires :

- Un risque d'allongement des rentes de prévoyance en cas d'allongement de la durée de vie (rente conjoint) ou de la morbidité (rentes d'incapacité et d'invalidité) qui porte sur l'ensemble des survenances passées
- Un risque de catastrophe et de pointe de sinistralité sur les garanties décès et rentes associées.

L'activité d'épargne retraite supplémentaire connaît des risques de souscription plus limités liés à un allongement de la durée des rentes viagères.

L'activité d'épargne/retraite individuelle génère un risque de sinistralité (rachats et décès) ainsi que de dérive de frais.

D'autres activités spécifiques telles que les frais d'obsèques et les garanties assistance, limitent également les risques de souscription sur les dérives de mortalité (y compris en cas de catastrophe) qui accélèrent le versement des capitaux réduisant les gains de capitalisation et/ou de réception des primes périodiques pour l'assureur.

➤ Le SCR de souscription dans la formule standard

L'exposition aux risques de souscription se mesure au travers des SCR de souscription qui traduisent, selon les normes de la formule standard 'Solvabilité 2', les pertes probables générés par l'activité d'assurance dans le scénario de stress définis par l'EIOPA.

Les risques de souscription sont couverts par les sous- modules appliqués sur chaque catégorie de garanties :

- **Le risque de primes et réserves** : il correspond au risque que le coût des sinistres soit supérieur aux primes perçues et au risque lié à la nature aléatoire de l'évaluation des sinistres et à leur mauvaise estimation. Les garanties intégrant ce module sont :
 - Pour les primes : l'arrêt de travail, le décès accidentel et la santé
 - Pour les réserves : l'incapacité ainsi que l'invalidité en attente de consolidation, le décès accidentel et la santé
- **Le risque de mortalité** : il est causé par une inadéquation entre le taux de décès dans le portefeuille de l'assureur et la table de mortalité ou statistiques utilisées pour le calcul des équilibres de souscription. Les garanties concernées sont les suivantes : temporaire décès, vie entière, rente éducation, rente de conjoint, épargne et maintien des garanties décès.
- **Le risque de longévité** : il correspond à la tendance pour la population assurée à vivre plus longtemps par rapport à leur espérance de vie statistique. Une longévité accrue impactera négativement les résultats en cas de rente viagère. Les garanties concernées sont les suivantes : rente éducation, rente de conjoint et retraite
- **Le risque de morbidité** : il se définit comme une sous-estimation de la détérioration de l'état de santé de l'assuré. Il résulte de l'incertitude liée aux taux d'entrée et de sortie des états d'invalidité – morbidité ou de dépendance. Ce risque peut être dû à un nombre d'assurés plus important qu'anticipé développant une incapacité ou une invalidité, et que les personnes souffrant d'une incapacité ou d'une invalidité se rétablissent moins vite qu'attendu. Les garanties concernées sont essentiellement le maintien des garanties décès et l'invalidité.
- **Le risque de révision** : il résulte du changement de l'environnement légal ou à un changement d'état de santé de l'assuré, entraînant la révision à la hausse du montant de la rente. Ce risque peut être dû à des changements d'état notamment en invalidité (changement de catégorie d'invalidité par exemple).
- **Le risque Catastrophe** : il est évalué par l'application d'une augmentation de taux de mortalité de 0,15 %. Les garanties concernées sont les suivantes : temporaire décès, vie entière, rente éducation, rente de conjoint, épargne et maintien des garanties décès.

Le SCR de souscription pour chaque sous-module appliquée à chaque garantie sont les suivants pour la SGAM Malakoff Humanis :

En M€					Décomposition du SCR de souscription										
Risques	Risques fins	Lignes d'activité S2	P.T. nettes	SCR Souscription	Primes et réserves	Mortalité	Longévité	Morbidité	Rachats	Frais	Révision	Catastrophe	Diversification		
Santé	Santé	Santé - NSLT	1 984,5	1 512,5	1 454,2				0,0			58,3	0,0		
	Décès accidentel														
	Incapacité et Invalidité														
	Prévoyance	Dépendance	Santé - SLT	3 223,1	181,0			-0,1	78,9	28,8	14,0	22,7	122,3	-85,7	
		Invalidité													
		Emprunteur - arrêt de travail													
		Exonération cotisations santé													
	Assistance	NON VIE	1,9	5,4	5,4				0,0			0,0	0,0		
	Ob-sèques	Décès - capital et maintien des garanties décès	VIE	21 632,2	1 124,5			320,3	387,5	287,2	538,7	342,1	37,6	11,3	-800,2
		Décès - rente éducation													
Décès - rente conjoint															
Emprunteur - Décès															
Epargne	Epargne retraite														
UC	Epargne UC	UC	1 022,0												
Diversification				-124,5									-124,5		
Total SCR Souscription			27 863,8	2 698,9	1 459,6	320,1	466,4	316,0	552,7	364,8	159,9	69,6	-1 010,4		

Le détail par entité composant le Groupe, du SCR de souscription est le suivant :

En M€	Total SCR Souscription	SCR Santé		SCR Vie	SCR Non-Vie	Diversification
		dont Santé SLT	dont Santé NSLT			
Malakoff Humanis Prévoyance	1 259,6	122,7	899,7	322,0		-84,8
IPSEC	17,5	2,0	14,7	1,7		-1,0
INPR	23,5	1,8	12,6	10,1		-1,0
CAPREVAL	5,5	0,2	4,9	1,5		-1,1
Malakoff Humanis Mutuelle	121,8	0,8	122,5	1,2		-2,7
La France Mutualiste	420,8			420,8		
Radiance Mutuelle	16,4	1,9	15,3	0,2		-1,1
Mutuelle Renault	19,8		19,9			-0,1
Energie Mutuelle	6,6	0,5	6,9			-0,8
CMAV	12,8		2,7	10,7		-0,6
QUATREM	745,5	43,9	465,2	269,0		-32,6
AUXIA	159,6	10,8	4,0	146,3		-1,6
AUXIA Assistance	5,4				5,4	

C.1.2. LES RISQUES IMPORTANTS

Pour le Groupe :

Le SCR de souscription santé NSLT représente globalement un montant de **1 512,5 M€** soit 56% du SCR de souscription au 31 décembre 2024.

Le sous-risque le plus important au sein du SCR souscription santé est le risque de Primes et Réserves, en lien avec le volume d'assurance important en santé et en indemnités journalières.

Le SCR de souscription Vie : il représente un montant de **1 124,5 M€** soit 41,6 % du SCR de souscription au 31 décembre 2024. Il est lié à l'activité propre des entités affiliées et il comprend les principaux sous-risques suivants :

- Le risque de rachats représente 28% du SCR souscription Vie en brut et avant effet de diversification.
- Le risque de longévité représente 20% du SCR souscription Vie, en brut et avant effet de diversification.
- Le risque de frais représente 18% du SCR souscription Vie, en brut et avant effet de diversification.

Pour les entités :

Les risques de souscription les plus importants sont :

- Pour Malakoff Humanis Prévoyance, IPSEC, INPR, Capreval, Malakoff Humanis Mutuelle, Radiance Mutuelle, Mutuelle Renault, Energie Mutuelle et QUATREM, le risque de souscription le plus important est le risque Santé non SLT et notamment le risque primes et réserves, en lien avec leur activité principale en santé et prévoyance ;
- Pour La France Mutualiste, CMAV et AUXIA, le risque le plus important est le risque de souscription Vie du fait de leur activité d'épargne et de retraite supplémentaire ;
- Pour AUXIA assistance, le risque le plus important du fait de son activité est le risque de souscription non-Vie.

Malakoff Humanis Retraite Supplémentaire et Médicis ne sont pas soumis à la réglementation S2, il n'y a donc pas de SCR de souscription.

C.1.3. LES PRINCIPAUX MOYENS DE MAITRISE DES RISQUES DE SOUSCRIPTION

C.1.3.1. LA MAITRISE DES RISQUES DE SELECTION INADAPTEE

Les moyens de maîtrise des risques de sélection passent par :

- La définition d'un cadre de sélection des risques techniques assurables qui précise les risques acceptés ou refusés (en termes de garanties, de structure de cotisation, d'entreprise couvrables ou de populations assurables) afin d'éviter une concentration de risques atypiques et aggravé.
- Un dispositif de contrôle de la conformité réglementaire et fiscale ;
- La sélection des engagements techniques non tarifaires acceptables (en termes de participations aux bénéficiaires, de revalorisation des prestations périodiques, de conditions de changement d'organisme assureur, de différés de rémunération ou de transfert de provisions).

C.1.3.2. LA MAITRISE TARIFAIRE

Les dispositifs de maîtrise tarifaire s'articulent autour des axes suivants pour les garanties de Santé et Prévoyance :

- Une juste mesure du tarif d'équilibre au travers du processus de tarification ;
- La détermination d'une « politique tarifaire » qui fixe, chaque année, une cible de marge technique pour l'année à venir et les actions techniques à prévoir pour y parvenir afin d'atteindre la trajectoire de marge des Business Plan prévisionnels ;
- Le suivi de l'atteinte de la « politique tarifaire » et le cas échéant la compréhension et les plans d'actions découlant de sa non-atteinte ;
- L'intégration des enjeux de Qualité des Données au sein des process de tarification/souscription.

Concernant les activités d'Epargne, la maîtrise s'articule autour des axes suivants :

- Le test des paramètres tarifaires d'une affaire nouvelle, afin de s'assurer de l'adéquation à long terme des niveaux de marges réalisés sur celle-ci avec les marges attendues sur la production nouvelle dans le cadre de la trajectoire stratégique ;
- Le test des paramètres tarifaires de l'ensemble du portefeuille, afin de s'assurer à long terme de l'adéquation des niveaux de marges réalisés globalement par l'activité Epargne avec ceux attendus dans le cadre de la trajectoire stratégique (pour Médicis ces tests sont inclus dans le dispositif ci-après) ;
- Pour Médicis et les régimes en point, le pilotage des taux techniques et des revalorisations
- Pour les entités avec des fonds euros, le pilotage de la politique de participation aux bénéfices technico-financiers

C.1.3.3. LA MAITRISE DU RISQUE DE SINISTRALITE

Les moyens de maîtrise de ce risque passent par :

- La définition d'une politique d'indemnisation ;
- L'élaboration périodique et l'analyse de tableaux de bord de sinistralité ;
- Le suivi des comportements des clients Epargne en termes de rachat, de primes moyennes versées et de sélection des supports d'investissement ;
- Des études techniques ad hoc pour tenir compte du besoin d'analyse sur les observations de dérives estimées, de l'analyse quantitative et qualitative des évolutions réglementaires ayant des impacts sur la marge technique et du suivi des principales variables exogènes et l'évaluation quantitative annuelle de leurs impacts sur la marge technique (indices externes de revalorisation...).
- La mise en place éventuelle de mécanismes complémentaires de cession en réassurance

Des process supplémentaires sont mis en place tels que le backtesting de l'évaluation des dérives et la prudence comptable des provisionnements S1 au-delà du provisionnement réglementaire.

C.2. Risque de marché

C.2.1. IDENTIFICATION, EXPOSITION ET EVALUATION AUX RISQUES DE MARCHE

C.2.1.1. IDENTIFICATION DES RISQUES DE MARCHE

Les risques de marché sont des risques qui sont pris volontairement en tenant compte des principaux impacts de dégradation des produits financiers, de dégradation du ratio Solvabilité 2 à la suite des variations de l'environnement des marchés financiers et de sanctions et/ou risque d'image pour non-conformité réglementaire et/ou RSE des investissements

Les principaux facteurs exogènes générant les risques de marché sont les défaillances de contreparties ainsi que les niveaux et la volatilité :

- Des taux d'intérêt
- Des taux d'inflation
- Des actions
- Des actifs immobiliers
- Des spreads sur instruments de taux
- Des devises

Les risques de durabilité et climatiques sont aussi des facteurs exogènes aggravant les types de risques existants ainsi qu'une catégorie à part entière de risques hautement matériels pour l'économie mondiale en raison de leur caractère systémique.

La dégradation des produits financiers doit être appréciée dans une vision de long terme et en relatif par rapport à l'évolution des coûts techniques des passifs (approche actif/passif).

C.2.1.2. EXPOSITION ET EVALUATION DES RISQUES DE MARCHE

Les indicateurs suivants permettent une mesure des risques de 'marchés financiers' portant à la fois sur la performance attendue des placements et sur le niveau de solvabilité réglementaire :

- **L'allocation en risque des placements** : Elle permet de mesurer le poids des différentes classes d'actifs en valeur nette comptable et en valeur de marché et de mesurer la part des actifs les plus en risque dans le portefeuille de placement
- **Le SCR de marché** : Il permet d'estimer la consommation de fonds propres de chacun des risques de marché en fonction de la composition des placements et du profil des engagements. Il se décompose en 5 modules :
 - ✓ SCR de taux : mesure les pertes de revenus futurs à la suite de la baisse des taux
 - ✓ SCR de crédit : mesure les pertes sur défauts obligataires ou fonds monétaires
 - ✓ SCR Immobilier : mesure les pertes à la suite de la baisse des loyers ou de valeur de l'immobilier
 - ✓ SCR Actions : mesure les pertes à la suite de la baisse des valeurs des actions
 - ✓ SCR Devise : mesure les pertes à la suite de la baisse de valeurs des placements en devise

Le tableau ci-dessous reprend pour chaque classe d'actif et la **SGAM Malakoff Humanis**, la mobilisation en fonds propres associée représentée dans le SCR de marché. Cela correspond à la perte en valeur des placements en cas de réalisation des chocs de marché de la formule standard.

En M€	SCR de marché	Valeur comptable	Poids	Valeur de marché	Poids
Placements	3 401,4	34 622,5	100%	37 412,1	100%
Portefeuille d'adossment	725,8	24 289,4	70%	24 668,1	66%
Obligations	-519,3	19 420,6	56%	18 687,2	50%
Dettes privées	63,9	1 444,6	4%	1 463,6	4%
Immobilier	1 181,1	3 424,2	10%	4 517,2	12%
Portefeuille de performance	2 366,0	8 486,5	25%	10 898,9	29%
Fonds non cotés	459,5	1 067,7	3%	1 606,2	4%
Fonds et actions cotés	1 906,5	7 418,8	21%	9 292,7	25%
Participations	190,1	387,9	1%	384,4	1%
Monétaire et assimilés	12,0	1 458,7	4%	1 460,7	4%
Concentration et autre	107,6				
Total Engagements (risque de taux)	1 671,5				
Diversification	-1 082,8				
SCR Marché	3 990,2				

Le risque le plus important de la **SGAM Malakoff Humanis** est le risque sur les fonds et actions cotées.

Le détail du SCR de Marché pour chacune des entités de la SGAM Malakoff Humanis est présenté dans les tableaux suivants. Pour l'ensemble des entités, le risque de marché le plus important est défini par la structure des actifs financiers et notamment l'allocation sur les actions ou les dettes privées.

En M€	SCR de marché	Valeur comptable	Poids	Valeur de marché	Poids
Placements	1 700,4	11 916,8	100%	13 686,5	100%
Portefeuille d'adossment	179,7	6 205,9	52%	6 211,4	45%
Obligations	-199,6	4 683,4	39%	4 568,5	33%
Dettes privées	9,6	426,5	4%	418,7	3%
Immobilier	369,7	1 096,0	9%	1 224,2	9%
Portefeuille de performance	1 027,2	3 996,1	34%	4 865,1	36%
Fonds non cotés	331,8	320,5	3%	678,6	5%
Fonds et actions cotés	695,4	3 675,6	31%	4 186,5	31%
Participations	425,2	1 420,9	12%	2 315,9	17%
Monétaire et assimilés	3,0	293,9	2%	294,0	2%
Concentration et autre	65,3				
Total Engagements (risque de taux)	427,7				
Diversification	-408,5				
SCR Marché	1 719,6				

	En M€	SCR de marché	Valeur comptable	Poids	Valeur de marché	Poids
IPSEC	Placements	34,0	211,2	100%	226,7	100%
	Portefeuille d'adossment	22,3	168,8	80%	180,5	80%
	Obligations	13,6	150,9	71%	145,5	64%
	Dette privée		0,2	0%	0,3	0%
	Immobilier	8,6	17,6	8%	34,8	15%
	Portefeuille de performance	8,2	18,9	9%	21,1	9%
	Fonds non cotés	1,7	2,7	1%	3,4	1%
	Fonds et actions cotés	6,5	16,3	8%	17,7	8%
	Participations	3,0	13,1	6%	14,7	6%
	Monétaire et assimilés	0,2	10,4	5%	10,4	5%
	Concentration et autre	0,4				
	Total Engagements (risque de taux)	-6,5				
Diversification	-5,8					
	SCR Marché	21,7				

	En M€	SCR de marché	Valeur comptable	Poids	Valeur de marché	Poids
INPR	Placements	159,8	492,3	100%	655,4	100%
	Portefeuille d'adossment	25,2	180,2	37%	183,2	28%
	Obligations	10,7	129,8	26%	128,1	20%
	Dette privée	1,6	13,6	3%	13,1	2%
	Immobilier	12,9	36,9	7%	42,0	6%
	Portefeuille de performance	91,0	137,0	28%	263,1	40%
	Fonds non cotés	11,1	12,2	2%	24,3	4%
	Fonds et actions cotés	80,0	124,7	25%	238,8	36%
	Participations	38,9	128,2	26%	162,2	25%
	Monétaire et assimilés	0,8	46,9	10%	47,0	7%
	Concentration et autre	3,9				
	Total Engagements (risque de taux)	-4,5				
Diversification	-31,3					
	SCR Marché	123,9				

	En M€	SCR de marché	Valeur comptable	Poids	Valeur de marché	Poids
CAPREVAL	Placements	11,5	59,1	100%	64,0	100%
	Portefeuille d'adossment	5,0	41,0	69%	40,5	63%
	Obligations	2,7	32,6	55%	31,3	49%
	Dette privée	0,2	2,3	4%	2,2	3%
	Immobilier	2,1	6,1	10%	7,0	11%
	Portefeuille de performance	6,3	12,6	21%	17,9	28%
	Fonds non cotés	1,0	1,2	2%	1,9	3%
	Fonds et actions cotés	5,4	11,4	19%	16,0	25%
	Participations					
	Monétaire et assimilés	0,1	5,6	9%	5,6	9%
	Concentration et autre					
	Total Engagements (risque de taux)	-2,0				
Diversification	-2,0					
	SCR Marché	7,5				

En M€	SCR de marché	Valeur comptable	Poids	Valeur de marché	Poids
Placements	247,2	904,7	100%	1 174,6	100%
Portefeuille d'adossment	57,8	423,4	100%	425,0	36%
Obligations	31,2	316,6	75%	312,3	27%
Dette privée	2,8	32,1	8%	32,0	3%
Immobilier	23,8	74,7	18%	80,7	7%
Portefeuille de performance	67,4	140,0	33%	216,9	18%
Fonds non cotés	34,9	28,2	7%	72,5	6%
Fonds et actions cotés	32,5	111,8	26%	144,4	12%
Participations	109,8	302,5	71%	493,9	42%
Monétaire et assimilés	0,8	38,8	9%	38,8	3%
Concentration et autre	11,4				
Total Engagements (risque de taux)	-2,1				
Diversification	-48,3				
SCR Marché	196,8				

En M€	SCR de marché	Valeur comptable	Poids	Valeur de marché	Poids
Placements	1 379,9	8 690,9	100%	9 829,6	100%
Portefeuille d'adossment	514,7	7 189,0	83%	7 711,0	78%
Obligations	80,0	6 012,9	69%	5 721,4	58%
Dette privée	39,7	362,6	4%	404,7	4%
Immobilier	395,0	813,5	9%	1 584,9	16%
Portefeuille de performance	744,0	1 123,9	13%	1 734,8	18%
Fonds non cotés	40,3	212,0	2%	256,1	3%
Fonds et actions cotés	703,6	911,9	10%	1 478,7	15%
Participations	29,6	60,6	1%	65,0	1%
Monétaire et assimilés	2,8	317,4	4%	318,9	3%
Concentration et autre	88,8				
Total Engagements (risque de taux)	571,8				
Diversification	-407,1				
SCR Marché	1 544,7				

En M€	SCR de marché	Valeur comptable	Poids	Valeur de marché	Poids
Placements	21,8	122,5	100%	133,9	100%
Portefeuille d'adossment	9,7	79,5	65%	86,5	65%
Obligations	5,5	68,4	56%	68,1	51%
Dette privée	0,3	2,7	2%	2,7	2%
Immobilier	3,9	8,4	7%	15,7	12%
Portefeuille de performance	8,3	19,9	16%	23,6	18%
Fonds non cotés	0,6	0,7	1%	1,1	1%
Fonds et actions cotés	7,8	19,2	16%	22,5	17%
Participations	1,3	5,0	4%	5,7	4%
Monétaire et assimilés	0,1	18,1	15%	18,1	14%
Concentration et autre	2,3				
Total Engagements (risque de taux)	-1,0				
Diversification	-6,0				
SCR Marché	14,7				

En M€	SCR de marché	Valeur comptable	Poids	Valeur de marché	Poids
Placements	16,6	79,6	100%	85,3	100%
Portefeuille d'adossment	10,8	58,6	74%	62,6	73%
Obligations	7,2	52,3	66%	50,7	59%
Dette privée	1,6	4,1	5%	4,2	5%
Immobilier	2,0	2,2	3%	7,7	9%
Portefeuille de performance	2,6	5,0	6%	6,2	7%
Fonds non cotés	0,2	0,5	1%	0,5	1%
Fonds et actions cotés	2,4	4,5	6%	5,7	7%
Participations	1,0	4,5	6%	4,9	6%
Monétaire et assimilés	0,3	11,5	14%	11,6	14%
Concentration et autre	2,0				
Total Engagements (risque de taux)	-0,2				
Diversification	-7,0				
SCR Marché	9,5				

En M€	SCR de marché	Valeur comptable	Poids	Valeur de marché	Poids
Placements	2,7	25,3	100%	25,4	100%
Portefeuille d'adossment	1,2	12,3	49%	12,3	48%
Obligations	1,2	12,2	48%	12,2	48%
Dette privée	0,1	0,1	0%	0,1	0%
Immobilier					
Portefeuille de performance	0,9	3,0	12%	3,1	12%
Fonds non cotés					
Fonds et actions cotés	0,9	3,0	12%	3,1	12%
Participations					
Monétaire et assimilés	0,3	10,0	40%	10,0	39%
Concentration et autre	0,3				
Total Engagements (risque de taux)	-0,1				
Diversification	-1,0				
SCR Marché	1,5				

En M€	SCR de marché	Valeur comptable	Poids	Valeur de marché	Poids
Placements	81,6	432,7	100%	494,4	100%
Portefeuille d'adossment	31,4	268,0	62%	276,1	56%
Obligations	16,2	222,1	51%	227,8	46%
Dette privée	1,3	9,4	2%	9,1	2%
Immobilier	13,8	36,5	8%	39,3	8%
Portefeuille de performance	32,7	88,8	21%	132,0	27%
Fonds non cotés	4,8	2,5	1%	10,4	2%
Fonds et actions cotés	27,8	86,3	20%	121,7	25%
Participations	14,6	56,1	13%	66,4	13%
Monétaire et assimilés	0,3	19,8	5%	19,8	4%
Concentration et autre	2,7				
Total Engagements (risque de taux)	-13,7				
Diversification	-15,3				
SCR Marché	52,6				

	En M€	SCR de marché	Valeur comptable	Poids	Valeur de marché	Poids
QUATREM	Placements	368,2	7 326,5	100%	7 778,9	100%
	Portefeuille d'adossment	-39,6	5 845,9	80%	5 807,5	75%
	Obligations	-319,0	4 685,8	64%	4 519,5	58%
	Dette privée	6,4	380,1	5%	371,5	5%
	Immobilier	273,0	780,0	11%	916,5	12%
	Portefeuille de performance	380,7	1 414,9	19%	1 905,5	24%
	Fonds non cotés	82,3	110,9	2%	184,7	2%
	Fonds et actions cotés	298,4	1 304,0	18%	1 720,8	22%
	Participations					
	Monétaire et assimilés	0,7	65,7	1%	65,9	1%
	Concentration et autre	26,4				
	Total Engagements (risque de taux)	513,6				
	Diversification	-207,4				
SCR Marché	674,3					

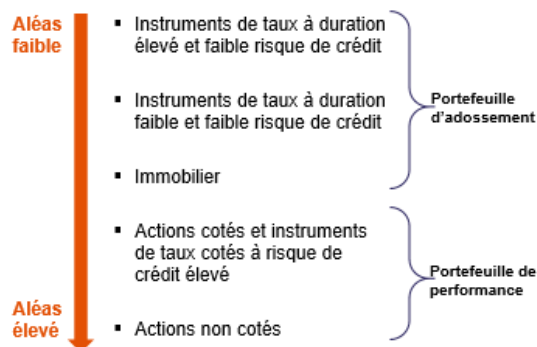
	En M€	SCR de marché	Valeur comptable	Poids	Valeur de marché	Poids
AUXIA	Placements	82,7	1 516,1	100%	1 599,4	100%
	Portefeuille d'adossment	-26,2	1 103,6	73%	1 075,0	67%
	Obligations	-61,1	891,6	59%	857,1	54%
	Dette privée	2,2	113,3	7%	110,8	7%
	Immobilier	32,6	98,7	7%	107,1	7%
	Portefeuille de performance	83,6	308,9	20%	453,7	28%
	Fonds non cotés	26,7	33,3	2%	59,4	4%
	Fonds et actions cotés	57,0	275,6	18%	394,3	25%
	Participations	1,7	40,6	3%	7,7	0%
	Monétaire et assimilés	0,2	63,1	4%	63,1	4%
	Concentration et autre	23,4				
	Total Engagements (risque de taux)	100,9				
	Diversification	-55,3				
SCR Marché	128,3					

	En M€	SCR de marché	Valeur comptable	Poids	Valeur de marché	Poids
AUXIA Assistance	Placements	5,8	29,1	100%	32,2	100%
	Portefeuille d'adossment	2,0	22,8	78%	22,3	69%
	Obligations	1,9	21,9	75%	21,4	66%
	Dette privée		0,4	1%	0,4	1%
	Immobilier	0,1	0,5	2%	0,4	1%
	Portefeuille de performance	3,8	5,5	19%	9,2	29%
	Fonds non cotés	0,1	0,2	1%	0,3	1%
	Fonds et actions cotés	3,7	5,3	18%	8,9	28%
	Participations					
	Monétaire et assimilés		0,8	3%	0,8	2%
	Concentration et autre	-0,1				
	Total Engagements (risque de taux)	-1,5				
	Diversification					
SCR Marché	4,3					

C.2.2. LES PRINCIPAUX MOYENS DE MAITRISE DES RISQUES DE MARCHE

C.2.2.1. L'ALLOCATION DES PLACEMENTS

Elle consiste à sélectionner les placements sur lesquels les actifs financiers sont investis (ou désinvestis) en fonction des besoins. L'aléa de rendement dépend de la nature des placements et les décisions d'investissement permettent ainsi de maîtriser les risques financiers.



La maîtrise des risques financiers s'articule autour d'un dispositif d'appétit aux risques financiers qui s'assure que l'allocation des placements permet de sécuriser un niveau de rendement minimum dans un scénario adverse. Ce rendement minimum doit permettre de conserver des équilibres financiers en phase avec la stratégie et garantir un niveau de solvabilité suffisant.

En complément, la diversification des contreparties (secteurs d'exposition et/ou zone géographique des investissements) permet de se prémunir du risque de concentration.

L'allocation des placements par type de portefeuille et par entités, en valeur de marché et avant retraitements de combinaison est la suivante :

EN %	Portefeuille adossement	Portefeuille de performance	Participations	Monétaire et assimilé
Malakoff Humanis Prévoyance	45,4%	35,5%	16,9%	2,1%
IPSEC	79,6%	9,3%	6,5%	4,6%
INPR	28,0%	40,1%	24,7%	7,2%
CAPREVAL	63,3%	27,97%	-	8,8%
Malakoff Humanis Mutuelle	36,2%	18,5%	42,0%	3,3%
La France Mutualiste	78,4%	17,6%	0,7%	3,2%
Radiance Mutuelle	64,6%	17,6%	4,3%	13,5%
Mutuelle Renault	73,4%	7,3%	5,7%	13,6%
Médecis	59,0%	34,9%	1,1%	5,0%
Energie Mutuelle	48,5%	12,2%	0,1%	39,2%
CMAV	55,8%	26,7%	13,4%	4,0%
QUATREM	74,7%	24,5%	-	0,8%
AUXIA	67,2%	28,4%	0,5%	3,9%
MH Retraite Supplémentaire	76,5%	21,1%	-	2,3%
AUXIA Assistance	69,2%	28,5%	-	2,3%
SGAM Malakoff Humanis	65,9%	29,1%	1,0%	3,9%

Le détail de la répartition du portefeuille d'adossment, par notation ou par catégories, par entité est le suivant :

EN %	REPARTITION DU PORTEFEUILLE ADOSSEMENT						
	AAA	AA	A	BBB	NR ou < BBB	Dettes privées	Immobilier
Malakoff Humanis Prévoyance	5,1%	45,2%	15,4%	7,6%	0,3%	6,7%	19,7%
IPSEC	5,6%	30,5%	29,6%	13,3%	1,6%	0,1%	19,3%
INPR	2,7%	46,5%	15,0%	5,8%	-	7,1%	22,9%
CAPREVAL	1,0%	42,1%	19,3%	14,0%	0,7%	5,5%	17,3%
Malakoff Humanis Mutuelle	2,8%	38,9%	22,7%	9,0%	0,1%	7,5%	19,0%
La France Mutualiste	0,7%	13,6%	22,9%	36,4%	0,5%	5,2%	20,6%
Radiance Mutuelle		2,6%	54,4%	17,9%	3,8%	3,1%	18,2%
Mutuelle Renault	4,3%	14,2%	34,6%	16,8%	11,1%	6,7%	12,3%
Médecis	14,3%	36,5%	12,1%	15,7%	1,2%	1,4%	18,9%
Energie Mutuelle	6,6%	39,9%	40,9%	11,6%	0,3%	0,8%	-
CMAV	3,5%	63,1%	12,2%	3,7%	-	3,3%	14,2%
QUATREM	1,5%	57,1%	9,2%	9,8%	0,2%	6,4%	15,8%
AUXIA	3,9%	48,6%	19,7%	6,8%	0,7%	10,3%	10,0%
MH Retraite Supplémentaire	0%	70,3%	4,4%	4,1%	-	6,4%	14,5%
AUXIA Assistance	5,1%	37,4%	42,8%	10,5%	0,4%	1,9%	2,0%
SGAM Malakoff Humanis	3,1%	38,4%	16,2%	17,5%	0,4%	5,9%	18,3%

Le portefeuille de performance, se répartit entre les instruments de taux et les actions cotées et non cotées, par entité, de la manière suivante :

EN %	PORTEFEUILLE DE PERFORMANCE		
	Instruments de taux	Actions cotées	Actions non cotées
Malakoff Humanis Prévoyance	50,4%	35,6%	13,9%
IPSEC	22,4%	61,5%	16,1%
INPR	35,1%	55,7%	9,2%
CAPREVAL	32,2%	57,3%	10,5%
Malakoff Humanis Mutuelle	42,1%	24,4%	33,4%
La France Mutualiste	18,9%	66,4%	14,8%
Radiance Mutuelle	41,8%	53,5%	4,7%
Mutuelle Renault	16,9%	74,9%	8,2%
Médecis	63,0%	33,0%	3,8%
Energie Mutuelle	45,4%	54,6%	-
CMAV	61,2%	30,9%	7,8%
QUATREM	62,9%	27,4%	9,7%
AUXIA	55,6%	31,3%	13,1%
MH Retraite Supplémentaire	62,9%	29,6%	7,5%
AUXIA Assistance	17,1%	80,0%	2,8%
SGAM Malakoff Humanis	44,2%	41,0%	14,7%

C.2.2.2. LA POLITIQUE DE REALISATION DES PRODUITS FINANCIERS

Le niveau des produits financiers (principalement à travers la réalisation des plus-values latentes) peut être piloté chaque année lors de la réalisation du résultat annuel. Ainsi, pour les entités dont les engagements d'assurance s'accompagnent d'une clause de redistribution des produits financiers, l'asymétrie décrite dans les critères d'exposition peut-être en partie maîtrisée en veillant à une réalisation diffuse des produits financiers.

En effet, la concentration de produits financiers sur les échéances courtes accentue le risque d'insuffisance de rendement sur les échéances les plus longues sans pouvoir bénéficier des excédents des premières échéances qui auront déjà été redistribuées aux assurés.

C.2.2.3. LA CAPACITE DE REDRESSEMENT DES TARIFS

L'impact de la baisse de rendement des placements anticipée sur les périodes futures peut être en partie maîtrisé à travers le dispositif de pilotage technique qui prévoit la revue annuelle des tarifs, en prenant compte des évolutions sur les marchés et notamment les taux d'intérêt.

C.3. Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie évalue le risque de défaut ou de détérioration de la qualité du crédit, il s'évalue par l'agrégation de deux types :

- **Le type 1** intégrant les contrats de réassurance et les avoirs en banque, les éléments pris en compte dans le calcul du risque des expositions de type 1 sont :
 - o Les contrats de réassurance ventilés par réassureur ;
 - o Les créances nées d'opération de réassurance ;
 - o Les Best Estimate cédées ;
 - o L'effet d'atténuation du risque (RM effect) ;
 - o Les montants de dépôts espèces et en nantissements (collatéraux) ;
 - o Les avoirs en banque ventilés par contrepartie bancaire ;
 - o Les créances pour dépôts espèces auprès des entreprises cédantes ventilées par cédante.

- **Le type 2** intégrant majoritairement les créances, les éléments pris en compte dans le calcul du risque des expositions de type 2 sont :
 - o Les cotisations restant à émettre (hors PANE du 4^{ème} trimestre) en distinguant les créances de plus et moins de 3 mois ;
 - o Les autres créances nées d'opérations directes ventilées entre plus et moins de 3 mois ;
 - o Les débiteurs divers (risque uniquement de – 3 mois).

Le tableau ci-dessous détaille l'exposition au risque de contrepartie sur les créances de type 1 (40 % du SCR de contrepartie 2024 avant diversification) et de type 2 (66 % du SCR de contrepartie 2024 avant diversification) pour la **SGAM Malakoff Humanis** :

En M€	Créances	Collatéral	Pertes en cas de défaut	Probabilité de défaut	Contribution SCR Contrepartie
Créances de type 1	3 483,0	1 204,7	1 966,8	0,2%	96,1
Créances de type 2	916,3	0,0	916,3	17,3%	158,3
Total	4 399,3	1 204,7	2 883,1		239,0

Le détail par entité (hors ORPS) est le suivant :

En M€	Total SCR Contrepartie	dont Type 1	dont Type 2
Malakoff Humanis Prévoyance	92,7	46,1	53,0
IPSEC	11,9	10,2	2,2
INPR	2,6	2,5	0,1
CAPREVAL	0,7	0,6	0,1
Malakoff Humanis Mutuelle	9,0	2,0	7,4
La France Mutualiste	12,0	3,5	9,1
Radiancé Mutuelle	3,6	2,3	1,6
Mutuelle Renault	1,2	0,5	0,8
Energie Mutuelle	2,7	0,2	2,6
CMAV	2,2	0,7	1,7
QUATREM	96,6	59,1	44,1
AUXIA	14,5	8,4	7,0
AUXIA Assistance	0,3		0,3
SGAM Malakoff Humanis	239,0	96,1	158,3

S'agissant des entités de la **SGAM Malakoff Humanis**, le risque de contrepartie le plus important est le risque de type 2 pour une grande partie des entités sauf pour IPSEC, INPR, Capreval, Radiancé Mutuelle, Quatrem et Auxia, où le type 1 est le plus important.

Malakoff Humanis Retraite Supplémentaire et Médecis ne sont pas soumis à la réglementation S2, il n'y a donc pas de SCR de contrepartie.

C.4. Risque de liquidité

Le risque de liquidité se définit comme une impossibilité de respecter les engagements en raison d'une **insuffisance de cash disponible**.

Les facteurs de risque sont le rachat massif des engagements, la non-cessibilité des placements ou cessibilité avec décote prohibitive et le non-renouvellement d'activité (besoin de cash net récurrent de l'activité d'assurance).

L'exposition aux risques de liquidité est prépondérante notamment en cas de crise systémique dans laquelle les actifs cotés qui sont en théorie liquides, ne seraient pas disponibles sans une décote importante

La maîtrise du risque de liquidité s'appuie donc sur le pilotage d'une réserve de liquidité, exploitable y compris dans le cas d'une crise systémique.

La réserve de liquidité est ainsi mesurée à partir des placements de la catégorie Monétaire ainsi que les obligations mobilisables auprès de la banque centrale (exclusion des obligations de notations inférieure à AA, des obligations nanties et des obligations prêtées).

Le niveau des réserves de liquidités de la SGAM Malakoff Humanis est donc le suivant :

Monétaire	Obligations mobilisables	Réserves de liquidité	Poids dans les placements valeur de marché
1 430,7	6 184,2	7 614,9	20,4%

Ainsi, la réserve de liquidité constituée au sein du Groupe représente 98 % du chiffre d'affaires total du Groupe.

Le détail par entité est le suivant :

	Monétaire	Obligations mobilisables	Réserves de liquidité	Poids total dans les placements
Malakoff Humanis Prévoyance	294,0	1 724,0	2 018,1	14,7%
IPSEC	9,9	65,2	75,1	33,1%
INPR	29,4	88,9	118,3	18,1%
CAPREVAL	4,6	17,5	22,0	34,4%
Malakoff Humanis Mutuelle	38,8	172,1	211,0	18,0%
La France Mutualiste	318,9	1 107,0	1 425,9	14,5%
Radiance Mutuelle	18,1	2,3	20,4	15,2%
Mutuelle Renault	11,6	11,6	23,1	27,1%
Médicis	132,1	790,3	922,4	35,0%
Energie Mutuelle	9,7	5,7	15,4	60,8%
CMAV	19,8	184,1	203,9	41,2%
QUATREM	65,9	1 213,3	1 279,1	16,4%
AUXIA	57,2	374,3	431,4	27,0%
MH Retraite Supplémentaire	25,1	418,4	443,5	34,1%
AUXIA Assistance	0,6	9,5	10,1	31,4%

Pour les entités qui couvrent les risques santé et prévoyance, les réserves de liquidité représentent 47 % à plus de 100% de leur chiffre d'affaires annuel.

Pour les mutuelles, la réserve de liquidité ne représente que 25 % à 30 % de leur chiffre d'affaires.

Pour les entités Epargne, la réserve de liquidité est à comparer avec les encours, elle représente entre 17% et 72% des encours

La gestion de la liquidité s'appuie sur différents dispositifs :

- La surveillance du niveau et du caractère mobilisable des réserves de liquidité au regard des besoins à moyen terme (1 an et au-delà)
- La mutualisation des risques de liquidité au sein des entités du groupe à travers la mise en place d'une convention de trésorerie pour les entités, Malakoff Humanis Prévoyance, INPR, CAPREVAL, Malakoff Humanis Mutuelle, CMAV, QUATREM, AUXIA et MHRS.
- La gestion de la trésorerie à court terme (moins d'1 an)
- La gestion de la liquidité de long terme pour contrôler l'équilibre entre les besoins attendus (en scénario de stress et central) et le profil de liquidité des placements (échéances des instruments de taux et niveau des actifs non cotés illiquides)

C.5. Risque opérationnel

C.5.1. IDENTIFICATION DES RISQUES OPERATIONNELS

D'un point de vue qualitatif, les risques opérationnels sont les risques de pertes directes ou indirectes résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable aux procédures, aux facteurs humains, aux systèmes ou à des causes extérieures.

Pour chaque risque, les principales causes de risque internes ou externes sont identifiées.

Cette définition inclut les risques de non-conformité réglementaires et les risques juridiques mais exclut les risques stratégiques. Les risques d'exécution des processus découlant des décisions et orientations stratégiques seront inclus dans le périmètre des risques opérationnels.

Les pertes peuvent être financières, clients, image / réputation ou d'ordre réglementaire.

La gestion de ces risques est décrite dans la politique de gestion des risques opérationnels validée par le Conseil d'administration et mise à jour annuellement.

L'objectif des cartographies des risques est :

- D'identifier les risques du Groupe (risques majeurs et risques opérationnels) ;
- D'évaluer et hiérarchiser les risques résiduels ;
- De définir pour les risques majeurs et risques opérationnels insuffisamment maîtrisés des actions de renforcement et d'évaluer le montant de fonds propres à allouer aux risques opérationnels.

C.5.2. EVALUATION PAR LA FORMULE STANDARD

➤ Évaluation du capital à allouer aux risques opérationnels :

La mesure du risque opérationnel est intégrée par la formule standard, dans l'évaluation du besoin de marge en Solvabilité 2.

L'évaluation par la Formule standard du risque opérationnel de la **SGAM Malakoff Humanis** :

En M€	2023*	2024
BSCR	3 913,0	5 174,0
Risque opérationnel	231,8	268,0
% / BSCR	5,9%	5,2%

(*) : version proforma

Ainsi, il représente un montant de 268,0 M€ soit 5,2% du BSCR au 31 décembre 2024 contre 231,8 M€ au 31 décembre 2023, pro forma.

Le détail des SCR opérationnels par entité est le suivant :

En M€	2023*	2024
Malakoff Humanis Prévoyance	120,3	115,0
IPSEC	5,0	5,1
INPR	1,6	1,5
CAPREVAL	0,5	0,4
Mutuelle Malakoff Humanis	20,7	21,0
La France Mutualiste	36,6	38,3
Radiance Mutuelle	2,5	2,5
Mutuelle Renault	2,5	2,7
Energie Mutuelle	1,6	1,8
CMAV	1,4	1,3
QUATREM	77,8	82,9
AUXIA	13,0	11,3
AUXIA Assistance	0,5	0,5

(*) : version proforma

Le plafond du SCR opérationnel correspondant à 30% du BSCR n'est jamais atteint.

Malakoff Humanis Retraite Supplémentaire et Médicis ne sont pas soumis à la réglementation S2, il n'y a donc pas de SCR opérationnel.

➤ Les principaux moyens de maîtrise des risques

Au-delà de l'analyse des cartographies des risques et actions qui en découlent, les principaux moyens de détection et de maîtrise des risques mis en œuvre par le Groupe sont les suivants :

- Le contrôle permanent, dont l'objectif est de tester la robustesse du contrôle interne via des plans de contrôles de 2nd niveau ;
- La gestion des incidents qui consiste à superviser les incidents majeurs et évaluer les pertes subies par le Groupe ;
- L'analyse des impacts des projets et nouveaux produits sur le profil de risques ;
- Le pilotage de projets de mise en conformité ;
- La gestion de la sécurité des systèmes d'information et des dispositifs de continuité informatique et métier ;
- La formation et la sensibilisation des collaborateurs aux risques et à la réglementation ;
- La veille réglementaire ;
- Le suivi des plans d'actions visant à combler, dans un délai défini, les principales faiblesses identifiées (y compris les actions relatives aux recommandations d'audits internes/externes) ;
- Les comités de suivi et de pilotage des risques : comité incidents, veille réglementaire, fraude, sécurité des systèmes d'information.

C.6. Autres risques importants

La SGAM Malakoff Humanis n'a pas d'autres risques importants à signaler.

D. VALORISATION

D.1. Valorisation des Actifs

Les principaux postes de l'actif des bilans nets comptables et Solvabilité 2 de la **SGAM Malakoff Humanis** sont synthétisées dans le tableau suivant :

	Comptes sociaux		Solvabilité 2	
	2023*	2024	2023*	2024
Immobilisations incorporelles	137,3	130,3		
Immobilier (pour usage propre)	19,1	16,7	35,4	28,7
Placements	33 169,9	34 108,1	36 212,0	36 885,6
Placements UC	1 022,8	1 013,0	1 022,8	1 013,0
Impôts différés actif	50,0	50,0	1 993,8	
Provisions techniques cédées	4 656,1	4 469,2	1 983,6	1 746,8
Prêts	359,5	354,3	329,9	339,4
Dépôts auprès des cédantes	1 034,6	839,4	1 034,6	839,7
Créances	4 455,6	4 223,5	1 207,9	1 217,0
Trésorerie et équivalent trésorerie	688,8	556,1	688,8	556,1
Autres actifs	2,0	27,3	2,1	27,3
Total actif	45 595,6	45 787,8	44 510,8	42 653,6

(*) : version proforma

Des écarts entre les valeurs de placement en valeur comptable peuvent exister entre les différents tableaux qui s'expliquent par des périmètres de comptabilisation différents.

Le détail de l'actif du bilan de chacune des entités de la SGAM Malakoff Humanis :

En M€	ACTIF			
	Comptes sociaux		Solvabilité 2	
	2023	2024	2023	2024
Malakoff Humanis Prévoyance				
Immobilisations incorporelles	0,3	0,2		
Immobilier (pour usage propre)				
Placements	11 512,2	11 777,0	13 369,0	13 546,7
Placements UC	35,0	34,2	35,0	34,2
Impôts différés actif			993,1	
Provisions techniques cédées	3 344,9	3 327,0	2 070,4	2 033,0
Prêts	89,7	88,8	81,6	84,2
Dépôts auprès des cédantes	650,2	607,7	650,2	607,7
Créances	2 529,6	2 202,2	384,9	432,3
Trésorerie et équivalent trésorerie	145,8	187,7	145,8	187,7
Autres actifs		8,4		8,4
Total actif	18 307,7	18 233,2	17 730,0	16 934,2

En M€		ACTIF			
		Comptes sociaux		Solvabilité 2	
		2023	2024	2023	2024
IPSEC	Immobilisations incorporelles	0,0			
	Immobilier (pour usage propre)	0,7	0,2	0,7	0,2
	Placements	183,1	206,0	196,5	221,4
	Placements UC				
	Impôts différés actif			42,2	
	Provisions techniques cédées	309,0	277,2	177,6	164,3
	Prêts	0,0		0,0	
	Dépôts auprès des cédantes	12,7	14,1	12,7	14,1
	Créances	79,9	214,2	31,6	167,4
	Trésorerie et équivalent trésorerie	27,2	9,6	27,2	9,6
	Autres actifs	0,1		0,1	
Total actif		612,6	721,3	488,5	577,0

En M€		ACTIF			
		Comptes sociaux		Solvabilité 2	
		2023	2024	2023	2024
INPR	Immobilisations incorporelles				
	Immobilier (pour usage propre)				
	Placements	470,5	488,9	632,1	652,0
	Placements UC				
	Impôts différés actif			4,1	
	Provisions techniques cédées	0,7	0,8	0,5	0,6
	Prêts	3,6	3,4	3,6	3,4
	Dépôts auprès des cédantes		0,7		0,7
	Créances	9,8	7,3	4,2	0,3
	Trésorerie et équivalent trésorerie	6,8	3,4	6,8	3,4
	Autres actifs				
Total actif		491,4	504,5	651,2	660,4

En M€		ACTIF			
		Comptes sociaux		Solvabilité 2	
		2023	2024	2023	2024
CAPREVAL	Immobilisations incorporelles				
	Immobilier (pour usage propre)				
	Placements	57,4	58,4	62,4	63,3
	Placements UC				
	Impôts différés actif			1,1	
	Provisions techniques cédées	0,2	0,2		0,1
	Prêts	1,8	1,8	1,7	1,7
	Dépôts auprès des cédantes				
	Créances	2,1	1,8	1,7	0,7
	Trésorerie et équivalent trésorerie	2,0	0,7	2,0	0,7
Autres actifs					
Total actif		63,5	62,9	68,9	66,5

En M€	ACTIF			
	Comptes sociaux		Solvabilité 2	
	2023*	2024	2023*	2024
Immobilisations incorporelles Immobilier (pour usage propre)				
Placements	825,3	897,4	1 088,2	1 167,3
Placements UC				
Impôts différés actif			60,9	
Provisions techniques cédées	75,0	50,5	-3,2	-0,8
Prêts	1,9	1,9	1,9	1,9
Dépôts auprès des cédantes	10,1	15,7	10,1	15,7
Créances	179,9	199,4	51,8	56,2
Trésorerie et équivalent trésorerie	58,3	7,3	58,3	7,3
Autres actifs	0,1		0,1	
Total actif	1 150,8	1 172,2	1 268,1	1 247,6

* Vision pro forma intégrant MHN

En M€	ACTIF			
	Comptes sociaux		Solvabilité 2	
	2023	2024	2023	2024
Immobilisations incorporelles	0,5	1,4		
Immobilier (pour usage propre)	11,9	10,5	15,9	11
Placements	8 249,7	8 594,3	9 321,8	9 732,60
Placements UC	549,0	552,2	549,0	552,2
Impôts différés actif			238,9	
Provisions techniques cédées	2,2	1,6	2,2	1,6
Prêts	3,6	3,4	3,6	3,4
Dépôts auprès des cédantes				
Créances	99,5	116,0	95,8	112
Trésorerie et équivalent trésorerie	101,7	86,1	101,7	86,1
Autres actifs	1,1	1,4	1,1	1,4
Total actif	9 019,2	9 366,9	10 330,0	10 500,3

En M€	ACTIF			
	Comptes sociaux		Solvabilité 2	
	2023	2024	2023	2024
Immobilisations incorporelles	0,9	0,9		
Immobilier (pour usage propre)	0,3	0,2	0,3	0,2
Placements	109,1	112,3	118,9	123,8
Placements UC				
Impôts différés actif				
Provisions techniques cédées				
Prêts	0,9	0,9	0,9	0,9
Dépôts auprès des cédantes	0,2	0,2	0,2	0,2
Créances	5,5	6,2	5,5	6,2
Trésorerie et équivalent trésorerie	9,8	10,2	9,8	10,2
Autres actifs	0,3	0,6	0,4	0,6
Total actif	126,9	131,4	136,8	142,0

En M€		ACTIF			
		Comptes sociaux		Solvabilité 2	
		2023	2024	2023	2024
Mutuelle Renault	Immobilisations incorporelles				
	Immobilier (pour usage propre)	0,5	0,4	4,8	4,2
	Placements	67,7	73,5	68,7	75,4
	Placements UC				
	Impôts différés actif				
	Provisions techniques cédées				
	Prêts				
	Dépôts auprès des cédantes				
	Créances	4,3	5,2	4,3	5,2
	Trésorerie et équivalent trésorerie	7,3	5,7	7,3	5,7
Autres actifs	0,6				
Total actif	80,5	84,8	85,1	90,5	

En M€		ACTIF	
		Comptes sociaux	
		2023	2024
Médicis	Immobilisations incorporelles		0,4
	Immobilier (pour usage propre)		
	Placements	2 694,2	2 629,4
	Placements UC	0,9	5,9
	Provisions techniques cédées		
	Prêts	0,1	1,3
	Dépôts auprès des cédantes		
	Créances		
	Trésorerie et équivalent trésorerie		
	Autres actifs		
Total actif	2 699,8	2 643,8	

En M€		ACTIF			
		comptes sociaux		Solvabilité 2	
		2023	2024	2023	2024
Energie Mutuelle	Immobilisations incorporelles				
	Immobilier (pour usage propre)				
	Placements	33,5	25,2	33,7	25,3
	Placements UC				
	Impôts différés actif			6,1	0,6
	Provisions techniques cédées	16,9	7,2	-1,9	
	Prêts				
	Dépôts auprès des cédantes				
	Créances	17,3	20,6	11,1	15,2
	Trésorerie et équivalent trésorerie	0,8	0,2	0,8	0,2
Autres actifs					
Total actif	68,5	53,2	49,8	41,3	

En M€		ACTIF			
		Comptes sociaux		Solvabilité 2	
		2023	2024	2023	2024
CMAV	Immobilisations incorporelles				
	Immobilier (pour usage propre)				
	Placements	420,3	425,7	489,6	487,4
	Placements UC	32,5	28,5	32,5	28,5
	Impôts différés actif			4,7	
	Provisions techniques cédées				
	Prêts	5,0	5,0	4,3	4,6
	Dépôts auprès des cédantes				
	Créances	12,7	11,2	11,7	10,4
	Trésorerie et équivalent trésorerie	10,2	9,4	10,2	9,4
	Autres actifs				
	Total actif	480,7	479,7	553,0	540,3

En M€		ACTIF			
		Comptes sociaux		Solvabilité 2	
		2023*	2024	2023*	2024
QUATREM	Immobilisations incorporelles	46,2	46,2		
	Immobilier (pour usage propre)	1,8	1,8	1,8	1,8
	Placements	7 235,3	7 294,1	7 898,9	7 746,50
	Placements UC	278,4	239,2	278,4	239,2
	Impôts différés actif			615,6	
	Provisions techniques cédées	1 233,9	1 210,4	252,2	285,7
	Prêts	172,0	169,6	155,7	160,9
	Dépôts auprès des cédantes	624,3	787,0	624,3	787
	Créances	1 789,0	1 770,6	587,0	530,4
	Trésorerie et équivalent trésorerie	65,5	32,5	65,5	32,5
	Autres actifs		13,0		13
	Total actif	11 446,4	11 564,5	10 479,4	9 797,1

* Vision pro forma intégrant MHA

En M€		ACTIF			
		Comptes sociaux		Solvabilité 2	
		2023	2024	2023	2024
AUXIA	Immobilisations incorporelles	1,5	1,3		
	Immobilier (pour usage propre)				
	Placements	1 308,7	1 471,6	1 424,2	1 554,90
	Placements UC	64,3	57,9	64,3	57,9
	Impôts différés actif			18,9	
	Provisions techniques cédées	135,5	135,8	76,6	87,4
	Prêts	33,4	33,0	31,2	32,4
	Dépôts auprès des cédantes	1,5	1,5	1,5	1,5
	Créances	45,8	40,9	45,8	40,7
	Trésorerie et équivalent trésorerie	55,6	44,5	55,6	44,5
	Autres actifs		2,8		2,8
	Total actif	1 646,4	1 789,3	1 718,1	1 822,1

	En M€	ACTIF	
		Comptes sociaux	
		2023	2024
MH Retraite Supplémentaire			
	Immobilisations incorporelles		
	Immobilier (pour usage propre)		
	Placements	1 212,8	1 212,2
	Placements UC	62,6	95,2
	Provisions techniques cédées	205,7	238,1
	Prêts	46,7	45,9
	Dépôts auprès des cédantes		
	Créances	31,3	42,6
	Trésorerie et équivalent trésorerie	10,4	7,7
	Autres actifs		1,6
	Total actif	1 569,5	1 643,3

	En M€	ACTIF			
		Comptes sociaux		Solvabilité 2	
		2023	2024	2023	2024
AUXIA Assistance					
	Immobilisations incorporelles	0,3			
	Immobilier (pour usage propre)				
	Placements	29,8	28,5	32,5	31,7
	Placements UC				
	Impôts différés actif			0,3	
	Provisions techniques cédées				
	Prêts	0,4	0,4	0,4	0,4
	Dépôts auprès des cédantes				
	Créances	0,9	2,0	0,9	2
	Trésorerie et équivalent trésorerie	9,1	0,5	9,1	0,5
	Autres actifs			0,2	
	Total actif	40,5	31,5	43,2	34,6

Les méthodes de valorisation sont identiques quelques soient les entités, les points principaux sont précisés ci-dessous :

D.1.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En comptabilité, les actifs incorporels du groupe se composent principalement d'écarts d'acquisitions. Ces actifs sont valorisés à 0 en normes Solvabilité 2, conformément à l'article 12 du Règlement délégué.

D.1.2. IMMOBILIER (POUR USAGE PROPRE)

Ce poste inclut principalement les actifs corporels d'exploitation des entités du groupe (installations, agencements, matériel et mobilier). Compte tenu de la nature de ces actifs, le montant en comptabilité est repris en normes Solvabilité 2.

Cependant les valeurs peuvent être reclassés en Placements ce qui explique les écarts entre la comptabilité et la norme Solvabilité 2.

D.1.3. PLACEMENTS (HORS UC)

Se reporter à la section A.3 pour l'analyse de variation des placements entre les référentiels Comptable et Solvabilité 2 d'une part et entre 2023 et 2024 d'autre part.

D.1.4. PLACEMENTS (UC)

Les placements en représentation des engagements en unités de compte sont valorisés en valeur de marché dans les comptes sociaux, aucun retraitement n'est effectué en normes Solvabilité 2.

D.1.5. IMPOTS DIFFERES ACTIFS

En normes françaises, la comptabilisation d'impôts différés est obligatoire dans les comptes combinés. Le montant d'impôts différés à comptabiliser est calculé en appliquant un taux d'impôt à la différence entre la valeur comptable des éléments du bilan et leur valeur fiscale. Les valeurs du bilan fiscal des différentes entités du groupe diffèrent des valeurs comptables principalement du fait de l'entrée en fiscalité des institutions de prévoyance et des mutuelles en 2012 et de l'existence d'actifs éligibles au régime de l'article 209-0A du Code Général des Impôts (CGI) au bilan de certaines entités du groupe.

En normes Solvabilité 2, les impôts différés sont calculés en appliquant un taux d'impôt à la différence entre la valeur économique des éléments du bilan et leur valeur fiscale, impactés des déficits reportables.

Similairement aux comptes sociaux, l'entrée en fiscalité de certaines entités du groupe est génératrice d'impôt différé. Concernant les actifs éligibles au régime de l'article 209-0A du CGI, ils sont valorisés à la valeur vénale et ne génèrent donc pas d'imposition différée dans le bilan économique, les plus ou moins-values latentes fiscales ayant déjà l'objet d'une imposition.

La plupart des entités sont en position d'impôt différé actif net. Le montant d'impôt différé actif au bilan économique est limité au montant d'impôt différé passif dans les bilans économiques des entités concernées.

D.1.6. PRETS ET PRETS HYPOTHECAIRES

Certains prêts sont reclassés en placements ce qui explique la variation entre la valeur en comptabilité et la valeur en norme solvabilité 2.

D.1.7. DEPOTS AUPRES DES CEDANTES

Le Groupe effectue des opérations de réassurance en quote-part qui correspondent exclusivement à des opérations commerciales partagées.

Ces opérations commerciales relèvent soit de partenariats, soit de contrats importants. Une partie du risque est alors supportée par le groupe qui, en garantie de l'exécution de ses obligations, effectue un dépôt d'espèces auprès des cédantes.

Cette créance est égale au montant des provisions techniques pris à la quote-part de réassurance. Elle est assimilée à de la trésorerie et sa valorisation reste donc quasiment identique entre les normes comptable et Solvabilité 2.

D.1.8. CREANCES

L'augmentation des créances en comptabilité résulte de retards sur le cycle de trésorerie du solde de réassurance et d'effet méthode dans la comptabilisation des primes acquises non émises (PANE) dans le cadre de la clôture anticipée.

D.1.9. TRESORERIE ET EQUIVALENT TRESORERIE

La trésorerie est reprise pour un montant identique en comptabilité et en norme solvabilité 2 au 31 décembre 2024.

D.2. Valorisation des provisions techniques

La provision technique Solvabilité 2 est calculée comme la somme d'une « meilleure estimation » des passifs et d'une marge de risque :

- La meilleure estimation est calculée comme une projection actualisée de l'ensemble des flux financiers futurs ;
- La marge de risque représente le besoin additionnel en capital destiné à couvrir les engagements sur la vie complète du portefeuille de l'assureur.

Les provisions techniques Solvabilité 2 sont calculées avec la courbe des taux sans risque fournie par l'EIOPA et tenant compte d'une correction pour volatilité (volatility adjustment) sur les taux sans risque.

D.2.1. VALORISATION DES PROVISIONS TECHNIQUES A DES FINS DE SOLVABILITE

Le tableau ci-après présente les provisions techniques de la **SGAM Malakoff Humanis** au 31 décembre 2024 selon les modes de valorisation Comptable, Solvabilité 2 :

En M€	Risques	Risques fins	Lignes d'activité S2	Comptabilité			Solvabilité 2				
				P.T. brutes	P.T. cédées	P.T. nettes	Meilleures estimations brutes	Marge de risque	P.T. brutes	Meilleures estimations cessions	P.T. nettes
	Santé	Santé		2 257,0	528,6	1 728,4	-351,8			-459,4	
		Décès accidentel Incapacité et Invalidité en attente	Santé - NSLT	3 051,9	808,8	2 243,2	1 709,4	332,7	1 690,3	165,2	1 984,5
	Prévoyance	Dépendance Invalidité Emprunteur arrêt de travail Exonération cotisation santé	Santé - SLT	4 873,6	1 516,3	3 357,3	4 356,7	50,5	4 407,2	1 184,1	3 223,1
		Assistance	NON VIE	11,8	-	11,8	1,5	0,4	1,9	-	1,9
		Décès – maintien décès rente éducation rente conjoint Emprunteur	VIE	5 895,4	1 286,7	4 608,8	4 176,5	530,4	22 446,7	573,6	21 632,2
	Obsèques	Obsèques		1 156,8	-	1 156,8	1 083,3			-	
	Epargne	Retraite / Epargne		16 060,8	286,3	15 774,5	16 656,6			240,8	
	UC	Epargne	UC	1 064,2	42,6	1 021,6	1 038,0	26,5	1 064,5	42,5	1 022,0
	Total			34 371,5	4 469,2	29 902,3	28 670,1	940,5	29 610,6	1 746,8	27 863,8

Les provisions techniques (y compris les provisions UC) étaient à fin 2023 de 21 375,6 M€ en norme solvabilité 2. En 2024, les provisions techniques y compris les provisions UC sont de 29 610,6 M€, soit une hausse de 8 235 M€ en lien essentiellement avec la progression de l'activité.

Les provisions cédées passent de 1 939,4 M€ en 2023 à 1 746,8 M€ en 2024.

Ainsi, les provisions nettes de réassurance augmentent ainsi de 8 427,6 M€ entre 2023 et 2024.

Le détail des provisions techniques nettes par entité en solvabilité 2 est le suivant :

EN M€	Solvabilité 2 Provisions techniques nettes					
	Santé NSLT	Santé SLT	NON VIE	VIE	UC	Total
Malakoff Humanis Prévoyance	1 310,4	2 288,1		3 376,5	31,9	7 006,8
IPSEC	68,7	45,3		47,8		161,8
INPR	12,1	43,9		22,7		78,7
CAPREVAL	11,8	4,4		19,4		35,5
Malakoff Humanis Mutuelle	43,5	2,6		5,4		51,6
La France Mutualiste				8 009,6	564,2	8 573,8
Radiance Mutuelle	-2,9	12,0		2,9		12,0
Mutuelle Renault	9,9					9,9
<i>Médecis *</i>				2 336,1	6,5	2 342,5
Energie Mutuelle	6,2	-0,2				6,0
CMAV	1,0	0,4		253,1	28,5	283,0
QUATREM	523,7	813,8		5 088,8	239,1	6 665,4
AUXIA		12,3		1 287,9	57,8	1 358,0
<i>MH Retraite Supplémentaire*</i>				1 287,7	94,3	1 382,0
AUXIA Assistance			1,9			1,9

(*) : pour ces deux entités, il s'agit des provisions retraitées pour réaliser les comptes Groupe en Solvabilité 2.

Les écarts entre les provisions techniques comptables et Solvabilité 2 sont majoritairement liés à l'intégration en Solvabilité 2 :

- Des PANE et PENA alors qu'elles sont inscrites au bilan en comptabilité,
- De facteur d'actualisation des flux à la courbe des taux sans risque alors qu'en comptabilité les flux sont actualisés sur la base des taux techniques,
- D'un retraitement des provisions non économiques en fonds propres, en Solvabilité 2, qui n'apparaissent donc pas dans le périmètre de modélisation du Best Estimate mais qui sont comptabilisées en normes comptables
- Des frais futurs d'une année de marge future pour les contrats déjà engagés à la clôture du 31 décembre 2024.

D.2.2. DETAILS DE LA METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CALCUL DES PROVISIONS TECHNIQUES

D.2.2.1. PORTEFEUILLE PREVOYANCE ET SANTE

Les calculs de provisions techniques du portefeuille Prévoyance/Santé dans le cadre de Solvabilité 2 sont réalisés par un outil de marché permettant de projeter le passif jusqu'à extinction du portefeuille.

➤ Méthodes d'estimation des Best Estimate bruts de réassurance

L'évaluation des Best Estimate bruts de réassurance repose sur des projections réalisées, en fonction des garanties soit à l'aide de cadences d'écoulement, soit en tête par tête en tenant compte des tables réglementaires.

La modélisation est réalisée selon sept grands groupes de risque : rente éducation (RE), rente de conjoint (RC), Décès, arrêt de travail (AT), Décès Accident, Dépendance et Santé, déclinés suivant leur pertinence de modélisation (tête par tête ou cadences d'écoulement). Les portefeuilles sont scindés entre Affaires Directes/Coassurance d'une part et les Acceptations d'autre part.

La modélisation des passifs peut être synthétisée par garantie comme suit :

Produit	Garantie	Primes en cours PANE	Sinistres en cours PSAP	Sinistres en cours Provisions Rente	Sinistres en cours	Nouvelle production - primes	Sinistres issus de la nouvelle production		
Prévoyance	Décès	Reprises pour leur valeur S1	Cadence d'écoulement	Non Applicable	Cadence d'écoulement	Cadence d'écoulement	Écoulées de manière similaire au stock		
	Rente Conjoint			Tête par Tête	Tête par Tête				
	Rente Education								
	Maintien des garanties décès								
	Invalidité								
	Invalidité en attente								
	Décès Accidentel							Non Applicable	Cadence d'écoulement
	Incapacité							Tête par Tête	Tête par Tête
	Dépendance							Tête par Tête	Tête par Tête
	Emprunteur							Cadence d'écoulement	Cadence d'écoulement
Exonération cotisations santé	Tête par Tête	Tête par Tête							
Santé	Santé		Non Applicable	Cadence d'écoulement					
Assistance	Assistance		Non Applicable	Cadence d'écoulement					

Les provisions tête par tête et les IBNR issus des risques RE, RC et AT, sont projetées en utilisant un calcul tête par tête adossé sur les provisions d'inventaire et écoulé selon les tables réglementaires.

Les Provisions Pour Sinistres A Payer (PSAP) sont projetées selon des profils d'écoulement des cadences de règlement observées dans les triangles de liquidation.

Les primes en cours sont écoulées intégralement sur l'exercice.

De plus, les provisions non économiques ne sont pas incluses dans le calcul du Best Estimate mais sont prises en compte dans les fonds propres.

Les Provisions d'Egalisation (PE) constituées à la date d'arrêté sont valorisées en norme Solvabilité 2 à hauteur de leur montant Solvabilité 1. Aucune dotation/reprise à la PE n'est modélisée sur l'année N+1 car :

- Il serait nécessaire de modéliser finement chaque compte avec PE et de simuler complètement les passifs Solvabilité 2 afférents, ce qui n'est pas envisagé dans le processus actuel ;
- Les impacts seraient faibles au regard des dernières années et potentiellement imprudents (du fait de reprises constatées sur plusieurs exercices).

Les entreprises pour lesquelles un compte avec PE a été mis en place, reçoivent une rémunération fonction du niveau des provisions techniques du compte et de la provision d'égalisation. Les plus-values latentes R332-20 en représentation des passifs correspondant aux comptes avec PE sont affectés, sous forme de PB différée, aux clients, par application d'un taux de distribution représentatif des clauses contractuelles. Les variations de PB différée chaque année sont donc fortement corrélées à la performance financière de l'année, au poids des provisions avec PE dans le bilan et au taux moyen de redistribution.

➤ Hypothèses et paramètres

Les hypothèses et paramètres indiqués n'ont pas évolué en 2024.

Les regroupements réalisés pour les projections sont effectués selon l'information disponible : les contrats sont soit modélisés en tête par tête, soit projetés de manière globale à l'aide de cadences de règlements.

Sur les segments santé, décès accidentel et décès, les projections sont réalisées à partir de données globales, à savoir :

- Pour le stock : Des cadences de liquidation des sinistres en cours.
- Pour la nouvelle production : Des hypothèses de sinistralité, ratio de S/P, pour la nouvelle production et des cadences de règlements pour les primes futures.

Le traitement est identique quel que soit le type d'affaires (directe, coassurance, acceptation). Concernant l'écoulement des prestations futures, celui-ci est supposé identique à celui observé en année N.

Les contrats en direct sont projetés à l'aide de Model points (chaque model point représentant une tête assurée) sur les garanties suivantes :

- Rentes de conjoint ;
- Rentes éducation ;
- Arrêt de travail (incapacité/invalidité et maintien des garanties décès).

S'agissant de la modélisation de la coassurance et réassurance acceptées, la construction des Model Points est réalisée à partir des Model Points des contrats des affaires directes (apérition) de manière cohérente au profil de risque.

L'approche par Model Point est justifiée par l'article 35 des Règlements Délégués, qui décrit les conditions d'application d'une telle méthodologie :

« Les projections des flux de trésorerie utilisées dans le calcul des meilleures estimations concernant les engagements d'assurance vie sont effectuées séparément pour chaque contrat. Lorsqu'un calcul distinct pour chaque contrat représente une charge induite pour l'entreprise d'assurance ou de réassurance, celle-ci peut regrouper les contrats pour effectuer ces projections, à condition de satisfaire à l'ensemble des exigences suivantes :

- Il n'y a pas de différences significatives dans la nature et la complexité des risques sous-jacents aux contrats faisant partie d'un même groupe ;
- Le regroupement de contrats ne crée pas une image faussée des risques sous-jacents aux contrats et n'introduit pas de biais dans les coûts ;
- Il est probable que le regroupement de contrats produise approximativement les mêmes résultats pour le calcul de la meilleure estimation qu'un calcul contrat par contrat, en particulier pour ce qui concerne les garanties financières et les options contractuelles prévues par les contrats ».

Dans le cadre de la projection des primes futures, le traitement des contrats collectifs et des contrats individuels est identique, tenant compte d'une année de primes projetée sur ces deux typologies de contrats. Les primes pluriannuelles de certains contrats relevant de Conventions Collectives Nationales (qui ne peuvent être résiliées et dont la prime ne peut être révisée) ne sont pas prises en compte dans le modèle.

Par ailleurs, préalablement à la construction des Model Points, les données d'incapacité/invalidité relatives à la coassurance et la réassurance acceptées font l'objet d'un retraitement. En effet, les risques d'incapacité et d'invalidité sont agrégés dans le cadre de la production des comptes sociaux. Pour séparer ces deux risques, une clé de répartition est appliquée sur la base du portefeuille des affaires directes.

Un ajustement sur les montants totaux de provisions en acceptation est ensuite réalisé sur l'ensemble des données tête à tête.

Pour les survenances à venir (Best Estimate de primes), elles sont estimées à partir des hypothèses suivantes, issues du business plan :

- Le volume d'affaires nouvelles ;
- Le volume de résiliations ;
- Des hypothèses de sinistralité, ratio de S/P ;
- Les Model Points constitués sur la base de la dernière année de survenance connue. Les Model Points sont répliqués, puis ajustés en volume.
- Les taux de frais historiques (hors frais d'acquisition exclus des mesures de Best Estimate de primes).

➤ **Modélisation des cessions en réassurance**

La modélisation des cessions en réassurance est réalisée comme suit :

- Modélisation des provisions du stock à partir d'un cadencement propre au portefeuille de cession (i.e. correspondant à la meilleure estimation possible des flux liés au stock ;
- Modélisation des cessions sur la production nouvelle à la quote-part de cession sur chaque risque évalué dans les inputs ;
- Modélisation du choc sur chaque risque à partir de la quote-part de cession du risque appliquée à la différence de Best Estimate central et choqué.

La réassurance des risques de pointe, en excédent de sinistres par tête, n'est pas modélisée, seule la réassurance en quote-part l'est.

D. 2.2.2. PORTEFEUILLE EPARGNE / RETRAITE

Les calculs de provisions techniques du portefeuille Epargne/Retraite dans le cadre de Solvabilité 2 sont réalisés avec un outil standard de marché à pas annuel permettant de projeter le bilan sur un horizon de 50 ans.

➤ **Méthodes d'estimation des Best Estimate bruts de réassurance**

Les projections sur le périmètre Epargne/Retraite reposent sur :

- Des projections déterministes du passif : l'ensemble des contrats sont projetés au Taux Minimum Garanti (TMG) et en tenant compte des tables réglementaires ;
- Des projections des différentes classes d'actifs (obligations, actions, immobiliers, monétaire, etc.) ;
- Des interactions Actif/Passif (projections stochastiques), permettant d'intégrer le calcul de la participation aux bénéfices, de la revalorisation des contrats et de la stratégie financière.

Le Best Estimate (BE) déterministe correspond à l'actualisation de tous les flux probables futurs actualisés avec une courbe des taux sans risque ; s'agissant des flux probables futurs, ils sont projetés sur 50 ans ou jusqu'à extinction des engagements et ils sont la somme algébrique des prestations, frais et commissions, moins les primes. Le Best Estimate Garanti (BEG) est calculé avec des cash-flows déterminés au Taux Minimum Garanti (TMG).

Le Best Estimate stochastique (BEL) permet de prendre en compte les différentes options et garanties financières incluses dans les contrats (taux minimum garanti, PB contractuelle) ; le Best Estimate stochastique est calculé comme étant la moyenne des Best Estimate de l'ensemble des scénarios économiques simulés. Les différents scénarios économiques sont issus d'un outil de place tenant compte du contexte économique actuel (prise en compte des taux négatifs).

La FDB (Future Discretionary Benefits) correspond à la Participation aux Bénéfices future, elle résulte de la différence entre le BEL et le BEG.

Les variations de FDB chaque année sont donc fortement corrélées à la performance financière de l'année, au poids des provisions 'Epargne' dans le bilan et au taux moyen de redistribution.

Dans le cadre de la projection du passif, la provision mathématique du portefeuille évolue chaque année en fonction d'événements liés à la vie des contrats, notamment :

- Les entrées en portefeuille : conformément à la frontière des contrats, les primes futures et les affaires nouvelles ne sont pas prises en compte dans la projection ;
- Les sorties de portefeuille : elles correspondent au décès de l'assuré, aux rentes payées aux bénéficiaires, à l'arrivée à échéance ou au rachat du contrat et sont considérées comme intervenant en fin d'année. Les décès et les rachats sont calculés à partir des taux de décès et de rachats appliqués sur le nombre de contrats, ainsi que sur le montant de provisions mathématiques revalorisé à minima à mi-année.

- La revalorisation des contrats en portefeuille au Taux Minimum Garanti net de chargements a minima en fin d'année, les contrats sortis dans l'année étant revalorisés en fin d'année avant de sortir du portefeuille ;
- Le prélèvement des chargements : Les chargements sont calculés sur la base des taux de chargements disponibles dans les model points et prélevés a minima en fin d'année ;
- Le paiement des frais et commissions interviennent a minima en fin d'année.

La provision mathématique est recalculée par le modèle à chaque pas de projection par Model Point. Ceux-ci sont construits tête par tête dans le cadre de la projection déterministe et regroupés selon différents critères (taux garantis, taux technique, code produits, génération de souscription et support d'investissement) dans le cadre de la projection stochastique.

Dans le cadre de la projection de l'actif, les titres sont pris en compte dans le modèle au moyen de Model Point, correspondant aux actifs considérés ligne à ligne tels que détenus en direct dans le portefeuille.

Afin de modéliser les interactions actif/passif, des règles de management sont définies dans le modèle. Pour l'ensemble des classes d'actifs, ces règles stipulent que les investissements et désinvestissements s'effectuent dans le respect de l'allocation stratégique d'actifs.

S'agissant de la politique de taux servis, ces règles correspondent à l'ensemble des actions menées autour de la revalorisation des contrats. Elles couvrent notamment la définition du taux servi aux assurés (TMG, PB contractuelle, taux cibles, etc.), mais également l'ensemble des leviers à disposition de l'assureur afin de servir ce taux (gestion de la PPE, réalisation de plus-values, diminution des marges, etc.). Elles se déclinent selon les étapes suivantes :

- 1^{ère} étape : Détermination des produits financiers alloués aux assurés
 - o Les produits financiers distribuables sont calculés à partir des produits financiers globaux, retraités des intérêts techniques et des chargements ;
 - o Dans un deuxième temps, le taux de Participation aux Bénéfices relatif aux engagement est appliqué aux produits financiers alloués aux assurés. Il est à noter que l'ensemble des taux contractuels est cartographié dans le modèle.
- 2^e étape : Revalorisation des contrats
 - o Le résultat financier alloué aux assurés précédemment calculés est tout d'abord doté à la Provision pour Participation aux Excédents jusqu'à un seuil maximum défini en pourcentage des provisions mathématiques (entre 5 et 10%). L'excédent est intégré aux provisions mathématiques.
- 3^e étape : Gestion de la PPE
 - o L'écoulement de la PPE est réalisé afin de garantir une distribution au plus sur 8 ans, conformément à la réglementation.

Les calculs décrits ci-dessus sont réalisés dans le respect de l'article 79 de la Directive Solvabilité 2 et l'article 32 du règlement délégué qui indiquent que les entreprises d'assurance doivent prendre en compte dans leur valorisation :

- Toutes les garanties financières et options contractuelles intégrées dans leurs polices ;
- Tous les facteurs susceptibles d'influer sur la probabilité que les souscripteurs exercent les options contractuelles ou sur la valeur de l'option ou de la garantie.

Ainsi, sur le périmètre Epargne/Retraite :

- Les TMG ainsi que les différentes options sur les rentes sont prises en compte ;
- Le taux de PB contractuel est utilisé pour les projections dans le modèle ALM.

Le coût des options et garanties est déterminé comme la différence entre la Participation aux Bénéfices calculée au moyen des projections stochastiques (modèle d'interaction actif/passif) et la participation aux Bénéfices déterministe calculée au moyen des projections déterministes.

En fin de projection, la part des éléments ne devant pas être intégrée dans les fonds propres, est réintégrée dans le Best Estimate, et répartie pour l'assuré ou pour les autres parties prenantes pour leur valeur actuelle est la suivante :

- Le stock résiduel de PM et de PPE en fin de projection ;
- Les fuites de modèle ou écart de convergence ;
- Le montant des plus-values latentes sur les actifs de fin de projection (les moins-values latentes sont imputées aux fonds propres).

➤ Hypothèses et paramètres

Les hypothèses et paramètres indiqués n'ont pas évolué en 2024.

La frontière des contrats permet de caractériser le niveau d'engagement envers les assurés présents dans le portefeuille.

Il s'agit de préciser si le Best Estimate couvre seulement les engagements en date d'inventaire (run-off) ou s'il inclut les engagements au titre des primes futures.

Les tables utilisées pour modéliser la mortalité sont les tables générationnelles réglementaires. Pour la France Mutualiste, les tables utilisées sont pour le portefeuille épargne et PER la TH2000-2002 avec abattement et pour la RMC les tables générationnelles réglementaires avec abattement.

Les contrats d'assurance Epargne/Retraite commercialisés par le Groupe peuvent être rachetés dans les conditions définies à l'article L132-23 du code des assurances (invalidité, expiration des droits à l'assurance-chômage, décès du conjoint, etc.). Ceux-ci peuvent également être transférés.

Les lois de rachats utilisées sont définies par produit et par ancienneté du contrat. Une seule loi de rachat est retenue, celle-ci intègre les rachats à titre individuel ainsi que les transferts. Elles ont été calibrées à partir de l'historique du Groupe ou pour la France Mutualiste, elles ont été calibrées à partir de l'historique des rachats sur trois ans.

Les rachats dynamiques sont intégrés dans les modèles de la France Mutualiste compte tenu de leur activité d'épargne individuelle, ce n'est pas le cas pour les autres entités du Groupe,

Une loi de sortie en rente ou en capital a été calibrée à partir de l'historique du groupe Malakoff Humanis pour tenir compte de l'article A160-2 du code des assurances, précisant que dans le cas où la rente annuelle ne dépasse pas 1 200 €, les modalités de sortie sont nécessairement en capital.

S'agissant des frais pris en compte dans le Best Estimate, ils sont retraités des frais exceptionnels (considérés comme non récurrents) et sont calculés en appliquant des taux de frais aux primes/prestations/encours. Ces taux sont déterminés à partir des frais ventilés par produit/destination et des indicateurs retenus (prestations CA, etc.) sur une ou les deux dernières années. La répartition des frais généraux est réalisée par la Direction du Contrôle de Gestion.

Les données sources sont extraites d'une base de gestion partiellement retraitée reposant sur les données de l'arrêté N-1 ou lorsque que c'est possible, les données sources sont celles de l'arrêté N.

Afin de s'assurer de la bonne application des chocs de taux sur les courbes mises à disposition, les courbes de taux choquées sont reconstituées sur la base de la courbe des taux centrale et des paramètres de chocs réglementaires (niveaux de chocs ainsi que plafonds/paliers).

Dans le cadre des projections stochastiques sur le périmètre Epargne/Retraite, des scénarios économiques risque neutre sont générés avec un outil de place.

D.2.3. METHODE DE CALCUL DE LA MARGE POUR RISQUES

La marge pour risque est actuellement calculée selon la méthode 3 des spécifications techniques de Solvabilité 2.

Celui-ci est réalisé sur les risques fins.

- La courbe des taux utilisée pour l'actualisation est la courbe des taux sans Volatility Adjustment ;
- Les Cash-Flows sont nets de réassurance.

La France Mutualiste utilise actuellement la méthode 2 pour le calcul de la marge de risque.

D.3. Valorisation des autres passifs

Les principaux postes du passif (y compris mesures transitoires) des bilans comptables et Solvabilité 2 de la **SGAM Malakoff Humanis** sont synthétisées dans le tableau suivant :

En M€	Comptes sociaux		Solvabilité 2	
	2023*	2024	2023*	2024
Fonds propres	6 791,8	6 958,5	10 069,5	10 240,8
Passifs subordonnés	247,4	247,4	247,4	247,4
Provisions techniques	33 262,7	33 307,4	28 512,7	28 546,1
Provisions techniques UC	1 028,1	1 064,2	1 022,9	1 064,5
Provisions non techniques	49,3	53,2	49,3	53,2
Impôts différés passif			2 240,8	172,6
Dettes d'assurance	2 688,0	2 555,0	839,9	702,8
Dettes et autres	1 528,3	1 602,2	1 528,3	1 626,3
Total passif	45 595,6	45 787,8	44 510,8	42 653,5

(*) version proforma

Le détail des entités de la SGAM :

En M€		PASSIF			
		Comptes sociaux		Solvabilité 2	
		2023	2024	2023	2024
Malakoff Humanis Prévoyance	Fonds propres	3 221,1	3 405,4	5 801,6	5 988,20
	Passifs subordonnés	250,0	250,0	250,0	250
	Provisions techniques	12 301,0	11 808,6	9 249,2	9 005,70
	Provisions techniques UC	35,0	34,2	35,6	34,2
	Provisions non techniques	25,5	29,0	25,5	29
	Impôts différés passif			993,1	
	Dettes d'assurance	1 441,7	1 531,8	341,4	449
	Dettes et autres	1 033,5	1 174,4	1 033,5	1 178,20
Total passif	18 307,8	18 233,4	17 729,9	16 934,3	

En M€		PASSIF			
		Comptes sociaux		Solvabilité 2	
		2023	2024	2023	2024
IPSEC	Fonds propres	50,1	48,8	55,8	56,2
	Passifs subordonnés				
	Provisions techniques	354,4	377,9	302,4	326,1
	Provisions techniques UC				
	Provisions non techniques	0,1	0,4	0,1	0,4
	Impôts différés passif			42,2	
	Dettes d'assurance	170,5	111,4	50,6	11,4
	Dettes et autres	37,5	182,9	37,5	182,9
Total passif	612,6	721,4	488,5	577,0	

En M€		PASSIF			
		Comptes sociaux		Solvabilité 2	
		2023	2024	2023	2024
INPR	Fonds propres	367,9	378,7	534,6	556,9
	Passifs subordonnés				
	Provisions techniques	117,1	121,2	85,2	79,3
	Provisions techniques UC				
	Provisions non techniques	0,2	0,2	0,2	0,2
	Impôts différés passif			25,2	19,7
	Dettes d'assurance	0,7	0,7	0,6	0,6
	Dettes et autres	5,5	3,7	5,5	3,7
Total passif		491,4	504,5	651,2	660,4

En M€		PASSIF			
		Comptes sociaux		Solvabilité 2	
		2023	2024	2023	2024
CAPREVAL	Fonds propres	24,5	24,0	28,9	30,2
	Passifs subordonnés				
	Provisions techniques	37,7	38,2	37,8	35,6
	Provisions techniques UC				
	Provisions non techniques	0,1	0,1	0,1	0,1
	Impôts différés passif			1,1	
	Dettes d'assurance	0,7	0,3	0,6	0,2
	Dettes et autres	0,5	0,5	0,5	0,5
Total passif		63,5	62,9	68,9	66,5

En M€		PASSIF			
		Comptes sociaux		Solvabilité 2	
		2023*	2024	2023*	2024
Malakoff Humanis Mutuelle	Fonds propres	637,7	679,2	1 027,3	1 074,1
	Passifs subordonnés	12,0	12,0	12,0	12
	Provisions techniques	328,5	327,8	65,6	50,8
	Provisions techniques UC				
	Provisions non techniques	4,0	4,3	4,0	4,3
	Impôts différés passif			68,9	9,5
	Dettes d'assurance	116,5	94,4	38,3	42,5
	Dettes et autres	52,1	54,4	52,1	54,4
Total passif		1 150,8	1 172,2	1 268,2	1 247,6

* Vision pro forma intégrant MHN

En M€		PASSIF			
		Comptes sociaux		Solvabilité 2	
		2023	2024	2023	2024
La France Mutualiste	Fonds propres	1 051,7	1 077,8	1 612,4	1 585,4
	Passifs subordonnés				
	Provisions techniques	7 148,4	7 473,4	7 560,3	8 011,3
	Provisions techniques UC	545,5	551,1	549,3	564,2
	Provisions non techniques	4,5	1,6	4,5	1,6
	Impôts différés passif			334,3	74,8
	Dettes d'assurance	16,9	14,6	16,9	14,6
	Dettes et autres	252,3	248,4	252,3	248,4
Total passif		9 019,3	9 366,9	10 330,0	10 500,3

En M€		PASSIF			
		Comptes sociaux		Solvabilité 2	
		2023	2024	2023	2024
Radiance Mutuelle	Fonds propres	91,5	97,3	105,2	112,1
	Passifs subordonnés				
	Provisions techniques	21,9	20,1	13,4	12
	Provisions techniques UC				
	Provisions non techniques	0,2	0,2	0,2	0,2
	Impôts différés passif			4,6	3,8
	Dettes d'assurance		1,0		1
	Dettes et autres	13,4	12,9	13,4	12,9
Total passif		126,9	131,4	136,8	142,0

En M€		PASSIF			
		Comptes sociaux		Solvabilité 2	
		2023	2024	2023	2024
Mutuelle Renault	Fonds propres	62,7	65,3	66,5	70,2
	Passifs subordonnés				
	Provisions techniques	8,6	9,1	10,1	9,9
	Provisions techniques UC				
	Provisions non techniques				
	Impôts différés passif				
	Dettes d'assurance	0,3	0,4	0,3	0,4
	Dettes et autres	8,9	10,0	8,3	10,0
Total passif		80,5	84,8	85,1	90,5

En M€		PASSIF	
		Comptes sociaux	
		2023	2024
Médicis	Fonds propres	285,4	289,4
	Passifs subordonnés		
	Provisions techniques	2 393,1	2 322,9
	Provisions techniques UC	1,0	6,5
	Provisions non techniques		
	Dettes d'assurance		
	Dettes et autres	20,4	25,0
Total passif		2 699,8	2 643,8

En M€		PASSIF			
		Comptes sociaux		Solvabilité 2	
		2023	2024	2023	2024
Energie Mutuelle	Fonds propres	13,5	15,3	13,6	13,5
	Passifs subordonnés	1,5	1,5	1,5	1,5
	Provisions techniques	10,0	10,7	1,7	6,6
	Provisions techniques UC				
	Provisions non techniques	3,2	3,0	3,2	3
	Impôts différés passif			6,1	
	Dettes d'assurance	20,9	17,9	4,3	11,9
	Dettes et autres	19,5	4,9	19,5	4,9
Total passif		68,5	53,3	49,8	41,3

En M€	PASSIF			
	Comptes sociaux		Solvabilité 2	
	2023	2024	2023	2024
Fonds propres	118,5	121,9	185,3	190,8
Passifs subordonnés	40,0	40,0	40,0	40,0
Provisions techniques	277,8	273,7	267,9	254,6
Provisions techniques UC	32,5	28,5	32,5	28,5
Provisions non techniques	0,1	0,1	0,1	0,1
Impôts différés passif			15,3	10,4
Dettes d'assurance	6,8	6,1	6,8	6,1
Dettes et autres	5,1	9,4	5,1	9,9
Total passif	480,7	479,7	553,0	540,3

En M€	PASSIF			
	Comptes sociaux		Solvabilité 2	
	2023*	2024	2023*	2024
Fonds propres	909,6	869,9	1 762,2	1 732,70
Passifs subordonnés	486,0	486,0	486,0	486
Provisions techniques	8 263,7	8 488,2	6 648,3	6 712,00
Provisions techniques UC	278,4	239,2	278,8	239,1
Provisions non techniques	9,4	10,9	9,4	10,9
Impôts différés passif			682,4	
Dettes d'assurance	1 263,2	1 186,9	376,0	318,1
Dettes et autres	236,2	283,4	236,2	298,2
Total passif	11 446,5	11 564,5	10 479,3	9 797,0

* Vision pro forma intégrant MHA

En M€	PASSIF			
	Comptes sociaux		Solvabilité 2	
	2023	2024	2023	2024
Fonds propres	151,9	163,7	266,7	272,1
Passifs subordonnés				
Provisions techniques	1 383,0	1 523,8	1 272,8	1 387,70
Provisions techniques UC	64,3	57,9	64,4	57,8
Provisions non techniques	1,4	1,4	1,4	1,4
Impôts différés passif			67,1	55,9
Dettes d'assurance	11,1	8,9	11,1	8,9
Dettes et autres	34,6	33,5	34,6	38,4
Total passif	1 646,4	1 789,2	1 718,1	1 822,2

En M€	PASSIF	
	Comptes sociaux	
	2023	2024
Fonds propres	66,9	58,4
Passifs subordonnés		
Provisions techniques	1 386,1	1 392,0
Provisions techniques UC	86,5	148,3
Provisions non techniques	0,4	0,7
Dettes d'assurance	18,2	32,9
Dettes et autres	11,4	11,0
Total passif	1 569,5	1 643,3

En M€		PASSIF			
		Comptes sociaux		Solvabilité 2	
		2023	2024	2023	2024
AUXIA Assistance	Fonds propres	11,8	12,5	20,9	22,8
	Passifs subordonnés				
	Provisions techniques	11,4	12,1	2,0	1,9
	Provisions techniques UC				
	Provisions non techniques				
	Impôts différés passif			3,0	3
	Dettes d'assurance	1,9	1,0	1,9	1
	Dettes et autres	15,4	5,9	15,6	5,9
Total passif		40,5	31,5	43,4	34,6

Les méthodes de valorisation sont identiques quelques soient les entités, les points principaux sont précisés ci-dessous.

Concernant l'impôt différé passif, l'explication est traitée à la section D.1.
Concernant les provisions techniques, elles sont détaillées en section D.2.

D.3.1 PASSIFS SUBORDONNES

Le montant des passifs subordonnés inscrits dans le bilan de la SGAM Malakoff Humanis correspond au TSR émis par Malakoff Humanis Prévoyance en 2015 et aux titres participatifs émis par Energie Mutuelle en 2000.

D.3.2. PROVISIONS AUTRES QUE PROVISIONS TECHNIQUES

Les provisions non techniques représentent les provisions pour risques et charges le montant est stable entre 2023 et 2024.

D.3.3. DETTES D'ASSURANCE

L'augmentation des dettes d'assurance en comptabilité résulte d'effet méthode dans la comptabilisation des primes acquises non émises de cessions (PANE de cession) dans le cadre de la clôture anticipée.
Les PANE de cession sont déduite des provisions techniques cédées en solvabilité 2 ce qui explique la diminution des dettes d'assurance dans les postes du bilan.

D.4. Méthodes de valorisation alternatives

Aucune méthode alternative concernant l'évaluation aux fins de solvabilité n'est à noter.

D.5. Autres informations

Aucune autre information importante concernant l'évaluation aux fins de solvabilité n'est à noter

E. GESTION DU CAPITAL

E.1. Fonds propres

E.1.1. PROCEDURES DE GESTION DES FONDS PROPRES

L'objectif de la SGAM Malakoff Humanis est de gérer les fonds propres dans une perspective de :

- Création de valeur à long terme en phase avec la stratégie de développement du Groupe ;
- Maintien du niveau de solvabilité en phase avec l'appétit aux risques.

La gestion des fonds propres s'articule autour de 3 enjeux clés :

- Anticipation des besoins et/ou excédents de fonds propres (au regard des contraintes réglementaires, de la stratégie du groupe prudentiel, de l'appétit aux risques et de la sensibilité de la clientèle) ;
- Optimisation de la répartition des fonds propres et des mécanismes de solidarité entre les entités du groupe prudentiel ;
- Identification des leviers de pilotage des fonds propres et de la solvabilité (rapport entre les fonds propres et les besoins de fonds propres immobilisés).

Le processus de gestion des fonds propres s'inscrit dans la continuité du processus ORSA. Il se décompose de la manière suivante et est réalisé annuellement pour le groupe prudentiel et pour chacune des entités :



➤ Suivi du niveau de solvabilité

Le suivi du niveau de solvabilité est réalisé à partir des résultats de l'ORSA. Ces résultats permettent de constater :

- À date de clôture : les fonds propres disponibles et les fonds propres devant être immobilisés dans le cadre du Besoin Global de Solvabilité ;
- En prospectif : d'anticiper les besoins de fonds propres sous différents scénarios de stress et différentes options de pilotage stratégiques (décisions d'investissements, décisions de tarification, décisions de développement...).

➤ Définition de la stratégie de solvabilité

La stratégie de solvabilité préconise pour le groupe prudentiel :

- Un niveau de ratio de solvabilité à atteindre en scénario central des calculs prospectifs de l'ORSA ;
- Un niveau de ratio de solvabilité à préserver en scénario adverse des calculs prospectifs de l'ORSA. Ce niveau matérialise l'appétit aux risques global.

Pour les entités du Groupe, la stratégie de solvabilité consiste à veiller à ce que les ratios de solvabilité de chaque entité soient suffisants pour ne pas déclencher les seuils des mesures de surveillance ni les seuils des mesures d'aide des règles de solidarité financière.

➤ Construction du plan de gestion du capital

Le plan de gestion du capital se déduit des actions à mettre en œuvre pour que le niveau de solvabilité prospectif respecte les contraintes de la stratégie de solvabilité.

Chaque action portant sur les fonds propres ou le besoin de fonds propres fait l'objet d'une analyse de conformité sur la régularité et la capacité à modifier la solvabilité du groupe dans le sens souhaité.

Les opérations en capital sont par principe limitées entre les différents affiliés du groupe prudentiel et leurs filiales. Par dérogation, Malakoff Humanis Prévoyance porte dans leurs engagements des titres subordonnés respectivement à hauteur de 250 M€ par des acteurs externes au groupe prudentiel.

En cas d'apport de fonds propres, l'éligibilité aux différents tiers ciblés doit être démontrée et validée par l'autorité de contrôle.

➤ Mise en œuvre du plan de gestion du capital

La mise en œuvre du plan de gestion du capital est ensuite réalisée par les différentes fonctions en charge au sein du groupe.

E.1.2. EVOLUTION DES FONDS PROPRES ET LEUR COMPOSITION

La composition des fonds propres économiques au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2024 de la **SGAM Malakoff Humanis** est la suivante :

En M€	2023*	2024
Capital social	27,5	28,9
Réserve de réconciliation	10 042,0	10 212,0
Titres subordonnés	247,4	247,4
Intérêts minoritaires	-	-
Total des Fonds propres	10 316,9	10 488,2
- dont Tier 1	10 069,5	10 240,8
- dont Tier 2	247,4	247,4
- dont Tier 3		
- dont éligible SCR	10 316,9	10 488,2
- dont éligible MCR	10 311,0	10 488,2

* Vision pro forma

L'évolution des fonds propres de la SGAM Malakoff Humanis se décompose de la manière suivante entre 2023 et 2024 :

EN M€	
Fonds propres 2023*	10 316,9
Méthode	45,0
Flux de trésorerie	-80,3
Performance Financière	472,9
Performance d'exploitation	131,2
Redistributions et impôts	-354,1
Marge de Risque	-43,3
Fonds propres 2024	10 488,2

* Vision pro forma

En 2024, les fonds propres sont en hausse (+171 M€) en raison principalement :

- des performances financières après redistributions, notamment en action, en partie atténuées par la hausse des spreads OAT (qui dégrade la valeur des obligations) et la baisse de l'immobilier
- des performances d'exploitation en raison du résultat économique 2024 meilleur que les anticipations

Cette hausse de fonds propres permet ainsi de compenser les résultats non techniques ainsi que la charge fiscale de l'année.

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des fonds propres entre 2023 et 2024 par entité :

EN M€	2023*	2024
Malakoff Humanis Prévoyance	6 051,6	6 238,2
IPSEC	55,8	56,2
INPR	534,6	556,9
CAPREVAL	28,9	30,2
Malakoff Humanis Mutuelle	1 039,3	1 086,1
La France Mutualiste	1 612,4	1 585,4
Radiance Mutuelle	105,2	112,1
Mutuelle Renault	66,5	70,2
Médecis	285,4	289,4
Energie Mutuelle	15,1	14,9
CMAV	225,3	230,8
QUATREM	2 248,2	2 218,7
AUXIA	266,7	272,1
MH Retraite Supplémentaire	72,9	61,7
AUXIA Assistance	20,9	22,8

* *Vision pro forma*

Le détail des fonds propres des entités de la SGAM Malakoff Humanis :

- **Malakoff Humanis Prévoyance**

	En M€	Fonds propres	
		2023	2024
Capital social		11,7	11,7
Réserve de réconciliation		5 789,9	5 976,5
Titres subordonnés		250,0	250
Total des Fonds propres		6 051,6	6 238,2
- dont Tier 1		5 801,6	5 988,2
- dont Tier 2		250,0	250
- dont Tier 3			
- dont éligible SCR		6 065,6	6 238,2
- dont éligible MCR		5 913,6	6 100,0

En 2024, les fonds propres sont en hausse (+187 M€) en raison principalement :

- des performances financières après redistributions, notamment en action, en partie atténuées par l'augmentation des spreads OAT et les pertes sur l'immobilier ;
- des performances d'exploitation économiques 2024 en prévoyance/santé supérieures aux anticipations 2023.

Cette hausse de fonds propres permet ainsi de compenser les résultats non techniques ainsi que la charge fiscale de l'année.

- **IPSEC**

	En M€	Fonds propres	
		2023	2024
Capital social		0,4	0,4
Réserve de réconciliation		55,4	55,8
Titres subordonnés			
Total des Fonds propres		55,8	56,2
- dont Tier 1		55,8	56,2
- dont Tier 2			
- dont Tier 3			
- dont éligible SCR		55,8	56,2
- dont éligible MCR		55,8	56,2

En 2024, les fonds propres sont légèrement à la hausse (+0,4 M€) en raison des performances financières de l'année.

Ces performances sont en partie compensées par :

- des pertes d'exploitation techniques anticipées en 2025 et des pertes non techniques de l'année ;
- des redistributions résultant de la charge de revalorisation des rentes prévoyance indexées ;
- d'un effet méthode résultant de la revue du modèle de répartition des frais entre les entités du Groupe.

- **INPR**

	En M€	Fonds propres	
		2023	2024
INPR	Capital social	0,4	0,4
	Réserve de réconciliation	534,2	556,5
	Titres subordonnés		
	Total des Fonds propres	534,6	556,9
	- dont Tier 1	534,6	556,9
	- dont Tier 2		
	- dont Tier 3		
	- dont éligible SCR	534,6	556,9
	- dont éligible MCR	534,6	556,9

En 2024, la hausse du niveau de fonds propres (+22,4 M€) provient essentiellement :

- des performances financières de l'année en lien principalement avec les performances des actions ;
- des performances d'exploitation en lien principalement avec des bonis constatés sur 2024 non anticipés dans le ratio à fin 2023.

Ces performances sont en partie compensées par les pertes non techniques et atténuées par la fiscalité. L'effet méthode s'explique principalement par l'incidence de la revue du modèle de répartition des frais entre les entités du Groupe.

- **CAPREVAL**

	En M€	Fonds propres	
		2023	2024
CAPREVAL	Capital social	0,4	0,4
	Réserve de réconciliation	28,5	29,8
	Titres subordonnés		
	Total des Fonds propres	28,9	30,2
	- dont Tier 1	28,9	30,2
	- dont Tier 2		
	- dont Tier 3		
	- dont éligible SCR	28,9	30,2
	- dont éligible MCR	28,9	30,2

En 2024, les fonds propres sont en hausse (+1,3 M€) en raison :

- des performances financières notamment en action, en partie atténuées par les pertes sur l'immobilier ;
- des performances d'exploitations en lien principalement avec des bonis constatés sur 2024 non anticipés dans le ratio à fin 2023.

Ces performances sont en partie compensées par des pertes non techniques et atténuées par la fiscalité. L'effet méthode s'explique par l'incidence de la revue du modèle de répartition des frais entre les entités du Groupe.

- **Malakoff Humanis Mutuelle**

	En M€	Fonds propres	
		2023*	2024
Capital social		3,6	3,6
Réserve de réconciliation		1 023,8	1 070,5
Titres subordonnés		12,0	12,0
Total des Fonds propres		1 039,3	1 086,1
- dont Tier 1		1 027,3	1 074,1
- dont Tier 2		12,0	12,0
- dont Tier 3			
- dont éligible SCR		1 039,3	1 086,1
- dont éligible MCR		1 039,3	1 086,1

L'augmentation des fonds propres de la mutuelle résulte principalement des performances d'exploitation 2024 non anticipées en 2023 et des performances d'exploitation en 2025 avant frais d'acquisition.

La performance financière de l'année reste modérée. La bonne performance des actions est compensée par l'augmentation des spread OAT et la baisse de l'immobilier. L'effet méthode s'explique par l'incidence de la revue du mode de répartition des frais.

- **La France Mutualiste**

	En M€	Fonds propres	
		2023	2024
Capital social		1,1	1,1
Réserve de réconciliation		1 611,3	1 584,3
Titres subordonnés			
Total des Fonds propres		1 612,4	1 585,4
- dont Tier 1		1 612,4	1 585,4
- dont Tier 2			
- dont Tier 3			
- dont éligible SCR		1 612,4	1 585,4
- dont éligible MCR		1 612,4	1 585,4

En 2024, la baisse du niveau de fonds propres (-27 M€) provient essentiellement de la redistribution et impôts ainsi que de la performance d'exploitation mais est compensé par la performance financière.

- **Radiance Mutuelle**

	En M€	Fonds propres	
		2023	2024
Capital social		0,4	0,4
Réserve de réconciliation		104,9	111,7
Titres subordonnés			
Total des Fonds propres		105,2	112,1
- dont Tier 1		105,2	112,1
- dont Tier 2			
- dont Tier 3			
- dont éligible SCR		105,2	112,1
- dont éligible MCR		105,2	112,1

En 2024, la hausse du niveau de fonds propres (+6,8 M€) provient essentiellement :

- des performances d'exploitation de l'année (gains d'exploitations 2024 non anticipés dans le ratio à fin 2023) et des gains d'exploitation attendus sur 2025 ;
- de la performance financière dans un environnement de taux élevé soutenue par la bonne performance des actions en 2024.

Cette hausse est partiellement compensée par des charges non techniques et la charge d'impôts de l'année.

- **Mutuelle Renault**

		Fonds propres	
		2023	2024
Mutuelle Renault	Capital social		0,2
	Réserve de réconciliation	66,5	69,9
	Titres subordonnés		
	Total des Fonds propres	66,5	70,2
	- dont Tier 1	66,5	70,2
	- dont Tier 2		
	- dont Tier 3		
	- dont éligible SCR	66,5	70,2
	- dont éligible MCR	66,5	70,2

L'augmentation des fonds propres résulte principalement de performance d'exploitation 2024 non anticipée en 2023. Les performances d'exploitation 2025 sont modérées dû fait de la prise en compte de la fiscalité en lien avec la réforme de la sécurité sociale.

La performance financière des actions et des obligations classiques est majoritairement neutralisée par les pertes de valeur sur l'immobilier et sur les obligations structurées cédées en 2024.

- **MEDICIS**

		Fonds propres	
En M€		2023	2024
Médecis	Capital social	285,4	289,4
	Plus/moins-values latentes	-7,1	-6,2
	Titres subordonnés		
	Total des Fonds propres	278,3	283,2
		- dont éligible Marge de solvabilité yc PVL	274,5
	- dont éligible Marge de solvabilité hors PVL	281,6	285,5

Les fonds propres éligibles correspondent aux fonds propres du bilan, soit 289,4 M€, après déduction des fonds propres revenant à l'action sociale cantonnée et des immobilisations incorporelles totalisant globalement 3,9 M€. La hausse des fonds propres en 2024 provient essentiellement des résultats de l'exercice, en lien avec les performances financières.

- **Energie Mutuelle**

		Fonds propres	
		2023	2024
Energie Mutuelle	Capital social	0,2	0,2
	Réserve de réconciliation	13,4	13,2
	Titres subordonnés	1,5	1,5
	Total des Fonds propres	15,1	14,9
	- dont Tier 1	13,6	13,5
	- dont Tier 2	1,5	1,5
	- dont Tier 3		
	- dont éligible SCR	15,1	14,9
	- dont éligible MCR	14,4	14,3

Les fonds propres sont stables fin 2024.

L'amélioration des méthodes de modélisation des cessions, associée à la performance financière des placements, contribuent à l'amélioration des fonds propres. En revanche, les déficits d'exploitation anticipés en 2025 et les autres charges non techniques (intégrées en flux de trésorerie) neutralisent cet impact.

- **CMAV**

	En M€	Fonds propres	
		2023	2024
CMAV	Capital social	0,5	0,5
	Réserve de réconciliation	184,8	190,3
	Titres subordonnés	40,0	40,0
	Total des Fonds propres	225,3	230,8
	- dont Tier 1	185,3	190,8
	- dont Tier 2	40,0	40,0
	- dont Tier 3		
	- dont éligible SCR	203,4	207,7
- dont éligible MCR	187,1	192,5	

En 2024, la hausse du niveau de fonds propres (+5,5 M€) provient essentiellement des correctifs méthodologiques et des performances d'exploitations économiques. Les correctifs méthodologiques résultent de la revue du modèle de répartition des frais entre les entités du Groupe.

Cette amélioration est, en partie, compensée par, d'une part, les flux négatifs de trésorerie générés par les coupons de titres subordonnés et, d'autre part, par les performances financières négatives.

L'augmentation des spreads OAT et la baisse de l'immobilier neutralisant la bonne performance des actions. Globalement, l'amélioration des fonds propres est légèrement atténuée par la fiscalité et les redistributions.

- **QUATREM :**

	En M€	Fonds propres	
		2023*	2024
QUATREM	Capital social	510,4	510,4
	Réserve de réconciliation	1 251,7	1 222,3
	Titres subordonnés	486,0	486,0
	Total des Fonds propres	2 248,1	2 218,7
	- dont Tier 1	1 762,2	1 732,7
	- dont Tier 2	486,0	486,0
	- dont Tier 3		
	- dont éligible SCR	2 244,8	2 218,7
- dont éligible MCR	1 829,8	1 803,9	

En 2024, la baisse du niveau de fonds propres (-29,5 M€) provient, d'une part, des flux négatifs de trésorerie générés essentiellement par les coupons de titres subordonnés et, d'autre part, par les performances financières négatives.

L'augmentation des spreads OAT et la baisse de l'immobilier neutralisant la bonne performance des actions. Cette diminution est, en partie, compensée par, des correctifs méthodologiques résultant essentiellement des améliorations dans la modélisation des redistributions futures.

La neutralité des performances d'exploitation s'explique par une compensation entre les gains économiques 2024, non anticipés dans le ratio fin 2023 et les pertes d'exploitation attendues sur 2025.

Globalement, la diminution des fonds propres est atténuée par la fiscalité et les moindres redistributions.

- AUXIA**

	En M€	Fonds propres	
		2023	2024
AUXIA	Capital social	78,7	78,7
	Réserve de réconciliation	188,1	193,5
	Titres subordonnés		
	Total des Fonds propres	266,7	272,2
	- dont Tier 1	266,7	272,1
	- dont Tier 2		
	- dont Tier 3		
	- dont éligible SCR	266,7	272,1
- dont éligible MCR	266,7	272,1	

En 2024, la hausse du niveau de fonds propres (+5,3 M€) provient essentiellement :

- des performances d'exploitation en lien notamment avec les marges futures (principalement marge de gestion) sur production 2024
- des performances financières soutenues par l'augmentation des actions et les marges financières futures sur la production 2024.

Ces performances sont atténuées par les redistributions aux assurés.

- Malakoff Humanis Retraite Supplémentaire**

	En M€	Fonds propres	
		2023	2024
MH Retraite Supplémentaire	Fonds propres	66,9	58,4
	Plus/moins-values latentes	129,9	81,0
	Titres subordonnés		
	Total des Fonds propres	196,8	139,4
	- dont éligible Marge de solvabilité yc PVL	196,8	139,4
	- dont éligible Marge de solvabilité hors PVL	66,9	58,4

Les fonds propres évoluent du résultat net de l'année (-8,5 M€). Les pertes d'exploitation sont en partie compensées par les produits financiers en représentation des fonds propres.

La majeure partie des autres produits financiers nets des intérêts techniques a été redistribuée aux assurés sous forme de participation aux bénéfices.

- AUXIA Assistance**

	En M€	Fonds propres	
		2023	2024
Auxia Assistance	Capital social	1,8	1,8
	Réserve de réconciliation	19,1	21
	Titres subordonnés		
	Total des Fonds propres	20,9	22,8
	- dont Tier 1	20,9	22,8
	- dont Tier 2		
	- dont Tier 3		
- dont éligible SCR	20,9	22,8	
- dont éligible MCR	20,9	22,8	

Une hausse des fonds propres de 1,8 M€ est constatée en 2024 en raison principalement des performances d'exploitation et financières. Les gains d'exploitation résultent des résultats anticipés pour 2025. Les performances financières bénéficient de la hausse des actions en 2024.

Ces augmentations sont en partie compensées par :

- Les dividendes payés sur l'année (-0,6 M€ en flux de trésorerie) ;
- La charge d'impôts (-0,8 M€) ;
- Un correctif méthodologique sur le calcul des marges futures intégrées dans les fonds propres S2 (-1M€).

Ainsi, l'évolution des fonds propres par entité se décompose de la manière suivante sur 2024 :

EN M€	2023*	Méthode	Flux de trésorerie	Performance Financière	Performance technique	Redistributions et impôts	Marge de Risque	2024
Malakoff Humanis Prévoyance	6 051,6	-0,8	-96,4	153,3	140,4	-18,3	8,3	6 238,2
IPSEC	55,8	-0,9	-1,3	6,0	-1,3	-1,9	-0,2	56,2
INPR	534,6	4,3	-0,5	18,1	7,2	-7,6	0,8	556,9
CAPREVAL	28,9	-0,4	-0,3	1,5	1,0	-0,5	-0,1	30,2
Malakoff Humanis Mutuelle	1 039,3	16,4	-11,5	26,2	29,3	-13,4	-0,2	1 086,1
La France Mutualiste	1 612,4	-11,2	-10,5	361,4	-96,8	-231,4	-38,4	1 585,4
Radiance Mutuelle	105,2		-1,2	4,4	5,7	-2,1		112,1
Mutuelle Renault	66,5		-0,7	0,8	4,3	-0,2	-0,5	70,2
Médecis	285,4		-2,3	69,9	2,0	-65,5		289,4
Energie Mutuelle	15,1	1,5	-0,8	1,4	-1,8	-0,2	-0,2	14,9
CMAV	225,3	5,8	-1,3	-1,4	3,3	-1,6	0,7	230,8
QUATREM	2 248,2	30,9	-17,5	-115,4	0,8	72,2	-0,6	2 218,7
AUXIA	266,7	-1,2	0,5	50,7	41,8	-76,0	-10,5	272,1
MH Retraite Supplémentaire	72,9		0,5	-23,7	-13,4	25,4		61,7
AUXIA Assistance	20,9	-1,0	-0,8	1,5	3,0	-0,8	-0,1	22,8

E.2. Capital de solvabilité requis et Minimum de capital requis (SCR)

E.2.1. METHODE DE CALCUL DE L'EXIGENCE DE CAPITAL

La SGAM Malakoff Humanis utilise la formule standard pour le calcul de l'exigence réglementaire en capital. Les proxys utilisés liés à des anomalies de qualité de données sont prudents et non significatifs.

La capacité d'absorption des impôts différés est limitée au montant des impôts différés inscrits au passif du bilan solvabilité 2. Les éventuels impôts différés actifs ne sont pas pris en compte ni dans le calcul des fonds propres, ni dans la capacité d'absorption des SCR.

La participation aux bénéfices futurs (principalement liée aux activités d'Épargne/Retraite) est la principale source d'absorption des SCR. Concernant le SCR de longévité, il a pour effet de prolonger la durée des engagements soumis aux participations aux bénéfices. En conséquence, le SCR de longévité engendre une absorption négative par la participation aux bénéfices.

E.2.2. MESURE DE L'EXIGENCE DE CAPITAL (SCR)

Les évolutions des montants de SCR de la **SGAM Malakoff Humanis** par sous-modules de risques entre le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2024 :

En M€	2023*	2024
SCR de marché	4 113,8	3 990,1
SCR contrepartie	263,6	239,0
SCR Vie	1 207,3	1 124,5
SCR Santé	1 554,4	1 568,9
SCR Non-vie	4,6	5,4
Diversification SCR	-1 814,3	-1 753,9
BSCR	5 329,4	5 174,0
SCR Opérationnel	254,3	268,0
Ajustement participation aux bénéfices futurs	-1 455,3	-1 520,1
Ajustement impôts différés	-247,0	-172,6
EMS FRPS	112,3	113,6
Capital requis secteur financier		
SCR	3 993,7	3 862,9

(*) version proforma

Le SCR est en baisse (-131 M€) principalement en raison de la baisse du SCR de marché suite à la couverture des actions réalisée en 2024.

Un changement de méthode de mesure des risques catastrophe permet d'abaisser les SCR vie et santé. Cette évolution neutralise l'augmentation des risques de souscription induite par la croissance d'activité.

Un changement de méthode des mesures de redistribution explique la baisse des ajustements par les participations aux bénéfices futurs.

La baisse des impôts différés au bilan explique la baisse des ajustements par les impôts différés.

Le tableau ci-dessous donne les SCR entre 2023 et 2024 par entité, ainsi que la SGAM Malakoff Humanis.

	2023*	2024
Malakoff Humanis Prévoyance	2 228,1	2 235,20
IPSEC	40,2	41,1
INPR	113,7	113,6
CAPREVAL	10,5	10,6
Malakoff Humanis Mutuelle	273,8	270,1
La France Mutualiste	552,2	578,2
Radiance Mutuelle	23,8	24,6
Mutuelle Renault	23,6	27,1
Médecis	67,0	67,6
Energie Mutuelle	8,2	10,1
CMAV	36,1	33,8
QUATREM	965,3	975,9
AUXIA	127,8	98,6
MH Retraite Supplémentaire	45,3	46,0
AUXIA Assistance	6,0	6,3
SGAM Malakoff Humanis	3 993,7	3 862,9

(*) version proforma

Le détail des SCR des entités de la **SGAM Malakoff Humanis** :

- **Malakoff Humanis Prévoyance**

	En M€	SCR	
		2023	2024
Malakoff Humanis Prévoyance	SCR de marché	1 725,0	1 719,6
	SCR contrepartie	79,0	92,7
	SCR Vie	325,6	322,0
	SCR Santé	944,1	937,6
	SCR Non-vie		
	Diversification SCR	-761,5	-765,3
	BSCR	2 312,2	2 306,6
	SCR Opérationnel	120,3	115,0
	Ajustement participation aux bénéficiaires futurs	-204,5	-186,4
	Ajustement impôts différés		
SCR	2 228,1	2 235,2	

Les risques sont stables sur la période.

- IPSEC

En M€		SCR	
		2023	2024
IPSEC	SCR de marché	27,3	21,7
	SCR contrepartie	11,2	11,9
	SCR Vie	2,5	1,7
	SCR Santé	5,9	15,8
	SCR Non-vie		
	Diversification SCR	-11,8	-15,0
	BSCR	35,2	36,1
	SCR Opérationnel	5,0	5,1
	Ajustement participation aux bénéfices futurs		
	Ajustement impôts différés		
SCR	40,2	41,1	

Le SCR est en hausse de 1M€ en 2024 en raison principalement de l'augmentation du SCR de souscription. Cette augmentation résulte du traitement des opérations de réassurance interne. Cette hausse du SCR est en partie compensée par la baisse du SCR de marché principalement en raison de la baisse de l'exposition en action.

- INPR

En M€		SCR	
		2023	2024
INPR	SCR de marché	124,2	123,9
	SCR contrepartie	1,0	2,6
	SCR Vie	12,6	10,1
	SCR Santé	15,4	13,4
	SCR Non-vie		
	Diversification SCR	-20,0	-18,2
	BSCR	133,2	131,8
	SCR Opérationnel	1,6	1,5
	Ajustement participation aux bénéfices futurs		
	Ajustement impôts différés	-21,1	-19,7
SCR	113,7	113,6	

Le SCR est relativement stable sur la période en raison de la baisse du risque de souscription (en lien avec la baisse de l'activité), compensée par un changement méthodologique du calcul du risque de contrepartie.

- CAPREVAL

En M€		SCR	
		2023	2024
CAPREVAL	SCR de marché	7,3	7,5
	SCR contrepartie	0,7	0,7
	SCR Vie	1,5	1,5
	SCR Santé	4,1	4,0
	SCR Non-vie		
	Diversification SCR	-3,5	-3,6
	BSCR	10,0	10,2
	SCR Opérationnel	0,5	0,4
	Ajustement participation aux bénéfices futurs		
	Ajustement impôts différés		
SCR	10,5	10,6	

Le SCR est relativement stable en 2024 sur l'ensemble des risques.

- **Malakoff Humanis Mutuelle**

	En M€	SCR	
		2023*	2024
Malakoff Humanis Mutuelle	SCR de marché	204,7	196,8
	SCR contrepartie	14,8	9,0
	SCR Vie	1,1	1,2
	SCR Santé	111,6	120,6
	SCR Non-vie		
	Diversification SCR	-70,5	-69,1
	BSCR	261,8	258,6
	SCR Opérationnel	20,0	21,0
	Ajustement participation aux bénéficiaires futurs		
	Ajustement impôts différés	-8,0	-9,5
SCR	273,8	270,1	

Le SCR est relativement stable en 2024.

La hausse du risque de souscription santé, induite par la hausse d'activité, est compensée par la baisse du risque de contrepartie et la baisse du risque de marché.

La baisse du risque de marché s'explique principalement par la diminution du risque action suite aux réallocations opérées en 2024.

La baisse du risque de contrepartie s'explique par une diminution des créances de réassurance.

- **La France Mutualiste**

	En M€	SCR	
		2023	2024
La France Mutualiste	SCR de marché	1 366,0	1 544,7
	SCR contrepartie	13,3	12,0
	SCR Vie	448,3	420,8
	SCR Santé		
	SCR Non-vie		
	Diversification SCR	-283,2	-274,5
	BSCR	1 544,4	1 702,9
	SCR Opérationnel	36,6	38,3
	Ajustement participation aux bénéficiaires futurs	-933,5	-1 088,2
	Ajustement impôts différés	-95,4	-74,8
SCR	552,2	578,2	

Le SCR est en hausse de 25 M€ sur la période en raison principalement de la hausse du risque de marché en lien avec la hausse de l'exposition action (suite à la performance sur les actions) et la hausse du coût du risque action.

Cette hausse est grandement compensée par une augmentation de l'absorption des participations aux bénéficiaires futurs.

- **Radiance Mutuelle**

	En M€	SCR	
		2023	2024
Radiance Mutuelle	SCR de marché	14,0	14,8
	SCR contrepartie	3,2	3,6
	SCR Vie	0,3	0,2
	SCR Santé	15,9	16,1
	SCR Non-vie		
	Diversification SCR	-8,4	-8,9
	BSCR	25,0	25,8
	SCR Opérationnel	2,5	2,5
	Ajustement participation aux bénéfices futurs	0,0	
	Ajustement impôts différés	-3,7	-3,8
	SCR	23,8	24,6

La hausse du SCR résulte à la fois, de l'augmentation des risques de marché suite à l'augmentation de la valeur des placements et de l'augmentation des risques de contrepartie suite à la hausse des créances et des disponibilités bancaires.

- **Mutuelle Renault**

	En M€	SCR	
		2023	2024
Mutuelle Renault	SCR de marché	9,4	9,5
	SCR contrepartie	1,1	1,2
	SCR Vie		
	SCR Santé	16,3	19,8
	SCR Non-vie		
	Diversification SCR	-5,7	-6,1
	BSCR	21,1	24,4
	SCR Opérationnel	2,5	2,7
	Ajustement participation aux bénéfices futurs		
	Ajustement impôts différés		
	SCR	23,6	27,1

L'augmentation du SCR s'explique principalement par une augmentation du SCR de souscription santé suite à la hausse d'activité anticipé en 2025.

- **Energie Mutuelle**

	En M€	SCR	
		2023	2024
Energie Mutuelle	SCR de marché	1,1	1,5
	SCR contrepartie	2,1	2,7
	SCR Vie		
	SCR Santé	5,4	6,6
	SCR Non-vie		
	Diversification SCR	-1,9	-2,5
	BSCR	6,7	8,3
	SCR Opérationnel	1,6	1,8
	Ajustement participation aux bénéfices futurs		
	Ajustement impôts différés		
	SCR	8,2	10,1

Le SCR est en hausse fin 2024 de 1,9 M€ en raison notamment :

- d'une augmentation du risque de marché expliquée par le réinvestissement de la poche monétaire, principalement en obligations ;
- d'une augmentation du risque de contrepartie dû à une augmentation des créances sur les commissions de coassurance/réassurance ;
- d'une augmentation du risque de souscription santé en raison de correctifs méthodologiques ;
- d'une augmentation du risque opérationnel en raison de la croissance d'activité.

- **CMAV**

	En M€	SCR	
		2023	2024
CMAV	SCR de marché	58,3	52,6
	SCR contrepartie	2,4	2,2
	SCR Vie	11,6	10,7
	SCR Santé	0,5	2,1
	SCR Non-vie		
	Diversification SCR	-9,7	-10,1
	BSCR	63,1	57,5
	SCR Opérationnel	1,4	1,3
	Ajustement participation aux bénéfices futurs	-18,4	-15,9
	Ajustement impôts différés	-9,9	-9,2
	SCR	36,1	33,8

Le SCR est en baisse de 2,3 M€ sur la période en raison principalement de la baisse du risque de marché, résultant de la diminution du risque action suite à la couverture opérée en 2024.

Le risque de souscription vie diminue en lien avec la revue du modèle de répartition des frais entre les entités du Groupe.

Cette baisse du SCR est en partie compensée par la hausse du risque de souscription santé suite à l'amélioration de la prise en compte des risques relatifs aux nouvelles garanties 'Aide aux aidants' et 'Maladie redoutée' développées par la CMAV.

- **QUATREM**

	En M€	SCR	
		2023	2024
QUATREM	SCR de marché	803,5	674,3
	SCR contrepartie	92,0	96,6
	SCR Vie	280,3	269,0
	SCR Santé	478,1	476,5
	SCR Non-vie		
	Diversification SCR	-468,7	-445,2
	BSCR	1 185,2	1 071,2
	SCR Opérationnel	75,7	82,9
	Ajustement participation aux bénéfices futurs	-228,9	-178,3
	Ajustement impôts différés	-66,7	
SCR	965,3	975,9	

La relative stabilité du SCR résulte de la compensation entre :

- La baisse du risque de marché, net de l'ajustement par la participation aux bénéfices, suite à la couverture des actions opérée en 2024 ;
- La baisse de l'ajustement par les impôts différés en conséquence de la baisse de la charge fiscale différée, qui n'est plus en mesure d'absorber une partie des risques.

- **AUXIA**

	En M€	SCR	
		2023	2024
AUXIA	SCR de marché	154,5	128,3
	SCR contrepartie	19,2	14,5
	SCR Vie	131,5	146,3
	SCR Santé	12,4	13,3
	SCR Non- vie		
	Diversification SCR	-79,9	-75,3
	BSCR	237,7	227,1
	SCR Opérationnel	13,0	11,3
	Ajustement participation aux bénéficiaires futurs	-80,7	-105,7
	Ajustement impôts différés	-42,2	-34,0
	SCR	127,8	98,6

Le SCR est en baisse de 29M€ en 2024 en raison principalement :

- de la baisse du SCR de marché en raison de la couverture de la position action réalisée en 2024 et des réinvestissements sur des obligations longs termes (réduction du gap de duration) ;
- de la baisse SCR de contrepartie en lien avec la diminution des avoirs en banque et des créances de plus de 3 mois ;
- d'une absorption plus importante des risques par les redistributions futures ;

Cette baisse est en partie compensée par une hausse du SCR de souscription en raison de la croissance d'activité qui augmente les risques.

- **AUXIA Assistance**

	En M€	SCR	
		2023	2024
AUXIA Assistance	SCR de marché	4,4	4,3
	SCR contrepartie	0,7	0,3
	SCR Vie		
	SCR Santé		
	SCR Non-vie	4,6	5,4
	Diversification SCR	-2,2	-2,2
	BSCR	7,5	7,9
	SCR Opérationnel	0,5	0,5
	Ajustement impôts différés	-2,0	-2,1
	SCR	6,0	6,3

Le SCR est en hausse de 0,3 M€ sur la période en raison principalement de l'augmentation des SCR souscription en lien avec la croissance d'activité. Cette hausse de SCR est en partie compensée par une baisse du SCR de contrepartie en lien avec la baisse des avoirs en banque.

Les exigences de besoin de marge de solvabilité des organismes de fonds de retraite supplémentaire, **Médecis** et **Malakoff Humanis Retraite Supplémentaire**, sont en hausse pour ces deux entités, en lien une progression des volumes des encours principalement sur les unités de comptes.

E.2.2. LES RATIOS DE COUVERTURE DU SCR

En conclusion de ce rapport, le tableau ci-dessous synthétise les ratios de couverture de la SGAM et de ses entités affiliées avec et sans la prise en compte de la correction pour volatilité de la courbe des taux d'intérêt sans risque, pertinente à utiliser pour calculer la meilleure estimation de leurs engagements.

	Ratios de solvabilité		Ratios de solvabilité hors VA	
	2023*	2024	2023*	2024
Malakoff Humanis Prévoyance	272%	279%	265%	272%
IPSEC	139%	136%	137%	131%
INPR	470%	490%	468%	488%
CAPREVAL	275%	284%	272%	279%
Mutuelle Malakoff Humanis	380%	402%	379%	402%
La France Mutualiste	292%	274%	274%	253%
Radiancé Mutuelle	442%	456%	440%	453%
Mutuelle Renault	282%	259%	282%	259%
Médecis	420%	422%		
Energie Mutuelle	183%	147%	183%	147%
CMAV	563%	615%	560%	614%
QUATREM	233%	227%	215%	211%
AUXIA	209%	276%	196%	264%
MH Retraite Supplémentaire	148%	127%		
AUXIA Assistance	351%	363%	326%	362%
SGAM Malakoff Humanis	258%	272%	247%	260%

(*) Version proforma

E.3 Utilisation du sous-module « risque action fondé sur la durée » dans le calcul du-SCR

La SGAM Malakoff Humanis ne fait pas usage du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée pour le calcul du capital de solvabilité requis.

E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

La SGAM Malakoff Humanis n'a pas recours à un modèle interne pour le calcul du capital de solvabilité requis.

E.5 Non-respect du MCR et du SCR

La SGAM Malakoff Humanis n'est pas concernée.

E.6 Autres Informations

La SGAM Malakoff Humanis n'a pas d'autres informations à communiquer.

SGAM Malakoff Humanis

S.02.01

Bilan

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	28 743 K€
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	36 885 586 K€
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	787 735 K€
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	288 910 K€
Actions	R0100	774 622 K€
Actions — cotées	R0110	21 297 K€
Actions — non cotées	R0120	753 325 K€
Obligations	R0130	18 661 699 K€
Obligations d'Etat	R0140	10 588 044 K€
Obligations d'entreprise	R0150	7 599 867 K€
Titres structurés	R0160	422 992 K€
Titres garantis	R0170	50 797 K€
Organismes de placement collectif	R0180	16 221 990 K€
Produits dérivés	R0190	-30 853 K€
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	176 171 K€
Autres investissements	R0210	5 312 K€
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	1 012 953 K€
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	339 346 K€
Avances sur police	R0240	4 057 K€
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	335 289 K€
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	1 746 816 K€
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	-294 259 K€
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	-294 259 K€
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	1 998 617 K€
Santé similaire à la vie	R0320	1 184 131 K€
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	814 486 K€
Vie UC et indexés	R0340	42 458 K€
Dépôts auprès des cédantes	R0350	839 708 K€
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	518 930 K€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	328 923 K€
Autres créances (hors assurance)	R0380	369 141 K€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	556 127 K€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	27 269 K€
Total de l'actif	R0500	42 653 542 K€
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	1 692 169 K€
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	1 913 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	1 486 K€
Marge de risque	R0550	427 K€
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	1 690 255 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	1 357 534 K€
Marge de risque	R0590	332 722 K€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	26 853 965 K€
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	4 407 250 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	4 356 749 K€
Marge de risque	R0640	50 500 K€
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	22 446 716 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	21 916 362 K€
Marge de risque	R0680	530 354 K€
Provisions techniques UC et indexés	R0690	1 064 501 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	1 037 985 K€
Marge de risque	R0720	26 515 K€
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	53 145 K€
Provisions pour retraite	R0760	111 566 K€
Dépôts des réassureurs	R0770	509 099 K€
Passifs d'impôts différés	R0780	172 552 K€
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	58 393 K€
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	649 942 K€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	52 811 K€
Autres dettes (hors assurance)	R0840	714 064 K€
Passifs subordonnés	R0850	247 368 K€
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	247 368 K€
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	233 126 K€
Total du passif	R0900	32 412 701 K€
Excédent d'actif sur passif	R1000	10 240 841 K€

SGAM Malakoff Humanis

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)												Ligne d'activité pour : réassurance non proportionnelle acceptée				Total	
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens		
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160		C0200
Primes émises																		
Brut — Assurance directe	R0110	3 942 832 K€	1 130 448 K€								14 363 K€							5 087 644 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	419 892 K€	193 470 K€															613 362 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																	
Part des réassureurs	R0140	533 193 K€	212 215 K€															745 408 K€
Net	R0200	3 829 531 K€	1 111 703 K€								14 363 K€							4 955 598 K€
Primes acquises																		
Brut — Assurance directe	R0210	3 827 966 K€	1 132 817 K€								14 236 K€							4 975 020 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	386 585 K€	153 874 K€															540 459 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																	
Part des réassureurs	R0240	529 934 K€	195 000 K€															724 933 K€
Net	R0300	3 684 618 K€	1 091 692 K€								14 236 K€							4 790 545 K€
Charge des sinistres																		
Brut — Assurance directe	R0310	3 041 867 K€	489 008 K€								4 938 K€							3 535 813 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	312 408 K€	97 700 K€															410 108 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																	
Part des réassureurs	R0340	449 635 K€	155 071 K€															604 706 K€
Net	R0400	2 904 640 K€	431 637 K€								4 938 K€							3 341 215 K€
Dépenses engagées	R0550	742 833 K€	102 200 K€								7 624 K€							852 657 K€
Autres dépenses	R1200																	
Total des dépenses	R1300																	852 657 K€

SGAM Malakoff Humanis

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total	
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie		
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280		C0300
Primes émises										
Brut	R1410	72 687 K€	1 009 623 K€	129 105 K€	950 912 K€	330 K€		5 931 K€	206 334 K€	2 374 922 K€
Part des réassureurs	R1420	50 643 K€	4 186 K€	17 222 K€	247 398 K€	128 K€			8 478 K€	328 056 K€
Net	R1500		1 005 437 K€	111 883 K€	703 514 K€	201 K€		5 931 K€	197 857 K€	2 046 866 K€
Primes acquises										
Brut	R1510	72 367 K€	1 008 052 K€	131 987 K€	903 454 K€	356 K€		1 698 K€	144 681 K€	2 262 595 K€
Part des réassureurs	R1520	43 348 K€	4 718 K€	18 675 K€	184 424 K€	89 K€			43 722 K€	294 976 K€
Net	R1600	29 019 K€	1 003 334 K€	113 312 K€	719 030 K€	266 K€		1 698 K€	100 959 K€	1 967 619 K€
Charge des sinistres										
Brut	R1610	8 328 K€	1 422 049 K€	111 532 K€	608 822 K€	512 400 K€		72 142 K€	274 947 K€	3 010 221 K€
Part des réassureurs	R1620	17 844 K€	-20 502 K€	3 981 K€	99 309 K€	92 705 K€		52 059 K€	-9 470 K€	235 925 K€
Net	R1700	-9 516 K€	1 442 551 K€	107 551 K€	509 513 K€	419 695 K€		20 083 K€	284 418 K€	2 774 296 K€
Dépenses engagées	R1900	8 026 K€	185 285 K€	32 098 K€	208 829 K€	102 586 K€		9 518 K€	7 548 K€	553 890 K€
Autres dépenses	R2500									
Total des dépenses	R2600									553 890 K€
Montant total des rachats	R2700		151 060 K€	72 424 K€	761 K€				6 K€	224 251 K€

SGAM Malakoff Humanis
S.05.02
Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050		C0060
R0010								
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
Primes émises								
Brut — Assurance directe	R0110	5 087 644 K€						5 087 644 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	613 362 K€						613 362 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130							
Part des réassureurs	R0140	745 408 K€						745 408 K€
Net	R0200	4 955 598 K€						4 955 598 K€
Primes acquises								
Brut — Assurance directe	R0210	4 975 020 K€						4 975 020 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	540 459 K€						540 459 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230							
Part des réassureurs	R0240	724 933 K€						724 933 K€
Net	R0300	4 790 545 K€						4 790 545 K€
Charge des sinistres								
Brut — Assurance directe	R0310	3 535 813 K€						3 535 813 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	410 108 K€						410 108 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330							
Part des réassureurs	R0340	604 706 K€						604 706 K€
Net	R0400	3 341 215 K€						3 341 215 K€
Dépenses engagées	R0550	852 657 K€						852 657 K€
Autres dépenses	R1200							
Total des dépenses	R1300							852 657 K€

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190		C0200
R1400								
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
Primes émises								
Brut	R1410	2 374 922 K€						2 374 922 K€
Part des réassureurs	R1420	328 056 K€						328 056 K€
Net	R1500	2 046 866 K€						2 046 866 K€
Primes acquises								
Brut	R1510	2 262 595 K€						2 262 595 K€
Part des réassureurs	R1520	294 976 K€						294 976 K€
Net	R1600	1 967 619 K€						1 967 619 K€
Charge des sinistres								
Brut	R1610	3 010 221 K€						3 010 221 K€
Part des réassureurs	R1620	235 925 K€						235 925 K€
Net	R1700	2 774 296 K€						2 774 296 K€
Dépenses engagées	R1900	553 890 K€						553 890 K€
Autres dépenses	R2500							
Total des dépenses	R2600							553 890 K€
Montant total des rachats	R2700	224 251 K€						224 251 K€

SGAM Malakoff Humanis

S.22.01

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixe à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	29 610 634 K€			321 534 K€	
Fonds propres de base	R0020	10 488 207 K€			-256 869 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	10 488 207 K€			-257 280 K€	
Capital de solvabilité requis	R0090	3 862 919 K€	-0 K€		77 318 K€	

SGAM Malakoff Humanis

S.23.01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Capital en actions ordinaires appelé non versé non disponible au niveau du groupe	R0020					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	28 888 K€	28 888 K€			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Comptes mutualistes subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0060					
Fonds excédentaires	R0070	252 208 K€	252 208 K€			
Fonds excédentaires non disponibles au niveau du groupe	R0080					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Comptes de primes d'émission liés aux actions de préférence, non disponibles au niveau du groupe	R0120					
Réserve de réconciliation	R0130	9 959 745 K€	9 959 745 K€			
Passifs subordonnés	R0140	247 368 K€			247 368 K€	
Passifs subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0150					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets non disponibles au niveau du groupe	R0170					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres non disponibles relatifs à d'autres éléments de fonds propres approuvés par une autorité de contrôle	R0190					
Intérêts minoritaires (non déclarés dans le cadre d'un autre élément de fonds propres)	R0200					
Intérêts minoritaires non disponibles au niveau du groupe	R0210	3 K€	3 K€			
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	3 K€				
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
dont déduites conformément à l'article 228 de la directive 2009/138/CE	R0240					
Déductions pour les participations lorsque les informations sont indisponibles (article 229)	R0250					
Déduction pour les participations incluses par déduction et agrégation lorsqu'une combinaison de méthodes est utilisée	R0260					
Total des éléments de fonds propres non disponibles	R0270					
Total déductions	R0280					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	10 488 207 K€	10 240 839 K€		247 368 K€	
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande (1)	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Fonds propres auxiliaires non disponibles au niveau du groupe	R0380					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres d'autres secteurs financiers						
Réserve de réconciliation						
Institution de retraite professionnelle	R0410					
Entités non réglementées exerçant des activités financières	R0420					
Total fonds propres d'autres secteurs financiers	R0440					
Fonds propres en cas de recours à la méthode de déduction et d'agrégation, soit exclusivement, soit combinée à la première méthode.						
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes	R0450					
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes nets des transactions intragroupe	R0460					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0520	10 488 207 K€	10 240 839 K€		247 368 K€	
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0530	10 488 207 K€	10 240 839 K€		247 368 K€	
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (2)	R0560	10 488 207 K€	10 240 839 K€		247 368 K€	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0570	10 488 207 K€	10 240 839 K€		247 368 K€	
Minimum de capital requis	R0610	1 249 286 K€				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0650	840%				
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe (3)	R0660	10 488 207 K€	10 240 839 K€		247 368 K€	
Capital de solvabilité requis du groupe	R0680	3 862 919 K€				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis du groupe (3)	R0690	272%				
Réserve de réconciliation						
C0060						
Excédent d'actif sur passif	R0700	10 240 841 K€				
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710					
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720					
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	281 096 K€				
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740					
Autres fonds propres non disponibles	R0750					
Réserve de réconciliation avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers	R0760	9 959 745 K€				
Bénéfices attendus						
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) — activités vie	R0770	490 778 K€				
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) — activités non-vie	R0780	227 877 K€				
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	718 655 K€				

(1) pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel

(2) à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation

(3) compris fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation

SGAM Malakoff Humanis

S.25.01

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	3 990 080 k€	String TS/Simplifications - spread risk - bonds and loans [240]
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	238 954 k€	
Risque de souscription en vie	R0030	1 124 478 k€	Simplifications - life catastrophe risk
Risque de souscription en santé	R0040	1 568 943 k€	
Risque de souscription en non-vie	R0050		
Diversification	R0060	-1 753 911 k€	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	5 173 993 k€	

Calcul du capital de solvabilité requis		Value
		C0100
Risque opérationnel	R0130	268 034 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-1 520 113 k€
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-172 552 k€
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	113 557 k€
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	3 862 919 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies – Article 37, paragraphe 1, type a)	R0211	
Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies – Article 37, paragraphe 1, type b)	R0212	
Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies – Article 37, paragraphe 1, type c)	R0213	
Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies – Article 37, paragraphe 1, type d)	R0214	
Capital de solvabilité requis	R0220	3 862 919 k€
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	
Minimum de capital requis	R0470	1 249 286k€
Informations sur les autres entités		
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance)	R0500	
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) — Établissements de crédit, sociétés d'investissement et établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM	R0510	
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) — Institutions de retraite professionnelle	R0520	
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) — capital requis pour les entités non réglementées exerçant des activités financières	R0530	
Capital requis pour les exigences relatives aux participations ne donnant pas le contrôle	R0540	
Capital requis pour entreprises résiduelles	R0550	
Capital requis pour les organismes de placement collectif ou les investissements sous forme de fonds	R0555	
SCR global		
SCR pour les entreprises incluses par déduction et agrégation	R0560	
Capital de solvabilité requis	R0570	3 862 919 K€

Capital de solvabilité requis (USP)		USP
		C0090
Risque de souscription en vie	R0030	
Risque de souscription en santé	R0040	
Risque de souscription en non-vie	R0050	

SGAM Malakoff Humanis
S.32.01
Entreprises dans le périmètre du groupe

Code d'identification de l'entreprise	Pays	Nom Juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme Juridique	Catégorie (Mutuelle / non Mutuelle)	Autorité de contrôle	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe	
							% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	Oui / Non	Date de la décision si l'article 214 s'applique		
C0020	C0010	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	
LEI9695007LRF76CDE6J09	FRANCE	SGAM MALAKOFF HUMANIS	Other	Société de groupe d'assurance mutuelle	Non-mutual	ACPR							Dominant	Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation	
LEI969500YRZ5FRYTBQL14	FRANCE	MUTUELLE MALAKOFF HUMANIS	Composite insurer	Mutuelle régie par le code de la mutualité	Mutual	ACPR							Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation
LEI9695009F4RTRX2R86	FRANCE	CAISSE MUTUELLE ASSURANCES SUR LA VIE	Life undertakings	Société anonyme	Non-mutual	ACPR							Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation
LEI969500WCN8WJBZ1D3E56	FRANCE	INST NATIONALE PREVOYANCE REPRESENTANTS	Composite insurer	Institution de prévoyance régie par le code de la sécurité sociale	Non-mutual	ACPR							Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation
LEI96950028ZUGUJLN614	FRANCE	CAPREVAL	Composite insurer	Institution de prévoyance régie par le code de la sécurité sociale	Non-mutual	ACPR							Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation
LEI969500H20K33UBJUP39	FRANCE	QUATREM	Composite insurer	Société anonyme	Non-mutual	ACPR	100,00%	100,00%	100,00%				Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation
LEI969500DMY0KVFQ0N7L22	FRANCE	AUXIA	Composite insurer	Société anonyme	Non-mutual	ACPR	100,00%	100,00%	100,00%				Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation
LEI969500B068OHJBTFFG75	FRANCE	AUXIA ASSISTANCE	Non-Life undertakings	Société anonyme	Non-mutual	ACPR	100,00%	100,00%	100,00%				Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation
LEI969500P0EX2MSU74R786	FRANCE	MALAKOFF HUMANIS RETRAITE SUPPLEMENTAIRE	Life undertakings	Institution de prévoyance régie par le code de la sécurité sociale	Non-mutual	ACPR	100,00%	100,00%	100,00%				Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation
LEI969500UDOCU0ZBDS0N62	FRANCE	MALAKOFF HUMANIS PREVOYANCE	Composite insurer	Institution de prévoyance régie par le code de la sécurité sociale	Non-mutual	ACPR							Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation
LEI9695009PV8N2BLB3E250	FRANCE	ENERGIE MUTUELLE	Composite insurer	Institution de prévoyance régie par le code de la sécurité sociale	Mutual	ACPR							Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation
LEI969500SEXGT04U0NC0G7	FRANCE	MUTUELLE RENAULT	Non-Life undertakings	Mutuelle régie par le code de la mutualité	Mutual	ACPR							Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation
LEI969500VCGUJAKU52AR67	FRANCE	INSTITUT PREVOYAN SOCIETE EGIDE CAISSE	Composite insurer	Institution de prévoyance régie par le code de la sécurité sociale	Non-mutual	ACPR							Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation
LEI969500DYGA9WMA40544	FRANCE	RADIANCE MUTUELLE	Composite insurer	Mutuelle régie par le code de la mutualité	Mutual	ACPR							Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation
LEI969500C02MBU1CZ7M238	FRANCE	MUT DES ENTREP ET INDEP COM INDUST SERV	Life undertakings	Mutuelle régie par le code de la mutualité	Mutual	ACPR							Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation
LEI9695003C0QKJHSAFU61	FRANCE	LA FRANCE MUTUALISTE	Life undertakings	Mutuelle régie par le code de la mutualité	Mutual	ACPR							Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation
LEI969500GPRSKDEPL1B77	FRANCE	HOLDING MALAKOFF HUMANIS	Insurance holding company as defined in Art. 212(1) of Directive 2009/138/EC	Société anonyme	Non-mutual		100,00%	100,00%	100,00%				Dominant	Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation	
LEI969500QFNHYG76NFR29	FRANCE	LAFFITTE COURTAGE	Other	Société par actions simplifiée	Non-mutual		100,00%	100,00%	100,00%				Dominant	Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation	
LEI9695003EL7T3GHTUJ22	FRANCE	MALAKOFF HUMANIS INVESTISSEMENTS PRIVES	Other	Société par actions simplifiée	Non-mutual		100,00%	100,00%	100,00%				Dominant	Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation	
LEI9695008KMGFR7K14F595	FRANCE	MALAKOFF HUMANIS INNOV	Other	Société par actions simplifiée	Non-mutual		100,00%	100,00%	100,00%				Dominant	Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation	
LEI9695007K17T3A36PC22	FRANCE	OPCI VIVALDI	Other	Organisme de Placement Collectif en Immobilier	Non-mutual		99,63%	100,00%	99,63%				Dominant	Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation	
LEI969500X2V05G68KSA69	FRANCE	MH PUCCINI	Other	Société civile	Non-mutual		100,00%	100,00%	100,00%				Dominant	Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation	
LEI969500L55WLD7FAFM67	FRANCE	EPSENS	Credit institutions, investment firms and financial institutions	Société anonyme	Non-mutual	ACPR	99,99%	100,00%	99,99%				Dominant	Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation	

Malakoff Humanis Prévoyance

S.02.01

Bilan

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	13 546 724 K€
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	9 593 K€
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	1 901 104 K€
Actions	R0100	222 507 K€
Actions — cotées	R0110	
Actions — non cotées	R0120	222 507 K€
Obligations	R0130	4 993 646 K€
Obligations d'État	R0140	3 059 040 K€
Obligations d'entreprise	R0150	1 866 535 K€
Titres structurés	R0160	27 432 K€
Titres garantis	R0170	40 638 K€
Organismes de placement collectif	R0180	6 430 185 K€
Produits dérivés	R0190	-10 311 K€
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	34 180 K€
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	84 226 K€
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	84 226 K€
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	2 033 036 K€
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	202 067 K€
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	202 067 K€
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	1 828 651 K€
Santé similaire à la vie	R0320	1 012 733 K€
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	815 919 K€
Vie UC et indexés	R0340	2 318 K€
Dépôts auprès des cédantes	R0350	607 704 K€
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	131 358 K€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	99 607 K€
Autres créances (hors assurance)	R0380	201 378 K€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	187 702 K€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	8 405 K€
Total de l'actif	R0500	16 934 320 K€
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	1 512 514 K€
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	1 512 514 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	1 298 996 K€
Marge de risque	R0590	213 517 K€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	7 493 197 K€
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	3 300 785 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	3 274 737 K€
Marge de risque	R0640	26 047 K€
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	4 192 413 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	4 082 008 K€
Marge de risque	R0680	110 405 K€
Provisions techniques UC et indexés	R0690	34 171 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	34 171 K€
Marge de risque	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	28 972 K€
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	828 395 K€
Passifs d'impôts différés	R0780	
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	47 906 K€
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	418 208 K€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	30 800 K€
Autres dettes (hors assurance)	R0840	295 287 K€
Passifs subordonnés	R0850	250 000 K€
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	250 000 K€
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	6 641 K€
Total du passif	R0900	10 946 091 K€
Excédent d'actif sur passif	R1000	5 988 229 K€

Malakoff Humanis Prévoyance

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)												Ligne d'activité pour : réassurance non proportionnelle acceptée				Total
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	
Primes émises																	
Brut — Assurance directe	R0110	1 782 680 K€	816 210 K€														2 598 890 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	376 545 K€	193 948 K€														570 494 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																
Part des réassureurs	R0140	440 220 K€	154 257 K€														594 477 K€
Net	R0200	1 719 005 K€	865 902 K€														2 574 907 K€
Primes acquises																	
Brut — Assurance directe	R0210	1 586 690 K€	795 963 K€														2 382 653 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	374 117 K€	173 361 K€														547 477 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																
Part des réassureurs	R0240	383 928 K€	150 566 K€														534 495 K€
Net	R0300	1 576 878 K€	818 758 K€														2 395 636 K€
Charge des sinistres																	
Brut — Assurance directe	R0310	1 317 324 K€	312 288 K€														1 629 612 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	306 949 K€	75 496 K€														382 444 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																
Part des réassureurs	R0340	346 544 K€	66 753 K€														413 297 K€
Net	R0400	1 277 729 K€	321 031 K€														1 598 760 K€
Dépenses engagées	R0500	249 915K€	73 204K€														323 120K€
Solde – Autres dépenses/recettes techniques	R1210																
Total des dépenses	R1300																323 120K€

Malakoff Humanis Prévoyance
S.05.01
Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total	
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie		
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280		C0300
Primes émises										
Brut	R1410	10 166 K€	9 539 K€	5 199 K€	593 138 K€	330 K€		-60 K€	218 958 K€	837 270 K€
Part des réassureurs	R1420	5 437 K€	267 K€	3 006 K€	226 931 K€	175 K€			8 343 K€	244 158 K€
Net	R1500		9 272 K€	2 194 K€	366 207 K€	155 K€		-60 K€	210 615 K€	593 112 K€
Primes acquises										
Brut	R1510	11 453 K€	8 580 K€	4 540 K€	548 850 K€	356 K€		-60 K€	107 806 K€	681 524 K€
Part des réassureurs	R1520	7 290 K€	230 K€	3 006 K€	251 468 K€	98 K€			24 538 K€	286 629 K€
Net	R1600	4 163 K€	8 351 K€	1 534 K€	297 382 K€	258 K€		-60 K€	83 268 K€	394 896 K€
Charge des sinistres										
Brut	R1610	1 061 K€	323 285 K€	7 515 K€	451 463 K€	396 870 K€		52 297 K€	326 365 K€	1 558 855 K€
Part des réassureurs	R1620	-16 707 K€	1 624 K€	494 K€	113 320 K€	30 947 K€		34 890 K€	9 983 K€	174 552 K€
Net	R1700	17 768 K€	321 661 K€	7 021 K€	338 143 K€	365 923 K€		17 406 K€	316 382 K€	1 384 303 K€
Dépenses engagées	R1900	2 952 K€	8 539 K€	4 K€	108 045 K€	67 235 K€		10 669 K€	7 302 K€	204 745 K€
Solde - Autres dépenses/recettes techniques	R2510									
Total des dépenses	R2600									204 745 K€

Malakoff Humanis Prévoyance
S.05.02
Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
R0010								
Primes émises								
Brut — Assurance directe	R0110	2 598 890 K€					2 598 890 K€	
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	570 494 K€					570 494 K€	
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130							
Part des réassureurs	R0140	594 477 K€					594 477 K€	
Net	R0200	2 574 907 K€					2 574 907 K€	
Primes acquises								
Brut — Assurance directe	R0210	2 382 653 K€					2 382 653 K€	
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	547 477 K€					547 477 K€	
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230							
Part des réassureurs	R0240	534 495 K€					534 495 K€	
Net	R0300	2 395 636 K€					2 395 636 K€	
Charge des sinistres								
Brut — Assurance directe	R0310	1 629 612 K€					1 629 612 K€	
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	382 444 K€					382 444 K€	
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330							
Part des réassureurs	R0340	413 297 K€					413 297 K€	
Net	R0400	1 598 760 K€					1 598 760 K€	
Dépenses engagées	R0550	323 120 K€					323 120 K€	
Autres dépenses	R1200							
Total des dépenses	R1300						323 120 K€	

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
R1400								
Primes émises								
Brut	R1410	837 270 K€					837 270 K€	
Part des réassureurs	R1420	244 158 K€					244 158 K€	
Net	R1500	593 112 K€					593 112 K€	
Primes acquises								
Brut	R1510	681 524 K€					681 524 K€	
Part des réassureurs	R1520	286 629 K€					286 629 K€	
Net	R1600	394 896 K€					394 896 K€	
Charge des sinistres								
Brut	R1610	1 558 855 K€					1 558 855 K€	
Part des réassureurs	R1620	174 552 K€					174 552 K€	
Net	R1700	1 384 303 K€					1 384 303 K€	
Dépenses engagées	R1900	204 745 K€					204 745 K€	
Solde - Autres dépenses/recettes techniques	R2500							
Total des dépenses	R2600						204 745 K€	

Malakoff Humanis Prévoyance

S.12.01

Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	
				Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties		Contrats sans options ni garanties				Contrats avec options ou garanties
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010										
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020										
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque											
Meilleure estimation											
Meilleure estimation brute	R0030	730 300 K€		34 171 K€			3 179 004 K€			172 704 K€	4 116 179 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	49 665 K€		2 318 K€			745 978 K€			20 275 K€	818 237 K€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie — total	R0090	680 635 K€		31 853 K€			2 433 025 K€			152 429 K€	3 297 942 K€
Marge de risque	R0100	19 728 K€				76 185 K€				14 492 K€	110 405 K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques											
Provisions techniques — Total	R0200	750 028 k€	34 171 k€			3 255 188 k€				187 197 k€	4 226 584 k€

		Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
			Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties			
		C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Meilleure estimation brute	R0030		196 983 K€		2 727 371 K€	350 383 K€	3 274 737 k€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080		76 380 K€		840 991 K€	95 362 K€	1 012 733 k€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie — total	R0090		120 603 K€		1 886 380 K€	255 021 K€	2 262 004 k€
Marge de risque	R0100	5 433 K€			18 330 K€	2 284 K€	26 047 k€
Provisions techniques — Total	R0200	202 416 K€			2 745 701 K€	352 668 K€	3 300 785 k€

Malakoff Humanis Prévoyance																		
S.17.01																		
Provisions techniques non-vie																		
		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée								Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie	
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle		Réassurance dommages non proportionnelle
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010																	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050																	
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																		
Meilleure estimation																		
Provisions pour primes																		
Brut	R0060																	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140																	-1 450 897 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150																	-871 163 K€
Provisions pour sinistres																		
Brut	R0160																	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240																	2 749 893 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250																	1 073 230 K€
Total meilleure estimation — brut	R0260																	1 676 663 K€
Total meilleure estimation — net	R0270																	1 298 996 K€
Marge de risque	R0280																	1 096 930 K€
Provisions techniques — Total																		213 517 K€
Provisions techniques — Total	R0320																	1 512 514 K€
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330																	202 067 K€
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie — total	R0340																	1 310 447 K€

Malakoff Humanis Prévoyance

S.19.01 - Année d'accident

Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie

Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription

Z0021	Année d'accident
-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)

(valeur absolue)

Année	Année de développement											
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	
Précédentes	R0100											434 987 K€
N-9	R0160											
N-8	R0170											
N-7	R0180											
N-6	R0190											
N-5	R0200											
N-4	R0210	59 538 K€	198 093 K€	81 225 K€	24 135 K€	3 184 K€						
N-3	R0220	88 627 K€	176 905 K€	67 422 K€	20 179 K€							
N-2	R0230	1 229 436 K€	516 305 K€	144 736 K€								
N-1	R0240	1 349 518 K€	442 720 K€									
N	R0250	1 265 874 K€										

Pour l'année en cours (C0170) et Somme des années (cumulés) (C0180)

Année	C0170	C0180	
Précédentes	R0100	434 987 K€	434 987 K€
N-9	R0160		
N-8	R0170		
N-7	R0180		
N-6	R0190		
N-5	R0200		
N-4	R0210	3 184 K€	
N-3	R0220	20 179 K€	
N-2	R0230	144 736 K€	
N-1	R0240	442 720 K€	
N	R0250	1 265 874 K€	1 265 874 K€
Total	R0260		

S.19.01 - Année de souscription

Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie

Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription

R0170	Année d'accident
-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)

(valeur absolue)

Année	Année de développement											
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	
Précédentes	R0100											8 036 K€
N-9	R0160											
N-8	R0170											
N-7	R0180											
N-6	R0190											
N-5	R0200											
N-4	R0210											
N-3	R0220											
N-2	R0230			460 273 K€								
N-1	R0240		941 527 K€									
N	R0250	1 488 444 K€										

En fin d'année

Année	C0360	
Précédentes	R0100	7 654 K€
N-9	R0160	1 639 K€
N-8	R0170	6 658 K€
N-7	R0180	16 239 K€
N-6	R0190	12 705 K€
N-5	R0200	-18 014 K€
N-4	R0210	28 359 K€
N-3	R0220	144 847 K€
N-2	R0230	403 679 K€
N-1	R0240	812 788 K€
N	R0250	1 333 340 K€
Total	R0260	#####

Malakoff Humanis Prévoyance

S.22.01

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixe à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	9 039 882 K€			143 349 K€	
Fonds propres de base	R0020	6 238 229 K€			-107 643 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	6 238 229 K€			-107 643 K€	
Capital de solvabilité requis	R0090	2 235 210 K€			15 522 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	6 099 990 K€			-106 867 K€	
Minimum de capital requis	R0110	558 802 K€			3 880 K€	

Malakoff Humanis Prévoyance

S.23.01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	11 726 K€	11 726 K€			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070	13 305 K€	13 304 949			
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	5 963 199 K€	5 963 199 K€			
Passifs subordonnés	R0140	250 000 K€			250 000 K€	
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	6 238 229 K€	5 988 229 K€		250 000 K€	
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	6 238 229 K€	5 988 229 K€		250 000 K€	
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	6 238 229 K€	5 988 229 K€		250 000 K€	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	6 238 229 K€	5 988 229 K€		250 000 K€	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	6 099 990 K€	5 988 229 K€		111 760 K€	
Capital de solvabilité requis	R0580	2 235 210 K€				
Minimum de capital requis	R0600	558 802 K€				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	279%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	1092%				

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	5 988 229 K€
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	25 031 K€
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	5 963 199 K€
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	350 805 K€
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	83 175 K€
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	433 980 K€

Malakoff Humanis Prévoyance

S.25.01

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	1 719 623 k€	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	92 744 k€	
Risque de souscription en vie	R0030	322 029 k€	String TS/Simplifications - lapse risk [240], Simplifications - life catastrophe risk
Risque de souscription en santé	R0040	937 560 k€	String TS/Simplifications - SLT lapse risk [240]
Risque de souscription en non-vie	R0050		
Diversification	R0060	-765 325 k€	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	2 306 631 k€	

		Value
		C0100
Calcul du capital de solvabilité requis		
Risque opérationnel	R0130	114 980 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-186 401 k€
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	2 235 210 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
<i>dont des majorations de capital déjà fixées - Article 37 (1) Type a</i>	R0211	
<i>dont des majorations de capital déjà fixées - Article 37 (1) Type b</i>	R0212	
<i>dont des majorations de capital déjà fixées - Article 37 (1) Type c</i>	R0213	
<i>dont des majorations de capital déjà fixées - Article 37 (1) Type d</i>	R0214	
Capital de solvabilité requis	R0220	2 235 210 k€
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

		USP
		C0090
Risque de souscription en vie	R0030	
Risque de souscription en santé	R0040	
Risque de souscription en non-vie	R0050	

		Yes/No
		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0030	Approche basée sur le taux moyen d'imposition

		LAC DT
		C0130
LAC DT	R0640	
LAC DT justifié par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	
LAC DT justifié au regard de probables bénéfices économiques imposables futur	R0660	
LAC DT justifié par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifié par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	577 355K€

Malakoff Humanis Prévoyance
S.28.02
Minimum de capital requis (MCR) — Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Résultat [MCR]	C0010	Résultat [MCR]	C0020
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	299 137 k€		

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
	C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente				
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente				
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	1 115 676 k€	1 724 430 k€	846 294 k€	
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente				
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente				
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente				
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente				
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente				
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente				
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente				
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente				
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente				
Réassurance santé non proportionnelle				
Réassurance accidents non proportionnelle				
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle				
Réassurance dommages non proportionnelle				

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Résultat [MCR]	C0070	Résultat [MCR]	C0080
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200		222 654 k€	

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
	C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations garanties			531 317 k€	
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations discrétionnaires futures			162 623 k€	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte			31 853 k€	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé			4 847 459 k€	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie				156 331 283 k€

Calcul du MCR global		C0130
MCR linéaire	R0300	521 791 k€
Capital de solvabilité requis	R0310	#####
Plafond du MCR	R0320	1 005 844 k€
Plancher du MCR	R0330	558 802 k€
MCR combiné	R0340	558 802 k€
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	6 700 k€
Minimum de capital requis	R0400	558 802 k€

	Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie	
	Activités en non-vie	Activités en vie
	C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	299 137 k€
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	1 281 421 k€
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	576 639 k€
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	320 355 k€
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	320 355 k€
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 700 k€
Montant notionnel du MCR	R0560	320 355 k€

IPSEC

S.02.01

Bilan

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	183 K€
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	221 417 K€
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	33 426 K€
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	13 285 K€
Actions	R0100	
Actions — cotées	R0110	
Actions — non cotées	R0120	
Obligations	R0130	146 880 K€
Obligations d'État	R0140	57 024 K€
Obligations d'entreprise	R0150	89 856 K€
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	27 826 K€
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	24 K€
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	24 K€
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	164 309 K€
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	34 500 K€
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	34 500 K€
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	129 809 K€
Santé similaire à la vie	R0320	70 118 K€
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	59 692 K€
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	14 097 K€
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	8 843 K€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	151 412 K€
Autres créances (hors assurance)	R0380	7 105 K€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	9 562 K€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
Total de l'actif	R0500	576 952 K€
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	103 173 K€
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	103 173 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	96 790 K€
Marge de risque	R0590	6 383 K€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	222 912 K€
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	115 383 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	114 543 K€
Marge de risque	R0640	840 K€
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	107 529 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	106 051 K€
Marge de risque	R0680	1 478 K€
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	400 K€
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	162 740 K€
Passifs d'impôts différés	R0780	
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	4 490 K€
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	323 K€
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	8 799 K€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	2 644 K€
Autres dettes (hors assurance)	R0840	15 298 K€
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	-0 K€
Total du passif	R0900	520 779 K€
Excédent d'actif sur passif	R1000	56 173 K€

IPSEC
S.05.01
Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)												Ligne d'activité pour : réassurance non proportionnelle acceptée				Total
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	
Primes émises																	
Brd - Assurance directe	R0110	85 060 K€	46 151 K€														131 211 K€
Brd - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	350 K€	2 020 K€														2 370 K€
Brd - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																
Part des réassureurs	R0140	76 437 K€	27 051 K€														103 488 K€
Net	R0150	8 623 K€	21 120 K€														30 024 K€
Primes acquises																	
Brd - Assurance directe	R0210	85 154 K€	43 276 K€														128 470 K€
Brd - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	677 K€	936 K€														1 612 K€
Brd - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																
Part des réassureurs	R0240	80 657 K€	38 016 K€														118 672 K€
Net	R0250	5 345 K€	6 195 K€														11 540 K€
Charge des sinistres																	
Brd - Assurance directe	R0310	88 544 K€	31 904 K€														100 448 K€
Brd - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	690 K€															690 K€
Brd - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																
Part des réassureurs	R0340	62 536 K€	-113 K€														62 423 K€
Net	R0350	6 699 K€	32 017 K€														38 716 K€
Dépenses engagées																	
Subs - Autres dépenses/charges techniques	R1210	4 788 K€	2 333 K€														7 121 K€
Total des dépenses	R1220																7 121 K€

IPSEC

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
Primes émises									
Brut	R1410	481 K€	739 K€		27 139 K€		127 K€	928 K€	29 414 K€
Part des réassureurs	R1420	-60 K€			66 338 K€				66 278 K€
Net	R1500		739 K€		-39 199 K€		127 K€	928 K€	-36 864 K€
Primes acquises									
Brut	R1510	453 K€	662 K€		26 503 K€		127 K€	1 070 K€	28 815 K€
Part des réassureurs	R1520	511 K€			30 769 K€				31 281 K€
Net	R1600	-58 K€	662 K€		-4 267 K€		127 K€	1 070 K€	-2 466 K€
Charge des sinistres									
Brut	R1610	22 K€	512 K€		14 148 K€	29 709 K€	1 799 K€	620 K€	46 810 K€
Part des réassureurs	R1620	88 K€			1 774 K€	54 065 K€			55 927 K€
Net	R1700	-66 K€	512 K€		12 374 K€	-24 356 K€	1 799 K€	620 K€	-9 118 K€
Dépenses engagées	R1900	-38 K€	80 K€		-3 048 K€	-2 330 K€	227 K€	259 K€	-4 850 K€
Solde - Autres dépenses/recettes techniques	R2510								
Total des dépenses	R2600								-4 850 K€

IPSEC
S.05.02
Primes, sinistres et dépenses par pays

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine		
			C0010	C0020	C0030	C0040	C0050		C0060	C0070
			C0080	C0090	C0100	C0110	C0120		C0130	C0140
R0010										
Primes émises										
Brut — Assurance directe	R0110	131 211 K€							131 211 K€	
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	2 370 K€							2 370 K€	
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140	103 488 K€							103 488 K€	
Net	R0200	30 094 K€							30 094 K€	
Primes acquises										
Brut — Assurance directe	R0210	128 470 K€							128 470 K€	
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	1 612 K€							1 612 K€	
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240	118 542 K€							118 542 K€	
Net	R0300	11 540 K€							11 540 K€	
Charge des sinistres										
Brut — Assurance directe	R0310	100 448 K€							100 448 K€	
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	690 K€							690 K€	
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340	62 423 K€							62 423 K€	
Net	R0400	38 716 K€							38 716 K€	
Dépenses engagées	R0550	7 121 K€							7 121 K€	
Autres dépenses	R1200									
Total des dépenses	R1300								7 121 K€	

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine		
			C0150	C0160	C0170	C0180	C0190		C0200	C0210
			C0220	C0230	C0240	C0250	C0260		C0270	C0280
R1400										
Primes émises										
Brut	R1410	29 414 K€							29 414 K€	
Part des réassureurs	R1420	66 278 K€							66 278 K€	
Net	R1500	-36 864 K€							-36 864 K€	
Primes acquises										
Brut	R1510	28 815 K€							28 815 K€	
Part des réassureurs	R1520	31 281 K€							31 281 K€	
Net	R1600	-2 466 K€							-2 466 K€	
Charge des sinistres										
Brut	R1610	46 810 K€							46 810 K€	
Part des réassureurs	R1620	55 927 K€							55 927 K€	
Net	R1700	-9 118 K€							-9 118 K€	
Dépenses engagées	R1900	-4 850 K€							-4 850 K€	
Solde - Autres dépenses/recettes techniques	R2500									
Total des dépenses	R2600								-4 850 K€	

IPSEC

S.12.01

Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	
				Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties		Contrats sans options ni garanties				Contrats avec options ou garanties
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010										
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020										
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque											
Meilleure estimation											
Meilleure estimation brute	R0030	140 K€					101 919 K€			3 992 K€	106 051 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080						59 692 K€				59 692 K€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090	140 K€					42 227 K€			3 992 K€	46 359 K€
Marge de risque	R0100	5 K€				1 128 K€				345 K€	1 478 K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques											
Provisions techniques — Total	R0200	145 k€				103 046 k€				4 337 k€	107 529 k€

		Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
			Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties			
		C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Meilleure estimation brute	R0030		1 966 K€		97 013 K€	15 565 K€	114 543 k€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080		1 896 K€		68 222 K€		70 118 k€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090		70 K€		28 791 K€	15 565 K€	44 426 k€
Marge de risque	R0100	36 K€			478 K€	326 K€	840 k€
Provisions techniques — Total	R0200	2 002 K€			97 490 K€	15 891 K€	115 383 k€

IPSEC																	
S.17.01																	
Provisions techniques non-vie																	
	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée									Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010																
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050																
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																	
Meilleure estimation																	
Provisions pour primes																	
Brut	R0060	-15 181 K€	-7 427 K€														-22 608 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-29 634 K€	-35 052 K€														-64 686 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	14 453 K€	27 626 K€														42 079 K€
Provisions pour sinistres																	
Brut	R0160	22 282 K€	97 115 K€														119 398 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	33 661 K€	65 525 K€														99 186 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	-11 379 K€	31 591 K€														20 212 K€
Total meilleure estimation — brut	R0260	7 102 K€	89 689 K€														96 790 K€
Total meilleure estimation — net	R0270	3 074 K€	59 216 K€														62 290 K€
Marge de risque	R0280	404 K€	5 979 K€														6 383 K€
Provisions techniques — Total	R0320	7 506 K€	95 667 K€														103 173 K€
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330	4 028 K€	30 472 K€														34 500 K€
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie — total	R0340	3 478 K€	65 195 K€														68 673 K€

IPSEC
S.19.01 - Année d'accident
Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie

Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription

Z0021	Année d'accident
-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)

(valeur absolue)

Année	Année de développement										
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100										195 K€
N-9	R0160	84 705 K€	13 166 K€	3 220 K€	466 K€	267 K€	14 K€	6 K€	1 K€	3 K€	54 K€
N-8	R0170	86 493 K€	14 841 K€	1 644 K€	484 K€	107 K€	46 K€	32 K€	-4 K€	117 K€	
N-7	R0180	87 019 K€	15 696 K€	2 634 K€	786 K€	165 K€	14 K€	62 K€	120 K€		
N-6	R0190	86 473 K€	12 608 K€	2 484 K€	738 K€	127 K€		628 K€	175 K€		
N-5	R0200	77 660 K€	15 533 K€	7 853 K€	167 K€	775 K€		396 K€			
N-4	R0210	53 965 K€	21 229 K€	5 485 K€	1 775 K€	1 648 K€					
N-3	R0220	65 933 K€	22 049 K€	5 946 K€	3 641 K€						
N-2	R0230	70 695 K€	20 469 K€	6 606 K€							
N-1	R0240	71 917 K€	20 333 K€								
N	R0250	66 024 K€									

Année	Somme des années (cumulés)		
	Pour l'année en cours	C0160	
Précédentes	R0100	195 K€	424 475 K€
N-9	R0160	54 K€	
N-8	R0170	117 K€	
N-7	R0180	120 K€	
N-6	R0190	175 K€	
N-5	R0200	396 K€	
N-4	R0210	1 648 K€	
N-3	R0220	3 641 K€	
N-2	R0230	6 606 K€	
N-1	R0240	20 333 K€	
N	R0250	66 024 K€	
Total	R0260		

S.19.01 - Année de souscription
Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie

Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription

R0170	Année d'accident
-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)

(valeur absolue)

Année	Année de développement										
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100										
N-9	R0160										
N-8	R0170										
N-7	R0180										
N-6	R0190										
N-5	R0200										
N-4	R0210				6 016 K€						
N-3	R0220			12 086 K€							
N-2	R0230		21 531 K€								
N-1	R0240	47 000 K€									
N	R0250	44 113 K€									

Année	En fin d'année	
	C0360	
Précédentes	R0100	
N-9	R0160	
N-8	R0170	
N-7	R0180	
N-6	R0190	
N-5	R0200	
N-4	R0210	5 722 K€
N-3	R0220	11 015 K€
N-2	R0230	19 402 K€
N-1	R0240	43 168 K€
N	R0250	40 091 K€
Total	R0260	

IPSEC

S.22.01

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixe à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	326 085 K€			5 727 K€	
Fonds propres de base	R0020	56 173 K€			-2 269 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	56 173 K€			-2 269 K€	
Capital de solvabilité requis	R0090	41 139 K€			144 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	56 173 K€			-2 269 K€	
Minimum de capital requis	R0110	14 586 K€			72 K€	

IPSEC

S.23.01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	380 K€	380 K€			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	55 793 K€	55 793 K€			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	56 173 K€	56 173 K€			
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	56 173 K€	56 173 K€			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	56 173 K€	56 173 K€			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	56 173 K€	56 173 K€			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	56 173 K€	56 173 K€			
Capital de solvabilité requis	R0580	41 139 K€				
Minimum de capital requis	R0600	14 586 K€				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	137%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	385%				

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	56 173 K€
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	380 K€
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	55 793 K€
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	6 812 K€
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	1 313 K€
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	8 125 K€

IPSEC

S.25.01

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	21 717 k€	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	11 909 k€	
Risque de souscription en vie	R0030	1 737 k€	Simplifications - life catastrophe risk
Risque de souscription en santé	R0040	15 760 k€	
Risque de souscription en non-vie	R0050		
Diversification	R0060	-15 040 k€	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	36 083 k€	

		Value
		C0100
Calcul du capital de solvabilité requis		
Risque opérationnel	R0130	5 055 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	41 139 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
<i>dont des majorations de capital déjà fixées - Article 37 (1) Type a</i>	R0211	
<i>dont des majorations de capital déjà fixées - Article 37 (1) Type b</i>	R0212	
<i>dont des majorations de capital déjà fixées - Article 37 (1) Type c</i>	R0213	
<i>dont des majorations de capital déjà fixées - Article 37 (1) Type d</i>	R0214	
Capital de solvabilité requis	R0220	41 139 k€
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

		USP
		C0090
Risque de souscription en vie	R0030	
Risque de souscription en santé	R0040	
Risque de souscription en non-vie	R0050	

		Yes/No
		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0030	Approche non basée sur le taux moyen d'imposition

		LAC DT
		C0130
LAC DT	R0640	
LAC DT justifié par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	
LAC DT justifié au regard de probables bénéfices économiques imposables futur	R0660	
LAC DT justifié par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifié par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	9 884K€

IPSEC

S.28.02

Minimum de capital requis (MCR) — Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

	Activités en non-vie	Activités en vie
	Résultat	Résultat
	[MCR]	[MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	C0010		C0020
	R0010	12 677 k€	

Activités en non-vie		Activités en vie	
Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	4 027 k€	20 818 k€	
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	63 883 k€	36 951 k€	
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente			
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente			
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente			
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente			
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente			
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente			
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente			
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente			
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente			
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente			
Réassurance santé non proportionnelle			
Réassurance accidents non proportionnelle			
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle			
Réassurance dommages non proportionnelle			

	Activités en non-vie	Activités en vie
	Résultat	Résultat
	[MCR]	[MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	C0070		C0080
	R0200		1 909 k€

Activités en non-vie		Activités en vie	
Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations garanties		140 k€	
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations discrétionnaires futures			
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte			
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé		90 645 k€	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie			

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	14 586 k€
Capital de solvabilité requis	R0310	41 139 k€
Plafond du MCR	R0320	18 512 k€
Plancher du MCR	R0330	10 285 k€
MCR combiné	R0340	14 586 k€
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	6 700 k€
Minimum de capital requis	R0400	14 586 k€

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie	Activités en non-vie		Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	12 677 k€	1 909 k€
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	35 755 k€	5 383 k€
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	16 090 k€	2 423 k€
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	8 939 k€	1 346 k€
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	12 677 k€	1 909 k€
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 700 k€	4 000 k€
Montant notionnel du MCR	R0560	12 677 k€	4 000 k€

INPR
S.02.01
Bilan

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	652 040 K€
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	162 198 K€
Actions	R0100	
Actions — cotées	R0110	
Actions — non cotées	R0120	
Obligations	R0130	128 135 K€
Obligations d'État	R0140	82 183 K€
Obligations d'entreprise	R0150	45 952 K€
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	361 707 K€
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	3 408 K€
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	3 408 K€
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	584 K€
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	151 K€
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	151 K€
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	433 K€
Santé similaire à la vie	R0320	61 K€
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	373 K€
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	736 K€
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	99 K€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	15 K€
Autres créances (hors assurance)	R0380	158 K€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	3 402 K€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
Total de l'actif	R0500	660 444 K€
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	12 230 K€
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	12 230 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	9 524 K€
Marge de risque	R0590	2 705 K€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	67 026 K€
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	43 958 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	43 544 K€
Marge de risque	R0640	413 K€
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	23 068 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	21 698 K€
Marge de risque	R0680	1 370 K€
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	247 K€
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	19 659 K€
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	616 K€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	0 K€
Autres dettes (hors assurance)	R0840	3 736 K€
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0 K€
Total du passif	R0900	103 514 K€
Excédent d'actif sur passif	R1000	556 930 K€

INPR
S.05.01
Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)												Ligne d'activité pour : réassurance non proportionnelle acceptée				Total
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	
Primes émises																	
Brd -- Assurance directe	R0110	2 207 K€	8 550 K€														15 930 K€
Brd -- Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	12 269 K€	10 452 K€														22 741 K€
Brd -- Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																
Part des réassureurs	R0140		57 K€														57 K€
Net	R0200	19 626 K€	18 988 K€														38 614 K€
Primes acquises																	
Brd -- Assurance directe	R0210	7 360 K€	9 167 K€														16 547 K€
Brd -- Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	12 156 K€	10 566 K€														22 706 K€
Brd -- Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																
Part des réassureurs	R0240		86 K€														86 K€
Net	R0250	19 517 K€	19 819 K€														39 336 K€
Charge des sinistres																	
Brd -- Assurance directe	R0310	3 317 K€	3 455 K€														6 771 K€
Brd -- Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	10 553 K€	4 277 K€														14 830 K€
Brd -- Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																
Part des réassureurs	R0340		8 K€														8 K€
Net	R0350	13 870 K€	7 739 K€														21 609 K€
Dépenses engagées																	
Soins -- Autres dépenses/soins techniques	R1210	3 249 K€	1 247 K€														4 496 K€
Total des dépenses	R1320																4 496 K€

INPR
S.05.01
Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
Primes émises									
Brut	R1410	67 K€		6 572 K€				343 K€	6 982 K€
Part des réassureurs	R1420			152 K€					152 K€
Net	R1500	67 K€		6 420 K€				343 K€	6 830 K€
Primes acquises									
Brut	R1510	66 K€		6 970 K€				561 K€	7 597 K€
Part des réassureurs	R1520			87 K€					87 K€
Net	R1600	66 K€		6 883 K€				561 K€	7 510 K€
Charge des sinistres									
Brut	R1610	14 K€		2 164 K€	7 540 K€		3 174 K€	1 415 K€	14 307 K€
Part des réassureurs	R1620			710 K€	23 K€				733 K€
Net	R1700	14 K€		1 454 K€	7 517 K€		3 174 K€	1 415 K€	13 574 K€
Dépenses engagées	R1900	7 K€		1 222 K€	1 649 K€		789 K€	34 K€	3 701 K€
Solde - Autres dépenses/recettes techniques	R2510								
Total des dépenses	R2600								3 701 K€

INPR
S.05.02
Primes, sinistres et dépenses par pays

		Pays d'origine					5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine			
		R0010	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090		C0100	C0110	C0120
Primes émises															
Brut — Assurance directe	R0110	15 930 K€													15 930 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	22 741 K€													22 741 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130														
Part des réassureurs	R0140	57 K€													57 K€
Net	R0200	38 614 K€													38 614 K€
Primes acquises															
Brut — Assurance directe	R0210	16 547 K€													16 547 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	22 706 K€													22 706 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230														
Part des réassureurs	R0240	66 K€													66 K€
Net	R0300	39 186 K€													39 186 K€
Charge des sinistres															
Brut — Assurance directe	R0310	8 771 K€													8 771 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	14 830 K€													14 830 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330														
Part des réassureurs	R0340	8 K€													8 K€
Net	R0400	23 593 K€													23 593 K€
Dépenses engagées	R0550	4 496 K€													4 496 K€
Autres dépenses	R1200														
Total des dépenses	R1300														4 496 K€

		Pays d'origine					5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine			
		R1400	C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230		C0240	C0250	C0260
Primes émises															
Brut	R1410	6 982 K€													6 982 K€
Part des réassureurs	R1420	152 K€													152 K€
Net	R1500	6 830 K€													6 830 K€
Primes acquises															
Brut	R1510	7 597 K€													7 597 K€
Part des réassureurs	R1520	87 K€													87 K€
Net	R1600	7 510 K€													7 510 K€
Charge des sinistres															
Brut	R1610	14 307 K€													14 307 K€
Part des réassureurs	R1620	733 K€													733 K€
Net	R1700	13 574 K€													13 574 K€
Dépenses engagées	R1900	3 701 K€													3 701 K€
Solde - Autres dépenses/recettes techniques	R2500														
Total des dépenses	R2600														3 701 K€

INPR

S.12.01

Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	
				Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties		Contrats sans options ni garanties				Contrats avec options ou garanties
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010										
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020										
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque											
Meilleure estimation											
Meilleure estimation brute	R0030	81 K€					21 844 K€			-227 K€	21 698 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080						373 K€				373 K€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie — total	R0090	81 K€					21 471 K€			-227 K€	21 325 K€
Marge de risque	R0100	8 K€				1 205 K€				158 K€	1 370 K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques											
Provisions techniques — Total	R0200	89 k€				23 048 k€				-70 k€	23 068 k€

		Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
			Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties			
		C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Meilleure estimation brute	R0030				42 414 K€	1 130 K€	43 544 k€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080				61 K€		61 k€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie — total	R0090				42 354 K€	1 130 K€	43 484 k€
Marge de risque	R0100				402 K€	12 K€	413 k€
Provisions techniques — Total	R0200				42 816 K€	1 141 K€	43 958 k€

INPR																	
S.17.01																	
Provisions techniques non-vie																	
	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée									Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010																
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050																
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																	
Meilleure estimation																	
Provisions pour primes																	
Brut	R0060	-2 770 K€	-3 446 K€														-6 217 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140		-85 K€														-85 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-2 770 K€	-3 361 K€														-6 131 K€
Provisions pour sinistres																	
Brut	R0160	1 269 K€	14 472 K€														15 741 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240		236 K€														236 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	1 269 K€	14 235 K€														15 505 K€
Total meilleure estimation — brut	R0260	-1 501 K€	11 025 K€														9 524 K€
Total meilleure estimation — net	R0270	-1 501 K€	10 875 K€														9 374 K€
Marge de risque	R0280	190 K€	2 516 K€														2 705 K€
Provisions techniques — Total	R0320	-1 311 K€	13 541 K€														12 230 K€
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330		151 K€														151 K€
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie — total	R0340	-1 311 K€	13 390 K€														12 079 K€

INPR

S.19.01 - Année d'accident

Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie

Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription

Z0021	Année d'accident
-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)

(valeur absolue)

Année	Année de développement										
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100										-70 K€
N-9	R0160										
N-8	R0170										
N-7	R0180										
N-6	R0190										
N-5	R0200			155 K€							
N-4	R0210	7 437 K€	3 584 K€	639 K€	255 K€	-1 K€					
N-3	R0220	6 977 K€	2 446 K€	529 K€	155 K€						
N-2	R0230	6 642 K€	2 405 K€	614 K€							
N-1	R0240	6 276 K€	1 502 K€								
N	R0250	5 660 K€									

Pour l'année en cours **Somme des années (cumulés)**

	C0170	C0180
Précédentes	R0100	-70 K€
N-9	R0160	
N-8	R0170	
N-7	R0180	
N-6	R0190	
N-5	R0200	-1 K€
N-4	R0210	255 K€
N-3	R0220	614 K€
N-2	R0230	1 502 K€
N-1	R0240	5 660 K€
N	R0250	5 660 K€
Total	R0260	

S.19.01 - Année de souscription

Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie

Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription

R0170	Année d'accident
-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)

(valeur absolue)

Année	Année de développement										
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100										
N-9	R0160										
N-8	R0170										
N-7	R0180										
N-6	R0190						198 K€				
N-5	R0200					410 K€					
N-4	R0210				48 K€						
N-3	R0220			1 262 K€							
N-2	R0230		5 098 K€								
N-1	R0240	5 142 K€									
N	R0250	5 197 K€									

En fin d'année

	C0360
Précédentes	R0100
N-9	R0160
N-8	R0170
N-7	R0180
N-6	R0190
N-5	R0200
N-4	R0210
N-3	R0220
N-2	R0230
N-1	R0240
N	R0250
Total	R0260

INPR

S.22.01

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixe à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	79 256 K€			977 K€	
Fonds propres de base	R0020	556 930 K€			-723 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	556 930 K€			-723 K€	
Capital de solvabilité requis	R0090	113 600 K€			275 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	556 930 K€			-723 K€	
Minimum de capital requis	R0110	28 400 K€			69 K€	

INPR

S.23.01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	382 K€	382 K€			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	556 548 K€	556 548 K€			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	556 930 K€	556 930 K€			
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	556 930 K€	556 930 K€			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	556 930 K€	556 930 K€			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	556 930 K€	556 930 K€			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	556 930 K€	556 930 K€			
Capital de solvabilité requis	R0580	113 600 K€				
Minimum de capital requis	R0600	28 400 K€				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	490%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	1961%				

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	556 930 K€
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	382 K€
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	556 548 K€
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	3 277 K€
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	1 840 K€
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	5 118 K€

INPR

S.25.01

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	123 947 k€	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	2 581 k€	
Risque de souscription en vie	R0030	10 086 k€	Simplifications - life catastrophe risk
Risque de souscription en santé	R0040	13 414 k€	
Risque de souscription en non-vie	R0050		
Diversification	R0060	-18 250 k€	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	131 778 k€	

		Value
		C0100
Calcul du capital de solvabilité requis		
Risque opérationnel	R0130	1 481 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-19 659 k€
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	113 600 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
dont des majorations de capital déjà fixées - Article 37 (1) Type a	R0211	
dont des majorations de capital déjà fixées - Article 37 (1) Type b	R0212	
dont des majorations de capital déjà fixées - Article 37 (1) Type c	R0213	
dont des majorations de capital déjà fixées - Article 37 (1) Type d	R0214	
Capital de solvabilité requis	R0220	113 600 k€
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

		USP
		C0090
Risque de souscription en vie	R0030	
Risque de souscription en santé	R0040	
Risque de souscription en non-vie	R0050	

		Yes/No
		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0030	Approche non basée sur le taux moyen d'imposition

		LAC DT
		C0130
LAC DT	R0640	-19 659K€
LAC DT justifié par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	-19 659K€
LAC DT justifié au regard de probables bénéfices économiques imposables futur	R0660	
LAC DT justifié par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifié par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	27 880K€

INPR
S.28.02

Minimum de capital requis (MCR) — Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

Activités en non-vie	Activités en vie
Résultat [MCR]	Résultat [MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	C0010	C0020
		4 045 k€	

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020		19 635 k€		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	11 597 k€	18 863 k€		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040				
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050				
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060				
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070				
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080				
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090				
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100				
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110				
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120				
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130				
Réassurance santé non proportionnelle	R0140				
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150				
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160				
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170				

Activités en non-vie	Activités en vie
Résultat [MCR]	Résultat [MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200	C0070	C0080
			5 410 k€

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations garanties	R0210			81 k€	
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations discrétionnaires futures	R0220				
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230				
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240			64 955 k€	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250				5 776 132 k€

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	9 456 k€
Capital de solvabilité requis	R0310	113 600 k€
Plafond du MCR	R0320	51 120 k€
Plancher du MCR	R0330	28 400 k€
MCR combiné	R0340	28 400 k€
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	6 700 k€
Minimum de capital requis	R0400	28 400 k€

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		C0140	C0150	C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	4 045 k€	5 410 k€		
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	48 601 k€	64 999 k€		
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	21 870 k€	29 250 k€		
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	12 150 k€	16 250 k€		
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	12 150 k€	16 250 k€		
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 700 k€	4 000 k€		
Montant notionnel du MCR	R0560	12 150 k€	16 250 k€		

CAPREVAL

S.02.01

Bilan

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	63 320 K€
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	
Actions	R0100	
Actions — cotées	R0110	
Actions — non cotées	R0120	
Obligations	R0130	31 262 K€
Obligations d'État	R0140	19 918 K€
Obligations d'entreprise	R0150	11 344 K€
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	32 058 K€
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	1 711 K€
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	1 711 K€
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	64 K€
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	-33 K€
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	-33 K€
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	97 K€
Santé similaire à la vie	R0320	35 K€
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	62 K€
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	315 K€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	4 K€
Autres créances (hors assurance)	R0380	388 K€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	696 K€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
Total de l'actif	R0500	66 498 K€
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	11 769 K€
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	11 769 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	11 086 K€
Marge de risque	R0590	684 K€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	23 803 K€
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	4 387 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	4 284 K€
Marge de risque	R0640	103 K€
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	19 416 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	18 853 K€
Marge de risque	R0680	563 K€
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	51 K€
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	209 K€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	0 K€
Autres dettes (hors assurance)	R0840	492 K€
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	3 K€
Total du passif	R0900	36 327 K€
Excédent d'actif sur passif	R1000	30 171 K€

CAPREVAL

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)												Ligne d'activité pour : réassurance non proportionnelle acceptée				Total		
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens			
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160			
Primes émises																			
Brd - Assurance directe	R0110	4 720 K€	421 K€															5 141 K€	
Brd - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120																		
Brd - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																		
Part des réassureurs	R0140		31 K€																31 K€
Net	R0150	4 720 K€	390 K€																5 170 K€
Primes acquises																			
Brd - Assurance directe	R0210	5 172 K€	541 K€																5 713 K€
Brd - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220																		
Brd - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																		
Part des réassureurs	R0240		26 K€																26 K€
Net	R0250	5 172 K€	515 K€																5 687 K€
Charge des sinistres																			
Brd - Assurance directe	R0310	3 863 K€	581 K€																6 444 K€
Brd - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320																		
Brd - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																		
Part des réassureurs	R0340		5 K€																5 K€
Net	R0350	3 863 K€	576 K€																6 439 K€
Dépenses engagées																			
Subs - Autres dépenses/charges techniques	R1210		71 K€																766 K€
Total des dépenses	R1220																		766 K€

CAPREVAL

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
Primes émises									
Brut	R1410			949 K€					949 K€
Part des réassureurs	R1420			91 K€					91 K€
Net	R1500			858 K€					858 K€
Primes acquises									
Brut	R1510			1 187 K€					1 187 K€
Part des réassureurs	R1520			5 K€					5 K€
Net	R1600			1 182 K€					1 182 K€
Charge des sinistres									
Brut	R1610	16 K€		1 846 K€	135 K€				1 997 K€
Part des réassureurs	R1620			50 K€	14 K€				64 K€
Net	R1700	16 K€		1 796 K€	121 K€				1 933 K€
Dépenses engagées	R1900	0 K€		178 K€	13 K€				191 K€
Solde - Autres dépenses/recettes techniques	R2510								
Total des dépenses	R2600								191 K€

CAPREVAL
S.05.02
Primes, sinistres et dépenses par pays

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine		
			C0010	C0020	C0030	C0040	C0050		C0060	C0070
			C0080	C0090	C0100	C0110	C0120		C0130	C0140
R0010										
Primes émises										
Brut — Assurance directe	R0110	5 141 K€						5 141 K€		
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120									
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140	31 K€						31 K€		
Net	R0200	5 110 K€						5 110 K€		
Primes acquises										
Brut — Assurance directe	R0210	5 713 K€						5 713 K€		
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220									
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240	25 K€						25 K€		
Net	R0300	5 688 K€						5 688 K€		
Charge des sinistres										
Brut — Assurance directe	R0310	6 444 K€						6 444 K€		
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320									
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340	5 K€						5 K€		
Net	R0400	6 439 K€						6 439 K€		
Dépenses engagées	R0550	766 K€						766 K€		
Autres dépenses	R1200									
Total des dépenses	R1300							766 K€		

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine		
			C0150	C0160	C0170	C0180	C0190		C0200	C0210
			C0220	C0230	C0240	C0250	C0260		C0270	C0280
R1400										
Primes émises										
Brut	R1410	949 K€						949 K€		
Part des réassureurs	R1420	91 K€						91 K€		
Net	R1500	858 K€						858 K€		
Primes acquises										
Brut	R1510	1 187 K€						1 187 K€		
Part des réassureurs	R1520	5 K€						5 K€		
Net	R1600	1 182 K€						1 182 K€		
Charge des sinistres										
Brut	R1610	1 997 K€						1 997 K€		
Part des réassureurs	R1620	64 K€						64 K€		
Net	R1700	1 933 K€						1 933 K€		
Dépenses engagées	R1900	191 K€						191 K€		
Solde - Autres dépenses/recettes techniques	R2500									
Total des dépenses	R2600							191 K€		

CAPREVAL

S.12.01

Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	
				Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties		Contrats sans options ni garanties				Contrats avec options ou garanties
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010										
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020										
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque											
Meilleure estimation											
Meilleure estimation brute	R0030	287 k€					18 565 k€				18 853 k€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080						62 k€				62 k€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie — total	R0090	287 k€					18 503 k€				18 791 k€
Marge de risque	R0100					563 k€					563 k€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques											
Provisions techniques — Total	R0200	287 k€				19 128 k€					19 416 k€

		Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
			Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties			
		C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Meilleure estimation brute	R0030				4 284 k€		4 284 k€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080				35 k€		35 k€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie — total	R0090				4 249 k€		4 249 k€
Marge de risque	R0100				103 k€		103 k€
Provisions techniques — Total	R0200				4 387 k€		4 387 k€

CAPREVAL																		
S.17.01																		
Provisions techniques non-vie																		
		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée									Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010																	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050																	
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																		
Meilleure estimation																		
Provisions pour primes																		
Brut	R0060	7 463 K€	90 K€															
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140		-70 K€															
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	7 463 K€	160 K€															
Provisions pour sinistres																		
Brut	R0160	940 K€	2 592 K€															
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240		37 K€															
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	940 K€	2 556 K€															
Total meilleure estimation — brut	R0260	8 403 K€	2 683 K€															
Total meilleure estimation — net	R0270	8 403 K€	2 716 K€															
Marge de risque	R0280	219 K€	465 K€															
Provisions techniques — Total																		
Provisions techniques — Total	R0320	8 622 K€	3 147 K€															
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330		-33 K€															
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie — total	R0340	8 622 K€	3 180 K€															

CAPREVAL

S.19.01 - Année d'accident

Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription

Z0021	Année d'accident
-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)

(valeur absolue)

Année	Année de développement										
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100										1 012 K€
N-9	R0160										
N-8	R0170										
N-7	R0180										
N-6	R0190										
N-5	R0200	53 K€	189 K€	66 K€	38 K€	-1 K€					
N-4	R0210	92 K€	416 K€	114 K€	26 K€	-0 K€					
N-3	R0220	5 256 K€	1 389 K€	45 K€							
N-2	R0230	5 517 K€	-275 K€	84 K€							
N-1	R0240	5 349 K€	-449 K€								
N	R0250	5 250 K€									

Année	Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)	
	C0170	C0180	
Précédentes	R0100	1 012 K€	1 012 K€
N-9	R0160		
N-8	R0170		
N-7	R0180		
N-6	R0190		
N-5	R0200		
N-4	R0210	-0 K€	
N-3	R0220	-4 K€	
N-2	R0230	84 K€	
N-1	R0240	-449 K€	
N	R0250	5 250 K€	5 250 K€
Total	R0260		

S.19.01 - Année de souscription

Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription

R0170	Année d'accident
-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)

(valeur absolue)

Année	Année de développement										
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100										
N-9	R0160										
N-8	R0170										
N-7	R0180										
N-6	R0190										
N-5	R0200										
N-4	R0210										
N-3	R0220										
N-2	R0230		800 K€								
N-1	R0240		1 557 K€								
N	R0250	1 529 K€									

Année	En fin d'année	
	C0360	
Précédentes	R0100	
N-9	R0160	
N-8	R0170	
N-7	R0180	
N-6	R0190	
N-5	R0200	
N-4	R0210	
N-3	R0220	
N-2	R0230	727 K€
N-1	R0240	1 388 K€
N	R0250	1 418 K€
Total	R0260	

CAPREVAL

S.22.01

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixe à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	35 572 K€			575 K€	
Fonds propres de base	R0020	30 171 K€			-513 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	30 171 K€			-513 K€	
Capital de solvabilité requis	R0090	10 624 K€			12 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	30 171 K€			-513 K€	
Minimum de capital requis	R0110	6 700 K€			0 K€	

CAPREVAL

S.23.01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	380 K€	380 K€			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	29 791 K€	29 791 K€			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	30 171 K€	30 171 K€			
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	30 171 K€	30 171 K€			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	30 171 K€	30 171 K€			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	30 171 K€	30 171 K€			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	30 171 K€	30 171 K€			
Capital de solvabilité requis	R0580	10 624 K€				
Minimum de capital requis	R0600	6 700 K€				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	284%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	450%				

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	30 171 K€
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	380 K€
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	29 791 K€
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	338 K€
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	22 K€
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	360 K€

CAPREVAL

S.25.01

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	7 514 k€	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	728 k€	
Risque de souscription en vie	R0030	1 498 k€	Simplifications - life catastrophe risk
Risque de souscription en santé	R0040	4 012 k€	
Risque de souscription en non-vie	R0050		
Diversification	R0060	-3 565 k€	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	10 188 k€	

		Value
		C0100
Calcul du capital de solvabilité requis		
Risque opérationnel	R0130	437 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	10 624 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
<i>dont des majorations de capital déjà fixées - Article 37 (1) Type a</i>	R0211	
<i>dont des majorations de capital déjà fixées - Article 37 (1) Type b</i>	R0212	
<i>dont des majorations de capital déjà fixées - Article 37 (1) Type c</i>	R0213	
<i>dont des majorations de capital déjà fixées - Article 37 (1) Type d</i>	R0214	
Capital de solvabilité requis	R0220	10 624 k€
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

		USP
		C0090
Risque de souscription en vie	R0030	
Risque de souscription en santé	R0040	
Risque de souscription en non-vie	R0050	

		Yes/No
		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0030	Approche non basée sur le taux moyen d'imposition

		LAC DT
		C0130
LAC DT	R0640	
LAC DT justifié par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	
LAC DT justifié au regard de probables bénéfices économiques imposables futur	R0660	
LAC DT justifié par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifié par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	2 656K€

CAPREVAL

S.28.02

Minimum de capital requis (MCR) — Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

Activités en non-vie	Activités en vie
Résultat [MCR]	Résultat [MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	
	C0010	C0020
	1 013 k€	

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	8 403 k€	4 754 k€		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	2 716 k€	457 k€		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040				
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050				
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060				
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070				
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080				
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090				
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100				
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110				
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120				
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130				
Réassurance santé non proportionnelle	R0140				
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150				
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160				
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170				

Activités en non-vie	Activités en vie
Résultat [MCR]	Résultat [MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200	
	C0070	C0080
		995 k€

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations garanties	R0210			287 k€	
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations discrétionnaires futures	R0220				
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230				
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240			22 752 k€	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250				723 845 k€

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	2 008 k€
Capital de solvabilité requis	R0310	10 624 k€
Plafond du MCR	R0320	4 781 k€
Plancher du MCR	R0330	2 656 k€
MCR combiné	R0340	2 656 k€
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	6 700 k€
Minimum de capital requis	R0400	6 700 k€

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		C0140	C0150	C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	1 013 k€		995 k€	
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	5 360 k€		5 265 k€	
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	2 412 k€		2 369 k€	
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	1 340 k€		1 316 k€	
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	1 340 k€		1 316 k€	
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 700 k€		4 000 k€	
Montant notionnel du MCR	R0560	2 700 k€		4 000 k€	

Malakoff Humanis Mutuelle

S.02.01

Bilan

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	1 167 346 K€
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	1 700 K€
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	493 924 K€
Actions	R0100	34 232 K€
Actions — cotées	R0110	112 K€
Actions — non cotées	R0120	34 120 K€
Obligations	R0130	312 280 K€
Obligations d'État	R0140	153 943 K€
Obligations d'entreprise	R0150	148 178 K€
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	10 159 K€
Organismes de placement collectif	R0180	314 605 K€
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	10 605 K€
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	1 861 K€
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	1 861 K€
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	-787 K€
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	-1 024 K€
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	-1 024 K€
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	237 K€
Santé similaire à la vie	R0320	237 K€
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	15 653 K€
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	46 589 K€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	8 742 K€
Autres créances (hors assurance)	R0380	858 K€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	7 300 K€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
Total de l'actif	R0500	1 247 562 K€
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	42 497 K€
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	42 497 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	33 541 K€
Marge de risque	R0590	8 956 K€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	8 279 K€
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	2 861 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	2 675 K€
Marge de risque	R0640	186 K€
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	5 418 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	5 296 K€
Marge de risque	R0680	122 K€
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	4 330 K€
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	9 461 K€
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	41 089 K€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	1 417 K€
Autres dettes (hors assurance)	R0840	54 382 K€
Passifs subordonnés	R0850	12 000 K€
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	12 000 K€
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	12 K€
Total du passif	R0900	173 467 K€
Excédent d'actif sur passif	R1000	1 074 095 K€

Malakoff Humanis Mutuelle

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)												Ligne d'activité pour : réassurance non proportionnelle acceptée				Total C0200
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	
Primes émises																	
Brut — Assurance directe	R0110	652 941 K€															652 941 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	26 602 K€															26 602 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																
Part des réassureurs	R0140	129 080 K€															129 080 K€
Net	R0200	550 462 K€															550 462 K€
Primes acquises																	
Brut — Assurance directe	R0210	659 571 K€															659 571 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	35 972 K€															35 972 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																
Part des réassureurs	R0240	102 861 K€															102 861 K€
Net	R0300	592 682 K€															592 682 K€
Charge des sinistres																	
Brut — Assurance directe	R0310	507 840 K€															507 840 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	27 958 K€															27 958 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																
Part des réassureurs	R0340	89 388 K€															89 388 K€
Net	R0400	446 410 K€															446 410 K€
Dépenses engagées	R0500	115 878 K€															115 878 K€
Solde – Autres dépenses/recettes techniques	R1210																
Total des dépenses	R1300																115 878 K€

Malakoff Humanis Mutuelle
S.05.01
Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
Primes émises									
Brut	R1410	200 K€	2 202 K€		330 K€				2 732 K€
Part des réassureurs	R1420								
Net	R1500		2 202 K€		330 K€				2 732 K€
Primes acquises									
Brut	R1510	188 K€	2 058 K€		334 K€				2 581 K€
Part des réassureurs	R1520								
Net	R1600	188 K€	2 058 K€		334 K€				2 581 K€
Charge des sinistres									
Brut	R1610	24 K€	1 387 K€		257 K€				1 669 K€
Part des réassureurs	R1620								
Net	R1700	24 K€	1 387 K€		257 K€				1 669 K€
Dépenses engagées	R1900	95 K€	1 175 K€		194 K€				1 463 K€
Solde - Autres dépenses/recettes techniques	R2510								
Total des dépenses	R2600								1 463 K€

Malakoff Humanis Mutuelle
S.05.02
Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
R0010								
Primes émises								
Brut — Assurance directe	R0110	652 941 K€					652 941 K€	
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	26 602 K€					26 602 K€	
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130							
Part des réassureurs	R0140	129 080 K€					129 080 K€	
Net	R0200	550 462 K€					550 462 K€	
Primes acquises								
Brut — Assurance directe	R0210	659 571 K€					659 571 K€	
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	35 972 K€					35 972 K€	
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230							
Part des réassureurs	R0240	102 861 K€					102 861 K€	
Net	R0300	592 682 K€					592 682 K€	
Charge des sinistres								
Brut — Assurance directe	R0310	507 840 K€					507 840 K€	
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	27 958 K€					27 958 K€	
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330							
Part des réassureurs	R0340	89 388 K€					89 388 K€	
Net	R0400	446 410 K€					446 410 K€	
Dépenses engagées	R0550	115 878 K€					115 878 K€	
Autres dépenses	R1200							
Total des dépenses	R1300						115 878 K€	

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
R1400								
Primes émises								
Brut	R1410	2 732 K€					2 732 K€	
Part des réassureurs	R1420							
Net	R1500	2 732 K€					2 732 K€	
Primes acquises								
Brut	R1510	2 581 K€					2 581 K€	
Part des réassureurs	R1520							
Net	R1600	2 581 K€					2 581 K€	
Charge des sinistres								
Brut	R1610	1 669 K€					1 669 K€	
Part des réassureurs	R1620							
Net	R1700	1 669 K€					1 669 K€	
Dépenses engagées	R1900	1 463 K€					1 463 K€	
Solde - Autres dépenses/recettes techniques	R2500							
Total des dépenses	R2600						1 463 K€	

Malakoff Humanis Mutuelle

S.12.01

Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	
				Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties		Contrats sans options ni garanties				Contrats avec options ou garanties
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010										
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020										
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque											
Meilleure estimation											
Meilleure estimation brute	R0030	5 062 K€					234 K€				5 296 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080										
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie — total	R0090	5 062 K€					234 K€				5 296 K€
Marge de risque	R0100	36 K€				86 K€					122 K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques											
Provisions techniques — Total	R0200	5 099 k€				320 k€					5 418 k€

		Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
			Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties			
		C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Meilleure estimation brute	R0030		2 675 K€				2 675 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080		237 K€				237 K€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie — total	R0090		2 438 K€				2 438 K€
Marge de risque	R0100		186 K€				186 K€
Provisions techniques — Total	R0200		2 861 K€				2 861 K€

Malakoff Humanis Mutuelle																		
S.17.01																		
Provisions techniques non-vie																		
		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée								Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie	
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle		Réassurance dommages non proportionnelle
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160		C0170
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010																	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050																	
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																		
Meilleure estimation																		
Provisions pour primes																		
Brut	R0060																-143 666 K€	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140																-49 984 K€	
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150																-93 682 K€	
Provisions pour sinistres																		
Brut	R0160																177 206 K€	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240																48 960 K€	
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250																128 247 K€	
Total meilleure estimation — brut	R0260																33 541 K€	
Total meilleure estimation — net	R0270																34 565 K€	
Marge de risque	R0280																8 956 K€	
Provisions techniques — Total																		
Provisions techniques — Total	R0320																42 497 K€	
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330																-1 024 K€	
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie — total	R0340																43 521 K€	

Malakoff Humanis Mutuelle

S.19.01 - Année d'accident

Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie

Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription

Z0021	Année d'accident
-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)

(valeur absolue)

Année	Année de développement										
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100										
N-9	R0160	13 363 K€	287 K€	27 K€	4 K€	8 K€	-1 K€	3 K€	-18 K€	76 K€	-7 K€
N-8	R0170	118 131 K€	14 269 K€	373 K€	39 K€	6 K€	4 K€	-4 K€	-65 K€	298 K€	
N-7	R0180	120 393 K€	14 370 K€	361 K€	27 K€	18 K€	19 K€	93 K€	-25 K€		
N-6	R0190	127 905 K€	15 776 K€	408 K€	177 K€	19 K€	957 K€	108 K€			
N-5	R0200	126 090 K€	14 529 K€	1 919 K€	155 K€	26 148 K€	843 K€				
N-4	R0210	359 392 K€	99 292 K€	3 473 K€	36 877 K€	309 K€					
N-3	R0220	411 067 K€	71 265 K€	42 720 K€	171 K€						
N-2	R0230	422 278 K€	92 393 K€	8 180 K€							
N-1	R0240	447 741 K€	58 238 K€								
N	R0250	460 800 K€									

Année	Somme des années (cumulés)		
	Pour l'année en cours	C0160	
Précédentes	R0100	-7 K€	522 K€
N-9	R0160	76 K€	13 749 K€
N-8	R0170	298 K€	133 050 K€
N-7	R0180	-25 K€	135 257 K€
N-6	R0190	108 K€	145 351 K€
N-5	R0200	843 K€	168 683 K€
N-4	R0210	309 K€	499 342 K€
N-3	R0220	171 K€	525 223 K€
N-2	R0230	8 180 K€	522 850 K€
N-1	R0240	58 238 K€	505 978 K€
N	R0250	460 800 K€	460 800 K€
Total	R0260	528 991 K€	#####

S.19.01 - Année de souscription

Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie

Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription

R0170	Année d'accident
-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)

(valeur absolue)

Année	Année de développement										
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100										
N-9	R0160										
N-8	R0170										
N-7	R0180										
N-6	R0190						708 K€	-33 K€			
N-5	R0200					5 444 K€					
N-4	R0210				11 964 K€						
N-3	R0220			21 059 K€							
N-2	R0230		16 012 K€								
N-1	R0240	27 116 K€									
N	R0250	94 890 K€									

Année	En fin d'année	
	C0360	
Précédentes	R0100	
N-9	R0160	
N-8	R0170	
N-7	R0180	-34 K€
N-6	R0190	711 K€
N-5	R0200	5 330 K€
N-4	R0210	12 044 K€
N-3	R0220	21 168 K€
N-2	R0230	16 095 K€
N-1	R0240	26 918 K€
N	R0250	94 973 K€
Total	R0260	177 206 K€

Malakoff Humanis Mutuelle

S.22.01

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixe à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	50 776 K€			528 K€	
Fonds propres de base	R0020	1 086 082 K€			-305 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	1 086 082 K€			-305 K€	
Capital de solvabilité requis	R0090	270 061 K€			175 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	1 086 082 K€			-305 K€	
Minimum de capital requis	R0110	67 515 K€			44 K€	

Malakoff Humanis Mutuelle

S.23.01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	3 552 K€	3 552 K€			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	1 070 544 K€	1 070 544 K€			
Passifs subordonnés	R0140	12 000 K€			12 000 K€	
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	13 K€				
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	1 086 082 K€	1 074 082 K€		12 000 K€	
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	1 086 082 K€	1 074 082 K€		12 000 K€	
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	1 086 082 K€	1 074 082 K€		12 000 K€	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	1 086 082 K€	1 074 082 K€		12 000 K€	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	1 086 082 K€	1 074 082 K€		12 000 K€	
Capital de solvabilité requis	R0580	270 061 K€				
Minimum de capital requis	R0600	67 515 K€				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	402%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	1609%				

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	1 074 095 K€
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	3 552 K€
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	1 070 544 K€
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	56 347 K€
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	56 347 K€

Malakoff Humanis Mutuelle

S.25.01

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	196 789 k€	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	9 008 k€	
Risque de souscription en vie	R0030	1 244 k€	Simplifications - life catastrophe risk
Risque de souscription en santé	R0040	120 593 k€	
Risque de souscription en non-vie	R0050		
Diversification	R0060	-69 082 k€	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	258 553 k€	

		Value
		C0100
Calcul du capital de solvabilité requis		
Risque opérationnel	R0130	20 970 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-9 461 k€
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	270 061 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
<i>dont des majorations de capital déjà fixées - Article 37 (1) Type a</i>	R0211	
<i>dont des majorations de capital déjà fixées - Article 37 (1) Type b</i>	R0212	
<i>dont des majorations de capital déjà fixées - Article 37 (1) Type c</i>	R0213	
<i>dont des majorations de capital déjà fixées - Article 37 (1) Type d</i>	R0214	
Capital de solvabilité requis	R0220	270 061 k€
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

		USP
		C0090
Risque de souscription en vie	R0030	
Risque de souscription en santé	R0040	
Risque de souscription en non-vie	R0050	

		Yes/No
		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0030	Approche non basée sur le taux moyen d'imposition

		LAC DT
		C0130
LAC DT	R0640	-9 461K€
LAC DT justifié par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	-9 461K€
LAC DT justifié au regard de probables bénéfices économiques imposables futur	R0660	
LAC DT justifié par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifié par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	54 435K€

Malakoff Humanis Mutuelle

S.28.02

Minimum de capital requis (MCR) — Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

Activités en non-vie	Activités en vie
Résultat [MCR]	Résultat [MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	C0010	C0020
		28 893 k€	

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	34 565 k€	580 188 k€		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030				
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040				
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050				
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060				
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070				
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080				
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090				
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100				
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110				
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120				
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130				
Réassurance santé non proportionnelle	R0140				
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150				
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160				
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170				

Activités en non-vie	Activités en vie
Résultat [MCR]	Résultat [MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200	C0070	C0080
			704 k€

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations garanties	R0210			5 062 k€	
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations discrétionnaires futures	R0220				
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230				
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240			2 671 k€	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250				658 584 k€

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	29 598 k€
Capital de solvabilité requis	R0310	270 061 k€
Plafond du MCR	R0320	121 528 k€
Plancher du MCR	R0330	67 515 k€
MCR combiné	R0340	67 515 k€
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	4 000 k€
Minimum de capital requis	R0400	67 515 k€

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	28 893 k€	704 k€
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	263 634 k€	6 427 k€
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	118 635 k€	2 892 k€
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	65 909 k€	1 607 k€
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	65 909 k€	1 607 k€
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 700 k€	4 000 k€
Montant notionnel du MCR	R0560	65 909 k€	4 000 k€

La France Mutualiste

S.02.01

Bilan

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	10 951 K€
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	9 732 622 K€
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	741 367 K€
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	64 959 K€
Actions	R0100	682 438 K€
Actions — cotées	R0110	18 610 K€
Actions — non cotées	R0120	663 828 K€
Obligations	R0130	5 721 378 K€
Obligations d'État	R0140	1 082 758 K€
Obligations d'entreprise	R0150	4 301 076 K€
Titres structurés	R0160	337 544 K€
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	2 364 369 K€
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	158 111 K€
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	552 225 K€
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	3 414 K€
Avances sur police	R0240	3 414 K€
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	1 614 K€
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	1 614 K€
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	1 614 K€
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	19 066 K€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	
Autres créances (hors assurance)	R0380	92 983 K€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	86 053 K€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	1 382 K€
Total de l'actif	R0500	10 500 310 K€
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	
Marge de risque	R0590	
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	8 011 255 K€
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	8 011 255 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	7 827 777 K€
Marge de risque	R0680	183 478 K€
Provisions techniques UC et indexés	R0690	564 193 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	537 677 K€
Marge de risque	R0720	26 515 K€
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	1 649 K€
Provisions pour retraite	R0760	2 141 K€
Dépôts des réassureurs	R0770	1 754 K€
Passifs d'impôts différés	R0780	74 814 K€
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	14 524 K€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	58 K€
Autres dettes (hors assurance)	R0840	40 020 K€
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	204 453 K€
Total du passif	R0900	8 914 861 K€
Excédent d'actif sur passif	R1000	1 585 449 K€

La France Mutualiste

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)												Ligne d'activité pour : réassurance non proportionnelle acceptée				Total
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	
Primes émises																	
Brut — Assurance directe	R0110																
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120																
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																
Part des réassureurs	R0140																
Net	R0200																
Primes acquises																	
Brut — Assurance directe	R0210																
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220																
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																
Part des réassureurs	R0240																
Net	R0300																
Charge des sinistres																	
Brut — Assurance directe	R0310																
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320																
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																
Part des réassureurs	R0340																
Net	R0400																
Dépenses engagées	R0500																
Soide – Autres dépenses/recettes techniques	R1210																
Total des dépenses	R1300																

La France Mutualiste
S.05.01
Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
Primes émises									
Brut	R1410	598 431 K€	53 278 K€	1 639 K€					653 347 K€
Part des réassureurs	R1420								
Net	R1500	598 431 K€	53 278 K€	1 639 K€					653 347 K€
Primes acquises									
Brut	R1510	598 666 K€	53 278 K€	1 639 K€				12 082 K€	665 663 K€
Part des réassureurs	R1520								
Net	R1600	598 666 K€	53 278 K€	1 639 K€				12 082 K€	665 663 K€
Charge des sinistres									
Brut	R1610	484 188 K€	69 855 K€	0 K€					554 043 K€
Part des réassureurs	R1620	101 K€							101 K€
Net	R1700	484 088 K€	69 855 K€	0 K€					553 942 K€
Dépenses engagées	R1900	76 473 K€	9 298 K€					31 K€	85 802 K€
Solde - Autres dépenses/recettes techniques	R2510								
Total des dépenses	R2600								85 802 K€

La France Mutualiste
S.05.02
Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	
R0010	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
Primes émises							
Brut — Assurance directe	R0110						
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120						
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130						
Part des réassureurs	R0140						
Net	R0200						
Primes acquises							
Brut — Assurance directe	R0210						
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220						
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230						
Part des réassureurs	R0240						
Net	R0300						
Charge des sinistres							
Brut — Assurance directe	R0310						
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320						
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330						
Part des réassureurs	R0340						
Net	R0400						
Dépenses engagées	R0550						
Autres dépenses	R1200						
Total des dépenses	R1300						

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	
R1400	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
Primes émises							
Brut	R1410	653 347 K€					653 347 K€
Part des réassureurs	R1420						
Net	R1500	653 347 K€					653 347 K€
Primes acquises							
Brut	R1510	665 663 K€					665 663 K€
Part des réassureurs	R1520						
Net	R1600	665 663 K€					665 663 K€
Charge des sinistres							
Brut	R1610	554 043 K€					554 043 K€
Part des réassureurs	R1620	101 K€					101 K€
Net	R1700	553 942 K€					553 942 K€
Dépenses engagées	R1900	85 802 K€					85 802 K€
Solde - Autres dépenses/recettes techniques	R2500						
Total des dépenses	R2600						85 802 K€

La France Mutualiste

S.12.01

Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	
				Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties		Contrats sans options ni garanties				Contrats avec options ou garanties
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010										
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020										
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque											
Meilleure estimation											
Meilleure estimation brute	R0030	7 815 405 K€		5 301 K€	532 377 K€		290 K€			12 082 K€	8 365 454 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	1 354 K€					259 K€				1 614 K€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie — total	R0090	7 814 051 K€		5 301 K€	532 377 K€		31 K€			12 082 K€	8 363 840 K€
Marge de risque	R0100	183 478 K€	26 515 K€								209 993 K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques											
Provisions techniques — Total	R0200	7 998 883 k€	564 193 k€			290 k€				12 082 k€	8 575 447 k€

		Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
			Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties			
		C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Meilleure estimation brute	R0030						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080						
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie — total	R0090						
Marge de risque	R0100						
Provisions techniques — Total	R0200						

La France Mutualiste

S.22.01

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Sans la mesure transitoire portant sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Sans la mesure transitoire portant sur les taux d'intérêt	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Sans la correction pour volatilité et sans autres mesures transitoires	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Sans l'ajustement égalisateur et sans aucune des autres mesures	Impact d'un ajustement égalisateur fixe à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixe à zéro
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
Provisions techniques	R0010	8 575 447 K€	8 575 447 K€		8 575 447 K€		8 622 072 K€	46 625 K€	8 622 072 K€		46 625 K€
Fonds propres de base	R0020	1 585 449 K€	1 585 449 K€		1 585 449 K€		1 550 862 K€	-34 587 K€	1 550 862 K€		-34 587 K€
Excédent d'actif sur passif	R0030										-34 587 K€
Fonds propres restreints en raison du cantonnement et du portefeuille sous ajustement égalisateur	R0040										
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	1 585 449 K€	1 585 449 K€		1 585 449 K€		1 550 862 K€	-34 587 K€	1 550 862 K€		-34 587 K€
Niveau 1	R0060										
Niveau 2	R0070										
Niveau 3	R0080										
Capital de solvabilité requis	R0090	578 211 K€	578 211 K€		578 211 K€		612 856 K€	34 645 K€	612 856 K€		34 645 K€
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	1 585 449 K€	1 585 449 K€		1 585 449 K€		1 550 862 K€	-34 587 K€	1 550 862 K€		-34 587 K€
Minimum de capital requis	R0110	160 687 K€	160 687 K€		160 687 K€		169 914 K€	9 227 K€	169 914 K€		9 227 K€
Taux de capital de solvabilité requis	R0120	274,20%	274,20%		274,20%		253,05%	-21,14%	253,05%		-21,14%
Taux de minimum de capital requis	R0130	986,67%	986,67%		986,67%		912,73%	-73,94%	912,73%		-73,94%

La France Mutualiste

S.23.01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	1 105 K€	1 105 K€			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070	164 691 K€	164 690 716			
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	1 419 653 K€	1 419 653 K€			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	1 585 449 K€	1 585 449 K€			
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	1 585 449 K€	1 585 449 K€			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	1 585 449 K€	1 585 449 K€			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	1 585 449 K€	1 585 449 K€			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	1 585 449 K€	1 585 449 K€			
Capital de solvabilité requis	R0580	578 211 K€				
Minimum de capital requis	R0600	160 687 K€				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	274%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	987%				

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	1 585 449 K€
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	165 796 K€
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	1 419 653 K€
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	

La France Mutualiste

S.25.01

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	1 544 654 k€	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	11 988 k€	
Risque de souscription en vie	R0030	420 804 k€	
Risque de souscription en santé	R0040		
Risque de souscription en non-vie	R0050		
Diversification	R0060	-274 521 k€	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	1 702 926 k€	

		Value
		C0100
Calcul du capital de solvabilité requis		
Risque opérationnel	R0130	38 291 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-1 088 191 k€
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-74 814 k€
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	578 211 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
<i>dont des majorations de capital déjà fixées - Article 37 (1) Type a</i>	R0211	
<i>dont des majorations de capital déjà fixées - Article 37 (1) Type b</i>	R0212	
<i>dont des majorations de capital déjà fixées - Article 37 (1) Type c</i>	R0213	
<i>dont des majorations de capital déjà fixées - Article 37 (1) Type d</i>	R0214	
Capital de solvabilité requis	R0220	578 211 k€
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

		USP
		C0090
Risque de souscription en vie	R0030	
Risque de souscription en santé	R0040	
Risque de souscription en non-vie	R0050	

		Yes/No
		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0030	Approche basée sur le taux moyen d'imposition

		LAC DT
		C0130
LAC DT	R0640	-74 814K€
LAC DT justifié par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	-74 814K€
LAC DT justifié au regard de probables bénéfices économiques imposables futur	R0660	
LAC DT justifié par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifié par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	168 611K€

La France Mutualiste

S.28.01

Minimum de capital requis (MCR) - Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Résultat
[MCR.L]

C0040

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

R0010	
-------	--

Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)

Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)

C0020

C0030

Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

Résultat
[MCR.L]

C0040

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

R0200	160 687 k€
-------	------------

Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)

Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)

C0050

C0060

Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations garanties	R0210	6 420 601 k€	
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations discrétionnaires futures	R0220	1 558 141 k€	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	537 677 k€	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	12 112 k€	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		186 018 k€

Calcul du MCR global

C0070

MCR linéaire	R0300	160 687 k€
Capital de solvabilité requis	R0310	578 211 k€
Plafond du MCR	R0320	260 195 k€
Plancher du MCR	R0330	144 553 k€
MCR combiné	R0340	160 687 k€
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700 k€
Minimum de capital requis	R0400	160 687 k€

RADIANCE

S.02.01

Bilan

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	10 170 K€
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	113 815 K€
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	5 718 K€
Actions	R0100	2 101 K€
Actions — cotées	R0110	2 101 K€
Actions — non cotées	R0120	
Obligations	R0130	42 402 K€
Obligations d'État	R0140	694 K€
Obligations d'entreprise	R0150	41 708 K€
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	53 422 K€
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	4 859 K€
Autres investissements	R0210	5 312 K€
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	884 K€
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	884 K€
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	158 K€
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	2 910 K€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	
Autres créances (hors assurance)	R0380	3 281 K€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	10 190 K€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	551 K€
Total de l'actif	R0500	141 959 K€
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	-2 939 K€
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	-2 939 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	-4 020 K€
Marge de risque	R0590	1 080 K€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	14 969 K€
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	12 048 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	11 333 K€
Marge de risque	R0640	715 K€
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	2 921 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	2 763 K€
Marge de risque	R0680	158 K€
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	150 K€
Provisions pour retraite	R0760	183 K€
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	3 825 K€
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	1 007 K€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	
Autres dettes (hors assurance)	R0840	12 629 K€
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	64 K€
Total du passif	R0900	29 889 K€
Excédent d'actif sur passif	R1000	112 070 K€

RADIANCE

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)												Ligne d'activité pour : réassurance non proportionnelle acceptée				Total
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	
Primes émises																	
Brut — Assurance directe	R0110	73 058 K€															73 058 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	10 824 K€															10 824 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																
Part des réassureurs	R0140																
Net	R0200	83 882 K€															83 882 K€
Primes acquises																	
Brut — Assurance directe	R0210	73 058 K€															73 058 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	10 824 K€															10 824 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																
Part des réassureurs	R0240																
Net	R0300	83 882 K€															83 882 K€
Charge des sinistres																	
Brut — Assurance directe	R0310	54 869 K€															54 869 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	8 563 K€															8 563 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																
Part des réassureurs	R0340																
Net	R0400	63 432 K€															63 432 K€
Dépenses engagées	R0500	14 777 K€															14 777 K€
Solde - Autres dépenses/recettes techniques	R1210																
Total des dépenses	R1300																14 777 K€

RADIANCE

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
Primes émises									
Brut	R1410	481 K€	739 K€		27 139 K€		127 K€	928 K€	29 414 K€
Part des réassureurs	R1420	-60 K€			66 338 K€				66 278 K€
Net	R1500		739 K€		-39 199 K€		127 K€	928 K€	-36 864 K€
Primes acquises									
Brut	R1510	453 K€	662 K€		26 503 K€		127 K€	1 070 K€	28 815 K€
Part des réassureurs	R1520	511 K€			30 769 K€				31 281 K€
Net	R1600	-58 K€	662 K€		-4 267 K€		127 K€	1 070 K€	-2 466 K€
Charge des sinistres									
Brut	R1610	22 K€	512 K€		14 148 K€	29 709 K€	1 799 K€	620 K€	46 810 K€
Part des réassureurs	R1620	88 K€			1 774 K€	54 065 K€			55 927 K€
Net	R1700	-66 K€	512 K€		12 374 K€	-24 356 K€	1 799 K€	620 K€	-9 118 K€
Dépenses engagées	R1900	-38 K€	80 K€		-3 048 K€	-2 330 K€	227 K€	259 K€	-4 850 K€
Solde - Autres dépenses/recettes techniques	R2510								
Total des dépenses	R2600								-4 850 K€

RADIANCE
S.05.02
Primes, sinistres et dépenses par pays

		Pays d'origine					5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070				
R0010												
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140				
Primes émises												
Brut — Assurance directe	R0110	73 058 K€										73 058 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	10 824 K€										10 824 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130											
Part des réassureurs	R0140											
Net	R0200	83 882 K€										83 882 K€
Primes acquises												
Brut — Assurance directe	R0210	73 058 K€										73 058 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	10 824 K€										10 824 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230											
Part des réassureurs	R0240											
Net	R0300	83 882 K€										83 882 K€
Charge des sinistres												
Brut — Assurance directe	R0310	54 869 K€										54 869 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	8 563 K€										8 563 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330											
Part des réassureurs	R0340											
Net	R0400	63 432 K€										63 432 K€
Dépenses engagées	R0550	14 777 K€										14 777 K€
Autres dépenses	R1200											
Total des dépenses	R1300											14 777 K€

		Pays d'origine					5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210				
R1400												
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280				
Primes émises												
Brut	R1410	29 414 K€										29 414 K€
Part des réassureurs	R1420	66 278 K€										66 278 K€
Net	R1500	-36 864 K€										-36 864 K€
Primes acquises												
Brut	R1510	28 815 K€										28 815 K€
Part des réassureurs	R1520	31 281 K€										31 281 K€
Net	R1600	-2 466 K€										-2 466 K€
Charge des sinistres												
Brut	R1610	46 810 K€										46 810 K€
Part des réassureurs	R1620	55 927 K€										55 927 K€
Net	R1700	-9 118 K€										-9 118 K€
Dépenses engagées	R1900	-4 850 K€										-4 850 K€
Solde - Autres dépenses/recettes techniques	R2500											
Total des dépenses	R2600											-4 850 K€

RADIANCE

S.12.01

Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	
				Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties		Contrats sans options ni garanties				Contrats avec options ou garanties
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010										
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020										
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque											
Meilleure estimation											
Meilleure estimation brute	R0030	2 819 K€					-56 K€				2 763 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080										
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie — total	R0090	2 819 K€					-56 K€				2 763 K€
Marge de risque	R0100	158 K€									158 K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques											
Provisions techniques — Total	R0200	2 977 k€				-56 k€					2 921 k€

		Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
			Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties			
		C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Meilleure estimation brute	R0030		11 333 K€				11 333 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080						
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie — total	R0090		11 333 K€				11 333 K€
Marge de risque	R0100		715 K€				715 K€
Provisions techniques — Total	R0200		12 048 K€				12 048 K€

RADIANCE																		
S.17.01																		
Provisions techniques non-vie																		
		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée									Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010																	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050																	
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																		
Meilleure estimation																		
Provisions pour primes																		
Brut	R0060																-9 578 K€	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140																	
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150																-9 578 K€	
Provisions pour sinistres																		
Brut	R0160																5 558 K€	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240																	
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250																5 558 K€	
Total meilleure estimation — brut	R0260																-4 020 K€	
Total meilleure estimation — net	R0270																-4 020 K€	
Marge de risque	R0280																1 080 K€	
Provisions techniques — Total																		
Provisions techniques — Total	R0320																-2 939 K€	
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330																	
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie — total	R0340																-2 939 K€	

RADIANCE

S.19.01 - Année d'accident

Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie

Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription

Z0021	Année d'accident
-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)

(valeur absolue)

		Année de développement										
		Année	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100											
N-9	R0160											
N-8	R0170											
N-7	R0180											
N-6	R0190											
N-5	R0200											
N-4	R0210											
N-3	R0220	56 318 K€	5 486 K€	129 K€	23 K€							
N-2	R0230	57 066 K€	5 437 K€	160 K€								
N-1	R0240	57 150 K€	5 020 K€									
N	R0250	57 439 K€										

		Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
		C0170	C0180
Précédentes	R0100		
N-9	R0160		
N-8	R0170		
N-7	R0180		
N-6	R0190		
N-5	R0200		
N-4	R0210		
N-3	R0220	23 K€	
N-2	R0230	160 K€	
N-1	R0240	5 020 K€	
N	R0250	57 439 K€	57 439 K€
Total	R0260		

S.19.01 - Année de souscription

Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie

Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription

R0170	Année d'accident
-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)

(valeur absolue)

		Année de développement										
		Année	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100											
N-9	R0160											
N-8	R0170											
N-7	R0180											
N-6	R0190											
N-5	R0200											
N-4	R0210											
N-3	R0220											
N-2	R0230											
N-1	R0240		172 K€									
N	R0250	5 527 K€										

		En fin d'année
		C0360
Précédentes	R0100	
N-9	R0160	
N-8	R0170	
N-7	R0180	
N-6	R0190	
N-5	R0200	
N-4	R0210	
N-3	R0220	
N-2	R0230	
N-1	R0240	168 K€
N	R0250	5 390 K€
Total	R0260	

RADIANCE

S.22.01

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixe à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	12 030 K€			233 K€	
Fonds propres de base	R0020	112 070 K€			-172 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	112 070 K€			-172 K€	
Capital de solvabilité requis	R0090	24 588 K€			93 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	112 070 K€			-172 K€	
Minimum de capital requis	R0110	6 147 K€			23 K€	

RADIANCE

S.23.01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	381 K€	381 K€			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	111 689 K€	111 689 K€			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	112 070 K€	112 070 K€			
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	112 070 K€	112 070 K€			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	112 070 K€	112 070 K€			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	112 070 K€	112 070 K€			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	112 070 K€	112 070 K€			
Capital de solvabilité requis	R0580	24 588 K€				
Minimum de capital requis	R0600	6 147 K€				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	456%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	1823%				

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	112 070 K€
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	381 K€
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	111 689 K€
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	56 K€
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	9 726 K€
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	9 782 K€

RADIANCE

S.25.01

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	14 796 k€	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	3 599 k€	
Risque de souscription en vie	R0030	250 k€	Simplifications - life catastrophe risk
Risque de souscription en santé	R0040	16 103 k€	
Risque de souscription en non-vie	R0050		
Diversification	R0060	-8 858 k€	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	25 890 k€	

		Value
		C0100
Calcul du capital de solvabilité requis		
Risque opérationnel	R0130	2 524 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-0 k€
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-3 825 k€
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	24 588 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
<i>dont des majorations de capital déjà fixées - Article 37 (1) Type a</i>	R0211	
<i>dont des majorations de capital déjà fixées - Article 37 (1) Type b</i>	R0212	
<i>dont des majorations de capital déjà fixées - Article 37 (1) Type c</i>	R0213	
<i>dont des majorations de capital déjà fixées - Article 37 (1) Type d</i>	R0214	
Capital de solvabilité requis	R0220	24 588 k€
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

		USP
		C0090
Risque de souscription en vie	R0030	
Risque de souscription en santé	R0040	
Risque de souscription en non-vie	R0050	

RADIANCE

S.28.02

Minimum de capital requis (MCR) — Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

Activités en non-vie	Activités en vie
Résultat [MCR]	Résultat [MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	C0010	C0020
		3 918 k€	

Activités en non-vie		Activités en vie	
Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
C0030	C0040	C0050	C0060
807 k€	82 545 k€		
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

Activités en non-vie	Activités en vie
Résultat [MCR]	Résultat [MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200	C0070	C0080
			349 k€

Activités en non-vie		Activités en vie	
Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
C0090	C0100	C0110	C0120
		2 818 k€	
		1 k€	
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations garanties	R0210		
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations discrétionnaires futures	R0220		
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	11 333 k€	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		9 832 k€

Calcul du MCR global

	R0300	C0130
MCR linéaire	4 267 k€	
Capital de solvabilité requis	24 588 k€	
Plafond du MCR	11 064 k€	
Plancher du MCR	6 147 k€	
MCR combiné	6 147 k€	
Seuil plancher absolu du MCR	4 000 k€	
Minimum de capital requis	6 147 k€	

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

	Activités en non-vie	Activités en vie
	C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	3 918 k€	349 k€
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	22 576 k€	2 012 k€
Plafond du montant notionnel du MCR	10 159 k€	905 k€
Plancher du montant notionnel du MCR	5 644 k€	503 k€
Montant notionnel du MCR combiné	5 644 k€	503 k€
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	2 700 k€	4 000 k€
Montant notionnel du MCR	5 644 k€	4 000 k€

Mutuelle Renault

S.02.01

Bilan

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	4 183 K€
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	75 416 K€
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	1 924 K€
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	3 904 K€
Actions	R0100	
Actions — cotées	R0110	
Actions — non cotées	R0120	
Obligations	R0130	53 773 K€
Obligations d'État	R0140	13 614 K€
Obligations d'entreprise	R0150	37 274 K€
Titres structurés	R0160	2 886 K€
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	15 585 K€
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	230 K€
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	5 093 K€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	
Autres créances (hors assurance)	R0380	93 K€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	5 666 K€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
Total de l'actif	R0500	90 451 K€
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	9 925 K€
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	9 925 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	7 201 K€
Marge de risque	R0590	2 724 K€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	
Marge de risque	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	
Provisions pour retraite	R0760	805 K€
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	419 K€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	
Autres dettes (hors assurance)	R0840	9 148 K€
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	
Total du passif	R0900	20 297 K€
Excédent d'actif sur passif	R1000	70 154 K€

Mutuelle Renault

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)												Ligne d'activité pour : réassurance non proportionnelle acceptée				Total
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	
Primes émises																	
Brut — Assurance directe	R0110	90 764 K€															90 764 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120																
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																
Part des réassureurs	R0140																
Net	R0200	90 764 K€															90 764 K€
Primes acquises																	
Brut — Assurance directe	R0210	90 764 K€															90 764 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220																
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																
Part des réassureurs	R0240																
Net	R0300	90 764 K€															90 764 K€
Charge des sinistres																	
Brut — Assurance directe	R0310	76 648 K€															76 648 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320																
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																
Part des réassureurs	R0340																
Net	R0400	76 648 K€															76 648 K€
Dépenses engagées	R0500	12 394K€															12 394K€
Solde – Autres dépenses/recettes techniques	R1210																
Total des dépenses	R1300																12 394K€

Mutuelle Renault
S.05.01
Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
Primes émises									
Brut	R1410								
Part des réassureurs	R1420								
Net	R1500								
Primes acquises									
Brut	R1510								
Part des réassureurs	R1520								
Net	R1600								
Charge des sinistres									
Brut	R1610								
Part des réassureurs	R1620								
Net	R1700								
Dépenses engagées	R1900								
Solde - Autres dépenses/recettes techniques	R2510								
Total des dépenses	R2600								

Mutuelle Renault
S.05.02
Primes, sinistres et dépenses par pays

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine		
			C0010	C0020	C0030	C0040	C0050		C0060	C0070
			C0080	C0090	C0100	C0110	C0120		C0130	C0140
R0010										
Primes émises										
Brut — Assurance directe	R0110	90 764 K€						90 764 K€		
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120									
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140									
Net	R0200	90 764 K€						90 764 K€		
Primes acquises										
Brut — Assurance directe	R0210	90 764 K€						90 764 K€		
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220									
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240									
Net	R0300	90 764 K€						90 764 K€		
Charge des sinistres										
Brut — Assurance directe	R0310	76 648 K€						76 648 K€		
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320									
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340									
Net	R0400	76 648 K€						76 648 K€		
Dépenses engagées	R0550	12 394 K€						12 394 K€		
Autres dépenses	R1200									
Total des dépenses	R1300							12 394 K€		

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine		
			C0150	C0160	C0170	C0180	C0190		C0200	C0210
			C0220	C0230	C0240	C0250	C0260		C0270	C0280
R1400										
Primes émises										
Brut	R1410									
Part des réassureurs	R1420									
Net	R1500									
Primes acquises										
Brut	R1510									
Part des réassureurs	R1520									
Net	R1600									
Charge des sinistres										
Brut	R1610									
Part des réassureurs	R1620									
Net	R1700									
Dépenses engagées	R1900									
Solde - Autres dépenses/recettes techniques	R2500									
Total des dépenses	R2600									

Mutuelle Renault																		
S.17.01																		
Provisions techniques non-vie																		
		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée								Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie	
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle		Réassurance dommages non proportionnelle
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010																	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050																	
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																		
Meilleure estimation																		
Provisions pour primes																		
Brut	R0060																	-1 798 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140																	
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150																	-1 798 K€
Provisions pour sinistres																		
Brut	R0160																	8 999 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240																	
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250																	8 999 K€
Total meilleure estimation — brut	R0260																	7 201 K€
Total meilleure estimation — net	R0270																	7 201 K€
Marge de risque	R0280																	2 724 K€
Provisions techniques — Total																		
Provisions techniques — Total	R0320																	9 925 K€
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330																	
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie — total	R0340																	9 925 K€

Mutuelle Renault
S.19.01 - Année d'accident
Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
 Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription

Z0021	Année d'accident
-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)
 (valeur absolue)

Année	Année de développement										
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100										
N-9	R0160										
N-8	R0170										
N-7	R0180	47 726 K€	4 553 K€	8 K€	31 K€	3 K€	3 K€	0 K€			
N-6	R0190	48 976 K€	4 491 K€	64 K€	3 K€	0 K€	0 K€				
N-5	R0200	49 511 K€	4 210 K€	152 K€	35 K€	6 K€	-1 K€				
N-4	R0210	44 544 K€	4 719 K€	108 K€	13 K€	5 K€					
N-3	R0220	54 289 K€	4 676 K€	164 K€	11 K€						
N-2	R0230	57 316 K€	4 499 K€	145 K€							
N-1	R0240	67 775 K€									
N	R0250	69 733 K€									

Année	Somme des années (cumulés)		
	Pour l'année en cours (C0170)	C0180	
Précédentes	R0100		
N-9	R0160		
N-8	R0170		
N-7	R0180	0 K€	52 324 K€
N-6	R0190	0 K€	53 534 K€
N-5	R0200	-1 K€	53 913 K€
N-4	R0210	5 K€	49 388 K€
N-3	R0220	11 K€	59 139 K€
N-2	R0230	145 K€	61 960 K€
N-1	R0240	5 654 K€	73 429 K€
N	R0250	69 733 K€	69 733 K€
Total	R0260	75 548 K€	473 420 K€

S.19.01 - Année de souscription
Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie

Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription

R0170	Année d'accident
-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)
 (valeur absolue)

Année	Année de développement										
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100										
N-9	R0160										
N-8	R0170		9 K€	5 K€							
N-7	R0180		110 K€	13 K€	2 K€			24 K€			
N-6	R0190	5 745 K€	108 K€	37 K€			6 K€				
N-5	R0200	5 901 K€	123 K€	5 K€	4 K€	2 K€					
N-4	R0210	7 413 K€	98 K€	25 K€	-1 K€						
N-3	R0220	7 365 K€	146 K€	22 K€	6 K€						
N-2	R0230	5 611 K€	173 K€	29 K€							
N-1	R0240	6 686 K€	226 K€								
N	R0250	7 179 K€									

Année	En fin d'année	
	C0360	
Précédentes	R0100	
N-9	R0160	
N-8	R0170	
N-7	R0180	
N-6	R0190	
N-5	R0200	
N-4	R0210	
N-3	R0220	7 K€
N-2	R0230	36 K€
N-1	R0240	273 K€
N	R0250	8 683 K€
Total	R0260	8 999 K€

Mutuelle Renault

S.23.01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	229 K€	229 K€			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	69 925 K€	69 925 K€			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	70 154 K€	70 154 K€			
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	70 154 K€	70 154 K€			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	70 154 K€	70 154 K€			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	70 154 K€	70 154 K€			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	70 154 K€	70 154 K€			
Capital de solvabilité requis	R0580	27 056 K€				
Minimum de capital requis	R0600	6 764 K€				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	259%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	1037%				

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	70 154 K€
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	229 K€
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	69 925 K€
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	1 798 K€
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	1 798 K€

Mutuelle Renault

S.25.01

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	9 466 k€	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	1 187 k€	
Risque de souscription en vie	R0030		
Risque de souscription en santé	R0040	19 755 k€	
Risque de souscription en non-vie	R0050		
Diversification	R0060	-6 074 k€	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	24 333 k€	

		Value
		C0100
Calcul du capital de solvabilité requis		
Risque opérationnel	R0130	2 723 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	27 056 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
<i>dont des majorations de capital déjà fixées - Article 37 (1) Type a</i>	R0211	
<i>dont des majorations de capital déjà fixées - Article 37 (1) Type b</i>	R0212	
<i>dont des majorations de capital déjà fixées - Article 37 (1) Type c</i>	R0213	
<i>dont des majorations de capital déjà fixées - Article 37 (1) Type d</i>	R0214	
Capital de solvabilité requis	R0220	27 056 k€
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

		USP
		C0090
Risque de souscription en vie	R0030	
Risque de souscription en santé	R0040	
Risque de souscription en non-vie	R0050	

		Yes/No
		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0030	Approche non basée sur le taux moyen d'imposition

		LAC DT
		C0130
LAC DT	R0640	
LAC DT justifié par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	
LAC DT justifié au regard de probables bénéfices économiques imposables futur	R0660	
LAC DT justifié par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifié par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	

Mutuelle Renault

S.28.01

Minimum de capital requis (MCR) - Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Résultat
[MCR.L]

C0040

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

R0010	4 604 k€
-------	----------

Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)

Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)

C0020

C0030

		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	7 201 k€	90 764 k€
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

Résultat
[MCR.L]

C0040

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

R0200	
-------	--

Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)

Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)

C0050

C0060

		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations garanties	R0210		
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations discrétionnaires futures	R0220		
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240		
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		

Calcul du MCR global

C0070

		C0070
MCR linéaire	R0300	4 604 k€
Capital de solvabilité requis	R0310	27 056 k€
Plafond du MCR	R0320	12 175 k€
Plancher du MCR	R0330	6 764 k€
MCR combiné	R0340	6 764 k€
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	2 700 k€
Minimum de capital requis	R0400	6 764 k€

Médicis

RC.02.01

Bilan

en K€		Exercice N	Exercice N-1
		C0010	C0020
Actif			
Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège	R0010	0	0
Actifs incorporels	R0020	371	18
Placements	R0030	2 711 349	2 782 653
Terrains et constructions (placements immobiliers)	R0040	246 472	246 479
Placements entreprises liées ou lien de participation	R0050	27 000	27 000
Autres placements	R0060	2 437 877	2 509 173
Créances espèces déposées auprès des cédantes	R0070	0	0
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux opérations en unités de comptes	R0080	5 857	942
Part des réassureurs dans les provisions techniques	R0090	1 597	144
Provisions pour cotisations non acquises (non-vie)	R0100	0	0
Provisions d'assurance vie	R0110	1 597	144
Provisions pour sinistres (vie)	R0120	0	0
Provisions pour sinistres (non-vie)	R0130	0	0
Provisions pour participation aux excédents et ristournes (vie)	R0140	0	0
Provisions pour participation aux excédents et ristournes (non-vie)	R0150	0	0
Provisions pour égalisation (vie)	R0160	0	0
Provisions pour égalisation (non-vie)	R0170	0	0
Autres provisions techniques (vie)	R0180	0	0
Autres provisions techniques (non-vie)	R0190	0	0
Provisions techniques des opérations en unités de compte	R0200	0	0
Part des organismes dispensés d'agrément dans les provisions techniques	R0220	0	0
Créances	R0230	4 497	2 791
Créances nées d'opérations directes et de prise en substitution	R0240	2 511	2 391
Primes / Cotisations restant à émettre	R0250	454	666
Autres créances nées d'opérations directes et de prise en substitution	R0260	2 057	1 725
Créances nées d'opérations de réassurance	R0270	0	0
Autres créances	R0280	1 986	400
Personnel	R0290	2	4
État, organismes sociaux et collectivités publiques	R0300	0	79
Débiteurs divers	R0310	1 984	317
Rappel de cotisations / Capital appelé non versé	R0320	0	0
Autres actifs	R0330	9 683	9 055
Actifs corporels d'exploitation	R0340	1 122	1 248
Avoirs en banque, CCP et caisse	R0350	8 561	7 807
Actions propres / Certificats mutualistes ou paritaires rachetés	R0360	0	0
Comptes de régularisation.- Actif	R0370	25 899	24 557
Intérêts et loyers acquis non échus	R0380	17 079	18 178
Frais d'acquisition reportés (vie)	R0390	0	0
Frais d'acquisition reportés (non-vie)	R0400	0	0
Autres comptes de régularisation	R0410	8 820	6 379
Total de l'actif	R0420	2 759 253	2 820 161
Passif			
Fonds mutualistes et réserves / Capitaux propres	R0430	289 420	285 357
Fonds propres	R0440	289 420	285 357
Fonds d'établissement et de développement / Capital	R0450	381	381
Primes liées au capital social	R0460	0	0
Réserves de réévaluation	R0470	0	0
Autres réserves	R0480	284 976	279 236
Report à nouveau	R0490	0	0
Résultat de l'exercice	R0500	4 063	5 739
Autres fonds mutualistes	R0510	0	0
Fonds de dotation avec droit de reprise	R0520	0	0
Subventions nettes	R0530	0	0
Passifs subordonnés	R0540	0	0
Provisions techniques brutes	R0550	2 322 934	2 393 088
Provisions pour cotisations / primes non acquises (non-vie)	R0560	0	0
Provisions d'assurance vie	R0570	2 319 909	2 390 729
Provisions pour sinistres (vie)	R0580	2 985	2 358
Provisions pour sinistres (non-vie)	R0590	0	0
Provisions pour participation aux excédents / bénéfiques et ristournes (vie)	R0600	40	1
Provisions pour participation aux excédents / bénéfiques et ristournes (non vie)	R0610	0	0
Provisions pour égalisation (vie)	R0620	0	0
Provisions pour égalisation (non-vie)	R0630	0	0
Autres provisions techniques (vie)	R0640	0	0
Autres provisions techniques (non-vie)	R0650	0	0
Provisions techniques des opérations en unités de compte	R0660	6 451	1 008
Provisions (passifs non techniques)	R0680	1 049	487
Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	R0690	0	0
Dettes	R0700	23 985	19 867
Dettes nées d'opérations directes et de prise en substitution	R0710	16 223	14 231
Dettes nées d'opérations de réassurance et de cession en substitution	R0720	1 597	144
Emprunts Obligataires	R0730	0	0
Dettes envers des établissements de crédit	R0740	0	0
Autres dettes	R0750	6 165	5 492
Titres de créance négociables émis	R0760	0	0
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	R0770	0	0
Personnel	R0780	731	466
État, organismes sociaux, collectivités publiques	R0790	2 005	2 001
Créditeurs divers	R0800	3 428	3 025
Comptes de régularisation - passif	R0810	115 414	120 354
Total du passif	R0820	2 759 253	2 820 161

Médicis

RP.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

Primes, sinistres et dépenses par type de risque - K€

		Engagements de retraite						
		Branche 26	Eurocroissance	Euro - comptabilité auxiliaire d'affectation	UC - comptabilité auxiliaire d'affectation	Euro - Autre	UC - Autre	TOTAL
		C0550	C0560	C0570	C0580	C0590	C0600	C0610
Primes émises								
Brut	R1410	32 222				1 962	6 370	40 554
Part des réassureurs	R1420	0				0	0	0
Net	R1500	32 222				1 962	6 370	40 554
Primes acquises								
Brut	R1510	32 164				1 962	6 354	40 480
Part des réassureurs	R1520	0				1 962	0	1 962
Net	R1600	32 164				0	6 354	38 158
Charge des sinistres								
Brut	R1610	155 075				501	1 402	156 979
Part des réassureurs	R1620	0				500	0	500
Net	R1700	155 075				1	1 402	156 479
Variation des autres provisions techniques								
Brut	R1710	72 273				1 492	5 443	79 208
Part des réassureurs	R1720	0				1 453	0	1 453
Net	R1800	72 273				39	5 443	77 755
Dépenses engagées	R1900	9 983				140	1 256	11 379

		Engagements correspondant à des garanties accessoires				
		Incap-inval	Autres	Acceptations - incap-inval	Acceptations - autres	TOTAL
		C0500	C0510	C0520	C0530	C0540
Primes émises						
Brut – assurance directe	R0110					
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120					
Part des réassureurs	R0140					
Net	R0200					
Primes acquises						
Brut – assurance directe	R0210					
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220					
Part des réassureurs	R0240					
Net	R0300					
Charge des sinistres						
Brut – assurance directe	R0310					
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320					
Part des réassureurs	R0340					
Net	R0400					
Variation des autres provisions techniques						
Brut – assurance directe	R0410					
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420					
Part des réassureurs	R0440					
Net	R0500					
Dépenses engagées	R0550					

Médicis**RP.42.03****Exigence minimale de marge - éléments constitutifs**

en K€		TOTAL
		C0030
Exigence minimale de marge (vie + non-vie)	R0010	67 566
Exigence minimale de marge vie	R0011	67 566
Exigence minimale de marge non-vie	R0012	
Éléments constitutifs (= A + B + C)	R0020	279 281
Cap. Versé/Fonds étab const./Siège	R0030	381
Réserves non engag./Primes capital	R0040	281 283
Report à nouveau après affectation	R0050	4 209
Emprunts fonds social complémen.	R0060	
-Actions propres	R0070	
-Frais d'acquisition non admis	R0080	
-Éléments incorporels au bilan	R0090	371
Total A	R0100	285 503
Titres ou emprunts subordonnés	R0110	
à durée indéterminée	R0120	
à durée déterminée	R0130	
Cotisation R423-16 non utilisée	R0140	
Total B	R0150	0
Fraction du capital non versé	R0160	
Plus-values latentes admises actif non exceptionnelles	R0170	-6 221
Plus-values latentes admises passif non exceptionnelles	R0180	
Plus-values latentes nettes admises sur IFT	R0190	
Total C	R0200	-6 221

Fonds de garantie		Tiers exig. Minimale	Minimum absolu	Fonds de garantie
		C0040	C0050	C0060
Tiers de l'exigence minimale	R0210	22 522	3 700	22 522

Energie Mutuelle

S.02.01

Bilan

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	25 326 K€
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	20 K€
Actions	R0100	1 K€
Actions — cotées	R0110	
Actions — non cotées	R0120	1 K€
Obligations	R0130	12 239 K€
Obligations d'État	R0140	4 886 K€
Obligations d'entreprise	R0150	7 353 K€
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	12 876 K€
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	189 K€
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	578 K€
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	-945 K€
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	-945 K€
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	1 523 K€
Santé similaire à la vie	R0320	1 523 K€
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	12 732 K€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	1 182 K€
Autres créances (hors assurance)	R0380	1 273 K€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	224 K€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
Total de l'actif	R0500	41 316 K€
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	5 279 K€
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	5 279 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	4 674 K€
Marge de risque	R0590	605 K€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	1 307 K€
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	1 307 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	1 232 K€
Marge de risque	R0640	75 K€
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	
Marge de risque	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	2 977 K€
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	128 K€
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	11 516 K€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	413 K€
Autres dettes (hors assurance)	R0840	4 789 K€
Passifs subordonnés	R0850	1 452 K€
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	1 452 K€
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0 K€
Total du passif	R0900	27 861 K€
Excédent d'actif sur passif	R1000	13 454 K€

Energie Mutuelle

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)												Ligne d'activité pour : réassurance non proportionnelle acceptée				Total
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	
Primes émises																	
Brut — Assurance directe	R0110	52 155 K€															52 155 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	5 340 K€															5 340 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																
Part des réassureurs	R0140	33 546 K€															33 546 K€
Net	R0200	23 950 K€															23 950 K€
Primes acquises																	
Brut — Assurance directe	R0210	52 703 K€															52 703 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	4 212 K€															4 212 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																
Part des réassureurs	R0240	23 788 K€															23 788 K€
Net	R0300	33 126 K€															33 126 K€
Charge des sinistres																	
Brut — Assurance directe	R0310	41 570 K€															41 570 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	2 779 K€															2 779 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																
Part des réassureurs	R0340	19 968 K€															19 968 K€
Net	R0400	24 381 K€															24 381 K€
Dépenses engagées	R0500	7 555K€															7 555K€
Solde – Autres dépenses/recettes techniques	R1210																
Total des dépenses	R1300																7 555K€

Energie Mutuelle
S.05.01
Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
Primes émises									
Brut	R1410	1 121 K€							1 121 K€
Part des réassureurs	R1420	1 926 K€							1 926 K€
Net	R1500								-805 K€
Primes acquises									
Brut	R1510	1 120 K€							1 120 K€
Part des réassureurs	R1520	1 014 K€							1 014 K€
Net	R1600	106 K€							106 K€
Charge des sinistres									
Brut	R1610	299 K€							299 K€
Part des réassureurs	R1620	1 063 K€							1 063 K€
Net	R1700	-764 K€							-764 K€
Dépenses engagées	R1900	-210 K€							-210 K€
Solde - Autres dépenses/recettes techniques	R2510								
Total des dépenses	R2600								-210 K€

Energie Mutuelle
S.05.02
Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine		
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050		C0060	C0070
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120		C0130	C0140
R0010									
Primes émises									
Brut — Assurance directe	R0110	52 155 K€					52 155 K€		
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	5 340 K€					5 340 K€		
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130								
Part des réassureurs	R0140	33 546 K€					33 546 K€		
Net	R0200	23 950 K€					23 950 K€		
Primes acquises									
Brut — Assurance directe	R0210	52 703 K€					52 703 K€		
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	4 212 K€					4 212 K€		
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230								
Part des réassureurs	R0240	23 788 K€					23 788 K€		
Net	R0300	33 126 K€					33 126 K€		
Charge des sinistres									
Brut — Assurance directe	R0310	41 570 K€					41 570 K€		
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	2 779 K€					2 779 K€		
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330								
Part des réassureurs	R0340	19 968 K€					19 968 K€		
Net	R0400	24 381 K€					24 381 K€		
Dépenses engagées	R0550	7 555 K€					7 555 K€		
Autres dépenses	R1200								
Total des dépenses	R1300						7 555 K€		

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine		
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190		C0200	C0210
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260		C0270	C0280
R1400									
Primes émises									
Brut	R1410	1 121 K€					1 121 K€		
Part des réassureurs	R1420	1 926 K€					1 926 K€		
Net	R1500	-805 K€					-805 K€		
Primes acquises									
Brut	R1510	1 120 K€					1 120 K€		
Part des réassureurs	R1520	1 014 K€					1 014 K€		
Net	R1600	106 K€					106 K€		
Charge des sinistres									
Brut	R1610	299 K€					299 K€		
Part des réassureurs	R1620	1 063 K€					1 063 K€		
Net	R1700	-764 K€					-764 K€		
Dépenses engagées	R1900	-210 K€					-210 K€		
Solde - Autres dépenses/recettes techniques	R2500								
Total des dépenses	R2600						-210 K€		

Energie Mutuelle

S.12.01

Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)
			C0020	C0030	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	C0060			
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010									
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020									
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque										
Meilleure estimation										
Meilleure estimation brute	R0030									
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080									
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie — total	R0090									
Marge de risque	R0100									
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques										
Provisions techniques — Total	R0200									

		Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
			Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties			
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Meilleure estimation brute	R0030		1 232 k€				1 232 k€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080		1 523 k€				1 523 k€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie — total	R0090		-291 k€				-291 k€
Marge de risque	R0100		75 k€				75 k€
Provisions techniques — Total	R0200		1 307 k€				1 307 k€

Energie Mutuelle																		
S.17.01																		
Provisions techniques non-vie																		
		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée								Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie	
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle		Réassurance dommages non proportionnelle
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010																	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050																	
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																		
Meilleure estimation																		
Provisions pour primes																		
Brut	R0060																	-2 955 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140																	-4 867 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150																	1 912 K€
Provisions pour sinistres																		
Brut	R0160																	7 629 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240																	3 922 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250																	3 707 K€
Total meilleure estimation — brut	R0260																	4 674 K€
Total meilleure estimation — net	R0270																	5 619 K€
Marge de risque	R0280																	605 K€
Provisions techniques — Total																		
Provisions techniques — Total	R0320																	5 279 K€
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330																	-945 K€
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie — total	R0340																	6 224 K€

Energie Mutuelle
S.19.01 - Année d'accident
Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie

Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription

Z0021	Année d'accident
-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)

(valeur absolue)

	Année	Année de développement										
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100											45 K€
N-9	R0160											
N-8	R0170											
N-7	R0180											
N-6	R0190							10 K€	5 K€	19 K€		
N-5	R0200					12 K€	4 K€	11 K€				
N-4	R0210				10 K€	316 K€	-18 K€					
N-3	R0220			1 861 K€	316 K€							
N-2	R0230		6 402 K€	1 129 K€								
N-1	R0240	34 726 K€	5 245 K€									
N	R0250	36 654 K€										

	Année	Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
		C0170	C0180
Précédentes	R0100	45 K€	40 K€
N-9	R0160	9 K€	
N-8	R0170	19 K€	
N-7	R0180	3 K€	
N-6	R0190	11 K€	
N-5	R0200	-18 K€	
N-4	R0210	316 K€	
N-3	R0220	316 K€	
N-2	R0230	1 129 K€	
N-1	R0240	5 245 K€	
N	R0250	36 654 K€	36 654 K€
Total	R0260		

S.19.01 - Année de souscription
Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie

Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription

R0170	Année d'accident
-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)

(valeur absolue)

	Année	Année de développement										
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100											
N-9	R0160											
N-8	R0170											
N-7	R0180											
N-6	R0190											
N-5	R0200							6 K€				
N-4	R0210					1 K€	2 K€					
N-3	R0220											
N-2	R0230			346 K€								
N-1	R0240		-419 K€									
N	R0250	8 165 K€										

	Année	En fin d'année
		C0360
Précédentes	R0100	
N-9	R0160	
N-8	R0170	
N-7	R0180	23 K€
N-6	R0190	6 K€
N-5	R0200	2 K€
N-4	R0210	1 K€
N-3	R0220	175 K€
N-2	R0230	284 K€
N-1	R0240	-319 K€
N	R0250	7 458 K€
Total	R0260	

Energie Mutuelle

S.22.01

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixe à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	6 587 K€			60 K€	
Fonds propres de base	R0020	14 906 K€			-19 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	14 906 K€			-19 K€	
Capital de solvabilité requis	R0090	10 114 K€			8 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	14 254 K€			-19 K€	
Minimum de capital requis	R0110	4 000 K€			0 K€	

Energie Mutuelle

S.23.01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	229 K€	229 K€			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	13 225 K€	13 225 K€			
Passifs subordonnés	R0140	1 452 K€			1 452 K€	
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	14 906 K€	13 454 K€		1 452 K€	
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	14 906 K€	13 454 K€		1 452 K€	
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	14 906 K€	13 454 K€		1 452 K€	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	14 906 K€	13 454 K€		1 452 K€	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	14 254 K€	13 454 K€		800 K€	
Capital de solvabilité requis	R0580	10 114 K€				
Minimum de capital requis	R0600	4 000 K€				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	147%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	356%				

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	13 454 K€
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	229 K€
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	13 225 K€
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	273 K€
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	318 K€
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	591 K€

Energie Mutuelle

S.25.01

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	1 534 k€	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	2 729 k€	
Risque de souscription en vie	R0030		
Risque de souscription en santé	R0040	6 577 k€	
Risque de souscription en non-vie	R0050		
Diversification	R0060	-2 523 k€	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	8 317 k€	

		Value
		C0100
Calcul du capital de solvabilité requis		
Risque opérationnel	R0130	1 797 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	10 114 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
<i>dont des majorations de capital déjà fixées - Article 37 (1) Type a</i>	R0211	
<i>dont des majorations de capital déjà fixées - Article 37 (1) Type b</i>	R0212	
<i>dont des majorations de capital déjà fixées - Article 37 (1) Type c</i>	R0213	
<i>dont des majorations de capital déjà fixées - Article 37 (1) Type d</i>	R0214	
Capital de solvabilité requis	R0220	10 114 k€
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

		USP
		C0090
Risque de souscription en vie	R0030	
Risque de souscription en santé	R0040	
Risque de souscription en non-vie	R0050	

		Yes/No
		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0030	Approche non basée sur le taux moyen d'imposition

		LAC DT
		C0130
LAC DT	R0640	
LAC DT justifié par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	
LAC DT justifié au regard de probables bénéfices économiques imposables futur	R0660	
LAC DT justifié par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifié par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	2 528K€

Energie Mutuelle

S.28.01

Minimum de capital requis (MCR) - Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Résultat
[MCR.L]

C0040

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

R0010	1 811 k€
-------	----------

Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)

Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)

C0020

C0030

		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	5 901 k€	32 637 k€
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

Résultat
[MCR.L]

C0040

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

R0200	
-------	--

Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)

Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)

C0050

C0060

		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations garanties	R0210		
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations discrétionnaires futures	R0220		
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240		
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		

Calcul du MCR global

C0070

		C0070
MCR linéaire	R0300	1 811 k€
Capital de solvabilité requis	R0310	10 114 k€
Plafond du MCR	R0320	4 551 k€
Plancher du MCR	R0330	2 529 k€
MCR combiné	R0340	2 529 k€
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	4 000 k€
Minimum de capital requis	R0400	4 000 k€

CMAV

S.02.01

Bilan

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	487 436 K€
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	1 294 K€
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	66 427 K€
Actions	R0100	
Actions — cotées	R0110	
Actions — non cotées	R0120	
Obligations	R0130	227 801 K€
Obligations d'État	R0140	168 259 K€
Obligations d'entreprise	R0150	59 542 K€
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	191 913 K€
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	28 456 K€
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	4 559 K€
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	4 559 K€
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	6 281 K€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	
Autres créances (hors assurance)	R0380	4 126 K€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	9 390 K€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	37 K€
Total de l'actif	R0500	540 284 K€
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	1 040 K€
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	1 040 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	894 K€
Marge de risque	R0590	145 K€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	253 519 K€
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	442 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	373 K€
Marge de risque	R0640	69 K€
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	253 077 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	251 399 K€
Marge de risque	R0680	1 678 K€
Provisions techniques UC et indexés	R0690	28 459 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	28 459 K€
Marge de risque	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	96 K€
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	10 360 K€
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	2 400 K€
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	6 129 K€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	
Autres dettes (hors assurance)	R0840	6 983 K€
Passifs subordonnés	R0850	40 000 K€
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	40 000 K€
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	525 K€
Total du passif	R0900	349 510 K€
Excédent d'actif sur passif	R1000	190 774 K€

CMAV

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)												Ligne d'activité pour : réassurance non proportionnelle acceptée				Total
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	
Primes émises																	
Brut — Assurance directe	R0110	1 331 K€															1 331 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120																
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																
Part des réassureurs	R0140																
Net	R0200	1 331 K€															1 331 K€
Primes acquises																	
Brut — Assurance directe	R0210	1 251 K€															1 251 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220																
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																
Part des réassureurs	R0240																
Net	R0300	1 251 K€															1 251 K€
Charge des sinistres																	
Brut — Assurance directe	R0310	707 K€															707 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320																
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																
Part des réassureurs	R0340																
Net	R0400	707 K€															707 K€
Dépenses engagées	R0500	318 K€															318 K€
Solde – Autres dépenses/recettes techniques	R1210																
Total des dépenses	R1300																318 K€

CMAV
S.05.01
Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
Primes émises									
Brut	R1410		3 776 K€	332 K€					4 108 K€
Part des réassureurs	R1420								
Net	R1500		3 776 K€	332 K€					4 108 K€
Primes acquises									
Brut	R1510		3 608 K€	333 K€					3 941 K€
Part des réassureurs	R1520								
Net	R1600		3 608 K€	333 K€					3 941 K€
Charge des sinistres									
Brut	R1610		21 797 K€	2 922 K€		191 K€			24 910 K€
Part des réassureurs	R1620								
Net	R1700		21 797 K€	2 922 K€		191 K€			24 910 K€
Dépenses engagées	R1900		2 071 K€	54 K€		336 K€			2 461 K€
Solde - Autres dépenses/recettes techniques	R2510								
Total des dépenses	R2600								2 461 K€

CMAV
S.05.02
Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine		
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050		C0060	C0070
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120		C0130	C0140
R0010									
Primes émises									
Brut — Assurance directe	R0110	1 331 K€						1 331 K€	
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120								
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130								
Part des réassureurs	R0140								
Net	R0200	1 331 K€						1 331 K€	
Primes acquises									
Brut — Assurance directe	R0210	1 251 K€						1 251 K€	
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220								
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230								
Part des réassureurs	R0240								
Net	R0300	1 251 K€						1 251 K€	
Charge des sinistres									
Brut — Assurance directe	R0310	707 K€						707 K€	
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320								
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330								
Part des réassureurs	R0340								
Net	R0400	707 K€						707 K€	
Dépenses engagées	R0550	318 K€						318 K€	
Autres dépenses	R1200								
Total des dépenses	R1300							318 K€	

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine		
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190		C0200	C0210
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260		C0270	C0280
R1400									
Primes émises									
Brut	R1410	4 108 K€						4 108 K€	
Part des réassureurs	R1420								
Net	R1500	4 108 K€						4 108 K€	
Primes acquises									
Brut	R1510	3 941 K€						3 941 K€	
Part des réassureurs	R1520								
Net	R1600	3 941 K€						3 941 K€	
Charge des sinistres									
Brut	R1610	24 910 K€						24 910 K€	
Part des réassureurs	R1620								
Net	R1700	24 910 K€						24 910 K€	
Dépenses engagées	R1900	2 461 K€						2 461 K€	
Solde - Autres dépenses/recettes techniques	R2500								
Total des dépenses	R2600							2 461 K€	

CMAV
S.12.01
Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	
				Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties		Contrats sans options ni garanties				Contrats avec options ou garanties
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010										
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020										
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque											
Meilleure estimation											
Meilleure estimation brute	R0030	251 399 K€		28 459 K€							279 857 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080										
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090	251 399 K€		28 459 K€							279 857 K€
Marge de risque	R0100	1 678 K€									1 678 K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques											
Provisions techniques — Total	R0200	253 077 k€	28 459 k€								281 536 k€

		Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
			Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties			
		C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Meilleure estimation brute	R0030				373 K€		373 k€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080						
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090				373 K€		373 k€
Marge de risque	R0100				69 K€		69 k€
Provisions techniques — Total	R0200				442 K€		442 k€

CMAV																	
S.17.01																	
Provisions techniques non-vie																	
	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée									Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010																
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050																
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																	
Meilleure estimation																	
Provisions pour primes																	
Brut	R0060																-706 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140																
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150																-706 K€
Provisions pour sinistres																	
Brut	R0160																1 601 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240																
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250																1 601 K€
Total meilleure estimation — brut	R0260																894 K€
Total meilleure estimation — net	R0270																894 K€
Marge de risque	R0280																145 K€
Provisions techniques — Total																	
Provisions techniques — Total	R0320																1 040 K€
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330																
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie — total	R0340																1 040 K€

CMAV
S.22.01
Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixe à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	283 017 K€			770 K€	
Fonds propres de base	R0020	230 774 K€			-476 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	207 659 K€			-483 K€	
Capital de solvabilité requis	R0090	33 770 K€			-13 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	192 463 K€			-477 K€	
Minimum de capital requis	R0110	8 443 K€			-3 K€	

CMAV

S.23.01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	480 K€	480 K€			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040					
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070	19 404 K€	19 403 691			
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	170 890 K€	170 890 K€			
Passifs subordonnés	R0140	40 000 K€			40 000 K€	
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	230 774 K€	190 774 K€		40 000 K€	
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	230 774 K€	190 774 K€		40 000 K€	
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	230 774 K€	190 774 K€		40 000 K€	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	207 659 K€	190 774 K€		16 885 K€	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	192 463 K€	190 774 K€		1 689 K€	
Capital de solvabilité requis	R0580	33 770 K€				
Minimum de capital requis	R0600	8 443 K€				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	615%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	2280%				

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	190 774 K€
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	19 884 K€
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	170 890 K€
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	131 K€
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	131 K€

CMAV

S.25.01

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	52 592 k€	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	2 247 k€	
Risque de souscription en vie	R0030	10 703 k€	
Risque de souscription en santé	R0040	2 106 k€	
Risque de souscription en non-vie	R0050		
Diversification	R0060	-10 102 k€	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	57 545 k€	

		Value
		C0100
Calcul du capital de solvabilité requis		
Risque opérationnel	R0130	1 290 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-15 894 k€
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-9 171 k€
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	33 770 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
<i>dont des majorations de capital déjà fixées - Article 37 (1) Type a</i>	R0211	
<i>dont des majorations de capital déjà fixées - Article 37 (1) Type b</i>	R0212	
<i>dont des majorations de capital déjà fixées - Article 37 (1) Type c</i>	R0213	
<i>dont des majorations de capital déjà fixées - Article 37 (1) Type d</i>	R0214	
Capital de solvabilité requis	R0220	33 770 k€
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

		USP
		C0090
Risque de souscription en vie	R0030	
Risque de souscription en santé	R0040	
Risque de souscription en non-vie	R0050	

		Yes/No
		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0030	Approche basée sur le taux moyen d'imposition

		LAC DT
		C0130
LAC DT	R0640	-9 171K€
LAC DT justifié par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	-9 171K€
LAC DT justifié au regard de probables bénéfices économiques imposables futur	R0660	
LAC DT justifié par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifié par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	10 735K€

CMAV

S.28.02

Minimum de capital requis (MCR) — Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

Activités en non-vie	Activités en vie
Résultat [MCR]	Résultat [MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	
	C0010	C0020
	230 k€	

Activités en non-vie		Activités en vie	
Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
C0030	C0040	C0050	C0060
	894 k€	1 331 k€	
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente			R0020
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente			R0030
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente			R0040
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente			R0050
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente			R0060
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente			R0070
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente			R0080
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente			R0090
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente			R0100
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente			R0110
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente			R0120
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente			R0130
Réassurance santé non proportionnelle			R0140
Réassurance accidents non proportionnelle			R0150
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle			R0160
Réassurance dommages non proportionnelle			R0170

Activités en non-vie	Activités en vie
Résultat [MCR]	Résultat [MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200	
	C0070	C0080
		7 084 k€

Activités en non-vie		Activités en vie	
Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
C0090	C0100	C0110	C0120
		235 491 k€	
		35 312 k€	
		28 459 k€	
		373 k€	
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations garanties			R0210
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations discrétionnaires futures			R0220
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte			R0230
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé			R0240
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie			R0250

Calcul du MCR global

	C0130	
MCR linéaire	R0300	7 314 k€
Capital de solvabilité requis	R0310	33 770 k€
Plafond du MCR	R0320	15 197 k€
Plancher du MCR	R0330	8 443 k€
MCR combiné	R0340	8 443 k€
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	6 700 k€
Minimum de capital requis	R0400	8 443 k€

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

	Activités en non-vie	Activités en vie
	C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	230 k€
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	1 063 k€
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	479 k€
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	266 k€
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	266 k€
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 700 k€
Montant notionnel du MCR	R0560	2 700 k€

QUATREM

S.02.01

Bilan

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	1 844 K€
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	7 746 524 K€
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	355 K€
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	
Actions	R0100	17 879 K€
Actions — cotées	R0110	
Actions — non cotées	R0120	17 879 K€
Obligations	R0130	4 479 232 K€
Obligations d'État	R0140	3 814 171 K€
Obligations d'entreprise	R0150	615 606 K€
Titres structurés	R0160	49 455 K€
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	3 263 397 K€
Produits dérivés	R0190	-14 340 K€
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	239 208 K€
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	160 943 K€
Avances sur police	R0240	643 K€
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	160 300 K€
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	285 722 K€
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	-23 750 K€
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	-23 750 K€
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	309 472 K€
Santé similaire à la vie	R0320	204 699 K€
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	104 773 K€
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	787 004 K€
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	299 638 K€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	219 737 K€
Autres créances (hors assurance)	R0380	11 059 K€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	32 498 K€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	12 970 K€
Total de l'actif	R0500	9 797 148 K€
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	499 947 K€
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	499 947 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	407 218 K€
Marge de risque	R0590	92 729 K€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	6 212 071 K€
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	1 018 467 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	1 002 695 K€
Marge de risque	R0640	15 773 K€
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	5 193 603 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	5 014 275 K€
Marge de risque	R0680	179 328 K€
Provisions techniques UC et indexés	R0690	239 109 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	239 109 K€
Marge de risque	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	10 947 K€
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	115 628 K€
Passifs d'impôts différés	R0780	1 K€
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	120 K€
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	1 K€
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	282 101 K€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	36 012 K€
Autres dettes (hors assurance)	R0840	166 993 K€
Passifs subordonnés	R0850	486 000 K€
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	486 000 K€
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	15 507 K€
Total du passif	R0900	8 064 439 K€
Excédent d'actif sur passif	R1000	1 732 709 K€

QUATREM

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)												Ligne d'activité pour : réassurance non proportionnelle acceptée				Total
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	
Primes émises																	
Brut — Assurance directe	R0110	1 182 376 K€	255 687 K€														1 438 064 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	270 867 K€	52 165 K€														323 032 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																
Part des réassureurs	R0140	137 285 K€	95 475 K€														232 760 K€
Net	R0200	1 315 958 K€	212 378 K€														1 528 335 K€
Primes acquises																	
Brut — Assurance directe	R0210	1 255 692 K€	280 567 K€														1 536 259 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	206 709 K€	23 387 K€														230 096 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																
Part des réassureurs	R0240	196 841 K€	54 043 K€														250 885 K€
Net	R0300	1 285 560 K€	249 911 K€														1 515 471 K€
Charge des sinistres																	
Brut — Assurance directe	R0310	962 515 K€	139 860 K€														1 102 376 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	170 491 K€	27 825 K€														198 316 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																
Part des réassureurs	R0340	146 946 K€	52 047 K€														198 992 K€
Net	R0400	986 060 K€	115 639 K€														1 101 699 K€
Dépenses engagées	R0500	332 667K€	42 955K€														375 623K€
Solde – Autres dépenses/recettes techniques	R1210																
Total des dépenses	R1300																375 623K€

QUATREM
S.05.01
Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
Primes émises									
Brut	R1410	52 720 K€	67 802 K€	11 049 K€	320 976 K€		5 804 K€	176 418 K€	634 769 K€
Part des réassureurs	R1420	35 003 K€	10 276 K€		130 600 K€			3 469 K€	179 348 K€
Net	R1500	17 717 K€	57 525 K€	11 049 K€	190 376 K€		5 804 K€	172 950 K€	455 420 K€
Primes acquises									
Brut	R1510	51 155 K€	66 942 K€	12 291 K€	317 801 K€		1 572 K€	224 362 K€	674 123 K€
Part des réassureurs	R1520	26 431 K€	0 K€		83 732 K€			32 680 K€	142 844 K€
Net	R1600	24 724 K€	66 942 K€	12 291 K€	234 069 K€		1 572 K€	191 682 K€	531 279 K€
Charge des sinistres									
Brut	R1610	-1 177 K€	259 409 K€	18 387 K€	138 832 K€	77 955 K€	25 484 K€	78 552 K€	597 442 K€
Part des réassureurs	R1620	24 577 K€	2 856 K€		35 328 K€	38 624 K€	-2 977 K€	-3 354 K€	95 055 K€
Net	R1700	-25 754 K€	256 553 K€	18 387 K€	103 504 K€	39 331 K€	28 461 K€	81 907 K€	502 387 K€
Dépenses engagées	R1900	2 786 K€	50 719 K€	10 978 K€	102 167 K€	28 475 K€	3 126 K€	8 019 K€	206 271 K€
Solde - Autres dépenses/recettes techniques	R2510								
Total des dépenses	R2600								206 271 K€

QUATREM
S.05.02
Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine		
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050		C0060	C0070
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120		C0130	C0140
R0010									
Primes émises									
Brut — Assurance directe	R0110	1 438 064 K€					1 438 064 K€		
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	323 032 K€					323 032 K€		
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130								
Part des réassureurs	R0140	232 760 K€					232 760 K€		
Net	R0200	1 528 335 K€					1 528 335 K€		
Primes acquises									
Brut — Assurance directe	R0210	1 536 259 K€					1 536 259 K€		
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	230 096 K€					230 096 K€		
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230								
Part des réassureurs	R0240	250 885 K€					250 885 K€		
Net	R0300	1 515 471 K€					1 515 471 K€		
Charge des sinistres									
Brut — Assurance directe	R0310	1 102 376 K€					1 102 376 K€		
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	198 316 K€					198 316 K€		
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330								
Part des réassureurs	R0340	198 992 K€					198 992 K€		
Net	R0400	1 101 699 K€					1 101 699 K€		
Dépenses engagées	R0550	375 623 K€					375 623 K€		
Autres dépenses	R1200								
Total des dépenses	R1300						375 623 K€		

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine		
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190		C0200	C0210
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260		C0270	C0280
R1400									
Primes émises									
Brut	R1410	634 769 K€					634 769 K€		
Part des réassureurs	R1420	179 348 K€					179 348 K€		
Net	R1500	455 420 K€					455 420 K€		
Primes acquises									
Brut	R1510	674 123 K€					674 123 K€		
Part des réassureurs	R1520	142 844 K€					142 844 K€		
Net	R1600	531 279 K€					531 279 K€		
Charge des sinistres									
Brut	R1610	597 442 K€					597 442 K€		
Part des réassureurs	R1620	95 055 K€					95 055 K€		
Net	R1700	502 387 K€					502 387 K€		
Dépenses engagées	R1900	206 271 K€					206 271 K€		
Solde - Autres dépenses/recettes techniques	R2500								
Total des dépenses	R2600						206 271 K€		

QUATREM

S.12.01

Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	
				Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties		Contrats sans options ni garanties				Contrats avec options ou garanties
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010										
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020										
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque											
Meilleure estimation											
Meilleure estimation brute	R0030	3 997 490 K€		239 109 K€			681 027 K€			335 758 K€	5 253 384 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	16 066 K€					43 664 K€			45 043 K€	104 773 K€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090	3 981 424 K€		239 109 K€			637 363 K€			290 715 K€	5 148 611 K€
Marge de risque	R0100	140 567 K€				26 423 K€				12 338 K€	179 328 K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques											
Provisions techniques — Total	R0200	4 138 057 k€	239 109 k€			707 450 k€				348 096 k€	5 432 712 k€

		Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
			Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties			
		C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Meilleure estimation brute	R0030		101 796 K€		581 608 K€	319 291 K€	1 002 695 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080		30 083 K€		156 205 K€	18 412 K€	204 699 K€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090		71 713 K€		425 403 K€	300 879 K€	797 995 K€
Marge de risque	R0100	6 837 K€			5 878 K€	3 058 K€	15 773 K€
Provisions techniques — Total	R0200	108 633 K€			587 486 K€	322 349 K€	1 018 467 K€

QUATREM																	
S.17.01																	
Provisions techniques non-vie																	
	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée									Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010																
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050																
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																	
Meilleure estimation																	
Provisions pour primes																	
Brut	R0060																
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140																
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150																
Provisions pour sinistres																	
Brut	R0160																
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240																
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250																
Total meilleure estimation — brut	R0260																
Total meilleure estimation — net	R0270																
Marge de risque	R0280																
Provisions techniques — Total																	
Provisions techniques — Total	R0320																
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330																
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie — total	R0340																

QUATREM
S.19.01 - Année d'accident
Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie

Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription

Z0021	Année d'accident
-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)

(valeur absolue)

Année	Année de développement										
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100										
N-9	R0160	409 129 K€	159 159 K€	31 176 K€	2 024 K€	8 499 K€	618 K€	11 K€	-223 K€	3 K€	55 K€
N-8	R0170	420 817 K€	208 492 K€	21 787 K€	27 743 K€	1 693 K€	529 K€	52 K€	239 K€	117 K€	
N-7	R0180	444 203 K€	218 509 K€	47 840 K€	10 605 K€	3 472 K€	1 246 K€	305 K€	203 K€		
N-6	R0190	524 390 K€	266 700 K€	51 945 K€	12 766 K€	11 922 K€	2 437 K€	1 212 K€			
N-5	R0200	625 480 K€	235 171 K€	49 161 K€	68 361 K€	26 450 K€	3 494 K€				
N-4	R0210	557 089 K€	248 986 K€	88 150 K€	73 649 K€	4 836 K€					
N-3	R0220	629 264 K€	312 929 K€	110 696 K€	25 535 K€						
N-2	R0230	730 171 K€	289 633 K€	148 767 K€							
N-1	R0240	776 950 K€	325 517 K€								
N	R0250	767 961 K€									

Année	Somme des années (cumulés)		
	Pour l'année en cours	C0180	
Précédentes	R0100	1 112 K€	2 370 137 K€
N-9	R0160	55 K€	
N-8	R0170	200 K€	
N-7	R0180	203 K€	
N-6	R0190	1 212 K€	
N-5	R0200	3 494 K€	
N-4	R0210	4 836 K€	
N-3	R0220	25 535 K€	
N-2	R0230	148 767 K€	
N-1	R0240	325 517 K€	
N	R0250	767 961 K€	
Total	R0260		

S.19.01 - Année de souscription
Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie

Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription

R0170	Année d'accident
-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)

(valeur absolue)

Année	Année de développement										
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100										
N-9	R0160										
N-8	R0170								580 K€		
N-7	R0180							1 361 K€			
N-6	R0190						3 193 K€				
N-5	R0200					4 066 K€					
N-4	R0210				36 286 K€						
N-3	R0220			39 549 K€							
N-2	R0230		97 306 K€								
N-1	R0240	428 385 K€									
N	R0250	958 030 K€									

Année	En fin d'année	
	C0360	
Précédentes	R0100	1 076 K€
N-9	R0160	236 K€
N-8	R0170	528 K€
N-7	R0180	1 330 K€
N-6	R0190	3 036 K€
N-5	R0200	3 970 K€
N-4	R0210	35 447 K€
N-3	R0220	38 566 K€
N-2	R0230	91 748 K€
N-1	R0240	375 567 K€
N	R0250	856 728 K€
Total	R0260	#####

QUATREM

S.22.01

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixe à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	6 951 127 K€			113 860 K€	
Fonds propres de base	R0020	2 218 709 K€			-103 855 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	2 218 709 K€			-103 855 K€	
Capital de solvabilité requis	R0090	975 873 K€			24 942 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	1 803 913 K€			-102 281 K€	
Minimum de capital requis	R0110	356 021 K€			7 874 K€	

QUATREM

S.23.01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	510 426 K€	510 426 K€			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040					
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070	50 897 K€	50 896 910			
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	1 171 386 K€	1 171 386 K€			
Passifs subordonnés	R0140	486 000 K€			486 000 K€	
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	2 218 709 K€	1 732 709 K€		486 000 K€	
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	2 218 709 K€	1 732 709 K€		486 000 K€	
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	2 218 709 K€	1 732 709 K€		486 000 K€	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	2 218 709 K€	1 732 709 K€		486 000 K€	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	1 803 913 K€	1 732 709 K€		71 204 K€	
Capital de solvabilité requis	R0580	975 873 K€				
Minimum de capital requis	R0600	356 021 K€				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	227%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	507%				

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	1 732 709 K€
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	561 323 K€
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	1 171 386 K€
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	98 263 K€
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	36 644 K€
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	134 907 K€

QUATREM

S.25.01

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	674 343 k€	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	96 612 k€	
Risque de souscription en vie	R0030	269 025 k€	String TS/Simplifications - lapse risk [240], Simplifications - life catastrophe risk
Risque de souscription en santé	R0040	476 505 k€	String TS/Simplifications - SLT lapse risk [240]
Risque de souscription en non-vie	R0050		
Diversification	R0060	-445 243 k€	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	1 071 242 k€	

		Value
		C0100
Calcul du capital de solvabilité requis		
Risque opérationnel	R0130	82 949 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-178 317 k€
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-1 k€
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	975 873 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
<i>dont des majorations de capital déjà fixées - Article 37 (1) Type a</i>	R0211	
<i>dont des majorations de capital déjà fixées - Article 37 (1) Type b</i>	R0212	
<i>dont des majorations de capital déjà fixées - Article 37 (1) Type c</i>	R0213	
<i>dont des majorations de capital déjà fixées - Article 37 (1) Type d</i>	R0214	
Capital de solvabilité requis	R0220	975 873 k€
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

		USP
		C0090
Risque de souscription en vie	R0030	
Risque de souscription en santé	R0040	
Risque de souscription en non-vie	R0050	

		Yes/No
		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0030	Approche basée sur le taux moyen d'imposition

		LAC DT
		C0130
LAC DT	R0640	-1K€
LAC DT justifié par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	-1K€
LAC DT justifié au regard de probables bénéfices économiques imposables futur	R0660	
LAC DT justifié par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifié par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	252 068K€

AUXIA

S.02.01

Bilan

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	1 554 946 K€
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	7 690 K€
Actions	R0100	
Actions — cotées	R0110	
Actions — non cotées	R0120	
Obligations	R0130	860 661 K€
Obligations d'État	R0140	638 187 K€
Obligations d'entreprise	R0150	222 475 K€
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	690 168 K€
Produits dérivés	R0190	-3 573 K€
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	57 851 K€
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	32 446 K€
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	32 446 K€
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	87 441 K€
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	-108 K€
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	-108 K€
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	87 548 K€
Santé similaire à la vie	R0320	84 947 K€
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	2 602 K€
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	1 481 K€
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	9 296 K€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	1 425 K€
Autres créances (hors assurance)	R0380	29 929 K€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	44 498 K€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	2 845 K€
Total de l'actif	R0500	1 822 159 K€
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	-89 K€
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	-89 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	-414 K€
Marge de risque	R0590	324 K€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	1 387 780 K€
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	97 237 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	91 383 K€
Marge de risque	R0640	5 854 K€
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	1 290 543 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	1 239 560 K€
Marge de risque	R0680	50 982 K€
Provisions techniques UC et indexés	R0690	57 792 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	57 792 K€
Marge de risque	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	1 414 K€
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	3 883 K€
Passifs d'impôts différés	R0780	55 890 K€
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	8 866 K€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	
Autres dettes (hors assurance)	R0840	29 658 K€
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	4 838 K€
Total du passif	R0900	1 550 031 K€
Excédent d'actif sur passif	R1000	272 127 K€

AUXIA

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)												Ligne d'activité pour : réassurance non proportionnelle acceptée				Total
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	
Primes émises																	
Brut — Assurance directe	R0110	13 639 K€															13 639 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120																
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																
Part des réassureurs	R0140	219 K€															219 K€
Net	R0200	13 420 K€															13 420 K€
Primes acquises																	
Brut — Assurance directe	R0210	13 639 K€															13 639 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220																
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																
Part des réassureurs	R0240	219 K€															219 K€
Net	R0300	13 420 K€															13 420 K€
Charge des sinistres																	
Brut — Assurance directe	R0310	1 423 K€															1 423 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320																
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																
Part des réassureurs	R0340	23 K€															23 K€
Net	R0400	1 400 K€															1 400 K€
Dépenses engagées	R0500	10 097K€															10 097K€
Solde – Autres dépenses/recettes techniques	R1210																
Total des dépenses	R1300																10 097K€

AUXIA
S.05.01
Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
Primes émises									
Brut	R1410	9 336 K€	262 210 K€	54 K€	55 K€				271 654 K€
Part des réassureurs	R1420	8 277 K€	600 K€						8 877 K€
Net	R1500		261 610 K€	54 K€	55 K€				262 777 K€
Primes acquises									
Brut	R1510	9 336 K€	262 420 K€	54 K€	55 K€				271 864 K€
Part des réassureurs	R1520	8 277 K€	600 K€						8 877 K€
Net	R1600	1 058 K€	261 820 K€	54 K€	55 K€				262 987 K€
Charge des sinistres									
Brut	R1610	8 099 K€	121 764 K€	5 294 K€	121 K€				135 278 K€
Part des réassureurs	R1620	8 261 K€	338 K€						8 600 K€
Net	R1700	-162 K€	121 426 K€	5 294 K€	121 K€				126 679 K€
Dépenses engagées	R1900	-5 K€	37 659 K€	597 K€	13 K€				38 263 K€
Solde - Autres dépenses/recettes techniques	R2510								
Total des dépenses	R2600								38 263 K€

AUXIA
S.05.02
Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine		
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050		C0060	C0070
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120		C0130	C0140
R0010									
Primes émises									
Brut — Assurance directe	R0110	13 639 K€						13 639 K€	
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120								
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130								
Part des réassureurs	R0140	219 K€						219 K€	
Net	R0200	13 420 K€						13 420 K€	
Primes acquises									
Brut — Assurance directe	R0210	13 639 K€						13 639 K€	
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220								
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230								
Part des réassureurs	R0240	219 K€						219 K€	
Net	R0300	13 420 K€						13 420 K€	
Charge des sinistres									
Brut — Assurance directe	R0310	1 423 K€						1 423 K€	
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320								
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330								
Part des réassureurs	R0340	23 K€						23 K€	
Net	R0400	1 400 K€						1 400 K€	
Dépenses engagées	R0550	10 097 K€						10 097 K€	
Autres dépenses	R1200								
Total des dépenses	R1300							10 097 K€	

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine		
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190		C0200	C0210
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260		C0270	C0280
R1400									
Primes émises									
Brut	R1410	271 654 K€						271 654 K€	
Part des réassureurs	R1420	8 877 K€						8 877 K€	
Net	R1500	262 777 K€						262 777 K€	
Primes acquises									
Brut	R1510	271 864 K€						271 864 K€	
Part des réassureurs	R1520	8 877 K€						8 877 K€	
Net	R1600	262 987 K€						262 987 K€	
Charge des sinistres									
Brut	R1610	135 278 K€						135 278 K€	
Part des réassureurs	R1620	8 600 K€						8 600 K€	
Net	R1700	126 679 K€						126 679 K€	
Dépenses engagées	R1900	38 263 K€						38 263 K€	
Solde - Autres dépenses/recettes techniques	R2500								
Total des dépenses	R2600							38 263 K€	

AUXIA

S.12.01

Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	
				Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties		Contrats sans options ni garanties				Contrats avec options ou garanties
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010										
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020										
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque											
Meilleure estimation											
Meilleure estimation brute	R0030	1 239 560 K€		57 792 K€							1 297 353 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	2 602 K€									2 602 K€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie — total	R0090	1 236 959 K€		57 792 K€							1 294 751 K€
Marge de risque	R0100	50 982 K€									50 982 K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques											
Provisions techniques — Total	R0200	1 290 543 k€	57 792 k€								1 348 335 k€

		Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
			Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties			
		C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Meilleure estimation brute	R0030		91 383 K€				91 383 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080		84 947 K€				84 947 K€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie — total	R0090		6 436 K€				6 436 K€
Marge de risque	R0100	5 854 K€					5 854 K€
Provisions techniques — Total	R0200	97 237 K€					97 237 K€

AUXIA																	
S.17.01																	
Provisions techniques non-vie																	
	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée									Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010																
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050																
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																	
Meilleure estimation																	
Provisions pour primes																	
Brut	R0060																-1 013 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140																-112 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150																-902 K€
Provisions pour sinistres																	
Brut	R0160																600 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240																4 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250																596 K€
Total meilleure estimation — brut	R0260																-414 K€
Total meilleure estimation — net	R0270																-306 K€
Marge de risque	R0280																324 K€
Provisions techniques — Total																	
Provisions techniques — Total	R0320																-89 K€
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330																-108 K€
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie — total	R0340																18 K€

AUXIA
S.19.01 - Année d'accident
Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
 Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription

Z0021	Année d'accident
-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)
 (valeur absolue)

Année	Année de développement										
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100										
N-9	R0160	313 K€	99 K€	8 K€	2 K€						
N-8	R0170	527 K€	304 K€	6 K€	5 K€	131 K€	27 K€				
N-7	R0180	1 420 K€	277 K€	68 K€	12 K€	0 K€					
N-6	R0190	1 393 K€	503 K€	30 K€	3 K€	12 K€					
N-5	R0200	1 804 K€	476 K€	102 K€	23 K€	1 K€					
N-4	R0210	1 214 K€	698 K€	50 K€	19 K€	1 K€					
N-3	R0220	1 107 K€	589 K€	16 K€	4 K€						
N-2	R0230	1 010 K€	561 K€	48 K€							
N-1	R0240	984 K€	512 K€								
N	R0250	921 K€									

Année	Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
	C0170	C0180
Précédentes	R0100	
N-9	R0160	929 K€
N-8	R0170	
N-7	R0180	
N-6	R0190	
N-5	R0200	
N-4	R0210	1 K€
N-3	R0220	4 K€
N-2	R0230	48 K€
N-1	R0240	512 K€
N	R0250	921 K€
Total	R0260	

S.19.01 - Année de souscription
Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie

Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription

R0170	Année d'accident
-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)
 (valeur absolue)

Année	Année de développement										
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100										
N-9	R0160										
N-8	R0170										
N-7	R0180										
N-6	R0190										
N-5	R0200										
N-4	R0210										
N-3	R0220										
N-2	R0230										
N-1	R0240										
N	R0250	611 K€									

Année	En fin d'année
	C0360
Précédentes	R0100
N-9	R0160
N-8	R0170
N-7	R0180
N-6	R0190
N-5	R0200
N-4	R0210
N-3	R0220
N-2	R0230
N-1	R0240
N	R0250
Total	R0260

AUXIA

S.22.01

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixe à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	1 445 483 K€			12 241 K€	
Fonds propres de base	R0020	272 127 K€			-7 471 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	272 127 K€			-7 471 K€	
Capital de solvabilité requis	R0090	98 641 K€			1 449 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	272 127 K€			-7 471 K€	
Minimum de capital requis	R0110	28 479 K€			1 930 K€	

AUXIA

S.23.01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	78 663 K€	78 663 K€			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040					
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070	3 912 K€	3 911 543			
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	189 552 K€	189 552 K€			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	272 127 K€	272 127 K€			
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	272 127 K€	272 127 K€			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	272 127 K€	272 127 K€			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	272 127 K€	272 127 K€			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	272 127 K€	272 127 K€			
Capital de solvabilité requis	R0580	98 641 K€				
Minimum de capital requis	R0600	28 479 K€				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	276%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	956%				

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	272 127 K€
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	82 575 K€
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	189 552 K€
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	1 013 K€
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	1 013 K€

AUXIA**S.25.01****Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard**

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	128 306 k€	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	14 468 k€	
Risque de souscription en vie	R0030	146 301 k€	
Risque de souscription en santé	R0040	13 259 k€	
Risque de souscription en non-vie	R0050		
Diversification	R0060	-75 310 k€	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	227 025 k€	

		Value
		C0100
Calcul du capital de solvabilité requis		
Risque opérationnel	R0130	11 284 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-105 697 k€
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-33 971 k€
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	98 641 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
<i>dont des majorations de capital déjà fixées - Article 37 (1) Type a</i>	R0211	
<i>dont des majorations de capital déjà fixées - Article 37 (1) Type b</i>	R0212	
<i>dont des majorations de capital déjà fixées - Article 37 (1) Type c</i>	R0213	
<i>dont des majorations de capital déjà fixées - Article 37 (1) Type d</i>	R0214	
Capital de solvabilité requis	R0220	98 641 k€
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

		USP
		C0090
Risque de souscription en vie	R0030	
Risque de souscription en santé	R0040	
Risque de souscription en non-vie	R0050	

		Yes/No
		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0030	Approche basée sur le taux moyen d'imposition

		LAC DT
		C0130
LAC DT	R0640	-33 971K€
LAC DT justifié par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	-33 971K€
LAC DT justifié au regard de probables bénéfices économiques imposables futur	R0660	
LAC DT justifié par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifié par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	34 254K€

AUXIA

S.28.02

Minimum de capital requis (MCR) — Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

Activités en non-vie	Activités en vie
Résultat [MCR]	Résultat [MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	C0010	C0020
R0010	1 141 k€	

Activités en non-vie		Activités en vie	
Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
C0030	C0040	C0050	C0060
	13 420 k€		
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

Activités en non-vie	Activités en vie
Résultat [MCR]	Résultat [MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	C0070	C0080
R0200		27 338 k€

Activités en non-vie		Activités en vie	
Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
C0090	C0100	C0110	C0120
		1 026 229 k€	
		214 850 k€	
		57 792 k€	
		6 436 k€	
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations garanties	R0210		
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations discrétionnaires futures	R0220		
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240		
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		

Calcul du MCR global

	C0130
MCR linéaire	R0300 28 479 k€
Capital de solvabilité requis	R0310 98 641 k€
Plafond du MCR	R0320 44 388 k€
Plancher du MCR	R0330 24 660 k€
MCR combiné	R0340 28 479 k€
Seuil plancher absolu du MCR	R0350 6 700 k€
Minimum de capital requis	R0400 28 479 k€

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

	Activités en non-vie	Activités en vie
	C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500 1 141 k€	27 338 k€
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510 3 951 k€	94 690 k€
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520 1 778 k€	42 610 k€
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530 988 k€	23 672 k€
Montant notionnel du MCR combiné	R0540 1 141 k€	27 338 k€
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550 2 700 k€	4 000 k€
Montant notionnel du MCR	R0560 2 700 k€	27 338 k€

Malakoff Humanis Retraite Supplémentaire (MHRS)**RC.02.01****Bilan**

en K€

		Exercice N C0010	Exercice N-1 C0020
Actif			
Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège	R0010		
Actifs incorporels	R0020	K€	K€
Placements	R0030	1 179 443K€	1 187 776K€
Terrains et constructions (placements immobiliers)	R0040	111 371K€	112 185K€
Placements entreprises liées ou lien de participation	R0050	K€	K€
Autres placements	R0060	1 068 072K€	1 075 591K€
Créances espèces déposées auprès des cédantes	R0070	K€	K€
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux opérations en unités de comptes	R0080	95 175K€	62 584K€
Part des réassureurs dans les provisions techniques	R0090	238 124K€	205 713K€
Provisions pour cotisations non acquises (non-vie)	R0100	K€	K€
Provisions d'assurance vie	R0110	172 708K€	166 575K€
Provisions pour sinistres (vie)	R0120	25 168K€	14 313K€
Provisions pour sinistres (non-vie)	R0130	K€	K€
Provisions pour participation aux excédents et ristournes (vie)	R0140	K€	K€
Provisions pour participation aux excédents et ristournes (non-vie)	R0150	K€	K€
Provisions pour égalisation (vie)	R0160	K€	K€
Provisions pour égalisation (non-vie)	R0170	K€	K€
Autres provisions techniques (vie)	R0180	K€	K€
Autres provisions techniques (non-vie)	R0190	K€	24 825K€
Provisions techniques des opérations en unités de compte	R0200	40 248K€	K€
Part des organismes dispensés d'agrément dans les provisions techniques	R0220		
Créances	R0230	42 637K€	31 343K€
Créances nées d'opérations directes et de prise en substitution	R0240	36 662K€	30 720K€
Primes / Cotisations restant à émettre	R0250	21 561K€	19 005K€
Autres créances nées d'opérations directes et de prise en substitution	R0260	15 100K€	11 715K€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0270	2 709K€	538K€
Autres créances	R0280	3 266K€	86K€
Personnel	R0290	K€	K€
État, organismes sociaux et collectivités publiques	R0300	2 642K€	9K€
Débiteurs divers	R0310	624K€	77K€
Rappel de cotisations / Capital appelé non versé	R0320		
Autres actifs	R0330	7 747K€	10 352K€
Actifs corporels d'exploitation	R0340	K€	K€
Avoirs en banque, CCP et caisse	R0350	7 747K€	10 352K€
Actions propres / Certificats mutualistes ou paritaires rachetés	R0360	K€	K€
Comptes de régularisation.- Actif	R0370	97 988K€	87 309K€
Intérêts et loyers acquis non échus	R0380	8 936K€	9 097K€
Frais d'acquisition reportés (vie)	R0390	K€	K€
Frais d'acquisition reportés (non-vie)	R0400	K€	K€
Autres comptes de régularisation	R0410	89 052K€	78 212K€
Total de l'actif	R0420	1 661 114K€	1 585 076K€
Passif			
Fonds mutualistes et réserves / Capitaux propres	R0430	58 443K€	66 923K€
Fonds propres	R0440	58 443K€	66 923K€
Fonds d'établissement et de développement / Capital	R0450	40 058K€	40 058K€
Primes liées au capital social	R0460	26 577K€	26 577K€
Réserves de réévaluation	R0470	K€	K€
Autres réserves	R0480	4 073K€	4 034K€
Report à nouveau	R0490	-3 785K€	542K€
Résultat de l'exercice	R0500	-8 481K€	-4 288K€
Autres fonds mutualistes	R0510		
Fonds de dotation avec droit de reprise	R0520		
Subventions nettes	R0530		
Passifs subordonnés	R0540		
Provisions techniques brutes	R0550	1 402 154K€	1 386 128K€
Provisions pour cotisations / primes non acquises (non-vie)	R0560	K€	K€
Provisions d'assurance vie	R0570	1 296 776K€	1 290 958K€
Provisions pour sinistres (vie)	R0580	31 632K€	21 374K€
Provisions pour sinistres (non-vie)	R0590	K€	K€
Provisions pour participation aux excédents / bénéfices et ristournes (vie)	R0600	73 746K€	73 796K€
Provisions pour participation aux excédents / bénéfices et ristournes (non vie)	R0610	K€	K€
Provisions pour égalisation (vie)	R0620	K€	K€
Provisions pour égalisation (non-vie)	R0630	K€	K€
Autres provisions techniques (vie)	R0640	K€	K€
Autres provisions techniques (non-vie)	R0650	K€	K€
Provisions techniques des opérations en unités de compte	R0660	138 149K€	86 462K€
Provisions (passifs non techniques)	R0680	703K€	409K€
Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	R0690	K€	K€
Dettes	R0700	43 853K€	29 156K€
Dettes nées d'opérations directes et de prise en substitution	R0710	7 117K€	6 542K€
Dettes nées d'opérations de réassurance et de cession en substitution	R0720	25 780K€	11 666K€
Emprunts Obligataires	R0730	K€	K€
Dettes envers des établissements de crédit	R0740	2 300K€	6 481K€
Autres dettes	R0750	8 655K€	4 468K€
Titres de créance négociables émis	R0760	K€	K€
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	R0770	K€	K€
Personnel	R0780	K€	K€
État, organismes sociaux, collectivités publiques	R0790	1 792K€	1 849K€
Créditeurs divers	R0800	6 863K€	2 618K€
Comptes de régularisation - passif	R0810	17 813K€	15 998K€
Total du passif	R0820	1 661 114K€	1 585 076K€

Malakoff Humanis Retraite Supplémentaire (MHRS)

RP.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

Primes, sinistres et dépenses par type de risque - K€

		Engagements de retraite						
		Branche 26	Eurocroissance	Euro - comptabilité auxiliaire d'affectation	UC - comptabilité auxiliaire d'affectation	Euro - Autre	UC - Autre	TOTAL
		C0550	C0560	C0570	C0580	C0590	C0600	C0610
Primes émises								
Brut	R1410	2 282K€	K€	K€	K€	32 172K€	52 702K€	87 156K€
Part des réassureurs	R1420	K€	K€	K€	K€	3 437K€	10 252K€	13 689K€
Net	R1500	2 282K€	K€	K€	K€	28 735K€	42 450K€	73 467K€
Primes acquises								
Brut	R1510	2 296K€	K€	K€	K€	34 477K€	55 138K€	91 911K€
Part des réassureurs	R1520	K€	K€	K€	K€	6 189K€	25 569K€	31 758K€
Net	R1600	2 296K€	K€	K€	K€	28 288K€	29 569K€	60 153K€
Charge des sinistres								
Brut	R1610	576K€	K€	K€	K€	58 351K€	6 158K€	65 084K€
Part des réassureurs	R1620	K€	K€	K€	K€	-4 716K€	13 355K€	8 640K€
Net	R1700	576K€	K€	K€	K€	63 066K€	-7 198K€	56 444K€
Variation des autres provisions techniques								
Brut	R1710	-2 015K€	K€	K€	K€	-3 753K€	-51 687K€	-57 455K€
Part des réassureurs	R1720	K€	K€	K€	K€	-6 133K€	-15 424K€	-21 557K€
Net	R1800	-2 015K€	K€	K€	K€	2 380K€	-36 264K€	-35 898K€
Dépenses engagées	R1900	K€	K€	K€	K€	11 299K€	11 372K€	22 671K€

		Engagements correspondant à des garanties accessoires				
		Incap-inval	Autres	Acceptations - incapac-inval	Acceptations - autres	TOTAL
		C0500	C0510	C0520	C0530	C0540
Primes émises						
Brut – assurance directe	R0110	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0140	0	0	0	0	0
Net	R0200	0	0	0	0	0
Primes acquises						
Brut – assurance directe	R0210	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0240	0	0	0	0	0
Net	R0300	0	0	0	0	0
Charge des sinistres						
Brut – assurance directe	R0310	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0340	0	0	0	0	0
Net	R0400	0	0	0	0	0
Variation des autres provisions techniques						
Brut – assurance directe	R0410	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0440	0	0	0	0	0
Net	R0500	0	0	0	0	0
Dépenses engagées	R0550	0	0	0	0	0

Malakoff Humanis Retraite Supplémentaire (MHR)

RP.42.03

Exigence minimale de marge - éléments constitutifs

en K€		TOTAL
		C0030
Exigence minimale de marge (vie + non-vie)	R0010	45 979K€
Exigence minimale de marge vie	R0011	45 979K€
Exigence minimale de marge non-vie	R0012	K€
Éléments constitutifs (= A + B + C)	R0020	139 379K€
Cap. Versé/Fonds étab const./Siège	R0030	40 058K€
Réserves non engag./Primes capital	R0040	30 650K€
Report à nouveau après affectation	R0050	-12 265K€
Emprunts fonds social complémen.	R0060	K€
-Actions propres	R0070	K€
-Frais d'acquisition non admis	R0080	K€
-Éléments incorporels au bilan	R0090	K€
Total A	R0100	58 443K€
Titres ou emprunts subordonnés	R0110	K€
à durée indéterminée	R0120	K€
à durée déterminée	R0130	K€
Cotisation R423-16 non utilisée	R0140	K€
Total B	R0150	K€
Fraction du capital non versé	R0160	K€
Plus-values latentes admises actif non exceptionnelles	R0170	83 566K€
Plus-values latentes admises passif non exceptionnelles	R0180	K€
Plus-values latentes nettes admises sur IFT	R0190	-2 629K€
Total C	R0200	80 937K€

Fonds de garantie		Tiers exig. Minimale	Minimum absolu	Fonds de garantie
		C0040	C0050	C0060
Tiers de l'exigence minimale	R0230	15 326K€	3 700K€	15 326K€

AUXIA ASSISTANCE

S.02.01

Bilan

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	31 672 K€
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	
Actions	R0100	
Actions — cotées	R0110	
Actions — non cotées	R0120	
Obligations	R0130	21 423 K€
Obligations d'État	R0140	8 383 K€
Obligations d'entreprise	R0150	13 040 K€
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	10 249 K€
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	426 K€
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	426 K€
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	153 K€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	
Autres créances (hors assurance)	R0380	1 812 K€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	549 K€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
Total de l'actif	R0500	34 612 K€
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	1 913 K€
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	1 913 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	1 486 K€
Marge de risque	R0550	427 K€
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	
Marge de risque	R0590	
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	
Marge de risque	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	3 005 K€
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	996 K€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	
Autres dettes (hors assurance)	R0840	5 940 K€
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0 K€
Total du passif	R0900	11 854 K€
Excédent d'actif sur passif	R1000	22 758 K€

AUXIA ASSISTANCE

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)												Ligne d'activité pour : réassurance non proportionnelle acceptée				Total
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	
Primes émises																	
Brut — Assurance directe	R0110										14 363 K€						14 363 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120																
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																
Part des réassureurs	R0140																
Net	R0200										14 363 K€						14 363 K€
Primes acquises																	
Brut — Assurance directe	R0210										14 236 K€						14 236 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220																
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																
Part des réassureurs	R0240																
Net	R0300										14 236 K€						14 236 K€
Charge des sinistres																	
Brut — Assurance directe	R0310										4 938 K€						4 938 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320																
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																
Part des réassureurs	R0340																
Net	R0400										4 938 K€						4 938 K€
Dépenses engagées	R0500										7 777K€						7 777K€
Solde – Autres dépenses/recettes techniques	R1210																
Total des dépenses	R1300																7 777K€

AUXIA ASSISTANCE
S.05.01
Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
Primes émises									
Brut	R1410								
Part des réassureurs	R1420								
Net	R1500								
Primes acquises									
Brut	R1510								
Part des réassureurs	R1520								
Net	R1600								
Charge des sinistres									
Brut	R1610								
Part des réassureurs	R1620								
Net	R1700								
Dépenses engagées	R1900								
Solde - Autres dépenses/recettes techniques	R2510								
Total des dépenses	R2600								

AUXIA ASSISTANCE
S.05.02
Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine		
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050		C0060	C0070
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120		C0130	C0140
R0010									
Primes émises									
Brut — Assurance directe	R0110	14 363 K€					14 363 K€		
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120								
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130								
Part des réassureurs	R0140								
Net	R0200	14 363 K€					14 363 K€		
Primes acquises									
Brut — Assurance directe	R0210	14 236 K€					14 236 K€		
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220								
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230								
Part des réassureurs	R0240								
Net	R0300	14 236 K€					14 236 K€		
Charge des sinistres									
Brut — Assurance directe	R0310	4 938 K€					4 938 K€		
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320								
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330								
Part des réassureurs	R0340								
Net	R0400	4 938 K€					4 938 K€		
Dépenses engagées	R0550	7 777 K€					7 777 K€		
Autres dépenses	R1200								
Total des dépenses	R1300						7 777 K€		

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en vie						Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200		C0210
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270		C0280
R1400									
Primes émises									
Brut	R1410								
Part des réassureurs	R1420								
Net	R1500								
Primes acquises									
Brut	R1510								
Part des réassureurs	R1520								
Net	R1600								
Charge des sinistres									
Brut	R1610								
Part des réassureurs	R1620								
Net	R1700								
Dépenses engagées	R1900								
Solde - Autres dépenses/recettes techniques	R2500								
Total des dépenses	R2600								

AUXIA ASSISTANCE																		
S.17.01																		
Provisions techniques non-vie																		
		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée								Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie	
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle		Réassurance dommages non proportionnelle
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010																	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050																	
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																		
Meilleure estimation																		
Provisions pour primes																		
Brut	R0060											-1 874 K€						-1 874 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140											-1 874 K€						-1 874 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150											-1 874 K€						-1 874 K€
Provisions pour sinistres																		
Brut	R0160											3 361 K€						3 361 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240											3 361 K€						3 361 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250											3 361 K€						3 361 K€
Total meilleure estimation — brut	R0260											1 486 K€						1 486 K€
Total meilleure estimation — net	R0270											1 486 K€						1 486 K€
Marge de risque	R0280											427 K€						427 K€
Provisions techniques — Total																		
Provisions techniques — Total	R0320											1 913 K€						1 913 K€
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330											1 913 K€						1 913 K€
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie — total	R0340											1 913 K€						1 913 K€

AUXIA ASSISTANCE
S.19.01 - Année d'accident
Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
 Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription

Z0021	Année d'accident
-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)
 (valeur absolue)

Année	Année de développement											
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	
Précédentes	R0100											
N-9	R0160											
N-8	R0170							0 K€	0 K€			
N-7	R0180							6 K€	1 K€			
N-6	R0190				11 K€	1 K€	0 K€					
N-5	R0200			38 K€	5 K€	2 K€						
N-4	R0210		1 356 K€	26 K€	18 K€							
N-3	R0220	2 611 K€	1 329 K€	33 K€								
N-2	R0230	3 125 K€	1 504 K€	14 K€								
N-1	R0240	3 767 K€	1 681 K€									
N	R0250	2 822 K€										

Année	Somme des années (cumulés)		
	Pour l'année en cours (C0170)	C0180	
Précédentes	R0100		
N-9	R0160		
N-8	R0170		
N-7	R0180		
N-6	R0190		
N-5	R0200		
N-4	R0210		
N-3	R0220		
N-2	R0230	14 K€	
N-1	R0240	1 681 K€	
N	R0250	2 822 K€	2 822 K€
Total	R0260		

S.19.01 - Année de souscription
Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
 Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription

R0170	Année d'accident
-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)
 (valeur absolue)

Année	Année de développement											
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	
Précédentes	R0100											
N-9	R0160											
N-8	R0170											
N-7	R0180											
N-6	R0190											
N-5	R0200											
N-4	R0210											
N-3	R0220											
N-2	R0230											
N-1	R0240											
N	R0250	2 309 K€										

Année	En fin d'année	
	C0360	
Précédentes	R0100	
N-9	R0160	
N-8	R0170	
N-7	R0180	
N-6	R0190	
N-5	R0200	
N-4	R0210	
N-3	R0220	
N-2	R0230	
N-1	R0240	
N	R0250	3 381 K€
Total	R0260	

AUXIA ASSISTANCE

S.22.01

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixe à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	1 913 K€			10 K€	
Fonds propres de base	R0020	22 758 K€			-7 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	22 758 K€			-7 K€	
Capital de solvabilité requis	R0090	6 269 K€			4 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	22 758 K€			-7 K€	
Minimum de capital requis	R0110	2 700 K€			0 K€	

AUXIA ASSISTANCE

S.23.01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	1 780 K€	1 780 K€			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040					
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	20 978 K€	20 978 K€			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	22 758 K€	22 758 K€			
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	22 758 K€	22 758 K€			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	22 758 K€	22 758 K€			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	22 758 K€	22 758 K€			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	22 758 K€	22 758 K€			
Capital de solvabilité requis	R0580	6 269 K€				
Minimum de capital requis	R0600	2 700 K€				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	363%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	843%				

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	22 758 K€
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	1 780 K€
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	20 978 K€
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	4 171 K€
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	4 171 K€

AUXIA ASSISTANCE**S.25.01****Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard**

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	4 260 k€	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	333 k€	
Risque de souscription en vie	R0030		
Risque de souscription en santé	R0040		
Risque de souscription en non-vie	R0050		
Diversification	R0060	-2 163 k€	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	7 879 k€	

		Value
		C0100
Calcul du capital de solvabilité requis		
Risque opérationnel	R0130	479 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-2 090 k€
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	6 269 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
<i>dont des majorations de capital déjà fixées - Article 37 (1) Type a</i>	R0211	
<i>dont des majorations de capital déjà fixées - Article 37 (1) Type b</i>	R0212	
<i>dont des majorations de capital déjà fixées - Article 37 (1) Type c</i>	R0213	
<i>dont des majorations de capital déjà fixées - Article 37 (1) Type d</i>	R0214	
Capital de solvabilité requis	R0220	6 269 k€
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

		USP
		C0090
Risque de souscription en vie	R0030	
Risque de souscription en santé	R0040	
Risque de souscription en non-vie	R0050	

		Yes/No
		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0030	Approche non basée sur le taux moyen d'imposition

		LAC DT
		C0130
LAC DT	R0640	-2 090K€
LAC DT justifié par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	-2 090K€
LAC DT justifié au regard de probables bénéfices économiques imposables futur	R0660	
LAC DT justifié par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifié par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	2 090K€

AUXIA ASSISTANCE

S.28.01

Minimum de capital requis (MCR) - Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Résultat

[MCR.L]

MCR components

C0010

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

R0010	1 497 k€
-------	----------

Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)

Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)

C0020

C0030

Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	1 486 k€	14 363 k€
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

Résultat

[MCR.L]

C0040

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

R0200	
-------	--

Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)

Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)

C0050

C0060

Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations garanties	R0210		
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations discrétionnaires futures	R0220		
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240		
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		

Calcul du MCR global

C0070

MCR linéaire	R0300	1 497 k€
Capital de solvabilité requis	R0310	6 269 k€
Plafond du MCR	R0320	2 821 k€
Plancher du MCR	R0330	1 567 k€
MCR combiné	R0340	1 567 k€
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	2 700 k€
Minimum de capital requis	R0400	2 700 k€

